



Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

1/94



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
☪ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

La visite d'Etat à
le Roi et la Reine

GOUVERNEMENT Leurs Majestés DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

La visite d'Etat à Luxembourg de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges les 17 et 18 mars 1994

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges se sont rendues en visite d'Etat à Luxembourg les 17 et 18 mars 1994.

Rappelons que la dernière visite d'Etat d'un Souverain belge remonte à 1959 et que c'était le Roi Baudouin qui avait été accueilli alors par Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et Mon-seigneur le Prince Félix.

Le 17 mars 1994, à 10.15 heures, Leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola furent accueillies à leur descente d'avion, à l'aéroport du Findel, par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Leurs Altesses Royales présentèrent à Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères ainsi que les membres de la suite luxembourgeoise et Leurs Majestés le Roi et la Reine présentèrent à Leurs Altesses Royales les membres de Leur suite. Après la revue du détachement d'honneur de l'Armée Luxembourgeoise, le Grand-Duc présenta au Roi et la Grande-Duchesse présentée à la Reine les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir, à savoir: Monsieur Edward Morgan Rowell, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, doyen du Corps diplomatique, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, Monsieur Alex Bodry, Ministre des Communications, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Madame Mady Delvaux-Stehes, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Dupong, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Paul Kayser, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Armand Bruck, Commandant



Sa Majesté le Roi et Son Altesse Royale le Grand-Duc s'immobilisent devant le drapeau de l'Armée

de l'Armée et Monsieur Jean Schiltz, Bourgmestre de la commune de Niederanven, Monsieur Charles Unsen jr., Bourgmestre de la Commune de Sandweiler, Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport de Luxembourg.

Ci-après la liste des membres de la suite qui accompagnèrent Leurs Majestés le Roi et la Reine lors de leur visite d'Etat à Luxembourg: S.E. Monsieur Willy Claes, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, et Madame Claes, Monsieur Gérard Jacques, Grand Maréchal de la Cour de Sa Majesté le Roi, la Baronne Colette de Broqueville, Dame d'Honneur de Sa Majesté la Reine, Monsieur Jacques van Ypersele de Strihou, Chef de Cabinet de Sa Majesté le Roi, le Lieutenant Général Guy Mertens, Chef de la Maison Militaire de Sa Majesté le Roi, Monsieur Paul Duqué, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi des Belges au Luxembourg et Madame Duqué, le Colonel BEM Gilbert Schrijvers, Maître des Cérémonies de la Cour, l'Amiral de Division de Réserve André Pauwels, Conseiller de la Maison de Sa Majesté le Roi, Monsieur Bruno Neve de Mevergnies, Secrétaire de Sa Majesté la Reine, Madame Jehanne Roccas, Conseiller au Cabinet de Sa Majesté le Roi (Presse), Monsieur Luc Carbonez, Conseiller au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, le Capitaine de Corvette Pierre Warnauts, Officier d'Ordonnance de Sa Majesté le Roi, le Lieutenant-Colonel Paul Hermans, Commandant du Détachement de Gendarmerie aux Palais Royaux.

Les hymnes nationaux furent exécutés au moment où Sa Majesté le Roi et Son Altesse Royale le Grand-Duc s'immobilisèrent devant le drapeau de l'Armée. Après la présentation des suites, le cortège officiel quitta l'aéroport pour se rendre au Château de Berg.

A l'entrée du Château, Leurs Majestés le Roi et la Reine furent saluées par le Maréchal de la Cour, Monsieur Henri Ahlborn.

Peu de temps après, Sa Majesté le Roi a reçu en audience successivement Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Pendant ce temps, Sa Majesté la Reine, accompagnée de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, a visité les classes et les ateliers du Centre d'Education Différenciée et du Centre de Propédeutique Professionnelle à Warken. A leur arrivée, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse furent accueillies par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur John Pull, Directeur de l'Education Différenciée, Monsieur Joseph Gengler, Chargé de Direction et Monsieur Edouard Juncker, Bourgmestre d'Ettelbruck.

Après un déjeuner offert par Leurs Altesses Royales à Leurs Majestés le Roi et la Reine au Château de Berg, les Souverains belges se rendirent à Luxem-

bourg pour déposer des fleurs au Monument National de la Solidarité. A leur descente de voiture au Plateau du Saint Esprit, Leurs Majestés le Roi et la Reine furent accueillies par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et le Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée. Sa Majesté le Roi, accompagné du Premier Ministre et du Commandant de l'Armée, passa en revue un détachement d'honneur de l'Armée, et, devant le Monument National de la Solidarité, Leurs Majestés le Roi et la Reine déposèrent des fleurs. Sa Majesté le Roi ranima la Flamme du Souvenir. Leurs Majestés se rendirent ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or. A la fin de la cérémonie, le Premier Ministre présenta à Leurs Majestés le Roi et la Reine les représentants des associations patriotiques.

Après la cérémonie devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, Leurs Majestés le Roi et la Reine se rendirent devant le Palais grand-ducal où elles furent accueillies par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après avoir regardé la façade restaurée du Palais, le Roi et la Reine ainsi que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à pied à l'Hôtel de Ville pour une réception par la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

Leurs Majestés le Roi et la Reine, accompagnées de Leurs Altesses Royales le Grand Duc et la Grande-Duchesse, furent saluées devant l'Hôtel de Ville par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, les Echevins, les Conseillers ainsi que le Secrétaire général de la Ville de Luxembourg. Lors de la séance académique qui se déroula dans la salle des séances du conseil communal, Madame le Bourgmestre Lydie Wurth-Polfer prononça une allocution à laquelle répondit Sa Majesté le Roi.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Sire,
Madame,

Au nom de mes collègues et de tous mes concitoyens, je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Votre visite nous cause une forte émotion, car en choisissant notre pays pour Votre premier déplacement officiel à l'étranger, Vous soulignez de la façon la plus éclatante la profonde sympathie et l'amitié sincère qui unissent nos deux peuples, nos deux pays et nos deux Maisons Souveraines.

Monseigneur,
Madame,

En accompagnant aujourd'hui vos hôtes, vous nous rappelez que votre couple est l'image de la chaleur, mais aussi de l'intensité et de la solidité qui unissent deux peuples qui s'apprécient: Luxembourgeois et Belges.

Madame,

Vous êtes des nôtres depuis longtemps, mais vous n'avez pas oublié pour autant votre jeunesse et vous symbolisez pour nous l'union réussie de nos deux nations. Authentique Luxembourgeoise et vraie européenne vous connaissez la force du lien qui nous unit et nous vous en remercions du fonds du coeur.

Sire,
Madame,

Il y a plus de trente ans, nous les écoliers de la ville de Luxembourg avons agité avec ferveur des petits drapeaux belges à l'occasion de la visite de feu votre frère le roi Baudouin. Aujourd'hui nous vous accueillons avec la même ferveur, la même joie, la même émotion dans notre communauté l'espace de ces quelques jours et nous vous saluons comme des amis de toujours.

Il est vrai que le Luxembourg et la Belgique sont deux pays très proches et l'amitié qui nous lie aujourd'hui trouve sa source dans un passé et une destinée historique communs autant que dans des aspirations et des affinités partagées.

Avant d'accéder à l'indépendance nationale n'avons-nous pas vécu pendant plusieurs siècles sous les mêmes souverainetés étrangères?

Si la révolution de 1830 donne naissance à l'Etat belge, il nous arrive facilement d'oublier qu'à terme, elle donna également naissance à notre Etat; à la nation et à l'identité luxembourgeoises. Il est un fait, que cette révolution, qui dans sa phase initiale se déroule sans les Luxembourgeois, leur apparaîtra bientôt comme une promesse de libertés. Dans leur grande majorité mes compatriotes de l'époque ont alors opté pour une intégration dans le nouvel Etat belge qui s'était doté d'une constitution libérale et de structures modernes.

Cette communauté nouvelle n'a pas eu le temps de s'approfondir. Après un intervalle parfois turbulent de neuf années, les puissances réunies à Londres décident de restituer au Roi-Grand-Duc la partie dite "germanophone" du Grand-Duché. La Belgique a accepté cette solution qui revenait en fin de compte à l'octroi aux Luxembourgeois de leur Etat indépendant, faisant du 19 avril 1839 le point de départ du Luxembourg moderne. Cet arbitrage nous a pourtant imposé

un démembrement territorial douloureusement ressenti des deux côtés de la nouvelle frontière.

Après 1839, le Luxembourg s'éloignera de la Belgique mais, en dépit de l'émergence d'un sentiment national luxembourgeois, il ne s'en séparera jamais tout à fait.

Evidemment, les réalités de la vie économique et notamment l'adhésion au "Zollverein" écartent progressivement l'attention du Grand-Duché de l'espace belge et de la province de Luxembourg, jusqu'à ce que la fin de la première guerre mondiale prépare la voie à un nouveau rapprochement.

L'après-guerre posera bien des questions qui finiront par trouver la bonne réponse. Notre relation bilatérale, incertaine en ce qu'elle contenait à la fois la proximité et la séparation, devait alors trouver son point d'équilibre par la conclusion de l'union économique belgo-luxembourgeoise.

Depuis, l'évolution vers un approfondissement réel autant que bienfaisant entre Belges et Luxembourgeois n'a pas discontinué et l'intensité de nos relations nous apparaît tous les jours plus naturelle et désirable. C'est la réalité vécue tous les jours dans cette ville qui accueille et abrite des milliers de Belges, qu'ils y vivent ou qu'ils viennent y exercer leur profession.

Faut-il dès lors s'étonner que rien de ce qui concerne la Belgique ne peut laisser indifférents nos concitoyens et compatriotes, d'autant plus que l'union monétaire et économique, profitable à nos deux communautés, trouve son prolongement dans des liens et des échanges culturels et universitaires, des alliances familiales, des flux touristiques, une coopération intergouvernementale très active allant de la solidarité à l'intérieur du Benelux jusqu'à la construction de la nouvelle architecture européenne.

La communauté entre les nations de notre continent est un idéal auquel nos deux pays restent profondément attachés, et ce n'est pas par hasard que nos deux capitales sont devenues les principaux sièges des institutions de l'union européenne. Nous avons cru et nous croirons toujours que l'Europe communautaire est celle qui garantira notre existence, et en conséquence notre sécurité et les chances de maintenir nos identités. Nos peuples sont heureux de travailler côte à côte pour assurer l'avenir d'une union européenne respectueuse de la personnalité de toutes les composantes de l'ensemble.

Le respect de la diversité et de la différence importe autant aux communautés qui forment la Belgique qu'à mes compatriotes, puisque nous avons tiré les le-

çons de notre histoire et de notre devenir national: la manière d'être des uns et des autres ne peut être exactement la même, à moins de vouloir rester partisans d'un centralisme et d'une nivellation reconnus aujourd'hui comme désuets et candides.

Mais cette adhésion à la diversité ne nous fait pas perdre de vue un seul instant l'urgente nécessité d'assurer dans les conditions les plus appropriées notre accès à un espace plus large, en alliant entre elles la coopération existant dans des cercles plus restreints. Avec les autres européens nous coopérons ainsi à l'épanouissement de notre continent, et sans cette coopération nos identités s'avèreront vite des coquilles vides, voire des denrées périssables.

Il s'en dégage avec force notre disponibilité renouvelée tous les jours de tendre la main à celui de nos voisins dont nous nous sentons le plus proche: le peuple belge.

Allocution de Sa Majesté le Roi des Belges

Madame le Bourgmestre,

Nous sommes profondément émus, la Reine et moi, des sentiments que vous venez de nous exprimer au nom de la population de la Ville de Luxembourg.

C'est pour nous aussi une très grande joie de nous trouver aujourd'hui parmi vous. Si la Reine et moi avons été dans le passé souvent les hôtes heureux dans cette ville, c'est la première fois que nous y revenons dans le cadre d'une visite d'Etat qui se veut l'expression des liens chaleureux qui existent entre nos Pays.

Madame le Bourgmestre,

Vous illustrez avec talent et intelligence un des espoirs de notre temps, cet espoir de voir les femmes jouer un rôle grandissant en politique à tous les niveaux de pouvoir en Europe.

En vous-même, Madame le Bourgmestre, et en d'autres femmes luxembourgeoises qui se sont engagées pour servir la cause de leur pays et de l'Europe, je salue toutes celles qui s'engagent pour rendre nos sociétés plus humaines.

Madame le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

En ce lieu privilégié où bat le coeur de la Cité et du Pays, nous sommes heureux, la Reine et moi, de nous sentir un moment citoyens de cette ville, qui n'a de forteresse que la passion du droit et de la liberté, cette ville aussi, dont la situation géographique, l'histoire et le dynamisme ont dicté le rôle international qu'elle joue aujourd'hui.



Devant le château de Berg

En effet, berceau, il y plus de quarante ans, des premières institutions européennes, Luxembourg n'a cessé depuis lors de se développer et de s'affirmer, enjambant les vallées, reliant la vieille ville à la neuve, apportant un souffle nouveau à la capitale.

Au Premier Magistrat de la Ville, aux membres du Collège échevinal et, à travers eux, à tous ceux qui vivent et travaillent à Luxembourg, nous disons un très grand merci pour l'accueil qui nous est aujourd'hui réservé. Nous formulons, du fond du coeur, les voeux les plus chaleureux pour la prospérité de la Ville de Luxembourg et pour le bonheur et le bien-être de tous ses habitants.

Notons qu'après l'échange de cadeaux, Leurs Majestés le Roi et la Reine ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont signé le Livre d'Or de la Ville de Luxembourg.

Le programme prévoyait ensuite une rencontre de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges avec des membres de

la Communauté belge à Luxembourg à la résidence de l'Ambassadeur de Belgique à Itzgersté.

Dans la soirée, un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, au Cercle Municipal à Luxembourg. Au cours du dîner, des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Sa Majesté le Roi.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,

La Grande-Duchesse et moi, nous Vous accueillons aujourd'hui ainsi que la Reine Paola avec beaucoup de joie. Notre satisfaction est d'autant plus grande, que Vous avez choisi le Grand-Duché de Luxembourg pour y effectuer Votre première visite d'Etat.



Leurs Majestés le Roi et la Reine déposent des fleurs au Monument National de la Solidarité.

Les Luxembourgeois apprécient à sa juste valeur ce geste d'une haute courtoisie, dans lequel ils reconnaissent l'union étroite entre nos familles et l'amitié profonde qui unit nos deux peuples.

Nous bénéficions, en effet, de liens familiaux particuliers, ma chère épouse étant Votre bien-aimée soeur.

Au-delà de ces contingences plus personnelles, Votre visite rappelle à nos peuples leur passé commun: ils n'ont pas oublié le chemin parcouru ensemble durant ce siècle et plus particulièrement depuis qu'ils ont associé leurs destins dans l'union économique et l'association monétaire et, par après, avec d'autres partenaires, dans l'Union européenne.

Nos deux nations ne sont pas seulement unies par des intérêts matériels, mais encore par une affinité de moeurs et de traditions basées sur les valeurs fondamentales de notre civilisation.

A n'en prendre garde, ces valeurs risquent toutefois de perdre de leur substance dans notre société post-moderne dominée par le matérialisme.

Les conséquences en seraient dommageables, comme le fait pressentir notamment le nombre croissant de jeunes désespérés s'abandonnant à la consommation mortelle d'alcool et de drogues.

Votre regretté frère, l'inoubliable Roi Baudouin ne cessait d'encourager toutes les initiatives visant à donner, par un retour aux sources, de nouvelles espérances et raisons de vivre aux jeunes.

Sire, depuis Votre avènement, Vous aussi avez montré combien la défense de nos valeurs civilisatrices Vous tient à coeur. J'en veux pour preuve les thèmes que Vous avez traités dans Votre premier discours du trône et dans Votre récente adresse aux Corps Constitués.

Nous partageons Vos soucis et Votre volonté d'agir sur les mentalités. Les grands problèmes de notre époque sont complexes. Pensez, entre autres, au chômage qui, en Europe a fortement augmenté ces dernières années. Beaucoup de jeunes de moins de 30 ans se sont, après avoir cherché en vain un emploi stable, détournés de la politique.

Il en va de même de la menace que fait peser le potentiel de réfugiés sur l'Europe occidentale du fait notamment de l'explosion démographique au pourtour de la Méditerranée et de l'instabilité en Europe centrale et orientale. Les réfugiés sont souvent perçus comme des concurrents sur le marché de l'emploi, ce qui explique aussi certains réveils de nationalisme.

D'autres problèmes se posent à l'échelle de la planète, tels ceux inhérents à l'écologie. Songez, par exemple, à la surexploitation des ressources naturelles, à la



Sa Majesté le Roi a reçu en audience successivement Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés...

détérioration des sols et à la pollution de l'air. Voilà des exemples parmi bien d'autres qui constituent autant de défis auxquels la Belgique et le Luxembourg ne peuvent faire face que dans des enceintes plus larges telle l'Union Européenne.

Nos deux pays sont particulièrement attachés à cette dernière, parce qu'elle est conçue d'après notre système des valeurs: sur la réconciliation entre deux grandes civilisations européennes, sur un modèle de société fondé sur la démocratie pluraliste et l'économie de marché. Ce sont là des préceptes susceptibles de garantir la justice et la paix sociale.

L'élargissement de l'Union européenne demain à l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège ne fera pas perdre sa raison d'être à la si fructueuse coopération de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg.

Au contraire, il révélera sans doute avec plus de netteté encore, la nécessité impérieuse d'une politique de solidarité pour défendre la place honorable qu'ils occupent actuellement dans les organes de l'Union européenne.

En tant que membre des Nations Unies et de l'Alliance atlantique, la Belgique et le Luxembourg apportent leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité collective. Aussi nos pays ont-ils participé activement aux opérations humanitaires des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie par l'envoi de personnel militaire et par des contributions financières.

Depuis la création de son Etat, la Belgique s'est toujours montrée hospitalière. Aujourd'hui comme par le passé, vous accueillez avec libéralisme les femmes et les hommes persécutés pour

leurs convictions ou pour leur race. De même, au-delà de vos frontières votre gouvernement pratique une politique d'appui, comme l'aide au développement et l'engagement humanitaire à travers de nombreuses associations, comme la Croix Rouge que Vous, Majesté, avez présidée pendant de longues années.

Sire,

Vous avez été pendant 30 ans Président d'honneur de l'Office belge du Commerce extérieur et, à ce titre, Vous avez rendu beaucoup de services aux exportateurs de mon pays.

Je suis persuadé que cette excellente coopération peut continuer dans les nouvelles structures qui se mettent en place en Belgique.

La même confiante collaboration se poursuit entre l'Office du DuCroire luxembourgeois et votre Office, entre l'Institut Monétaire Luxembourgeois et la Ban-



...Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat...

que Nationale de Belgique qui est appelée à mettre à la disposition de nos agents économiques une monnaie forte.

Il me tient enfin à coeur de souligner aussi nos liens culturels et universitaires.

Mon pays est reconnaissant au Vôtre de la formation dans ses établissements d'enseignement supérieur de milliers de mes compatriotes sur lesquels reposent pour une large part le succès de la modernisation et diversification de nos structures économiques et le développement de nos institutions sociales. Demain Vos Majestés pourront s'en rendre compte au cours de Leurs visites dans notre pays.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est dans cet esprit que je lève mon verre au bonheur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, à l'avenir heureux du peuple belge et au maintien des liens de coopération et d'amitié entre nos deux nations.

Allocution de Sa Majesté le Roi des Belges

Altesses Royales,
Mesdames, Messieurs,

Nulle invitation ne pouvait nous être plus agréable à la Reine et à moi-même, que celle qui nous permet d'effectuer notre toute première visite d'Etat à l'étranger dans le Pays qui nous est, à plus d'un titre, si proche et si cher, le Grand-Duché de Luxembourg.

A travers nos personnes, c'est la population belge tout entière qui est reconnaissante de l'accueil chaleureux qui nous est réservé par le peuple luxembourgeois.

Nous avons aussi été particulièrement sensibles aux témoignages de sympathie que nous ont adressés, lors de la mort de mon Frère, le Roi Baudouin, de très



...et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

nombreux amis luxembourgeois. Je voudrais saisir cette occasion pour les remercier ce soir, du fond du coeur, de tant de gentillesse et d'attentions.

Altesse Royale,

L'amitié qui existe entre nos deux pays n'a pas besoin de textes pour exister, ni de conventions pour s'exprimer. La réalité d'aujourd'hui le prouve. Rares sont au monde des pays qui soient plus rapprochés que ne le sont les nôtres par une amitié séculaire, par le hasard de la géographie, par des liens de parenté et par le souvenir de grandes choses faites ensemble.

Parmi celles-ci il y a certainement l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui constitue, aujourd'hui encore, le cadre de la coopération qui s'est développée entre nos deux Pays. Cette Union Economique, ainsi que notre coopération au sein du Benelux, ont donné

aux relations entre nos deux Pays une qualité particulière. En même temps elles ont servi de source d'inspiration aux fondateurs de l'Europe, au moment où l'idée de la construction européenne faisait timidement son apparition dans la période de l'après-guerre.

Ainsi, cette coopération étroite a beaucoup contribué à cette Union Européenne que nous connaissons aujourd'hui et qui constitue le fondement de notre prospérité et de notre bien-être. Nos deux Etats ne peuvent que s'en féliciter.

Altesse Royale,

Parmi les peuples de notre continent, le Grand-Duché s'est toujours caractérisé par son aptitude à allier attachement farouche à ses propres traditions avec un large regard au-delà de ses propres frontières. Cet équilibre entre tradition et ouverture est vraiment un des apports spécifiques de votre Pays à la vie internationale.

C'est au sein de l'Union Européenne, que cette ouverture sur le monde a trouvé son expression la plus généreuse.

Comment ne pas rendre hommage dans ce contexte à la contribution exceptionnelle de deux Hommes d'Etat éminents de votre Pays qui ont marqué de leur forte personnalité et de leurs convictions l'épopée européenne que nous vivons.

Monsieur Joseph Bech, d'abord, Chef du Gouvernement de la Grande-Duchesse Charlotte, a toujours eu l'ambition, je cite, de «doubler l'Europe économique d'un rapprochement politique».

Le Ministre d'Etat Pierre Werner ensuite dont l'amitié à l'égard de notre Pays ne s'est jamais démentie, et dont le Plan a incontestablement marqué cette Union Economique et Monétaire qui se réalise progressivement.

La sagesse de ces hommes d'Etat, jointe à leur capacité de se projeter audacieusement dans l'avenir, font honneur à Votre Pays.

Permettez-moi de saluer également les remarquables succès de la Présidence luxembourgeoise des Communautés européennes dans deux circonstances mémorables.

En juillet 1985 d'abord, lorsqu'a été dévolue au Grand-Duché la mission périlleuse de convoquer une conférence intergouvernementale pour engager le processus de réforme du Traité de Rome qui devait aboutir à l'Acte Unique européen.

Six ans plus tard, en juillet 1991, lorsque votre Pays relèvera le défi de mener de front l'édification de l'Union Economique et Monétaire, d'une part, et celle de l'Union politique, d'autre part, dans deux Conférences intergouvernementales parallèles, remarquablement conduites l'une et l'autre.

Dans cette dernière circonstance, la Belgique a souscrit sans réserve au jugement de votre Présidence selon lequel, et je cite, «Un marché unique – sans monnaie unique – et une union économique et monétaire – sans union politique – seraient, au mieux, des constructions inachevées. Une union – dépourvue d'une véritable politique extérieure et de sécurité commune – serait un colosse économique fragile et peu crédible sur la scène mondiale» – fin de citation.

C'est cette même inspiration et ce même regard sur le monde qui ont conduit le Grand-Duché de Luxembourg, dans un esprit de solidarité et de générosité, à s'engager bien au-delà des frontières de notre Union Européenne. C'est ainsi que nous avons vu Votre Pays accueillir un nombre important de réfugiés politiques, par rapport à sa population. Il participe aussi courageusement à des opérations humanitaires et de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, comme aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie.

Je me réjouis à ce propos de ce que l'Union Européenne et l'OTAN aient pu enfin définir une attitude ferme et commune face au drame révoltant qui se déroule en Bosnie-Herzégovine.

A côté de votre ouverture sur le monde, j'ai mentionné aussi votre fidélité aux traditions.

A travers les vicissitudes de l'histoire, les Luxembourgeois n'ont cessé d'affirmer, avec ténacité, leur attachement à leur pays, à leur culture et à la langue qui véhicule celle-ci et la perpétue.

Ce faisant, les Luxembourgeois ont, à leur façon, apporté une contribution à la préservation de notre diversité en Europe; celle-ci constitue une immense richesse que l'histoire nous a léguée et qui doit être préservée.

Comme la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg est situé au carrefour des deux grands courants culturels qui ont le plus influencé notre continent. Cette situation favorise l'enrichissement mutuel, un état d'esprit apte à comprendre la mentalité d'autrui et une grande tolérance.

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis au terme de cette première journée passée dans cette belle Ville de Luxembourg qui a vu naître la vie communautaire européenne et qui en héberge aujourd'hui plusieurs institutions, de vous proposer de lever votre verre à Leurs Altesses Royales le Grand Duc et la Grande Duchesse de Luxembourg et à l'idéal européen qui nous anime et qui associe si étroitement nos deux Pays, unis dans une même entreprise qui nous appelle les uns et les autres à nous dépasser.

La seconde journée de la visite d'Etat débuta pour Sa Majesté le Roi par une visite du Centre de Formation Professionnelle Continue à Ettelbruck et pour Sa Majesté la Reine par une visite de l'exposition d'oeuvres de peintres belges au Château de Clervaux.

Au Centre de Formation Professionnelle Continue à Ettelbruck, Sa Majesté le Roi, qui était accompagnée de Son Altesse Royale le Grand-Duc, fut accueillie par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Pierre Wiseler, Directeur à la Formation Professionnelle Continue, Monsieur Jean-Marie Mousel, Directeur de l'Administration de l'Emploi, Monsieur Ben Merckes, Chargé de Direction du Centre, et Monsieur Edouard Juncker, Bourgmestre d'Ettelbruck. Après la présentation du Centre et la visite des ateliers, les hôtes se sont rendus dans le sud du pays pour une visite de l'aciérie électrique à l'usine de ProfilARBED d'Esch-Schiffange.

A l'usine de ProfilARBED Esch-Schiffange le Roi et le Grand-Duc ainsi que Monsieur Willy Claes, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, furent accueillis par Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de l'ARBED S.A., Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Arthur Schummer, Directeur de l'ARBED, Monsieur Emile Blondelot, Directeur de ProfilArbed, Monsieur François Schaack, Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette et Madame Nelly Stein, Bourgmestre de Schiffange.

Après un exposé de Messieurs Kinsch et Blondelot sur le Groupe ARBED et le fonctionnement de l'aciérie électrique eut lieu la visite des installations techniques.

Discours de M.E. Blondelot, Directeur d'ARBED Esch/Schiffange

Majesté,
Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Le site de Schiffange, dont nous allons visiter aujourd'hui la nouvelle aciérie électrique a une tradition sidérurgique plus que centenaire. En effet, la première autorisation d'exploitation date de 1871.



Les Souverains belges sont salués à l'Hôtel de Ville par Madame Wurth-Polfer, Bourgmestre, les échevins et les conseillers de la Ville de Luxembourg.

A l'époque l'usine comportait 4 hauts fourneaux qui transformaient en fonte le minerai local, appelé minette, en raison de sa teneur en fer relativement faible. Par la suite, aciérie et laminoirs sont venus compléter les installations pour faire d'Esch-Schiffange une usine sidérurgique intégrée.

Au fil du temps les équipements ont été régulièrement renouvelés et modernisés afin de garantir la compétitivité de l'entreprise et la qualité de nos produits. Ce souci permanent de la qualité nous a valu d'ailleurs récemment l'attribution du certificat d'assurance de la qualité ISO 9001.

La visite d'aujourd'hui est consacrée à la nouvelle aciérie électrique, mise en service en décembre dernier. Portons donc notre attention plus particulièrement sur l'évolution du processus d'élaboration de l'acier.

Il a fallu attendre le développement du procédé THOMAS pour permettre la conversion de notre fonte en acier. Par la suite, le procédé LD-AC, permettant de souffler de l'oxygène pur dans des convertisseurs de grande taille a pris la relève.

Notons d'ailleurs que le développement du procédé LD-AC est le fruit de la coopération belgo-luxembourgeoise entre ARBED et le Centre de Recherches Métallurgiques de Liège.

La recherche d'une productivité sans cesse accrue et la nécessité d'une amélioration de la qualité des produits ont été souvent les moteurs de l'évolution des procédés sidérurgiques. Il est pourtant un aspect qui revêt de plus en plus d'importance:

Je veux parler de l'environnement.

Le passage des convertisseurs Thomas à l'aciérie LD-AC a déjà constitué un progrès important en matière de protection de l'environnement puisqu'il s'est accompagné d'un dépoussiérage des fumées.

La nouvelle aciérie électrique permet d'aller bien plus loin dans la voie d'un concept global de protection de l'environnement. Cette protection se situe à plusieurs niveaux: la propreté de l'air, celle des eaux, la lutte contre le bruit, l'élimination des déchets.

La nouvelle aciérie dispose d'un dépoussiérage permettant de capter les émissions primaires et secondaires des fours et d'assurer ainsi des conditions de travail optimales au personnel. Les fumées des fours et l'air ambiant de la halle passent dans un filtre à manches à haute performance. Par ailleurs la technologie du four à arc électrique permet de réduire considérablement l'émission de gaz dans l'atmosphère.

La protection des eaux est assurée par la mise en oeuvre de circuits fermés.

L'isolation acoustique qui a fait l'objet d'un soin tout particulier a été conçue pour éviter toute gêne pour le voisinage. Les co-produits, poussière et scorie, sont entièrement recyclés. Notons au passage que la production d'acier par le four électrique ne nécessite que le tiers de l'énergie mise en oeuvre pour transformer le minerai en acier par la filière fonte.

Tout ceci fait l'objet de prescriptions détaillées reprises dans les conditions d'exploitation de l'aciérie. Il s'agit d'un document de près de 100 pages détaillant les mesures à prendre et les limites à respecter pour assurer la protection des travailleurs et celle de l'environnement. Ces prescriptions sont les

plus sévères en vigueur à l'heure actuelle de par le monde.

Il m'a paru important de souligner plus particulièrement les aspects écologiques de la nouvelle aciérie électrique. Permettez-moi à présent d'aborder brièvement certains aspects techniques et économiques de la filière électrique de production de l'acier.

La figure projetée compare la filière de production traditionnelle minerai - fonte avec la filière électrique. En filière fonte les matières premières minerai et coke transitent par une agglomération, un haut fourneau et un convertisseur avant de pouvoir être mis à forme. La nouvelle filière ne nécessite qu'un seul équipement: le four électrique alimenté en ferrailles, matière première abondante dans les pays industriellement développés et produit de recyclage par excellence.

La figure suivante montre les éléments essentiels d'un four électrique, à savoir la cuve qui contient la ferraille, le couvercle, le conduit d'évacuation des fumées ainsi que les électrodes. Le courant intense traversant les électrodes sert à établir un arc électrique dont la chaleur provoque la fusion de la ferraille.

L'aciérie de Schiffange est une des premières à être équipée de 2 cuves. Cette disposition permet d'effectuer les opérations de chargement de la ferraille ou de la coulée de l'acier dans une cuve alors que l'autre est en opération de fusion. De plus une partie de la ferraille est enfournée par le conduit d'évacuation des fumées qui sert de trémie. Il est donc possible d'alimenter la cuve en ferraille tout au long de la fusion.

Majesté,
Altesse Royale,

l'implantation d'une aciérie électrique à Esch-Schiffange s'inscrit dans la continuité des améliorations et modernisations successives de notre industrie sidérurgique. Elle constitue une étape décisive, voire historique qui allie les avantages économiques et techniques à la protection accrue de l'environnement. C'est précisément en raison de ce double progrès qu'elle permet, nous en sommes certains, d'assurer de façon durable la survie et la prospérité de notre industrie, et partant, le maintien de l'emploi et l'avenir de notre région.

Je vous remercie.

Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale la Grande-Duchesse furent accueillies au Château de Clervaux par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre déléguée aux Affaires Culturelles, Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Paul Reiles, Directeur du Musée National d'Histoire et d'Art et Monsieur Aloyse Nosbusch, Bourgmestre de Clervaux. Après



Sa Majesté le Roi visite le Centre de Formation Professionnelle Continue à Ettelbruck ...

une visite de l'exposition d'oeuvres de peintres belges organisée par le Musée National d'Histoire et d'Art sous la conduite de Monsieur Jean Luc Koltz, Conservateur au Musée National d'Histoire et d'Art, les hôtes se sont rendus dans la zone piétonne et de là à la Maison de Retraite Intercommunale de Clervaux (Résidence des Ardennes) où l'accueil eut lieu par Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et Monsieur Mario Felten, Chargé de direction.

A midi, un déjeuner fut offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges à la Salle des Glaces de l'ancienne Abbaye d'Echternach.

Le Roi et la Reine furent accueillis par Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat et Madame Jacques Santer ainsi que par Madame Mady Schaffner, Bourgmestre d'Echternach.

Au début du déjeuner, des toasts furent prononcés par le Premier Ministre et par Sa Majesté le Roi.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Majestés,

Nous sommes très heureux de vous accueillir au Luxembourg et plus particulièrement à Echternach, ce haut lieu de la culture européenne au Moyen Age. Votre visite chez nous est l'expression non seulement des relations de bon voisinage entre nos deux pays mais encore des relations très cordiales qui existent entre nos deux peuples.

Beaucoup d'entre nous se rappellent encore la visite que nous fit en 1959 votre

frère, le regretté Roi Baudouin. Le peuple luxembourgeois a profondément ressenti le deuil cruel qui a frappé votre famille ainsi que toute la Belgique mais il a aussi pu constater le profond attachement qui lie le peuple belge à sa dynastie.

Majestés,

Les liens entre nos deux peuples sont multiples. Je tiens à relever en premier lieu ceux qui vous unissent à notre Maison Souveraine et que nous savons très chaleureux.

Les liens que l'histoire a tissés sont plusieurs fois séculaires et remontent à la fin du Moyen Age. Pendant près de trois siècles le Duché de Luxembourg a vécu dans le cadre des Pays-Bas, ensemble avec les principautés qui forment aujourd'hui la Belgique. En tant qu'Etats modernes, la Belgique et le Luxembourg sont nés, à quelques années d'intervalle, dans un même contexte, celui de la Révolution belge de 1830. Il est vrai que le Grand-Duché n'a pu affirmer son identité qu'à la suite d'un douloureux partage, décidé en 1839 par les puissances européennes à la conférence de Londres. Le temps et les circonstances ont fait leur oeuvre: les Luxembourgeois francophones ont trouvé leur place dans le Royaume de Belgique à l'intérieur duquel ils forment la province de Luxembourg tandis que les Grand-Ducaux, comme on aime nous appeler chez vous, se sont avancés sur la voie difficile d'un Etat souverain auquel ils sont très attachés.

Si depuis 1839 nos deux pays ont suivi des chemins séparés, ils ne pouvaient pourtant pas éviter de se rapprocher de nouveau. Tel sera le cas avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise conclue en 1921. Le Grand-Duché a trouvé dans la Belgique un partenaire loyal qui



...et l'aciérie électrique à l'usine de ProfilARBED d'Esch-Schiffange.

a pleinement respecté la personnalité de son partenaire cadet.

Au fil des années et malgré des difficultés initiales qui tenaient à des orientations différentes de nos économies, le fonctionnement de l'UEBL n'a cessé de s'améliorer.

C'est que des deux côtés il y avait, et il y a toujours, la ferme volonté d'en faire une réussite.

Le tempérament pragmatique de nos deux peuples et de leurs représentants a fait le reste: Belges et Luxembourgeois ne pouvaient pas ne pas s'entendre. Aussi n'est-il pas étonnant que depuis l'expiration du traité d'union économique en 1972 celui-ci a été régulièrement reconduit sans difficultés et restera le cadre des relations entre nos deux pays au-delà du tournant vers le troisième millénaire.

Majestés,

Dès le départ l'union économique a voulu être plus que ne promettait son nom. Elle comporte, en effet, des dispositions monétaires qui mettent à la disposition de notre pays une monnaie forte. On oublie trop souvent que l'UEBL comprenait aussi, à travers l'article 25, une dimension culturelle. Cette dernière s'est concrétisée à travers une convention intellectuelle et scolaire signée en 1923 et qui est, en fait, le premier accord culturel connu par le Luxembourg.

Mais nos deux pays n'ont pas attendu cet accord pour intensifier leurs relations culturelles. Cette intensification est dans la nature des choses. Une vieille tradition veut que la Belgique ouvre largement les portes de ses universités à nos étudiants. Il est un fait que de tous les pays voisins la Belgique est celui qui aujourd'hui accueille le plus grand nombre

d'étudiants luxembourgeois, preuve éclatante de la qualité de ses universités.

La Communauté européenne est en pleine mutation. Nos deux pays, animés par de solides convictions européennes, ont déjà fourni une contribution considérable à la construction européenne. Ils ont la ferme intention de continuer dans cette voie. En ces temps difficiles où l'Europe est à la recherche d'un nouvel équilibre, la Belgique et le Luxembourg ont intérêt à avancer d'un même pas pour maintenir à leurs populations un avenir de paix et de liberté.

Majestés,

Le peuple luxembourgeois est très sensible à l'honneur que vous lui faites en choisissant le Grand-Duché pour votre premier voyage à l'étranger.

Je lève mon verre, Majestés, pour boire à votre santé personnelle, à la prospérité du peuple belge ainsi qu'à l'amitié qui unit nos deux peuples.

Discours de Sa Majesté le Roi des Belges

Monsieur le Premier Ministre,

Les propos que vous venez de prononcer à l'égard de mon pays nous ont, la Reine et moi, fort touchés. Nous vous en remercions bien sincèrement, non seulement en notre nom personnel, mais au nom de tous nos compatriotes.

Monsieur le Premier Ministre,

La Reine et moi sommes très heureux d'être aujourd'hui, dans ce magnifique Château d'Echternach, les hôtes du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Gouvernements luxembourgeois successifs ont produit depuis bien longtemps un nombre remarquable d'éminents hommes et femmes d'Etat qui ont joué un rôle de tout premier plan, tant dans leur propre pays qu'au niveau international.

Je voudrais, en cette occasion, rendre hommage à leur talent, à leur vision, à leur force de conviction, à leur courage aussi. Ils ont apporté une contribution décisive à la construction européenne.

Monsieur le Premier Ministre,

Votre pays accueille sur son territoire un nombre important d'étrangers.

Dans une époque où la tendance du repli sur soi de la crainte de l'autre, menace nos sociétés occidentales, votre exemple d'hospitalité, d'ouverture et de tolérance peut servir d'inspiration en Europe.

Je vous invite à lever votre verre à la santé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg, au bien-être du peuple luxembourgeois et à l'amitié entre nos deux Pays.

En début d'après-midi, une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf figurait au programme. Devant le Château de Betzdorf, Leurs Majestés le Roi et la Reine, accompagnées de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, furent accueillies par Monsieur Alex Bodry, Ministre des Communications, Monsieur Pierre Werner, Président du Conseil d'Administration de la SES, Monsieur Pierre Meyrat, Directeur Général de la SES, et Monsieur Rhett Sinner, Bourgmestre de Betzdorf. Avant la visite des installations de la société, Monsieur Pierre Meyrat présenta aux hôtes le fonctionnement du système de satellite ASTRA.

Discours de Monsieur Pierre Meyrat, Directeur de la SES

Majestés,

Altesses Royales,
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour notre société d'accueillir aujourd'hui Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges au Château de Betzdorf.

Nous sommes d'autant plus honorés que cette visite se fait en compagnie de

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Charlotte, qui connaissent bien ces lieux, où ils ont résidé pendant bon nombre d'années, et qui, tout comme les instances gouvernementales du pays, suivent les activités de SES depuis 1985 d'un oeil bienveillant.

Soyez les bienvenus à l'ancienne résidence de leurs Altesses Royales qui, aujourd'hui, abrite le siège et les installations techniques de la Société Européenne des Satellites, le premier opérateur privé de satellites en Europe.

SES est heureuse de pouvoir accueillir ses hôtes prestigieux à une époque où elle est activement en train de préparer l'avenir – certains chantiers sur le site en témoignent, d'ailleurs –, et où la télévision et la radio par satellites sont désormais une réalité pour des millions de foyers européens.

ASTRA est aujourd'hui le système de satellites destiné à la réception directe qui remporte le plus de succès.

Avec ses 3 satellites à la même position orbitale, permettant la réception par une seule antenne parabolique fixe, le système offre une variété de programmes inégalée en Europe. Déjà aujourd'hui les satellites disposent de 50 répéteurs pouvant diffuser simultanément 50 programmes de télévision à l'échelle européenne. L'offre ASTRA est complétée par une sélection de 43 programmes radio, dont je ne citerai ici que les deux stations belges «BRTN NACHTRADIO» et «RADIO VLAANDEREN».

Toute la capacité actuelle du système est louée à des programmeurs européens et internationaux. Grâce aux revenus générés par la location des canaux aux programmeurs, SES dispose aujourd'hui d'une solide base financière à la mesure des investissements considérables qui seront entrepris d'ici 1996.

Les programmes diffusés par ASTRA sont reçus sur tout le continent en réception directe, soit en utilisant une petite antenne parabolique individuelle, soit en réception collective, moyennant une antenne parabolique desservant plusieurs foyers, ou encore par câble, ce qui est notamment le cas en Belgique, où des câblo-opérateurs proposent à leurs abonnés plusieurs programmes en provenance du système luxembourgeois.

SES est particulièrement fière du marché de la réception directe qui s'est développé grâce à l'éventail de programmes diffusés: Sur les 50 millions de foyers en Europe qui captent les signaux d'ASTRA, plus de 15 millions ont opté pour un équipement de réception individuel ou collectif. Ce marché impressionnant, le plus grand du monde, certifie le bien-fondé du concept initial de SES.

Ce concept se base sur l'idée d'offrir aux programmeurs un moyen tech-



Sa Majesté le Roi écoute attentivement les explications de Monsieur Pierre Meyrat, Directeur Général de la SES.

nique optimal pour la diffusion de leurs programmes à l'échelle nationale et à l'échelle paneuropéenne, leur permettant d'élargir leurs audiences au-delà des capacités limitées des fréquences hertziennes et de la redistribution par câble.

Aux consommateurs ASTRA offre un choix de programmes jusque là réservé aux seuls réseaux cablés. Vu la disponibilité restreinte de ces derniers, aujourd'hui encore plus de 70% des foyers européens n'ont pas accès à une offre variée. La réception directe par satellite constitue donc leur seule alternative afin de disposer d'un plus grand choix, réclamé par les téléspectateurs.

Les retombées économiques du marché de la réception par satellite sont considérables d'une part pour l'industrie, qui

propose aux consommateurs le matériel de réception représentant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'ECUs par an. D'autre part les programmeurs, grâce à la diffusion de leurs programmes sur ASTRA, ont réalisé en 1993 plus de deux milliards d'ECUs de revenus supplémentaires en recettes publicitaires et en abonnements.

Le développement de ce nouveau marché a été possible grâce à un concept de distribution extensible et résolument orienté vers l'avenir: Tous les satellites ASTRA sont ou seront co-positionnés sur la position orbitale de 19,2° Est, à quelque 36.000 kilomètres au-dessus de l'équateur, et plus précisément au-dessus du Zaïre. En décembre 1989 ASTRA 1A fût lancé par le premier vol com-



Lors du concert de l'orchestre de RTL en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine

mercial de la nouvelle fusée européenne Ariane 4, suivi par ASTRA 1 B en 1991 et par ASTRA 1 C en 1993.

Mais l'expansion du système ne s'arrêtera pas là. SES a en effet trois autres satellites en cours de construction. ASTRA 1 D devrait être lancé au courant de cette année et permettra à SES d'augmenter sa capacité de transmission de 50 chaînes aujourd'hui à 64 d'ici peu. Cette expansion renforcera l'intérêt de la première mondiale que constitue l'actuel copositionnement de trois satellites sur une même position orbitale.

Avec les futurs satellites 1 E et 1 F qui seront lancés en 1995 respectivement 1996, SES compte contribuer à l'introduction de la télévision du futur en Europe: dès 1995, la société offrira des capacités de transmission numérique aux programmeurs.

Avec l'avènement du numérique, les foyers satellitaires pourront bénéficier d'un choix de programmes encore plus important par le copositionnement du cinquième et du sixième satellite. Chacun des 40 répéteurs supplémentaires sur 1 E et 1 F pourra diffuser de six à vingt programmes de télévision en utilisant la compression numérique. Ainsi la nouvelle technologie permettra la diffusion de centaines de chaînes et transformera ASTRA en véritable «kiosque audiovisuel» à partir duquel le téléspectateur pourra choisir et recevoir toutes les émissions actuelles et futures sur une seule et même antenne parabolique fixe.

Majestés,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

je vous invite maintenant à suivre nos activités en images, avant de vous guider à travers nos installations techniques.

Merci de votre attention.

En début de soirée un concert, suivi d'une réception, fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine à la Villa Louvigny à Luxembourg. L'Orchestre de RTL jouait sous la direction de Georges Octors, avec comme solistes Michèle Kerschenmeyer, piano et Philippe Koch, violon.

Dans la soirée, un dîner fut offert par Leurs Majestés le Roi et la Reine en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Golf Club grand-ducal.

... au Ministère des Affaires étrangères...

Voeux de Nouvel An



... à la Chambre des Députés...



... de la Présidence du Gouvernement à la Maison de Cassal...





... de la presse à la Maison de Cassal

Haute distinction pour M. Meyrat



En présence du Ministre Alex Bodry et de M. Pierre Werner, M. Jacques Santer remet la haute distinction à M. Meyrat.

Le 4 janvier 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre grand-ducal de la Cou-

ronne de chêne à Monsieur le Dr Pierre Meyrat, Directeur Général de la Société Européenne des Satellites.

«Plus de sécurité»

Le 10 janvier, M. Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail a fait une conférence de presse intitulée «Plus de sécurité».

Les sujets présentés furent:

- 1) Contrôles accrus de sécurité dans différents secteurs dont notamment celui du bâtiment:
 - a) actions de l'Inspection du travail et des mines,
 - b) actions de l'Administration des douanes et accises,
 - c) collaboration entre l'Inspection du

travail et des mines et l'Administration des douanes et accises;

- 2) Rapports finaux et conclusions relatives à l'Année européenne 1992-1993 pour la sécurité, l'hygiène et la santé des travailleurs au travail;
- 3) Présentation du Code de la sécurité et de la santé (9 volumes en vente libre);
- 4) Présentation du plan d'une politique intégrée pour le bien-être au travail (brochure de l'Inspection du travail et des mines.

Décoration pour Mme Van Hoof



Mme Van Hoof reçoit la décoration des mains du Premier Ministre.

Le 7 janvier 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de chêne à Madame Renée Van Hoof-Haferkamp, Directeur Général du Service Commun d'Interprétation-Conférences de la Commission des Communautés Européennes.

Forum sur l'avenir de l'OCDE

Sur invitation personnelle de M. Jean-Claude Paye, Secrétaire Général de l'OCDE, M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie a assisté le 20 janvier 1994 à Paris au «forum sur l'avenir» de cette organisation internationale. Quelques 30 personnalités du monde politique, économique, syndical et universitaire ont discuté de «l'avenir du travail et des loisirs».

«Egalité des chances entre les femmes et les hommes»

Le 10 janvier 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a donné une conférence de presse, pendant laquelle il a présenté la brochure «Egalité des chances entre les femmes et les hommes», publiée par le Ministère de la Famille et de la Solidarité.

Convention avec Euro-Composites

Le 10 janvier 1994 a eu lieu au Ministère de l'Economie la signature d'une convention entre le Gouvernement et Euro-Composites Systems S.A..

Intervention de M. Jacques Santer, Premier Ministre, au Sommet de l'Alliance Atlantique (10 et 11 janvier 1994 à Bruxelles)

Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les Présidents
Chers Collègues,

Je commencerai mon intervention par m'exprimer au titre de la Présidence de l'Union de l'Europe occidentale.

Une contribution européenne au Sommet de l'Alliance ainsi que l'accueil réservé à l'émergence de l'Identité Européenne de Sécurité et de Défense constituent une innovation politique de très grande importance. Il s'agit d'un saut qualitatif essentiel dans le renforcement du pilier européen de l'Alliance et d'un progrès significatif dans le partenariat transatlantique.

Quatre messages politiques se dégagent de la Déclaration de Luxembourg du 22 novembre passé.

Le premier volet consiste dans l'instauration, dans le cadre de la construction européenne, de l'identité européenne de sécurité et de défense exprimée, entre autres, dans les nouveaux liens établis entre l'Union européenne et l'UEO ainsi que dans les relations établies depuis Maastricht avec l'OTAN.

Ces liens permettent désormais de concrétiser l'approche globale de la sécurité conformément aux objectifs et conditions du Traité sur l'Union Européenne.

L'UEO contribuera ainsi à l'élaboration d'une politique de défense européenne commune, qui pourrait le moment venu conduire à une défense commune.

Le développement soutenu des moyens opérationnels de l'UEO permettra à celle-ci de répondre aux demandes de l'Union ayant des implications dans le domaine de la défense, et aux partenaires et alliés européens de mieux assumer leurs responsabilités en matière de défense.

Un autre volet essentiel de ce message politique consiste dans la réaffirmation par l'UEO de l'importance fondamentale pour la sécurité et la stabilité en Europe d'un partenariat transatlantique solide.

Dans ce contexte, l'UEO se félicite du maintien de l'engagement des Alliés nord-américains en Europe.

Dans le respect des engagements de transparence et de complémentarité entre nos deux organisations, les ministres de l'UEO ont réaffirmé leur décision d'intensifier leur coordination sur les questions au sein de l'Alliance qui



MM. Clinton, Santer et Poos au Sommet de l'OTAN

représentent un important intérêt commun afin d'introduire dans le processus de consultation de l'Alliance des positions conjointes concertées au sein de l'UEO.

Dans ce contexte, il reste bien entendu que l'Alliance continue d'être le forum essentiel de consultation entre les alliés et l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de l'Atlantique Nord.

Le Sommet de l'Alliance constitue une occasion importante de poursuivre l'aménagement des structures et procédures militaires de l'OTAN, de façon à ce qu'elles témoignent du rôle croissant des Européens.

La nécessité de prévoir des options militaires spécifiquement européennes en dehors des cas de défense collective est désormais pleinement acceptée.

Ainsi l'UEO attend-elle du Sommet qu'il approuve le principe selon lequel elle doit pouvoir utiliser non seulement les forces et les ressources des alliés européens, mais aussi les moyens collectifs de l'Alliance.

Il conviendra d'étudier la mise en oeuvre de ce principe, ainsi que la possibilité de la mise à disposition correspondante des capacités opérationnelles propres à l'UEO.

Dans ce même esprit, lors de crises futures, l'UEO et l'OTAN devraient avoir des consultations sur des possibilités de coopération.

La Déclaration de Luxembourg a souligné deux autres points essentiels:

- d'abord le développement des capacités opérationnelles de l'UEO y compris l'Eurocorps et les autres forces nationales et multinationales relevant de l'UEO;
- et enfin le renforcement des relations entre l'UEO et ses Partenaires de Consultation de l'Europe Centrale, notamment à la suite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union Européenne et des accords européens ainsi qu'à la lumière de la proposition franco-allemande du 12 novembre.

Je voudrais exprimer enfin ma satisfaction que l'UEO ait pu aujourd'hui à la fois réaffirmer sa fonction de charnière politique et opérationnelle entre l'Union Européenne et l'Alliance Atlantique, et activement participer au succès du premier Sommet de celle-ci après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.

Monsieur le Secrétaire général,

Je voudrais, à présent, continuer mon intervention en tant que représentant du Luxembourg.

La définition de nos relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale appelle une analyse approfondie et une approche mûrement réfléchie, prenant en compte l'indivisibilité de la sécurité en Europe et la situation prévalant en Russie.

Dans ce contexte, je voudrais marquer mon plein accord avec le concept du partenariat pour la paix que le Président Clinton vient de nous soumettre.

Ce partenariat ne devrait pas exclure une certaine souplesse permettant de prendre

en compte l'évolution et les spécificités de chacun des pays concernés. Il devrait être considéré comme un premier pas ouvrant la perspective d'une adhésion ultérieure à notre organisation. Il doit faire partie d'une stratégie politique, économique et militaire globale et révisable.

Je voudrais, pour terminer, réitérer l'attachement du Luxembourg au maintien d'un lien transatlantique solide.

Mon pays, qui a toujours été disposé à accueillir des installations de l'Alliance

et des Etats-Unis, continue à considérer une présence américaine crédible comme un garant important de sa souveraineté étatique et de sa sécurité.

C'est donc avec satisfaction que j'ai écouté le Président Clinton confirmer le maintien d'un niveau substantiel des forces opérationnelles des Etats-Unis en Europe.

Je vous remercie de votre attention.

M. Esko Aho en visite à Luxembourg

Le 12 janvier 1994, Son Excellence Monsieur Esko Aho, Premier Ministre de Finlande a effectué une visite de travail à Luxembourg, au cours de laquelle il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Une entrevue en tête à tête a ensuite eu lieu au Château de Senningen avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, en présence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Après la réunion de travail, un accord culturel fut signé entre la Finlande et le Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le toast prononcé lors du dîner offert par Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer:

Mr. Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Let me first bid my Finnish homologue, Prime Minister Esko Aho, and the members of his delegation welcome here in Luxembourg. Your official visit, dear Prime Minister, reflects the excellent bilateral relationship between Finland and Luxembourg. I hope that you and the members of your delegation will enjoy your – unfortunately very short – visit in Luxembourg.



M. Esko Aho fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

In the last two years the bounds of friendships of our two countries have been strengthened by the official visit of the President of the Finnish Republic, Mr. Mauno Koivisto, here in Luxembourg and by the official visit our Head

of State, His Royal Highness Grand-Duke Jean made to the land of the thousand lakes. Your visit today, Mr. Prime Minister, is a further opportunity to deepen the excellent relationships between our two countries, which in fact have many things in common.

Allow me to point out at least some of those similarities:

- Finland and Luxembourg were military places at strategical cross-roads – and Finland is such a place still today – and henceforth their historical background is marked by their significance in military history.
- Both our countries are surrounded by powerful neighbour-countries and both have achieved the feat of surviving over centuries. And furthermore both have succeeded in preserving their cultural identities.
- Finland and Luxembourg also share common values in political and ethical fields. Democracy, the rule of the



Lors de la réunion de travail au Château de Senningen

law and free enterprise in a social oriented market are the grounds which our societies are built on.

- Both have developed a strong economy of their own and our two cultures are both part of the great European culture.

The things and values our two countries have in common should have brought us together much more than it has been the case until now. Henceforth our bilateral relations, although existing in commercial terms, notably through Luxembourg steel exports, could and should be hanced in the future.

Mr. Prime Minister,
Ladies and Gentlemen,

I have mentioned some of the characteristics both our countries share, but I didn't point out the most obvious link between Suomi and Luxembourg which is their deep conviction of the utility and necessity of the unification of Europe.

Luxembourg realized and concluded at an early stage that the best way to ensure its prosperity and security was to join the process of European integration.

We have the privilege of being one of the founding members of the European Community and we are proud of our country's contribution to the European unification process which is - you allow this little bit of patriotism - out of all proportion to Luxembourg's geographical size. We hope that by our humble example we showed that on balance each country - be it small, medium sized or huge - only gains by sharing its sovereignty with other states in the European Community, which became a European Union two months ago.

Both myself and my government are well aware of the interest of the Republic of Finland to become a member of this European Union and we fully sup-

port all the efforts the Finnish Government makes to get integrated in the European unification process, for we are fully convinced that the European integration should not limit itself to the Union of the Twelve.

Today we do not know what the architecture of Europe will be in the next decade.

Some have suggested the model of the concentric circles which would have at its center the most integrated economies and at its periphery the less integrated ones.

Although this is a model worth exploring, the approach of the Union will continue to be non-doctrinal, pragmatic and evolutive, on the base of a case-per-case approach. Saying this, I consider all kind of situations of integration, including adhesion. It is a constant in the policy of the Twelve that each demand of adhesion will be considered on its own merits.

Dear Prime Minister,

Your official visit in Luxembourg confirms that our two countries can continue to build on our already existing good relations. I am confident that your visit to Luxembourg will serve to promote reciprocal knowledge and more direct relations between the citizens of our countries, just as the personal contacts between us personally, in the service of a common political cause and the common good of our respective countries, have built up the friendship between us.

Mr Prime Minister,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Let me raise my glass to your health, Mr. Prime Minister, to the friendship between our two countries and to our common destiny in a new Europe.

«Work-life 1994»

Le 13 janvier 1994, M. Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale, a donné une conférence de presse pour présenter la conception et le programme détaillé de work-life 1994.

Les ateliers work-life qui ont lieu en février 94 à Ettelbruck et qui s'adressent prioritairement aux élèves du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique et aux élèves de l'enseignement complémentaire mais aussi à tous les élèves de la région et à leurs parents sont réalisés dans le cadre des mesures du Ministère de l'Education Nationale pour préparer les jeunes au choix professionnel et pour promouvoir la coopération école-monde du travail.

Dans des ateliers thématiques, des entreprises et des institutions publiques et privées présentent aux élèves environ 40 professions, qui, à l'heure actuelle, offrent un grand nombre de débouchés.



Le Ministre Marc Fischbach présente "Work-life 1994".

Inondations: Secours sociaux



Le 11 janvier 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité a donné une conférence de presse, lors de laquelle il a présenté les principes et les modalités pratiques de l'action de secours sociaux à la suite des inondations de décembre 1993.

Lors de la conférence de presse de M. Fernand Boden

“Kronospan Sanem”



Le projet «KRONOSPAN SANEM» est présenté à la presse.

Wirtschaftsminister Robert Goebbels und Herr L.W. Scheibreyer haben am 17. Januar 1994 im Verlauf einer Pressekonferenz den Bau eines MDF- und eines Spanplattenwerkes in Sanem durch die Firma KRONOSPAN SANEM bekanntgegeben und den entsprechenden Vertrag unterschrieben.

MDF (Medium Density Fiber) ist eine aus Holzfasern gepresste Platte, die immer mehr in der Möbel- und Bauindustrie eingesetzt wird, da sie in der Bearbeitung ähnliche Eigenschaften wie gewachsenes Holz aufweist. MDF ist auch ein erstklassiger Ersatz für tropische Regenwaldhölzer. Fachleute rech-

nen damit, daß sich der Markt für MDF in den nächsten Jahren verdoppeln wird.

Eine Anlage zur Veredelung der MDF- und Spanplatten durch Beschichtung mit Melaminharz wird ebenfalls errichtet.

Die Kapazität des Werkes ist auf 200.000 Kubikmeter MDF und 400.000 Kubikmeter Spanplatte pro Jahr ausgelegt.

Die Produkte werden unter dem Namen KRONOSPAN, der Marke der Firma KAINDL für Faser- und Spanplatten, in den Beneluxländern, Ostfrankreich und Deutschland vertrieben.

Ein Betrag von 6,250 Milliarden Franken ist für Investitionen in Industriegelände, Infrastrukturen, Gebäude und Maschinen vorgesehen.

Der Bau erfolgt in zwei Etappen. Die Errichtung der MDF Anlage soll Mitte 1994 beginnen, wenn die erforderlichen Ermächtigungen vorliegen, mit Produktionsbeginn Anfang 1996. Das Spanplattenwerk soll Ende 1998 betriebsbereit sein.

Insgesamt werden ungefähr 200 Personen in den kontinuierlich arbeitenden Anlagen beschäftigt werden; die Fertigung ist weitgehend automatisiert.

Das neue Werk wird bei vollem Betrieb 870.000 cbm Holz und Holzabfälle verarbeiten. Das Fällen, Bearbeiten und Transportieren dieses Holzes wird ungefähr 1.000 Arbeiter in Luxemburg und in den umliegenden Gegenden, wo genügend Holzvorräte bestehen, beschäftigen.

Als Standort wurde ein 17 ha großes Gelände an der Auffahrt Gadderscheier der Collectrice du Sud, in der Gemeinde Sanem, ausgewählt.

Die KRONOSPAN Gruppe ist einer der führenden europäischen Hersteller von Span- und MDF-Platten mit einem Marktanteil von ungefähr 10%. Die Gruppe hat ihren Stammsitz bei Salzburg und betreibt außer in Österreich Werke in der Schweiz, in Deutschland, Frankreich, Großbritannien, Ungarn und Polen.

Das geplante MDF-Werk ist das dritte der KRONOSPAN Gruppe, nach Anlagen in Deutschland und in Wales.

Accord aérien avec le Bahreïn



Monsieur le Ministre Jacques F. Poos et Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat adjoint Ebrahim Abdulla Al Hamar ont signé le 14 janvier 1994 l'accord aérien entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat du Bahreïn au Ministère des Affaires Etrangères.

Cet accord, qui renforcera la coopération économique entre nos deux pays, permettra aux compagnies aériennes désignées par leurs autorités respectives d'établir des services réguliers entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat du Bahreïn.

La signature de l'accord avec le Bahreïn

La dépendance des personnes âgées

Le 18 janvier 1994, Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'Etat à la Sécurité Sociale, a donné une conférence de presse en présence de Madame Nicole Kerschen, chargée de recherche CNRS, Université Paris X Nanterre, pendant laquelle fut présenté le rapport sur «la dépendance des personnes âgées».

Cette recherche, qui s'est déroulée du mois de juillet 1992 au mois de juillet 1993, a poursuivi un double objectif:

- Informer le Gouvernement luxembourgeois sur les systèmes de prise en charge existants dans les pays voisins du Luxembourg: Allemagne, France et Pays-Bas.
- Faire des propositions pour une réforme du système luxembourgeois de prise en charge de la dépendance en mettant l'accent sur les problèmes du financement de la dépendance et sur la création d'une prestation dépendance.

L'étude s'est déroulée en deux étapes. Une première étape a donné lieu à la rédaction d'un rapport pour chaque pays, suivant un schéma établi en commun par les quatre experts. Dans ces rapports sont décrits les institutions de prise en charge, leurs coûts et leurs financements. Une place importante est faite aux cri-

tiques formulées à l'encontre de ces systèmes de prise en charge.

Une seconde étape a permis de confronter les quatre systèmes et d'élaborer des propositions concrètes de réforme du système luxembourgeois. Un questionnaire préalablement établi et accepté par le Gouvernement luxembourgeois a été utilisé pour mener à bien cette réflexion.



Mme Mady Delvaux-Stehres et Mme Nicole Kerschen

«Germination VIII»

Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles et Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires culturelles ont procédé le 17 janvier 1994 à la procla-

mation officielle du résultat du concours organisé pour sélectionner le représentant du Luxembourg à l'exposition «Germination VIII».



M. Jacques Santer et Mme Marie-Josée Jacobs présentent la lauréate, Mlle Simone Decker.

Quatre grands thèmes y sont traités:

- la définition de la dépendance,
- le système institutionnel et financier de la prise en charge des personnes dépendantes au Luxembourg et son évolution,
- les caractéristiques d'une prestation dépendance,
- les effets de retour produits par la création de cette prestation sur les autres financeurs.

Cargolux - Japon

Fin janvier 1994, un accord a été signé entre le Luxembourg et le Japon concernant une nette amélioration des droits de trafic que possède déjà la société de fret aérien Cargolux Airlines International S.A.

Lors d'une réunion entre les autorités de l'aviation civile du Japon et Monsieur Henri Klein, 1^{er} conseiller de direction au Ministère des Transports du Luxembourg ainsi que Monsieur Sten Grotenfelt, Administrateur-Directeur Général de la société Cargolux, il a été convenu entre parties d'accorder des droits de trafic à la société Cargolux, aux fins d'opérer 2 vols hebdomadaire sur Komatsu, situé à la côte Est du Japon.

En outre, les autorités japonaises ont accordé à Cargolux non seulement une plus grande flexibilité sur ses vols vers le Japon mais aussi une mitigation des restrictions du tonnage autorisé. Depuis 1985 Cargolux opère des vols tout cargo vers Fukuoka, Japon. Le nouveau service sur Komatsu est prévu en été.

Cette nouvelle destination vers Komatsu soutiendra sûrement la société Cargolux dans ses efforts continus d'accroître ses services en Extrême Orient.

Visite à Luxembourg de M. Flavio Cotti

Le 20 janvier 1994, Son Excellence Monsieur Flavio Cotti, Conseiller Fédéral, Chef du Département Fédéral des Affaires étrangères de la Confédération

helvétique s'est rendu pour une visite de travail à Luxembourg où il a rencontré Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jac-

ques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, avec qui il a échangé les instruments de ratification de l'accord de non double imposition.



MM. Santer et Cotti



MM. Poos et Cotti échantent les instruments de ratification de l'accord de non double imposition.

«La résurgence de certains «ismes» en Europe»

Discours de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer à l'occasion de l'Assemblée Générale de la LICRA, le 25 janvier 1994 à Luxembourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Depuis 1989 nous assistons en Europe à une formidable accélération de l'histoire. Les changements intervenus au cours de ces quelques années ont ébranlé des convictions, remis en cause des repères traditionnels, sonné le glas d'un empire et provoqué la création d'Etats nouveaux. Dans le tourbillon des événements sont réapparus malheureusement aussi certains ismes ataviques.

C'est la raison pour laquelle j'ai cru important de participer ce soir à l'Assemblée Générale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

L'occasion personnelle m'est ainsi donnée d'exprimer à tous ses adhérents la reconnaissance du Gouvernement pour leur engagement au service d'une bonne coexistence entre les membres des différentes communautés du Grand-Duché de Luxembourg.

J'aimerais commencer mon discours par la fin d'une des oeuvres majeures de la littérature européenne du XX^e siècle: "Rieux se souvenait que cette allégresse était toujours menacée. Car il savait ce que cette foule en joie ignorait, et qu'on peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse."

Dans sa célèbre allégorie "La peste", Albert Camus dénonça en 1947 l'intolérance, le déclin des valeurs humaines et les fascismes de toutes sortes. Quarante ans plus tard, le cardinal-archevêque de Paris s'est exprimé dans "Le choix de Dieu" de la façon suivante: "Mais brus-

quement, s'ouvrent sous nos pas, à l'intérieur même de ces conflits et de ce cours du temps, des gouffres sans proportion avec les causes et les enjeux, de brusques virages vers l'irrationnel. Les causes ne sont plus proportionnées aux effets, et la raison ne peut maîtriser ces puissances. Il y a une déchirure de la chaîne de la causalité. On parle d'abord de folie; les hommes deviennent fous. Le mécanisme du bouc émissaire se met en place; on accuse les juifs ou les francs-maçons... Les sociétés doivent s'inventer des explications irrationnelles pour appréhender ce qui dépasse un raisonnement de causalité."

Pour Monseigneur Lustiger "il y a dans l'expérience humaine une profondeur dramatique du mal, une espèce d'abîme."

Trois ans après, l'année 1990 marque le début d'une guerre atroce en Yougoslavie. Dans l'Allemagne réunifiée de

graves exactions sont commises à l'encontre de réfugiés et d'immigrés. Loin de se cantonner sur le territoire de l'ancienne RDA dont la population autochtone n'était guère habituée à vivre ensemble avec des étrangers, celles-ci ont lieu également sur le territoire des vieux Länder dont la société semblait pourtant être pluriculturelle et tolérante. Une ville comme Solingen ne sera plus considérée comme étant seulement celle de la coutellerie. Les victimes turques qui ont péri dans le feu de leur maison en ont fait un symbole de la honte. Cependant, des crimes racistes ne se limitent pas à la seule Allemagne. Au sein des pays de l'Union Européenne des délits liés au racisme sont commis un peu partout. On assiste parallèlement à une nette montée des déclarations critiques à l'égard de la construction européenne de la part de certains dirigeants politiques et d'intellectuels. La conception d'une Europe fédéraliste perd du terrain face à une remontée en puissance des idées nationalistes. En Europe de l'Est les minorités ethniques commencent de nouveau à prendre peur. Des formes d'antisémitisme font leur réapparition. Anciens communistes et nouveaux nationalistes forment des alliances de sinistre augure contre les forces démocratiques. Un nouveau personnage vient de faire son entrée sur le devant de la scène politique russe, proférant des élucubrations chauvinistes, réactionnaires, impérialistes et belliqueuses.

Besoin est de constater que pendant quarante ans, les démocraties occidentales formaient un bloc uni face à l'empire soviétique d'empreinte stalinienne. Les pays de l'Est du continent européen vivaient sous l'oppression des partis communistes et de leur puissant allié qu'était l'armée soviétique. Les démocraties pluralistes à l'Ouest conjuaient liberté et bien-être économique.

La chute du rideau de fer était bien davantage que l'écroulement du modèle marxiste-léniniste. Elle allait également avoir des répercussions sur les pays occidentaux dont elle mit à jour des faiblesses. La République Italienne en est actuellement la meilleure illustration. Evoquant l'état de son propre pays, l'ancien Premier Ministre Craxi disait récemment qu'il n'y a plus d'idéaux et que les décideurs se bornent à gérer tout simplement des intérêts. De façon générale, l'Europe occidentale risque de perdre ses repères et de dériver. Sous l'emprise du matérialisme et des égocentrismes nos sociétés sont devenues économiquement riches mais pauvres en valeurs spirituelles et morales. Les anciennes convictions qui concernaient des normes morales préétablies ont été remplacées par la croyance en la raison, la technique et l'autonomie de l'être humain. L'évolution des sciences et des

techniques n'a cependant pas éliminé le mal dans le monde. Aujourd'hui, notre savoir dépasse de loin celui de nos ancêtres mais nous ne sommes pas devenus plus sages pour autant. De la libération de l'individu dans les années 60 il ne reste guère plus que des aberrations matérialistes et égoïstes, la course au pouvoir, à la propriété, à l'argent, au confort, au bien-être, à la consommation. Conjugées avec l'actuelle dégradation des conditions économiques, celles-ci risquent de mettre en cause la cohésion des sociétés européennes.

En même temps, l'intérêt pour la politique diminue et c'est ainsi que des thèses populistes gagnent du terrain. Sacrifice, solidarité, responsabilité, devoir, sens commun sont des termes qui semblent être jetés aux oubliettes par de nombreux Occidentaux.

C'est dans de tels esprits que les dangers d'aujourd'hui - qui n'ont rien de nouveau - risquent de se répandre: ambitions territoriales, renaissance de nationalismes agressifs, perpétuation des zones d'influence, intolérance ou idéologies totalitaires. Avec cette réapparition des vieux démons, la question se pose si l'histoire est condamnée à se répéter. Un pareil constat fataliste s'avère-t-il vraiment comme étant de mise?

Mesdames et Messieurs,

La stabilité intérieure et extérieure des Etats membres de l'Union Européenne ne sera assurée que lorsque la paix, la liberté, l'économie de marché et la justice sociale seront solidement ancrés dans tous les pays du continent. Cette certitude est partagée par l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Otan.

Face aux dangers qui guettent, il ne peut y avoir qu'une seule réponse: faire avancer de façon imperturbable le processus de l'intégration européenne. Grâce à l'Union Politique et Economique qui sont les bases du Traité de Maastricht, l'Europe communautaire constituera un pilier de démocraties et d'économies stables et prospères, capables de résister aux tempêtes politiques et économiques et le cas échéant, de se protéger.

Les Etats membres de l'Union doivent en même temps et de façon impérative aider les pays de l'Europe centrale et orientale. Cette façon de procéder est dans nos propres intérêts mais elle est surtout dictée par des considérations morales. La discussion menée autour de l'intégration ou de l'élargissement n'a rien d'antagoniste. L'intégration est au contraire la condition préalable à l'élargissement. L'Union Politique ainsi que l'Union Economique et Monétaire renforceront non seulement les liens entre les douze Etats membres mais permettront également de résoudre les problè-

mes des jeunes démocraties de l'Est. Plus l'Europe sera soudée, moins le danger d'un retour en force des vieux démons sera latent.

Cette conviction a amené les gouvernements des Etats membres de l'Union Européenne à conclure dans le cadre de la PESC un projet de Pacte de Stabilité en Europe afin de régler le problème des minorités et à renforcer l'inviolabilité des frontières. Ce sera un élément essentiel d'action commune visant à promouvoir la stabilité, le renforcement du processus démocratique et le développement de la coopération régionale en Europe centrale et orientale. Il mettra en oeuvre une diplomatie préventive dans laquelle l'Union Européenne aura un rôle actif de catalyseur à jouer. Il s'attachera de même à faciliter le rapprochement, avec l'Union, des pays ayant ou négociant des accords avec elle. En avril prochain se tiendra à Paris une conférence inaugurale rassemblant tous les pays concernés par cette initiative.

Le rapprochement entre les deux parties du continent est également manifeste au niveau du Conseil de l'Europe qui entend promouvoir l'intégration des Etats candidats afin d'établir un vaste espace de sécurité démocratique en Europe. L'adhésion exige des candidats qu'ils mettent leurs institutions et leur ordre juridique en conformité avec les principes de la démocratie pluraliste, de l'Etat de droit et de la protection des Droits de l'Homme. En attendant de nouvelles adhésions, il a été décidé d'intensifier les programmes de coopération.

Au niveau de l'Otan, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé le lancement d'un Partenariat pour la paix qui escompte un élargissement aux Etats démocratiques de l'Est. En attendant, le Partenariat étendra et intensifiera la coopération politique et militaire. La participation active au Partenariat pour la paix sera d'importance dans le processus évolutif d'élargissement de l'Otan. Il est à noter que celle-ci mènera des consultations avec tout participant actif au Partenariat qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité.

Le rapprochement effectif des gouvernements permettra sans nul doute de mieux garantir le respect des Droits de l'Homme, véritable pierre angulaire de la coopération européenne. Cette volonté a été manifestée à Vienne les 8 et 9 octobre 1993 lors du Sommet du Conseil de l'Europe qui a réuni pour la première fois de son histoire au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les 32 pays membres de l'Organisation dont ceux de l'Europe centrale et orientale. Outre la volonté politique de rapprocher les deux parties du continent européen,

le Sommet de Vienne a confirmé le rôle du Conseil de l'Europe en tant que moteur de l'Etat de droit.

Cette organisation politique européenne par excellence est en mesure d'accueillir, sur un pied d'égalité et dans des structures permanentes, les démocraties d'Europe libérées de l'oppression communiste. Le Conseil de l'Europe confirme sa volonté d'ouverture et affirme son intention de renforcer les programmes de coopération et d'assistance pour favoriser l'intégration des nouveaux Etats membres. Garant de la démocratie pluraliste, de la prééminence du droit et du respect des droits de l'homme, il est le forum politique entre les Etats membres et les Etats candidats. Dans leur déclaration finale, les Chefs d'Etat et de Gouvernement estiment que l'Europe est porteuse d'un immense espoir qui ne doit en aucun cas être détruit par les ambitions territoriales, les nationalismes agressifs, l'intolérance, les idéologies totalitaires et la perpétuation des zones d'influence.

Dans ce contexte ils reconnaissent que la protection des minorités nationales est essentielle à la stabilité et à la sécurité démocratique du continent. Il est impératif d'assurer la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales au sein d'un Etat de droit. Ainsi, les minorités peuvent apporter une précieuse contribution à la vie des sociétés. Les Etats sont appelés à assurer le respect des principes qui sont à la base de la tradition européenne commune: l'égalité devant la loi, la non-discrimination, l'égalité des chances, les droits d'association et de réunion ainsi que la participation active à la vie publique. Il importe que les Etats créent des conditions qui permettent aux personnes appartenant à des minorités nationales de développer leur culture tout en préservant leur religion, leurs traditions et leurs coutumes. Celles-ci doivent pouvoir utiliser leur langue en privé comme en public et devraient pouvoir le faire, sous certaines conditions dans leurs relations avec les autorités publiques. Voilà pourquoi les Ministres ont chargé un comité d'experts de rédiger une convention-cadre ouverte également à la signature d'Etats non membres et qui précisera les principes à respecter pour assurer la protection des minorités. Par ailleurs, un Protocole complétera la Convention européenne des Droits de l'Homme dans le domaine culturel par des dispositions garantissant des droits individuels.

Lors du Sommet de Vienne, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également adopté une déclaration sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Ils ont réaffirmé les valeurs de solidarité qui doivent inspirer tous les membres de la so-

ciété en vue de réduire la marginalisation et l'exclusion sociale.

Ils se sont engagés à agir contre toutes les idéologies, politiques et pratiques incitant à la haine raciale, à la violence et à la discrimination ainsi que contre tout acte ou langage de nature à renforcer les craintes et les tensions entre groupes d'appartenance raciale, ethnique, nationale, religieuse ou sociale différentes.

Un vaste plan d'action complétera la déclaration. Il se déroulera sous forme d'une campagne qui sera coordonnée par le Conseil de l'Europe en coopération avec les organisations européennes de jeunesse et qui aura une dimension nationale et locale par la mise en place de comités nationaux.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont invités à examiner leur législation afin d'éliminer toute disposition susceptible de générer des discriminations ou d'entretenir des préjugés et d'effectuer des mesures de prévention. A cet effet un Comité d'experts gouvernementaux sera créé. Il examinera les législations, les politiques et les autres mesures prises par les Etats membres, stimulera les actions aux niveaux local, national et européen, formulera des recommandations et étudiera des instruments juridiques internationaux applicables en la matière.

Le Conseil de l'Europe organisera des programmes de coopération et d'assistance en vue d'un renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les peuples. Les travaux y relatifs seront vastes et comprendront tout un éventail qui mérite d'être évoqué puisqu'il comportera l'étude des causes profondes de l'intolérance et des remèdes à y apporter, le développement de l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et du respect des diversités culturelles, le renforcement des programmes visant à éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire en mettant en évidence les influences mutuelles positives entre différents pays, religions et idées. Seront encouragées les formes de coopération transfrontalière entre collectivités locales, intensifiés les travaux de coopération dans les domaines des relations intercommunautaires et de l'égalité des chances et développées les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la grande pauvreté.

Le Conseil de l'Europe conjugue ces activités avec la demande adressée aux professionnels des médias de présenter leurs reportages et commentaires sur les actes de racisme et d'intolérance de façon factuelle et responsable et de poursuivre l'élaboration de codes de déontologie qui reflètent ces exigences. La particularité de cette campagne consiste dans le fait qu'elle sera portée par la jeu-

nesse, incarnation de l'avenir. Ce concours actif des organisateurs de jeunesse est indispensable pour sa réussite. La campagne devrait s'étendre sur trois ans. 1994 servirait à la préparation. Le lancement est prévu pour le 10 décembre, journée des Droits de l'Homme. 1995 verrait le point culminant qui s'étendrait de mars à juin inclus. Cette phase pourrait être attachée au 50^e anniversaire des Nations Unies, au 10^e anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et à l'Année internationale de la tolérance de l'Unesco. 1996 verrait l'évaluation et le suivi de la campagne avec la mise en oeuvre de mesures à long terme.

De pareilles actions démontrent que les démocraties occidentales sont conscientes des dangers, qu'elles en saisissent les multiples raisons et qu'elles sont prêtes à les combattre de façon non pas uniquement répressive mais surtout préventive. Ce dernier point comprend l'enseignement scolaire et universitaire tout autant que l'éducation extra-scolaire et la formation, l'action sociale et la participation des citoyens actifs qui sont la meilleure garantie contre l'intolérance. Le renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les peuples sera complété par des séminaires, des expositions mettant en valeur l'apport culturel des différentes communautés composant la société européenne, des festivals interculturels, ainsi que des manifestations contre la violence et la discrimination dans le sport. Toutes ces actions s'inscriront dans une vaste stratégie globale, essentiellement préventive, de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Le sommet viennois du Conseil de l'Europe de l'automne 1993 ne s'est donc pas borné à la publication de déclarations solennelles mais il a le mérite d'avoir lancé une vaste campagne européenne pour mobiliser le public contre les dangers auxquels doivent faire face les démocraties. Il est à noter que les douze Etats membres de l'Union Européenne ont joué un rôle très actif dans la préparation du sommet et que les deux organisations ont des objectifs communs.

Déjà en décembre 1991, le Conseil Européen, dans une Déclaration sur le racisme et la xénophobie, se déclarait convaincu que "le respect de la dignité de l'être humain est d'une importance capitale pour l'Europe de la Communauté et que la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes est donc essentielle pour la Communauté Européenne en tant que communauté d'Etats régis par l'Etat de droit. Le Conseil Européen estime par conséquent nécessaire que les gouvernements et les parlements des Etats membres agissent avec clarté et sans ambiguïté contre la montée de sen-

timents et de manifestations de racisme et de xénophobie."

"Par ailleurs, le Conseil Européen demande aux ministres et à la Commission d'intensifier leurs efforts dans la lutte contre la discrimination et la xénophobie et de renforcer la protection juridique des ressortissants de pays tiers sur le territoire des Etats membres."

Je ne voudrais pas omettre de mentionner dans ce contexte le sommet de l'Otan qui s'est déroulé à Bruxelles les 10 et 11 janvier au cours duquel les Chefs d'Etat et de gouvernement ont souscrit à un partenariat pour la paix. Dans le document cadre, ils expriment leur conviction que la stabilité et la sécurité dans la zone euro-atlantique ne peuvent être assurées que par la coopération et par une action commune. Ils reconnaissent que la protection et la promotion des libertés fondamentales et des Droits de l'Homme de même que la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la paix sont des valeurs essentielles pour le partenariat. Ils réaffirment leur engagement à s'acquitter de bonne foi des obligations fixées par la Charte des Nations Unies et à respecter les principes énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Après les conférences de Vienne et de Bruxelles on ne peut plus douter de la détermination des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Otan. Les déclarations finales des deux sommets indiquent clairement que les leçons du passé ont été retenues.

Mesdames et Messieurs,

En tant qu'Etat membre de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Otan, le Luxembourg a apporté son plein soutien aux différentes déclarations, initiatives et plans d'action évoqués. Il sait que la résurgence de certains ismes en Europe ne s'arrête pas devant les forteresses de l'ancien Gibraltar du Nord mais que ceux-ci ont également tendance à se répandre sur son territoire. Les images véhiculées par la télévision allemande sur les événements de Rostock, Hoyerswerda, Mölln et Solingen ont provoqué un sentiment de profonde répulsion et d'horreur parmi notre population.

Elles ont cependant également animé quelques pauvres esprits à proférer publiquement des slogans xénophobes, à harceler des étrangers et à réaliser des graffitis aux contenus fascistes. Loin de vouloir sousestimer l'ampleur de telles actions, force est de constater néanmoins qu'il ne s'agit que de rares excès et d'infractions isolées qui ne reflètent nullement l'état d'esprit de l'écrasante majorité de la population de notre pays qui commémore justement cette année le 50^{ème} anniversaire de sa libération du

joug national-socialiste. Le Luxembourg a beaucoup trop souffert de cette occupation pour que cette idéologie barbare puisse à nouveau se répandre.

A l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale en octobre 1993, le Gouvernement proclamait que l'héritage des patriotes des années 1940 à 1945 est resté vivace "car il représente des valeurs éternelles et universelles: la liberté, la solidarité et la justice. Mais celles-ci ne sont jamais acquises définitivement. Il y a 50 ans elles ont été reconquises par les forces des armes. Aujourd'hui il nous incombe de les sauvegarder par la tolérance et la vigilance: tolérance envers ceux qui sont différents, vigilance envers ceux qui articulent des pensées ténébreuses. A un moment où notre continent traverse une phase d'incertitudes nous devons nous méfier des évidences trop manifestes et des solutions faciles."

Il existe, à ne pas en douter, une relation directe entre le combat des compatriotes de la Seconde Guerre Mondiale et celui que nous menons aujourd'hui contre les ismes évoqués. L'enjeu de la guerre ne comportait en effet pas seulement des valeurs nationales mais également des valeurs humaines comme la liberté, la dignité et les droits de l'homme. C'est pourquoi les Luxembourgeois d'aujourd'hui restent redevables à ceux qui au cours de la guerre ont souffert pour la patrie et qui en sont morts.

Les actions du Gouvernement ne se bornent pas au seul domaine politique mais comportent également une dimension juridique, culturelle et sociale. La récession économique et les profondes mutations structurelles nécessitent des efforts supplémentaires de la part de tous pour maintenir le modèle social européen. Lors de mon message de Nouvel An j'ai clairement indiqué que nous devons de nouveau nous souvenir de ce qui est à la base de notre bien-être: la solidarité. Il ne peut y avoir de doute sur le fait que nous devons compter sur elle pour renouveler notre modèle social. La solidarité vise d'abord tous ceux qui se trouvent en marge de notre société et qui sont à la recherche d'un emploi. Elle concerne également les réfugiés politiques de l'ancienne Yougoslavie qui cherchent un accueil dans notre pays. J'aimerais mentionner également la solidarité dans les familles et entre les générations. Mais dans le présent contexte il nous incombe d'être solidaires également avec les étrangers et immigrants qui contribuent de beaucoup à notre bien-être économique et qui souhaitent s'intégrer dans notre société.

Est-il besoin de rappeler que sur les 396.000 habitants que compte notre pays, 120.000 c'est à dire 32% ne possèdent pas la nationalité luxembourgeoise et que les étrangers forment 42% de la po-

pulation de la capitale? De manière générale, la présence d'une importante main-d'oeuvre étrangère est une véritable constante historique depuis 100 ans. En effet, le premier miracle économique luxembourgeois qui s'est produit vers la fin du dix-neuvième siècle dans la sidérurgie, était dû en grande partie à des étrangers: ingénieurs allemands, ouvriers français, italiens et polonais. Un phénomène relativement récent concerne l'arrivée quotidienne sur notre marché de travail de 46.000 salariés frontaliers. Lorsqu'on se rend compte que le chiffre total des frontaliers au sein des Etats membres de l'Union Européenne s'élève à 250.000 et que notre pays en compte presque 1/5, l'amplitude du phénomène devient évident. De manière générale, 51% de la population active sont actuellement des citoyens non-luxembourgeois. Le Grand-Duché est par conséquent un marché européen de travail. Il a un besoin vital de la main-d'oeuvre étrangère.

Les Luxembourgeois sont absolument conscients de la part active que les étrangers ont pris et continuent à prendre dans la vie économique du pays et de la contribution précieuse qu'ils ont fourni dans des conditions souvent difficiles, pour assurer leur bien-être commun.

Les différents Gouvernements luxembourgeois ont toujours soutenu l'intégration des étrangers. Ce terme désigne toutes les personnes qui ne sont pas de nationalité luxembourgeoise et qui résident sur le territoire du Grand-Duché de même que les demandeurs d'asile et les apatrides. J'aimerais rappeler dans ce contexte que les étrangers viennent de participer en automne 1993 pour la première fois aux élections pour les chambres professionnelles. Une autre étape importante dans le processus d'intégration des étrangers est constituée par la loi du 27 juillet 1993 qui les aide à s'adapter à la vie sociale, économique et culturelle de la collectivité luxembourgeoise moyennant, notamment, l'aide matérielle et psycho-sociale, l'information, la formation, l'orientation, le regroupement familial et le soutien de l'organisation des loisirs. Le Commissariat du Gouvernement nouvellement créé encourage et soutient entre autres les activités et initiatives destinées à promouvoir l'échange interculturel entre Luxembourgeois et étrangers. La loi en question prévoit également des agréments et aides financières dans tout un nombre de domaines. Il a été décidé par ailleurs d'instituer un comité interministériel chargé de la coordination de la politique en faveur des étrangers. De même a été créé un conseil national pour étrangers. Cet organe consultatif est chargé d'étudier tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. La loi susmentionnée prévoit par

ailleurs l'organisation périodique d'une conférence nationale pour étrangers sur un ou plusieurs sujets les concernant et qui réunit entre autres les membres du conseil national pour étrangers, des commissions communales consultatives, des associations concernées ayant une activité sociale, culturelle et sportive.

Il me tient par ailleurs de relever ici devant vous l'article 3 du chapitre 2 qui stipule que toute discrimination d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une communauté fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique et religieuse de cette personne ou des membres ou de certains membres du groupe ou de la communauté est formellement interdite et que l'article 4 prévoit même un rétablissement de l'article 456 du Code pénal qui prévoit une condamnation des coupables.

Il en résulte que le Gouvernement est décidé à combattre toute forme de discrimination raciale de façon préventive mais également de façon répressive. La prévention passe sans nul doute par l'intégration qui doit s'effectuer à tous les échelons. La participation à la vie publique et sociale est un facteur d'intégration considérable. Cette conviction profonde a amené le Gouvernement à soutenir pleinement le projet d'une citoyenneté de l'Union prévue dans le Traité sur l'Union Européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992 et ratifié par la Chambre des Députés, le 2 juillet de la même année. Son article 8B introduit le droit de vote dans l'Etat membre où le citoyen réside, ceci pour les élections communales et pour les élections européennes. Le paragraphe 2 dudit article stipule "que tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement Européen dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat."

Cette disposition s'appliquera déjà lors des prochaines élections au Parlement Européen qui auront lieu le 12 juin prochain. Les citoyens de l'Union devront se conformer aux mêmes règles, remplir les mêmes conditions, respecter les mêmes procédures et honorer les mêmes obligations que les Luxembourgeois. Ils disposent ainsi du droit de vote actif et passif dans leur pays de résidence. Cependant, ils doivent choisir s'ils veulent exercer celui-ci dans le pays de résidence ou dans le pays d'origine ce qui évitera les doubles votes. Les modalités peuvent prévoir des dispositions dérogatoires lorsque des problèmes spécifiques à un Etat membre le justifient. Eu égard à la proportion exceptionnellement élevée (plus de 20%) des ressortissants communautaires au Grand-Duché, le Conseil de l'Union Européenne a accor-

dé à notre Etat trois mesures dérogatoires.

Tandis que la directive permet au ressortissant communautaire résidant dans un autre Etat membre d'y voter sans avoir à justifier une durée de résidence, ce droit de vote ne peut être exercé au Luxembourg que par les ressortissants communautaires établis depuis au moins 5 ans. De même, alors que la directive permet à un ressortissant communautaire d'être candidat aux élections européennes dans le pays de résidence sans conditions de durée de résidence, une durée de 10 années est requise au Luxembourg. Une troisième dérogation prévoit des mesures appropriées "en matière de composition des listes des candidats et visant notamment à faciliter l'intégration des citoyens de l'Union non-nationaux." Cette disposition sert à mieux intégrer les citoyens de l'Union dans leur pays d'accueil en évitant une polarisation éventuelle entre listes de candidats et non-nationaux. Un tel risque pourrait concerner en effet un Etat membre où la proportion de citoyens de l'Union non-nationaux qui ont atteint l'âge de vote, dépasse 20% de la totalité des citoyens de l'Union en âge de vote qui y résident. Il est jugé important que cet Etat puisse prévoir des dispositions particulières quant à la composition des listes de candidats. Ainsi, une liste ne peut majoritairement être composée par des candidats qui ne possèdent pas la nationalité luxembourgeoise.

Le projet de loi relatif à la participation des ressortissants communautaires aux élections européennes a été déposé à la Chambre des Députés après que le Gouvernement ait mené une large consultation avec les forces vives de la nation. Une étude y relative avait démontré que l'accession à la nationalité luxembourgeoise par naturalisation et option est beaucoup plus importante parmi les ressortissants d'Etats tiers que parmi les ressortissants d'Etats membres de l'Union Européenne. Ce fait est dû à la protection accordée par la citoyenneté européenne qui rend l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise moins nécessaire.

Je tiens à noter enfin que le projet de loi en question ne représente pas un précédent pour la discussion à venir qui tournera autour du droit de vote pour les élections communales.

Mesdames et Messieurs,

Les mesures politiques qui sont prises actuellement aux niveaux national, communautaire et continental démontrent que les gouvernements sont décidés à enrayer la résurgence des ismes. L'Europe ne se retrouvera pas de sitôt au bord du gouffre de l'histoire. Mais il s'agit de rester vigilant car la boîte de Pandore n'est jamais vraiment scellée.

Le mystère du mal restera à l'oeuvre dans la condition humaine. Certaines visions d'avenir de l'après-guerre qui ont été projetées par des Européens trop enthousiastes étaient parfois empreintes d'un optimisme naïf. Pendant des décennies on pouvait effectivement se croire à l'abri des ismes, en les considérant comme définitivement vaincus. Les événements récents nous ont hélas démontré que tel ne sera jamais tout à fait le cas. C'est une leçon qui a été, je crois, retenue.

Soyons donc conscients que nous sommes engagés dans un combat éternel. D'autres l'ont mené avant nous au cours du XX^e siècle. Je pense à l'industriel Emile Mayrisch, à l'écrivain Romain Rolland, aux hommes politiques Gustav Stresemann et Aristide Briand, à l'officier Claus von Stauffenberg, au père Maximilian Kolbe qui se sont tous engagés dans les domaines les plus différents. S'ils ont échoué à court terme, ce n'est pas de leur faute mais parce que l'époque était beaucoup plus difficile que la nôtre et qu'ils ne disposaient pas des moyens de réussite adéquats. De nos jours, le fonctionnement de l'Union Européenne reste sans aucun doute le meilleur garant de bien-être et de stabilité sur notre continent. Cette conviction a été formulée dans une déclaration à l'occasion de l'entrée en vigueur du traité sur l'Union Européenne par les douze Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Conseil Européen de Bruxelles, le 19 octobre 1993:

"Les citoyens européens savent que la Communauté leur a apporté la fin de luttes sanglantes, un niveau de prospérité supérieur et un surcroît d'influence. Ils savent qu'aujourd'hui, plus encore qu'hier, l'isolement et le repli sur soi sont de fausses solutions, toujours illusoire et parfois dangereuses. Ils doivent aussi savoir que l'Union européenne les aidera à faire face aux mutations industrielles et sociales, aux défis extérieurs, à plusieurs des fléaux de notre société à commencer par le chômage. Ceci suppose que les peuples européens s'y engagent ensemble avec énergie et détermination, et surtout avec confiance."

Hormis toutes ces considérations pertinentes, j'estime que l'Europe a également besoin d'affermir son identité culturelle. Elle y parviendra en se souvenant des origines qui ont forgé sa civilisation: l'héritage spirituel judéo-chrétien, la philosophie antique et la renaissance. En puisant dans ces sources nous allons surmonter le relativisme pernicieux, déclencheur des égoïsmes actuels qui avilissent les hommes. Nous réussirons de même à faire rayonner davantage les Droits de l'Homme.

Il faudra veiller en outre à ce que les jeunes ne deviennent pas que de simples technocrates surspécialisés, mais qu'ils

aient également une bonne culture générale. Des têtes bien remplies ne serviront en effet à rien si elles ne sont pas bien faites.

J'espère que nous réussirons ainsi à respecter de nouveau davantage toutes les formes de création.

Permettez-moi de terminer mon discours par une citation de Paul Henri Spaak, un des pères fondateurs de l'Union Européenne qui en 1952, a prononcé les phrases suivantes: "La tolérance est la plus belle et la plus noble des vertus. Rien n'est possible sans cette disposition de l'âme. Elle est une question préalable à tout contact humain. La tolérance ne fait renoncer à aucune idée et ne fait pas pactiser avec le mal. Elle implique simplement qu'on accepte que d'autres ne pensent pas comme vous sans les haïr pour cela."

M. Elsen à Bruxelles

A l'occasion du départ de Monsieur le Premier Conseiller de Gouvernement Charles Elsen qui vient d'être nommé Directeur Général au Secrétariat Général du Conseil de l'Union Européenne, Monsieur le Ministre de la Justice, Marc Fischbach, a offert le 24 février 1994 une réception au personnel du Ministère.



MM. Fischbach et Elsen

Jacques Santer in Bielefeld

Am 9. März 1994 hielt Premierminister Jacques Santer vor den Mitgliedern des Industrie- und Handelsclubs Ostwestfalen einen längeren Vortrag über die wirtschaftliche Entwicklung Luxemburgs vom Agrar- zum Dienstleistungsstaat. Am 10. März traf Herr Santer zu einem Arbeitsfrühstück mit den Herren Nieland (Präsident der Lampebank) und Oetker zusammen.

Réunions tripartites

Le 19 janvier 1994 a débuté une série de réunions tripartites entre les représentants gouvernementaux, patronaux et syndicaux pour faire le point sur la si-

tuation économique, financière et sociale du Luxembourg dans le contexte européen.



Les représentants gouvernementaux, patronaux et syndicaux réunis autour d'une même table.

Décoration pour M. Spyros Pappas

Le 20 janvier 1994, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Fonction publique, a décoré de l'insigne d'«Officier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg» Monsieur Spyros Pappas, Directeur général de l'Institut Européen d'Administration Publique à Maastricht.

Monsieur Spyros Pappas a été décoré par le Gouvernement Luxembourgeois en raison de ses mérites particuliers et

de sa contribution engagée tant dans la diffusion du droit communautaire que dans la formation des juges, ceci en particulier par la création à Luxembourg le 1^{er} décembre 1991 d'une Antenne de l'Institut Européen d'Administration Publique, avec son Centre Européen de la Magistrature et des Professions Juridiques.



Le Ministre Marc Fischbach décore M. Spyros Pappas.



«Santé pour tous»

Le 24 janvier 1994, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse, ayant pour thème «Présentation du Livre Blanc «Santé pour tous»». Dans le cadre de cette conférence de presse, le Ministre a présenté les données sur l'état de santé des Luxembourgeois et ses propositions pour une nouvelle stratégie dans l'intérêt de la promotion de la santé au Grand-Duché.

Le Ministre Johny Lahure et ses collaborateurs présentent le Livre Blanc "Santé pour tous".

Investissement important de RUBBERMAID

Le 25 janvier 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et la direction de RUBBERMAID Inc. (Woo-ster, Ohio, Etats-Unis) ont tenu une conférence de presse lors de laquelle fut présenté un projet d'investissement important de Rubbermaid à Luxembourg.

Rubbermaid Incorporated et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ont annoncé en effet un investissement de plus de 10 millions de dollars (500 millions de Flux) dans la construction d'une unité de production européenne à Differdange, destinée à la fabrication de jouets en matière plastique de la marque «Little Tikes». Un nouveau centre de distribution sera également construit sur le même site dans le parc industriel «Haneboesch» à partir duquel la distribution des produits «Little Tikes», «Rubbermaid Office Products» et «Rubbermaid Commercial Products» sera effectuée vers les marchés européens.

Rubbermaid a l'intention d'engager 60 personnes dans sa phase de démarrage en 1994. L'emploi atteindra quelque 200 personnes après 3 ans, lorsque la surface bâtie couvrira environ 20.000 m².

En outre, Rubbermaid a décidé d'établir son nouveau quartier général européen à Luxembourg-Gasperich. M. Bob Stohler a été nommé Président de Rubbermaid Europe S.A.

Rubbermaid est un fabricant de nombreux articles en matières plastiques dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,8 milliard de dollars en 1992 et qui emploie environ 12.000 personnes dans le monde. La semaine dernière, Rubbermaid Inc. a été qualifiée de «société la



Lors de la présentation du projet d'investissement de Rubbermaid à Luxembourg

plus admirée d'Amérique» par l'enquête annuelle du «Fortune Magazine».

La société possède cinq divisions: la «Home Products Division» produit des milliers d'articles ménagers, allant des emballages alimentaires aux papiers peints en passant par les ustensils de cuisines les plus divers. «Rubbermaid Specialty Products» commercialise des articles de loisirs tels que meubles de jardin, articles de sport ainsi que des accessoires pour l'automobile. La division «Little Tikes» produit des articles pour enfants. La marque est réputée pour la durée de vie exceptionnelle, la conception innovatrice et la remarquable valeur de ses produits.

«Rubbermaid Commercial Products» s'adresse aux marchés professionnels et institutionnels avec ses produits destinés à l'entretien sanitaire, aux services de restauration et à l'horticulture. «Rubbermaid Office Products» vise les services administratifs et de bureau et est un

fournisseur de premier rang d'accessoires pour ordinateurs personnels et pour mobilier informatique.

Marc Fischbach à Strasbourg

M. Marc Fischbach, Ministre de la Justice a assisté les 3 et 4 février 1994 à une double réunion consacrée aux problèmes de la drogue: le 3 février le «Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants» (Groupe Pompidou) a tenu sa dixième conférence ministérielle; le lendemain les Etats européens non-membres du Groupe Pompidou ont participé avec les Etats membres du Groupe Pompidou à la deuxième conférence ministérielle pan-européenne sur la coopération relative aux problèmes d'abus de drogues illicites.

Déclaration de politique étrangère

présentée par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, le 27 janvier 1994

Madame le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Près de cinq ans après la chute du Mur de Berlin et l'effondrement du système communiste, il faut prendre la mesure des changements historiques qui ont refaçonné le continent européen. Contrairement aux espoirs qu'on pouvait nourrir il y a quelque temps, nous n'avons pas assisté à la naissance d'un nouvel ordre international, marqué par le règne de la paix, de la justice et du droit.

Les images terrifiantes qui nous viennent chaque jour des foyers de crise sur notre continent, la montée des nationalismes les plus extrêmes, les immenses problèmes économiques auxquels les pays d'Europe centrale et orientale font face, illustrent la difficulté de construire des démocraties prospères sur l'ensemble du continent européen.

Après la fin de la guerre froide, il nous faut rebâtir les fondements d'une nouvelle sécurité globale en Europe.

Elle a besoin de trois piliers solides:

- * premièrement, la sécurité économique: elle ne pourra être assurée que par la lutte efficace contre le chômage et par le soutien actif du difficile processus de réforme économique dans lequel sont engagés les pays d'Europe centrale et orientale, et notamment la Russie, sans pour autant oublier le monde en développement;
- * deuxièmement, la sécurité militaire: elle pose la question de la redéfinition du rôle de l'OTAN et du renforcement de la politique de sécurité de l'Union européenne;
- * troisièmement, la consolidation de la démocratie: cela n'est possible que si nous réussissons à maîtriser les difficultés économiques qui nourrissent, à l'ouest comme à l'est, les fanatismes de toute sorte, la démagogie, le racisme et la xénophobie, voire l'affaiblissement de l'état de droit.

Cette vision globale de la sécurité est partagée par les douze pays de l'Union Européenne et par les seize pays membres de l'OTAN.

Aussi servira-t-elle de trame à ma déclaration de politique étrangère de 1994.

La sécurité économique

Notre prospérité économique dépend largement de la sécurité économique en Europe. L'Union européenne connaît ac-

tuellement la pire récession depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Après une année 1993 très défavorable, les perspectives pour 1994 restent incertaines. Le chômage qui touche près de 18 millions de citoyens de l'Union, continue à monter inexorablement dans la plupart de nos pays. Même une reprise de la croissance sera incapable de renverser clairement cette tendance.

Certes, au Luxembourg, la croissance économique a encore été positive en 1993, de l'ordre de 1%, mais le chômage a néanmoins connu ces derniers mois une évolution qui ne peut laisser indifférent.

La montée du chômage constitue la première préoccupation des citoyens communautaires. Face à une Amérique qui est sortie de la récession en ayant renforcé sa compétitivité, face à l'essor économique fulgurant d'un certain nombre de pays asiatiques dont la Chine, l'Europe donne aujourd'hui l'impression d'un continent sur le déclin.

Afin de corriger cette image d'une Europe pessimiste, ayant perdu confiance en soi, il fallait réagir. On ne peut donc que féliciter le Président Delors pour avoir lancé la réflexion et le débat sur les moyens dont l'Europe dispose pour renouer avec la croissance économique, restaurer sa compétitivité et réduire sensiblement le chômage.

Le livre blanc et le Luxembourg

Le Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi" a le mérite de démontrer que dans la grande compétition économique internationale l'Europe conserve ses chances.

Cette initiative vise d'abord à redonner espoir et motivation aux millions d'Européens qui ont perdu leur emploi ou ont peur de le perdre. Elle présente des propositions concrètes pour sortir de la crise actuelle.

Mais le Livre blanc ne contient cependant pas, comme l'a relevé le Président Delors, de solution miracle. Il veut contribuer, dans la logique même de la subsidiarité, à inspirer les décisions ou les politiques, qu'elles soient mises en oeuvre sur un plan communautaire ou sur un plan national. Ceci correspond à la réalité économique et sociale de la Com-

munauté qui reste, malgré des tendances générales communes, caractérisée par une grande diversité.

Une question fondamentale se pose aujourd'hui à l'Europe:

Le modèle social fondé sur la protection sociale et la solidarité est-il compatible avec le redressement de la compétitivité et la création d'emplois ?

La réponse du Livre blanc est claire. Elle est d'ailleurs très proche des idées développées par le gouvernement luxembourgeois dans sa propre contribution: ni la diminution des salaires, ni des coupes sombres dans la protection sociale ne représentent des solutions socialement acceptables, politiquement réalisables et économiquement raisonnables. Les solutions qui devront être mises en oeuvre le seront dans le cadre d'une Europe soucieuse des valeurs sociales qui sont à la base de la cohésion de nos sociétés. Il s'agit de les préserver.

La paix sociale et le dialogue entre partenaires sociaux, qui dans notre pays sont solidement établis, sont des atouts pour redresser la compétitivité et promouvoir le changement économique et technologique.

Les ressources humaines sont la principale richesse de l'Europe. Il s'agit de les valoriser dans le sens d'une économie plus performante et ayant atteint un niveau technologique supérieur. Ce n'est pas en prenant des mesures accentuant la précarité et une baisse des niveaux de rémunération qu'on pourra atteindre ce but.

La formation, la qualification, l'éducation tout au long de la vie, étant donné que les techniques et la nature des emplois changent de plus en plus rapidement, doivent devenir des priorités dans tous les pays européens. Même aux Etats-Unis la création d'emplois qualifiés, qui est un des objectifs de la nouvelle administration, se heurte toujours à des difficultés au niveau de la formation et de la qualification.

Pour une économie aussi ouverte que l'économie luxembourgeoise, qui devra de plus en plus s'orienter vers des services de haute qualité et des activités industrielles à haute valeur ajoutée, la valorisation des ressources humaines dans le cadre d'un système éducatif performant et axé sur les besoins du marché du travail constitue une grande priorité.

D'autres idées présentées dans le Livre blanc méritent notre attention.

Comment peut-on s'imaginer qu'au vingtième siècle l'Europe puisse maintenir son rang de grande puissance économique sans investir massivement dans les infrastructures qui détermineront la compétitivité des économies les plus performantes? Le transport de l'information sera la matière première des sociétés de services et d'information qui sont en gestation. Désormais, les industries de l'information et de la communication représentent plus de 10% de la production des biens et services, des emplois et des échanges internationaux.

L'investissement dans les télécommunications et dans les réseaux capables de gérer et de transférer l'information doit mobiliser des ressources considérables.

Faut-il rappeler que notre pays dispose dans ce domaine d'atouts importants, notamment avec son système de satellites qui est en plein développement. Aux Etats-Unis la réalisation de "super electronic information highways" est à l'ordre du jour et bénéficie à la fois du soutien actif de l'administration et des grandes entreprises.

L'Europe ne doit pas rester à la traîne. Il faut espérer que le prochain Conseil européen qui devra être saisi d'un nouveau rapport sur ces questions arrivera à arrêter, comme le prévoient les conclusions du Conseil européen de Bruxelles, "les modalités précises d'action et les moyens nécessaires".

Le taux d'investissement a diminué de 5% en Europe depuis le milieu des années soixante-dix. L'évolution au Luxembourg n'a pas été la même, le taux d'investissement ces dernières années ayant augmenté. L'initiative de croissance décidée à Edimbourg et complétée à Copenhague doit être rapidement traduite dans les faits. L'idée d'un "new deal européen" axé sur une relance massive des investissements doit être poursuivie.

Trop souvent, les arguments, qui mettent l'accent sur le coût immense que représentent ces politiques, négligent le fait que le chômage qui détruit par ailleurs le tissu social de nos sociétés, comporte, à côté du drame humain, un coût financier énorme.

Faut-il alors remettre en question les principes d'une politique économique et financière de stabilité inscrits dans le Traité sur l'Union européenne? Certainement pas.

L'Union économique et monétaire

La stabilité est d'autant plus nécessaire qu'une relance des investissements aura besoin d'une baisse supplémentaire des taux d'intérêt.

Les politiques de convergence, axées sur la stabilité monétaire et la réduction des déficits publics excessifs sont indispensables à la réalisation de l'Union économique et monétaire. Mais les politiques de convergence doivent davantage prendre en compte la sortie de la récession actuelle et la relance de la croissance sans laquelle les nécessaires assainissements deviendront vite illusoirs.

Avec le début de la deuxième phase de l'UEM, un nouveau cadre pour la concertation et la coopération en matière monétaire est créé. L'Institut monétaire européen devra pleinement assumer le rôle qui lui a été attribué par le Traité.

Après les sérieuses turbulences monétaires que nous avons connues en 1992 et au cours de l'été dernier, le SME a retrouvé sa stabilité. Il est remarquable que certaines des monnaies exposées durant la crise et dont faisait également partie le franc belge, ont pratiquement retrouvé le niveau qu'elles avaient avant les grandes manœuvres déclenchées par la spéculation internationale contre le SME.

Finalement, l'élargissement des bandes de fluctuation n'a pas entraîné la désintégration du système. La ferme volonté des gouvernements et des banques centrales de maintenir le cap vers la stabilité monétaire a été payante et a été honorée par les marchés des changes. Ce succès devrait faciliter une baisse concertée des taux d'intérêt qui reste indispensable aussi du point de vue de la consolidation à plus long terme du SME.

Après avoir réussi la mise en oeuvre de la seconde étape de l'UEM, l'Union européenne se trouve également sur le point de mener à bien les négociations avec les quatre pays candidats à l'adhésion.

L'élargissement de l'Union Européenne

Celles-ci devront être achevées début mars afin que l'élargissement puisse ainsi se concrétiser dès le début de l'année prochaine. Le Luxembourg a toujours été favorable à cet élargissement, étant convaincu qu'il ne répond pas seulement à une évolution naturelle en Europe mais qu'il pourra donner à la construction européenne un nouveau souffle. Nous ne partageons pas les craintes de ceux qui jugent que la Communauté sera bloquée dans sa capacité décisionnelle. Notre position, partagée par d'autres et notamment nos partenaires du Benelux, selon laquelle aucune révision institutionnelle allant au-delà de certains ajustements n'est nécessaire, a été reprise par les différents Conseils européens depuis Lisbonne.

Il n'aurait pas été raisonnable d'imposer à nos opinions publiques un nouveau débat institutionnel si peu de temps après l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne. Celui-ci a fixé une nouvelle conférence intergouvernementale en 1996 en identifiant deux domaines prioritaires: le renforcement de la légitimité démocratique et le développement de la politique de sécurité et de défense.

Toute idée de mettre à l'ordre du jour de cette conférence un bouleversement des institutions et notamment, sous prétexte de l'efficacité, la remise en cause de certains principes fondamentaux sera dangereuse pour la cohésion même de l'Union et devra être refusée. Notre pays devra se préparer à cette échéance importante, comme il devra d'ores et déjà commencer à se doter des moyens nécessaires à l'exercice de sa prochaine Présidence en 1997.

* * *

L'année écoulée a en fin de compte été une année positive pour la construction européenne qui avait été ébranlée par les difficultés que la ratification du Traité avait suscitées dans un certain nombre de pays. Le calendrier établi par le Traité a été respecté: que se soit sur le plan de la citoyenneté européenne et plus particulièrement de la faculté pour les citoyens européens de voter dans leur pays de résidence, de la seconde phase de l'UEM ou de la mise en oeuvre de la PESC.

On a déjà oublié que l'année écoulée marquait l'achèvement du marché intérieur. La disparition des frontières est largement devenue une réalité, même si certaines difficultés subsistent comme s'en rendent encore compte des entreprises luxembourgeoises qui souhaitent développer leurs activités sur des marchés de pays voisins.

La pleine réalisation du marché intérieur comme la libre circulation des personnes, qui a pris du retard, méritent une attention continue. Il faut à cet égard regretter que l'entrée en vigueur de l'Accord de Schengen soit retardée pour des raisons techniques au niveau du SIS. La mise en oeuvre du troisième pilier, celui de la coopération en matière judiciaire et des affaires intérieures, a également été engagée. Europol est en voie d'être créé.

La sécurité des personnes et des biens ainsi que la lutte contre la criminalité dans une Europe sans frontières intérieures sont devenues des priorités auxquelles l'opinion publique européenne est très attentive.

Le droit d'asile

Le Conseil Européen a itérativement souligné la nécessité d'harmoniser les politiques nationales en matière d'asile,

tout en recommandant aux Etats membres de l'Union de tout mettre en oeuvre en vue de la réalisation de cet objectif.

Aussi ai-je fait préparer un projet de loi portant création d'une procédure relative à l'examen d'une demande d'asile. Ce projet qui tient compte des travaux d'ores et déjà accomplis sur le plan européen, est actuellement pendant devant le Conseil d'Etat.

Une fois voté, il constituera la base légale permettant la mise en application, sur le plan national, des dispositions harmonisées à Douze en matière de droit d'asile. Il complètera ainsi les engagements juridiques que le Luxembourg a contractés en ratifiant la Convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés, et le Protocole additionnel de New-York de 1967.

La décision siège

J'aimerais rappeler que le Conseil européen de Bruxelles, après celui d'Edimbourg, a mis fin à l'absence de décision en matière de siège.

La déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 avait prévu que notre pays s'efforcerait de parvenir à des solutions qui consolideraient le rôle de notre capitale comme un des sièges de la Communauté européenne.

Nous avons effectivement réussi, par la décision d'Edimbourg, à consolider définitivement l'établissement à Luxembourg des Institutions, Organes et Services qui s'y trouvaient à titre provisoire, et même à obtenir en plus, par la décision de Bruxelles, le siège du Centre de Traduction des Organes de l'Union et celui de la Cour d'Appel Commune en matière de Brevets communautaires.

Sans attendre la création officielle du Centre de Traduction, dont le statut exact doit encore être arrêté, le Gouvernement a pris l'initiative de mettre à la disposition de celui-ci une première série de bureaux équipés des moyens de communication nécessaires et d'y établir une présence permanente. Des textes en nombre limité peuvent d'ores et déjà être traduits, alors même que les nouvelles Agences commencent à peine à se mettre en place.

Ce Centre de Traduction crée également une nouvelle dimension. A côté de la vocation juridique représentée par la Cour et de la vocation financière représentée notamment par la BEI, il existe désormais une vocation linguistique. Notre pays, qui à juste titre aime se prévaloir de son multilinguisme, doit valoriser cette nouvelle dimension.

Quant à la Cour d'Appel en matière de Brevets, elle sera constituée une fois que la Convention sur le Brevet communau-

taire aura été ratifiée par tous les Etats membres.

Le Gouvernement a également veillé et continuera à veiller au respect de la décision d'Edimbourg par toutes les Institutions établies à Luxembourg.

L'accord du GATT

Le 15 décembre 1993 restera pour le commerce mondial une date importante. Après de longues et difficiles négociations qui ont duré plus de sept ans, les 117 pays parties prenantes aux négociations commerciales ont pu conclure avec succès l'Uruguay Round. L'acte final contient des avancées réelles sur le plan d'un système multilatéral des échanges ouverts. C'est ainsi qu'une Organisation mondiale du commerce sera instituée qui aura pour but de favoriser le commerce international conformément aux objectifs de développement durable et de croissance soutenable.

La création de cette organisation consolidera le multilatéralisme et renforcera les disciplines sans lesquelles un système ouvert des échanges ne pourra fonctionner de manière satisfaisante. Des progrès en direction d'une plus grande ouverture des marchés ont pu être obtenus, qu'il s'agisse des services financiers, de la baisse des tarifs douaniers, d'une meilleure protection des règles d'origine et de la propriété intellectuelle, d'un renforcement des disciplines en matière de subventions ou d'anti-dumping etc.

Dans l'optique d'une libéralisation continue des échanges, de nouveaux objectifs devront être poursuivis. C'est ainsi que le respect de certaines normes sociales - comme par exemple l'interdiction du travail des enfants qui sévit encore dans de nombreux pays - ou de normes en matière de protection de l'environnement devra être intégré dans un proche avenir dans les règles qui définissent le bon fonctionnement d'un système commercial ouvert.

Le Luxembourg s'est toujours exprimé en faveur de la conclusion de l'Uruguay Round étant conscient du fait que l'absence d'accord et l'échec auraient plongé le monde dans de nouvelles guerres commerciales et un compartimentage des échanges qui ne seraient guère favorables à un pays à vocation exportatrice.

S'il est sûrement difficile d'évaluer avec quelque exactitude le gain de bien-être que l'Uruguay Round procurera à l'économie mondiale, - on évoque 270 milliards de \$ à partir de 2002, - les velléités protectionnistes qui se sont affirmées dans le sillage de la crise et de la montée du chômage ont été freinées. L'Union européenne a eu satisfaction sur des points importants en préservant, d'une

part, sa cohésion interne, et d'autre part, la solidité des relations transatlantiques. Dans un monde où la sécurité économique occupe une place de plus en plus importante, tout repli se transformerait progressivement en déclin.

L'Union Européenne constitue la première puissance commerciale du monde. Elle n'a rien à gagner d'un affaiblissement du libre échange. Bien au contraire une présence plus offensive sur les marchés extérieurs devient une nécessité pour tous les pays européens. Tel est aussi et surtout le cas pour le Luxembourg.

"Face à une Europe qui doute de son destin, l'Asie se présente comme un formidable réservoir d'énergies", écrit André Fontaine dans un récent article. Le sommet économique de Seattle qui réunissait autour du Président Clinton presque tous les dirigeants de la zone Pacifique, a illustré ce rééquilibrage du pouvoir économique mondial en faveur de ce nouveau pôle.

Faut-il rappeler que les échanges des Etats-Unis avec l'Asie-Pacifique sont déjà supérieurs de 50% à leurs échanges avec l'Europe? Les taux de croissance en Asie du sud-est et en Chine témoignent du dynamisme de cette région du monde.

Notre commerce extérieur

Le Luxembourg a renforcé la promotion de son commerce extérieur en Asie. Après une mission économique en Chine en octobre 1992 qui a permis de renforcer notre présence économique et nos échanges avec ce pays, une nouvelle mission conduite par le Grand-Duc héritier s'y rendra en mars. Des contacts économiques notamment avec la Thaïlande et le Vietnam, dont l'essor économique est fulgurant, sont activement poursuivis.

Notre présence dans ce dernier pays, qui a connu en 1993 une croissance de 7,5 %, sera renforcée par l'accréditation d'un Ambassadeur non résident. Une mission économique pendant laquelle les modalités de coopération seront étudiées est prévue. Une délégation économique s'est récemment rendue au Kazakhstan dont le potentiel de développement est également considérable.

Compte tenu du rôle croissant de l'Asie du sud-est dans l'économie mondiale comme pour nos propres échanges, l'ouverture d'une mission diplomatique (Consulat général) à vocation économique dans cette région doit être sérieusement prise en considération.

Une stratégie offensive de notre commerce extérieur vers les régions de forte croissance constitue un stimulant pour

notre propre expansion économique et l'emploi.

Cela implique aussi une adaptation de certaines mesures d'encadrement de notre commerce extérieur, notamment sur le plan financier. Notre pays est confronté à cet égard à des concurrents européens qui disposent de moyens largement supérieurs aux nôtres.

Je tiens également à évoquer les efforts continus déployés dans le domaine de la promotion des investissements. Malgré le ralentissement prononcé de l'activité économique en Europe, la diversification de notre tissu économique a encore progressé en 1993. Dix projets représentant des investissements de l'ordre de 7,6 milliards de francs et devant mener à la création de 600 emplois se sont concrétisés en 1993. Cet effort doit être poursuivi compte tenu de certaines faiblesses structurelles qui sont apparues dans notre tissu économique affecté par la récession.

L'objectif de notre promotion économique reste l'implantation d'activités à haute valeur ajoutée compatibles avec les principes écologiques. L'idée de concentrer davantage nos efforts sur les technologies visant à protéger l'environnement sera pleinement prise en compte.

Notre politique de développement

La sécurité économique qui est un des piliers de notre sécurité globale implique aussi une politique de solidarité: solidarité avec les pays en développement du Sud; solidarité avec les pays de l'Est engagés sur la réforme vers l'économie de marché. Il serait illusoire de penser que nous pourrions assurer notre propre sécurité et prospérité face à un monde où les écarts de développement et la misère ne cesseraient d'augmenter. "Ne pas remplacer le rideau de fer par un voile d'indifférence", a dit le Président Clinton.

Les efforts initiés au début de la législation pour atteindre le but de 0,35% pour ce qui est du rapport de l'aide publique au développement et du PNB en 1995 ont été poursuivis.

Le budget de la coopération au développement et des actions humanitaires a augmenté de façon continue.

Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE dont le Luxembourg est devenu membre s'est félicité à l'occasion du premier examen de la politique d'aide au développement du Luxembourg, je cite, "de l'adhésion du Luxembourg au CAD, qui démontre sa volonté d'assumer pleinement sa participation aux efforts d'aide de la communauté internationale. Il a noté avec satisfaction la progression du volume de l'aide au cours

des années et a été encouragé par la décision du gouvernement luxembourgeois de vouloir atteindre l'objectif de 0,35% pour son aide publique au développement par rapport au PNB en 1995...

Compte tenu de sa richesse, le Luxembourg a l'intention d'atteindre l'objectif de 0,70% pour le rapport de son aide publique au développement au produit national brut vers la fin de la décennie. Le comité a vivement encouragé les autorités luxembourgeoises à atteindre cet objectif. Il a également félicité les autorités luxembourgeoises de dispenser leur aide entièrement sous forme de dons...Le comité a noté avec satisfaction que le Luxembourg consacre les trois cinquièmes de son aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne, la majeure partie étant accordée aux pays à faible revenu".

Le CAD a donc apprécié favorablement les efforts entrepris par le Luxembourg au cours des dernières années.

Il a également formulé une série de recommandations qui seront dûment prises en compte dans la mise en oeuvre de notre politique de coopération dont les moyens dépasseront cette année le montant de 1,5 milliard de francs.

Un accent particulier sera mis sur la lutte contre la pauvreté, la satisfaction des besoins essentiels, la santé et l'éducation ainsi que la protection de l'environnement. Je voudrais également confirmer l'importance que le Gouvernement attache à sa coopération avec les organisations non gouvernementales qui font un travail considérable et extraordinaire sur le terrain. En 1993, le Ministère des Affaires Etrangères a ainsi financé 179 projets pour un montant de 220 millions de francs. Le Gouvernement rend hommage aux ONG luxembourgeoises et à leurs actions dans le domaine du développement et des droits de l'homme. Leur engagement efficace permet de pallier les faiblesses en personnel des structures administratives officielles.

Au courant des années passées, le gouvernement s'est doté d'un cadre législatif qui a fait ses preuves. Aujourd'hui cet instrument nécessite une série d'adaptations que le Gouvernement envisage de soumettre dans le cadre d'une révision de la loi sur la coopération au développement.

Notre politique à l'égard des PECO

En 1993, une nouvelle étape dans les relations entre Union Européenne et Pays d'Europe centrale et orientale a été franchie.

Lors du Conseil Européen de Copenhague, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, pour la première fois, solen-

nnellement reconnu le droit des pays associés de l'Europe centrale et orientale à devenir membres de l'Union. L'adhésion aura lieu dès que les pays associés seront en mesure de remplir les obligations qui en découlent et pourront répondre aux conditions économiques et politiques requises.

Il a par ailleurs été convenu que la coopération future avec les pays associés sera orientée vers l'objectif d'adhésion et décidé d'accélérer les efforts d'ores et déjà entrepris par la Communauté en vue d'ouvrir les marchés communautaires aux produits de ces pays.

En 1993, des Accords Européens d'association ont été conclus avec la Roumanie, la Bulgarie, la République tchèque et la République slovaque.

De même, l'ouverture des négociations pour la conclusion d'accords de libre échange avec les Pays Baltes a été décidée. Il s'ensuit que l'Union entretient désormais des relations contractuelles privilégiées avec tous les Pays d'Europe centrale et orientale à l'exception de l'Albanie. L'Accord de partenariat avec la Russie est en voie de finalisation.

L'année 1993 a été particulièrement riche en contacts bilatéraux avec les Pays d'Europe centrale et orientale.

La mise en place d'un cadre juridique fiable et l'adoption d'une législation en matière d'investissements étrangers sont aussi à la base d'un intérêt grandissant des milieux d'affaires luxembourgeois pour ces pays.

Ainsi pas moins de 7 visites, auxquelles des délégations économiques ont généralement été associées, ont été organisées en 1993 (Russie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Pologne, Roumanie, Kazakhstan). Les moyens budgétaires en augmentation sensible nous ont permis de promouvoir notre assistance à ces pays. Divers projets tant dans le domaine humanitaire que dans le domaine de la coopération industrielle et technologique, de la formation et de l'environnement, auxquels des entreprises luxembourgeoises ont été associées, ont été développés.

En étroite collaboration avec les Chambres professionnelles et le secteur privé, le ministère soutient nos entreprises en ce qui concerne leur participation aux programmes d'assistance tels que TACIS, PHARE ou les actions de la BERD et de la Banque mondiale.

Après cet examen, des aspects économiques et sociaux de notre politique étrangère, que j'ai voulu particulièrement approfondi, je voudrais me livrer à quelques réflexions au sujet de la sécurité politique et militaire et des évolutions en cours dans d'autres parties du monde.

La politique étrangère et de sécurité

L'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne a aussi marqué le début d'une nouvelle étape du processus de renforcement de l'identité de l'Union européenne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

Cette étape est fondée sur l'expérience gagnée et sur les acquis obtenus en termes de politique étrangère depuis plus de vingt ans dans le cadre de la coopération politique européenne.

D'ores et déjà, l'Union Européenne a fait usage du nouvel instrument que prévoit le traité pour la mise en oeuvre de cette politique: "l'action commune".

Au cours des deux mois écoulés, le Conseil Affaires Générales a décidé cinq actions communes, sur base des orientations générales que le Conseil Européen lui a données le 29 octobre dernier. Celles-ci concernent

- l'observation des élections russes le 12 décembre dernier;
- l'opération humanitaire en ex-Yougoslavie;
- l'appui aux processus de transition démocratique et multiracial en Afrique du Sud;
- le processus de paix au Moyen Orient et
- la conclusion d'un Pacte de stabilité en Europe.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, le Luxembourg assume la Présidence de l'Union de l'Europe Occidentale.

Une phase nouvelle dans l'histoire de cette Organisation a commencé avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht. L'UEO fait partie intégrante du développement de l'Union Européenne. Elle lui sert de bras armé et opérationnel. Elle est appelée dorénavant à élaborer et à mettre en oeuvre les décisions de l'Union ayant des implications dans le domaine militaire.

La réunion ministérielle, qui s'est tenue à Luxembourg le 22 novembre dernier, a approuvé formellement un document sur les relations - de nature organique - qui sont établies entre l'UEO et l'Union Européenne. Elles se traduisent par une coopération étroite entre les deux organisations.

L'UEO a décidé à la même occasion de continuer à renforcer ses capacités opérationnelles grâce notamment à l'Eurocorps et aux unités multinationales mises à sa disposition.

Le Sommet de l'Alliance Atlantique qui a eu lieu au début de ce mois a constitué un tournant dans les relations entre l'UEO et l'OTAN.

C'est pour la première fois qu'à travers la Présidence, l'UEO a pu présenter à l'OTAN sa position. La déclaration finale du Sommet salue la volonté des Européens à assumer une responsabilité plus grande dans le domaine de la sécurité et de la défense en Europe. Le développement à cet égard d'un pilier européen par le biais de l'UEO est désormais définitivement accepté et considéré comme un facteur de renforcement de l'Alliance Atlantique.

Le Sommet a ouvert en même temps de nouvelles perspectives de coopération entre les deux organisations.

L'OTAN peut désormais mettre ses moyens collectifs à la disposition de l'UEO pour des opérations menées par les alliés européens. Les structures et procédures de l'OTAN seront adaptées à cet effet.

Je me félicite aussi de ce que, lors du Sommet, le Président Clinton a réaffirmé l'engagement de son pays de maintenir une force de 100.000 hommes en Europe. Les relations transatlantiques s'en trouvent consolidées.

La guerre civile yougoslave

La tragédie en ex-Yougoslavie est entrée dans sa troisième année. Elle continue d'infliger des souffrances immenses à la population civile.

Elle provoque amertume et frustrations dans le monde entier. Les combats et les atrocités continuent. Les négociations piétinent. L'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine se fait dans des conditions difficiles et dangereuses, nonobstant les engagements souscrits par les parties et nonobstant les menaces de l'OTAN, réitérées lors du Sommet.

Malgré cette situation, l'Union Européenne a décidé, le 22 novembre à Luxembourg, de lancer une nouvelle initiative diplomatique visant à amener les parties à faciliter l'opération humanitaire et à négocier un accord de paix.

Au centre du plan élaboré à cet effet se trouve l'idée de concessions additionnelles à faire aux Musulmans et celle d'une suspension progressive des sanctions en cas de réussite du plan.

A la suite des deux réunions entre l'UE et les parties concernées qui ont eu lieu à Genève et à Bruxelles, la négociation, longtemps interrompue, a été reprise. Un accord existe que les Musulmans doivent obtenir 33,3% du territoire de la Bosnie-Herzégovine. Les négociations menées les 18/19 janvier à Genève, visent à surmonter les obstacles qui subsistent et qui concernent en particulier : la nature des concessions territoriales à

faire aux Musulmans, le statut de Sarajevo et de Mostar, l'accès à la mer adriatique pour les Musulmans et la réouverture de l'aéroport de Tuzla.

Quels que soient les efforts déployés par l'Union Européenne, c'est en définitive des parties elles-mêmes que dépend le succès de la négociation. Tant qu'une partie estime que des gains militaires sur le terrain restent possibles, les chances d'aboutissement de la négociation restent compromises: A l'instar de l'UE toutes les puissances tierces devraient clairement signifier aux belligérants qu'il n'y a pas d'alternative à une solution négociée en Bosnie.

Le Luxembourg a poursuivi en 1993 son aide humanitaire bilatérale et multilatérale qui s'est élevée à 87,8 millions. Elle est de 200 millions depuis septembre 1991. Nous continuons à accueillir quelque 1500 réfugiés de l'ex-Yougoslavie.

Plus de vingt de nos agents douaniers ont pris part jusqu'ici à l'opération que l'UEO mène sur le Danube pour contribuer à assurer le respect des sanctions contre la Serbie.

Fin août dernier, nous avons temporairement suspendu notre participation au contingent belgo-luxembourgeois stationné en Slavonie. Les préparations sont en cours afin de nous mettre en mesure d'assurer à nouveau une contribution militaire aux efforts déployés sous l'égide de l'ONU dans ce conflit.

Le partenariat pour la Paix

La situation en Russie reste un facteur déterminant pour la sécurité sur tout le continent européen. Les élections du 12 décembre dernier ont conduit à l'adoption d'une nouvelle Constitution démocratique.

En revanche, le succès inattendu des partisans de M. Jirynowski a démontré que la pauvreté, la marginalisation et le désespoir d'une grande partie de la population constituent un terrain fertile pour les tenants d'une politique nationaliste, démagogique, voire expansionniste.

Il convient donc de faire preuve de vigilance sans pour autant dramatiser la situation. L'Occident se doit de poursuivre avec résolution son appui à la politique de démocratisation et de réforme que le Gouvernement du Président Eltsine entend continuer. Un tel appui présuppose - et j'insiste sur ce point - que la Russie respecte, à l'égard de tous ses pays voisins, les principes du droit international.

Nous devons en effet d'un autre côté, prendre également en compte les be-

soins de sécurité des pays d'Europe centrale et orientale.

C'est à partir de ces considérations que l'Alliance atlantique s'est engagée lors de son Sommet à resserrer ses liens avec les pays de cette région en offrant à chacun la conclusion d'un accord de partenariat pour la paix. Cet accord de coopération militaire ouvre à terme la perspective d'une adhésion à l'OTAN. En agissant de la sorte, l'OTAN a refusé d'ériger de nouvelles barrières en Europe et de nourrir le réflexe traditionnel d'encerclement et d'isolation de la Russie.

Le partenariat pour la paix doit faire partie d'une stratégie politique, économique et militaire globale. Celle-ci inclut en particulier:

- la mise en oeuvre de tous les accords de désarmement;
- l'application des accords d'association conclus entre l'Union Européenne et les pays d'Europe centrale et orientale;
- l'élaboration d'un statut renforcé pour ces pays au sein de l'UEO;
- la conclusion du pacte de stabilité proposé par l'Union Européenne;
- à l'égard de la Russie, l'intensification de nos liens politiques et économiques et l'accélération du programme d'action du Conseil de l'Europe;
- enfin, la continuation de nos efforts au sein de la CSCE et du Conseil de l'Europe visant à développer le dialogue, à bâtir la confiance et à prévenir de nouveaux conflits.

Une nouvelle impulsion a été donnée à l'action du Conseil de l'Europe lorsque, en octobre dernier, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 32 pays membres de l'Organisation ont confirmé le nouveau rôle du Conseil de l'Europe dans la construction d'un "vaste espace de sécurité démocratique" en Europe. Parmi les réformes convenues, je signale en particulier celle de la Commission et de la Cour européennes des Droits de l'homme.

Paix, démocratie, droits de l'homme

Au Moyen Orient, une ère nouvelle a été initiée par la conclusion entre Israël et l'OLP d'un accord de reconnaissance mutuelle et d'un accord sur l'autonomie des territoires occupés. Les difficultés pour mettre au point les modalités de l'accord d'autonomie montrent cependant l'immense effort qui est à consentir pour surmonter le lourd héritage du passé. L'Union Européenne est consciente de l'enjeu et ne ménage aucun effort pour faciliter l'avancement du processus

de paix. Elle a en particulier fait part de sa disponibilité à contribuer de façon substantielle et durable au développement économique de toute la région.

En Afrique du Sud, une page douloureuse de l'histoire a été tournée. En novembre dernier, une nouvelle Constitution a été adoptée assurant à tous les citoyens de ce pays les mêmes droits. Le système d'Apartheid est aboli. Un Conseil exécutif transitoire représentatif de toute la population a été mis en place. Il a pour mission de préparer la tenue des prochaines élections prévues en avril prochain. Je me rendrai le mois prochain dans ce pays pour marquer notre soutien à la politique du Président De Klerk et de Nelson Mandela et d'étudier les possibilités de coopération.

L'ONU poursuit une action indispensable au maintien de la paix et à l'apaisement des foyers de tension. 80.000 casques bleus contribuent actuellement à apporter le secours humanitaire et à consolider la paix dans des conflits de plus en plus souvent de nature interne.

Les opérations menées en Somalie ou en Ex-Yougoslavie montrent que dans bien des cas l'ONU se trouve placée devant un choix difficile impliquant soit le retrait et partant l'inaction, soit l'intervention dans des conditions précaires.

La protection des droits de l'homme et des minorités reste un élément-clé de notre politique étrangère. Je me réjouis de ce que l'Assemblée générale de l'ONU a pu adopter en décembre dernier une résolution créant le poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Enfin, alors que la démocratie tend à se développer dans tous les continents en se heurtant, il est vrai, à de nombreuses difficultés, mon Ministère a engagé une nouvelle politique d'appui au processus de démocratisation et à la mise en place de structures de promotion des droits de l'homme. Il s'agit concrètement de financer des projets y compris d'assistance électorale qui sont soumis à cet égard soit par des organisations internationales, soit par des organisations non gouvernementales.

Dans ce contexte je vous encourage, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, à multiplier vos contacts avec les nouveaux élus tant des pays de l'Europe Centrale que de Russie. Le processus difficile de l'apprentissage démocratique ne peut réussir sans appui parlementaire.

Une esquisse de bilan

Vous aurez constaté, Mesdames et Messieurs, qu'au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, l'action du Gouvernement sur le

plan international a été développée selon les lignes directrices qui avaient été définies dans la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989.

Notre pays a pris une part très active dans le renforcement de la construction européenne. Dans sa contribution au livre jubilaire édité à l'occasion du 80^e Anniversaire de M. Pierre Werner, le Président de la Commission, Jacques Delors, y consacre un passage fort élogieux.

La Présidence luxembourgeoise de 1991 a très largement contribué à l'élaboration du Traité sur l'Union européenne qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier. En assumant aujourd'hui la Présidence de l'UEO, nous travaillons à l'affirmation d'une identité européenne plus forte dans le domaine de la sécurité militaire.

En même temps un des objectifs essentiels de toute politique étrangère, à savoir la défense des intérêts nationaux, a été pleinement atteint.

Le Traité sur l'Union européenne a renforcé notre pleine participation à la construction européenne, notamment dans le domaine monétaire. Nous avons défendu avec succès nos intérêts dans des dossiers difficiles comme ceux qui touchent aux questions fiscales ou au siège d'institutions ou d'organismes communautaires.

Notre politique étrangère a contribué au développement économique, à la prospérité et à la sécurité dont a bénéficié notre pays ces dernières années.

Alors que le problème des sièges a pu être résolu à notre satisfaction, nous devrons, en 1994, concentrer nos efforts pour contrecarrer des projets qui visent à harmoniser la fiscalité de l'épargne dans la seule Communauté.

A une époque où les échanges se sont mondialisés et où les capitaux circulent librement et instantanément entre les places financières de la zone OCDE et au-delà, l'introduction d'un impôt à la source à l'intérieur de l'Union Européenne constituerait un acte anachronique, contre-productif. Comme en 1989 notre pays, avec un certain nombre d'Etats membres alliés, devra s'opposer résolument à de tels projets qui sont contraires à l'intérêt communautaire et cela au moment même où l'Europe doit relancer les investissements.

Dans un autre contexte, j'aimerais relever qu'en ce qui concerne les relations franco-luxembourgeoises, le dossier Cattemom a fait l'objet de discussions continues. La communication a été améliorée et le Luxembourg disposera dans un proche avenir de sa station de mesure et de contrôle près du site même de la centrale. Nous avons obtenu que tout survol

de la centrale soit interdit. Afin de poursuivre de façon permanente le dialogue notamment sur tous les aspects de la sécurité dont le problème des fissures, un comité franco-luxembourgeois sera mis en place.

Au-delà de la défense de ses intérêts économiques légitimes, le Luxembourg n'a cessé de se faire le défenseur énergique des droits de l'homme et des libertés démocratiques. Au cours des années 80, nos interventions ont particulièrement visé les anciens pays communistes de l'Europe Centrale et Orientale. Aujourd'hui, de concert avec nos partenaires mais aussi bilatéralement, nous concentrons nos pressions sur les pays qui font fi des principes démocratiques et des droits élémentaires inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le Luxembourg compte parmi les fervents partisans du système des Nations Unies. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la cérémonie commémorative de notre 150^e Anniversaire en 1989, le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, a rendu hommage à l'apport du Luxembourg, d'autant plus digne de confiance parce que désintéressé.

Certes, l'ONU ne peut pas faire de miracles. Tant que le fanatisme des factions qui s'opposent dans une guerre civile ne s'est pas suffisamment affaibli et tant que ces factions disposent de moyens matériels suffisants, l'ONU reste temporairement impuissante. Nous le voyons en ex-Yougoslavie et en Somalie.

Mais lorsque les esprits ont suffisamment évolué, c'est vers l'ONU qu'on se tourne pour négocier un cessez-le-feu, le superviser et organiser des élections libres.

A cet égard les succès remportés par l'ONU en Namibie, au Nicaragua, au Salvador et au Cambodge sont tout à fait remarquables.

Le Luxembourg n'a jamais faibli dans le soutien qu'il a accordé à l'Organisation Mondiale, à ses organes spécialisés, au Haut Commissariat pour les Réfugiés, à l'Organisation pour les Migrations Internationales et à la Croix Rouge.

Je signale en passant que, pour ce qui est de sa contribution au budget de l'ONU, le Luxembourg figure au 67^e rang sur 184 pays. Nous sommes ainsi, en raison du niveau élevé de notre PNB par tête, à égalité avec des pays tels que le Pakistan.

Par ailleurs notre aide humanitaire en faveur des réfugiés notamment en provenance de l'ex-Yougoslavie et des victimes des catastrophes naturelles a connu, au cours des dernières années, un développement spectaculaire et apprécié par la communauté internationale.

Dir Dammen an dir Hären,

Seit dem Ufank vun dëser Legislaturperiode huet d'lëtzebuurger Regierung keng Ustrengung ënnerlos fir Präsenz an d'Roll vun onsem Land an Europa sou gut wéi an der Welt z'ënnerstreichen.

Ons Présidence vun der europäescher Gemeinschaft zur Zeit vum Golfkrich huet t'Opmierksamkét vun alle Länner op ons gericht.

Ons Roll bei der Ausarbechtong vun dem Maastrichtverdrag, an ons Présidence vun der Westeuropäescher Unioun dei momentan nach amgang ass, hu bewisen a bewisen dat och é klengt Land wei onst emstand ass eng dynamesch Roll um internationale Plang ze spillen.

Durch d'Partizipatioun vun drei lëtzebuurger Kontingenten un den UNO-Truppen an ex-Yugoslaviën hun ons Offizier, Enneroffizier an Zaldoten de Beweis erbruecht dat t'Lëtzebuurger och berét sin am Dengsch vun enger grousser Sach konkret a seriös Risiken op sech ze huelen. Och den Asatz vun eisen Douanieën op der Donau ënnerstreicht eis Fähegket, ons emmer neien Herausforderungen ze stellen.

Dei grouss Ustrengungen dei mir fir d'Yugoslavesch Flüchtlingen a fir d'Affeer vun anere Kricher an Naturkatastrophen gemach hun, sin éen Zeechen dofir dat mir ën Haerz fir d'Ongléck vun onse Matmenschen hun. D'Verduebelung vun onser Entwécklungshëllef zwëschen 1990 an 1993, dei mir an enker Zesummenarbecht mat den privaten Organisatiounen konnte realisieren, weist dat mir gewéllt sin, weltweit Solidaritéit ze praktizieren.

Doniewt hu mir, zesummen mat onse Partenaires vun der Europäescher Unioun, grouss Ustrengungen ënnerholl fir déne Länner ze hëllef, dei dem Kommunismus entronne sin.

Mee gläichzäitig hu mir och engeresch d'Interessen vun onsem Land verdedegt.

Mir hunn ët net zou geloss, dat d'Affeerong vun enger Quellesteier nëmme an deenen 12 Länner vun der Unioun, onser Bankplatz geschuet hätt.

Bei der Harmoniséierung vun dénen indirekte Steieren hu mir eng Solutioun

durchgesat dei mat onsen Interessen vereinbar ass.

Mir hun bei der Regierungskonferenz an bei de Beitrittsverhandlungen opgepasst dat d'Positionen vun déne klenge Länner an der Europäescher Unioun net geschwächt gin ass.

Bei der Affeerong vun Europawahlrecht hu mir dofir gesuert dat der besonnescher Situatioun vun onsem Land Rechnung gedroen gouf.

De Sätz vun den europäeschen Institutionen zu Lëtzebuerg ass konsolidiert gin. Schons elo hu mir 12 mol méi europäesch Beamten pro 100 Leit wei ons belsch Frënn. Doriwer eraus hu mir erecht dat nach zwé zousätzlech europäesch Organer op Lëtzebuerg kommen.

Ons Diplomaten an d'Personal vun Aussenministerium, ons Ambassaden an ons wirtschaftlech Buroën am Ausland hun sech systematesch agesat fir eis politesch a wirtschaftlech Interessen.

Durch zahlreich wirtschaftlech Prospektionsrésen, ënnert der Direktioun vun onsem lewgrousserzog Henri, hu mir d'Exportinteressen vun onse Produzenten ënnerstëtzt an d'Finanzplatz Lëtzebuerg dobaussen nach méi bekannt gemat, an nei Investisseuren iwerzeegt hei zu Lëtzebuerg nei Arbeitsplazen ze schaafen.

Vun all dém as Chamberkommissioun fir Aussen- an Europapolitik, mé awer och Industrie, Artisanat an Handel regelmäsegg informiert an ëm hir Ménnong gefrot gin. Dat trefft besonnech fir eist Land a fir dei sou wichteg Europapolitik zou.

D'Regierung huet mat de Sozialpartner am Conseil économique et social en bestännegen Dialog iwert d'Entwecklungen an der Europäescher Unioun lanciert.

Et ass elo un Iech, dir Dammen an dir Hären, des véier an en halleft Joer Aussenpolitik ze bewerten.

Ech hoffen dofir op eng lieweg Debatt an eng konstruktiv Kritik mat villen konkreten a realistesch Alternativen vun der Oppositioun a virwat net, och vun der Majoritéit.

De Staatssekretär Georges Wohlfart an ech si berét, mat demselwechten Engagement eng Aussenpolitik weiderzeféieren vun där mir wëssen dat hir Grondausrichtung vun allen relevanten Parteien gedroen gët.

Jacques Santer beim Europarat in Straßburg

Am 27. Januar 1994 stattete Premierminister Jacques Santer dem Europarat in Straßburg einen offiziellen Besuch ab. Am Morgen traf Herr Santer zu Gesprächen mit Herrn Miguel Angel Martinez, dem Präsidenten der Parlamentarischen

Versammlung des Europarates, und mit Frau Cathérine Lalumière, der Generalsekretärin des Europarates, zusammen. Anschließend hielt Herr Santer eine Rede vor den Mitgliedern der Parlamentarischen Versammlung und antwor-

tete den Parlamentariern auf ihre Fragen zu aktuellen politischen Themen. Am Nachmittag stand ein Treffen mit der Bürgermeisterin von Straßburg, Frau Cathérine Trautmann, auf dem Programm.

Discours de M. Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur le Président de l'Assemblée Parlementaire,

Madame le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir que de prendre la parole dans cet hémicycle. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de me livrer, devant un auditoire aussi distingué, à quelques réflexions sur les perspectives de cette «nouvelle Europe» que nous invoquons presque quotidiennement mais dont les contours restent flous.

Votre Assemblée est une enceinte privilégiée pour stimuler la construction d'une Europe unie et pacifique. Vous avez en effet fait oeuvre de pionnier dans l'ouverture du Conseil de l'Europe vers l'Est et votre Assemblée, constituée des forces publiques élues de l'Europe, est un lieu de rencontre fertile pour les parlementaires de près de 40 pays.

Cette «nouvelle Europe» était représentée à Vienne, lors du récent Sommet du Conseil de l'Europe. Ce dernier a été confirmé dans son rôle d'Organisation paneuropéenne, appelée à contribuer à l'instauration d'un vaste espace de sécurité démocratique sur notre continent.

Dans la préparation de ce Sommet, votre Assemblée, Monsieur le Président, a assumé une place de premier plan. Je suis persuadé que vous veillerez à ce que l'impulsion politique donnée à Vienne soit maintenue.

Il nous revient en effet maintenant de concrétiser les résultats prometteurs obtenus lors du Sommet: la réforme des mécanismes de contrôle de la Convention européenne des Droits de l'Homme, le plan d'action contre l'intolérance, la protection des minorités nationales, pour saisir pleinement les possibilités qui se sont ouvertes avec le Sommet.

Monsieur le Président,

L'année 1994 sera une année charnière pour l'Europe et pour le monde. L'Europe se trouve engagée dans une phase particulièrement mouvementée de son

histoire. Les profonds bouleversements auxquels nous avons assisté au cours des dernières années, ont modifié la carte politique du continent.

L'effondrement des régimes totalitaires en Europe de l'Est a permis aux citoyens de ces pays d'accéder à une liberté dont ils avaient été privés pendant plusieurs décennies. Cette révolution pacifique fournit la preuve éclatante que l'homme ne retrouve sa dignité que dans la liberté, et que les problèmes de société ne peuvent être résolus que dans le dialogue et dans la solidarité et non pas par la lutte et l'oppression.

La transformation des systèmes politiques est allée de pair avec celle des systèmes économiques. Elle a entraîné de graves coûts sociaux, sans parler des coûts psychologiques difficilement quantifiables. Mais le passage de l'économie d'Etat à l'économie de marché, s'il est douloureux, n'en est pas moins indispensable.

Les restructurations inévitables des activités économiques sont, du moins passagèrement, à l'origine de chômage et d'une réduction parfois dramatique du niveau de vie.

Les effets de ces bouleversements et de la période de dépression économique qui règne tant à l'Est qu'à l'Ouest de notre continent sont accentués par les conflits tragiques qui secouent l'ex-Yougoslavie et la région du Caucase.

Il serait illusoire de croire que les effets des séismes politiques, économiques et sociaux chez nos voisins de l'Est restent sans effet sur nous. Nous vivons dans une Europe et un monde de plus en plus interdépendants, où les tremblements de terres régionaux envoient leur onde de choc un peu partout.

Un des défis majeurs qui se pose est le risque d'une poussée migratoire croissante, non seulement de l'Est mais aussi du Sud.

Des milliers de personnes sont prêtes à tout abandonner pour échapper, par l'émigration, à la pression sociale, à la misère, voire aux conflits armés.

Je ne veux pas être inutilement alarmiste: mais la combinaison des facteurs que j'ai énumérés ci-dessus, auxquels j'ajouterais la «liberté de circulation retrouvée sur l'ensemble du continent», ne peut nous laisser indifférents.

Nous avons dû faire face à un nombre important de réfugiés en provenance de l'ex-Yougoslavie. Leur accueil a demandé des efforts particuliers en terme de capacité d'absorption et d'intégration de nos sociétés.

De plus en plus souvent, ce sont des arguments d'ordre culturel qui sont évoqués à l'encontre d'une immigration continue. La présence de cultures différentes dérange souvent. La peur de l'étranger est habilement exploitée à des fins politiques. Les démagogues d'extrême droite accusent les immigrés de tous les maux, pour attiser le nationalisme à des fins essentiellement électorales.

Mais que faire? Si je partage l'opinion que seule une politique volontariste tendant à l'ancrage économique des populations à leurs terres d'origine peut prévenir un exode massif, il faut, dans l'immédiat, ne pas tomber dans la tentation de recourir à des moyens de plus en plus répressifs pour empêcher toute migration.

Notons d'ailleurs que sur le plan économique, les immigrés contribuent par leur travail à la création de notre richesse. Sur le plan démographique, ils suppléent à la déficience des populations d'Europe occidentale. Sur le plan culturel, la rencontre entre autochtones et immigrés est un facteur d'enrichissement qui devrait être valorisé.

Nous avons rappelé à Vienne que «la diversité des traditions et des cultures constitue depuis des siècles l'une des richesses de l'Europe et que le principe de tolérance est la garantie du maintien en Europe d'une société ouverte et respectueuse de la diversité culturelle, à laquelle nous sommes attachés».

L'évolution vers une société multiculturelle est un phénomène que nous vivons quotidiennement au Luxembourg, un

pays qui compte plus de 30% d'étrangers. Entre le développement d'une société à deux vitesses et l'assimilation forcée, nous avons opté pour l'intégration progressive de la communauté immigrée. Ainsi l'enseignement national a-t-il été adapté de façon à permettre aux enfants étrangers de recevoir, à côté de leur scolarité normale, une éducation dans leur langue nationale.

Que la rencontre entre cultures différentes puisse causer des tensions, nous en sommes tous conscients. Mais nous ne devons pas tolérer des manifestations de racisme. Dès leur plus jeune âge, les enfants doivent être éduqués à l'école de la tolérance.

La tentation nationaliste et xénophobe avec sa mentalité rétrograde est un des plus grands dangers pour l'Europe d'aujourd'hui.

La situation dans les Balkans et en ex-Yougoslavie nous enseigne jusqu'où peuvent aller les excès du discours nationaliste et quelles conséquences en résultent pour les populations.

Il est de notre devoir de ne pas ignorer ces menaces, mais d'avoir le courage de les affronter avec détermination et lucidité. Il n'existe toutefois pas de réponse stéréotypée. Au discours chauvin et nationaliste, au populisme, à la rhétorique protectionniste, il nous faut répondre avec tous les moyens que nous offre le jeu de la démocratie.

La Déclaration que nous avons adoptée à Vienne et le Plan d'action contre l'intolérance que nous avons lancé sont autant d'éléments dans le combat contre la résurgence de ces fléaux que sont racisme, antisémitisme et nationalisme exacerbé. Je vous confirme le soutien de mon pays à ces initiatives, particulièrement à la campagne européenne de jeunesse.

Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

A Vienne, nous avons confirmé la vocation paneuropéenne du Conseil de l'Europe et nous avons souligné sa contribution essentielle à la création d'un vaste espace de sécurité démocratique en Europe.

Cette définition du rôle du Conseil de l'Europe m'amène à formuler quelques réflexions sur l'élargissement de notre Organisation, les rapports entre Etats membres, la sécurité démocratique, la place du Conseil de l'Europe et ses rapports avec les autres institutions européennes.

1. **L'élargissement**, tout d'abord: tout en confirmant son ouverture vers tous les pays européens qui ont fait le choix de la démocratie, le Conseil de

l'Europe doit veiller au respect de ses critères d'adhésion.

L'Assemblée Parlementaire, qui joue dans le cadre de la procédure d'adhésion un rôle déterminant, assume à cet égard une responsabilité particulière.

Sans décourager des démocraties encore fragiles en plaçant trop haut la barre à franchir pour accéder à la qualité de membre, il nous faudra maintenir nos exigences en matière de respect des principes et des valeurs qui sont le fondement de tout système démocratique.

C'est un point d'équilibre délicat qu'il nous faudra trouver, en gardant à l'esprit qu'il est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité sur notre continent d'arrimer solidement au système démocratique des pays qui pourraient être tentés par une autre voie, sous l'effet notamment d'un nationalisme exacerbé.

Dans ce contexte se pose en particulier la question de l'adhésion de la Russie.

Dans une Europe aux contours géographiques à peine définissables, la Russie a vocation à faire partie du Conseil de l'Europe. Bientôt, elle sera liée à l'Union Européenne par un Accord de Partenariat et de Coopération.

Le paradoxe suivant subsiste néanmoins: si l'écroulement de l'idéologie soviétique a provoqué un extraordinaire épanouissement de la vie démocratique, elle a également suscité un regain redoutable de particularisme et de nationalisme.

Nous devons tout mettre en oeuvre pour aider les forces démocratiques en Russie. Le programme commun d'activités entre la Fédération de Russie et le Conseil de l'Europe est de nature lui aussi à renforcer le processus de démocratisation. Je propose de donner priorité à sa réalisation.

En même temps, il doit être clair que la Russie ne saurait se rapprocher de notre Conseil que dans la mesure où sa politique étrangère respecte sans ambiguïté les principes du droit international. Le stationnement de ses troupes dans des pays voisins, contre l'accord de ceux-ci, est contraire à ces principes.

2. Ma deuxième remarque concerne **les relations à établir entre nouveaux et anciens membres, entre petits et grands pays**. Le Conseil de l'Europe, institution démocratique par excellence, a toujours veillé à préserver l'égalité entre tous ses membres. L'Europe que nous souhaitons con-

struire est une Europe qui puisera ses richesses dans nos diversités et dans le respect des individualités.

Le Président Mitterrand, lors d'une visite à Luxembourg il y a à peine un an, a émis une opinion que je partage entièrement: (je cite) «le droit de chacun est le même, nous travaillons à dignité égale .. dans un statut qui permet à des pays très différents, d'importance variable, de disposer des mêmes droits.» (fin de citation)

Dans une Europe qui s'élargit rapidement, il nous faudra peut-être réfléchir aux adaptations institutionnelles qui seront nécessaires pour ne pas condamner à l'inertie les organisations actuelles. Ces modifications ne pourront avoir lieu que dans le respect des principes de base qui font la richesse et l'originalité de l'intégration européenne.

C'est un débat que nous connaissons actuellement dans le cadre de l'Union Européenne, dans la perspective de son élargissement. Evitons l'écueil de ne parler que de nombre de sièges à pourvoir. L'enjeu est ailleurs. Il consiste à garantir les moyens et procédures qui permettront à chacun de participer pleinement, demain, à la construction de l'édifice commun.

3. En dernière analyse, c'est le droit qui constitue le gage le plus sûr de la liberté individuelle comme de l'égalité entre Etats. Nous avons tout intérêt à développer une Europe du droit, dans un espace où c'est la loi qui l'emporte sur la force.

C'est cette Europe-là que le Conseil de l'Europe peut contribuer à réaliser en instaurant la **sécurité démocratique** et en faisant vivre les valeurs que nous partageons tous: la démocratie pluraliste avec des élections libres, les droits de la personne humaine, le respect des minorités, la tolérance et la solidarité.

Le Conseil de l'Europe a vocation à accueillir sur un pied d'égalité toutes les démocraties européennes - c'est peut-être la seule organisation qui pourra le faire à plus ou moins brève échéance. Tirons-nous vraiment tout le bénéfice possible de ce forum unique qu'elle représente? Je n'en suis pas convaincu.

La force d'attraction de l'Union Européenne a parfois pour effet de laisser dans l'ombre les travaux du Conseil de l'Europe, ce dernier étant trop souvent considéré comme une simple étape vers l'adhésion à l'Union. Or, cette Organisation a sa propre justification, son rôle spécifique: le Conseil de l'Europe constitue le cadre de la coopération pour la nouvelle Europe.

Le plus grand défi auquel il aura à faire face pour les années à venir sera de réussir l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et la consolidation de la démocratie dans ces pays.

Il s'agit là d'une tâche prioritaire pour l'Organisation qui devra renforcer ses programmes de coopération avec les nouvelles démocraties, au détriment peut-être d'activités plus traditionnelles qui, tout en étant importantes, ne revêtent pas le même caractère d'urgence.

4. Comment l'édifice européen s'articulera-t-il à l'avenir et quelles sont les idées maîtresses et les principes directeurs pour construire l'Europe de demain?

Le Conseil de l'Europe constituera-t-il le noyau de cette structure européenne où tous les membres traiteront de sujets communs sur un pied d'égalité; cette «confédération européenne» que le Président Mitterrand a appelée de ses vœux?

Trop d'incertitudes subsistent pour que l'on puisse avec certitude prédire l'avenir institutionnel de notre continent.

Ce que nous pouvons faire, c'est d'utiliser au mieux des institutions confirmées, de leur donner les moyens humains et financiers d'accomplir leurs tâches et d'encourager toute initiative qui va dans le sens d'une plus grande cohésion de l'Europe.

Il nous faut donc renforcer la coopération, identifier et valoriser les complémentarités entre les diverses institutions auxquelles nos pays appartiennent: je pense tout particulièrement à l'Union européenne, à la CSCE et au Conseil de l'Europe.

Prenons d'une part l'exemple de la protection des minorités nationales: cette question constitue une menace potentielle pour la paix et la stabilité en Europe. Il est dans l'intérêt de tous que les efforts consentis pour trouver des solutions adéquates aboutissent au plus tôt: protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme, Pacte de stabilité, actions du Haut Commissariat aux Réfugiés de la CSCE.

Il faudrait d'autre part éviter le double-emploi et favoriser une meilleure utilisation des ressources. Il serait également dans notre intérêt que le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne se concertent davantage en vue de la collaboration accrue entre les programmes PHARE et TACIS de l'Union et les programmes Demosthène, Thémis et Lode du Conseil. Une coordination renforcée

devrait également être poursuivie entre le Conseil de l'Europe et le G-24 dans le domaine de l'assistance à la mise en place d'institutions démocratiques.

Ce qui importe, c'est que ces efforts se complètent et que les diverses institutions puissent s'appuyer les unes sur les autres et apporter chacune leur contribution propre à la recherche d'une solution commune.

Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Face à ces constats, on peut s'interroger sur les lignes d'actions à suivre pour les années à venir. J'ai déjà esquissé quelques unes des actions que nous pourrions entreprendre au sein du Conseil de l'Europe.

Elles ne pourront réussir que dans la mesure où d'autres actions sont entreprises. J'en soulignerais d'autres qui concernent plus spécifiquement l'Union Européenne, tout en gardant d'ailleurs à l'esprit les possibles interactions entre nos deux organisations.

1. La première tâche consistera, bien sûr, à tout mettre en oeuvre pour combattre le chômage qui atteint dans certains de nos pays un niveau dramatique.

Il faut redonner espoir et motivation aux millions d'Européens qui ont perdu leur emploi ou ont peur de le perdre. Le Livre Blanc de la Commission des Communautés Européennes a montré la voie à suivre pour renouer avec la croissance économique, restaurer la compétitivité de nos entreprises et réduire sensiblement le chômage.

Certes, le Livre Blanc ne contient pas de solution miracle. Il n'existe de toute manière pas de telle solution. Mais le plan d'action adopté à la lumière du Livre Blanc vise à mettre fin à la résignation et à mobiliser les énergies afin de créer un maximum d'emplois. Le renversement de tendance que nous espérons provoquer bientôt devrait bénéficier non seulement aux Douze mais à l'Europe toute entière.

Les mesures à prendre devront intervenir dans le respect du modèle social que nous avons construit et qui est à la base de la cohésion de nos sociétés européennes.

2. En second lieu, il appartiendra aux Etats membres de l'Union Européenne d'assurer la pleine application du Traité de Maastricht, entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier.

L'objectif de la création d'une Union économique et monétaire a été con-

firmé le 29 octobre 1993 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Douze.

Avec le début, le 1^{er} janvier 1994, de la deuxième phase de l'UEM, un nouveau cadre pour la concertation en matière monétaire a été créé. La création d'une zone de stabilité monétaire au coeur de l'Europe ne manquera pas de profiter à l'ensemble des pays de notre continent.

L'autre grand objectif du traité de Maastricht est la Politique Etrangère et de Sécurité Commune. Elle devrait mettre l'Union Européenne en mesure de répondre aux espoirs nés de la fin de la guerre froide et aux défis suscités par les bouleversements intervenus sur la scène internationale.

Certes, une Politique Etrangère et de Sécurité Commune ne se décrète pas. Les situations évoluent, de nouveaux événements surviennent, et la PESC doit sans cesse être remise sur le métier.

Elle ne permettra pas non plus de résoudre par un coup de baguette magique des conflits régionaux dans lesquels s'affrontent des antagonismes séculaires. Mais les efforts accrus que feront les Douze, à travers leurs «actions communes» ne manqueront pas de porter des fruits.

Les pays membres du Conseil de l'Europe auront la possibilité d'influencer le contenu de l'action de l'Union Européenne, voire de s'y associer à travers le dialogue politique que prévoient les accords d'association. Dans ce contexte, je pense en outre aux possibilités offertes par l'instauration d'un dialogue politique au sein du Conseil de l'Europe.

Le «partenariat pour la paix» décidé par le Sommet de l'OTAN du 10 janvier 1994, de son côté, permettra de prendre en compte les besoins de sécurité des pays d'Europe Centrale et Orientale sans ériger de nouvelles barrières en Europe.

Tout ceci aura également pour résultat de faciliter l'exercice, par le Conseil de l'Europe, de son nouveau rôle dans la construction d'un «vaste espace de sécurité démocratique».

3. La consolidation de la démocratie passe aussi par le développement économique des pays d'Europe Centrale et Orientale. Plusieurs de ces pays continuent de connaître une récession économique, très douloureuse sur le plan social. Pour d'autres, la reprise de la production s'annonce, alimentée par un secteur privé en expansion rapide.

Les pays occidentaux, et en particulier ceux de l'Union Européenne,

sont conscients de leur responsabilité dans ce contexte. Ils mettent en oeuvre des moyens considérables pour aider l'ensemble des pays concernés à mener à bien la reconversion de leurs économies, même si leurs propres difficultés économiques limitent actuellement leurs possibilités d'action.

D'ailleurs, comme le notait récemment le Président Delors, l'essentiel des efforts à l'égard de l'Europe Centrale et Orientale est assuré par l'Union européenne qui fournit 60% de l'ensemble de l'assistance qui leur est accordée et importe 78% de tous les produits achetés à ces pays par les membres de l'OCDE.

Nos efforts de coopération économique ne doivent pas être relâchés. Mais nous pouvons faire mieux. A titre d'exemple, je noterais ainsi que l'accès à nos marchés reste vital pour la réussite de cette entreprise immense.

Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Nous vivons une époque historique, pleine de défis et pleine de promesses.

L'Europe n'a pas fait du surplace pendant ces dernières années. Le joug communiste a disparu. L'histoire n'en est pas pour autant terminée. Un nouvel ordre européen est en train d'émerger.

Au lendemain du deuxième conflit mondial, le Luxembourg a délibérément choisi la voie de l'intégration européenne. Ce choix résultait d'une nécessité économique, celle pour un pays producteur d'acier de se joindre à ses voisins et principaux partenaires commerciaux pour créer la Communauté du Charbon et de l'Acier. Choix politique surtout, puisque l'aventure audacieuse de six pays offrait la perspective de mettre fin à la rivalité franco-allemande qui, à plusieurs reprises déjà, avait embrasé le continent.

Contrairement à ce que l'on aurait pu craindre, le mouvement vers l'intégra-

tion n'a pas détruit l'identité nationale. Dans le cas du Luxembourg, où la notion d'Etat-nation était encore jeune, il l'a probablement protégée, lui permettant de se développer; la Communauté européenne a en effet donné au Luxembourg un poids politique sans commune mesure avec sa dimension.

Les institutions, j'en suis convaincu, sont le meilleur garant de la souveraineté de tous les Etats.

Réussir l'Europe, c'est tenir pleinement compte de la richesse des différentes identités qui la composent, dans l'esprit qui anime le passage suivant de la déclaration de Vienne:

«La réalisation d'une société démocratique et pluraliste, respectueuse de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, demeure l'un des objectifs principaux de la construction européenne.»

Le Conseil de l'Europe a une responsabilité toute particulière dans ce contexte.

Je vous remercie de votre attention.

Etude sur les inondations

Le 26 janvier 1994, une délégation de l'«Aktionskomitee Héichwaasser» a remis à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, une étude concernant le déroulement des inondations à Ingeldorf, cette étude comprenant notamment des propositions pour la prévention de telles catastrophes à l'avenir.

Une étude sur les inondations a été remise à Jacques Santer.



Discours prononcé par Madame Erna Hennicot-Schoepges,

Présidente de la Chambre des Députés, à l'occasion de la visite à Auschwitz des Présidents des Parlements de l'Union Européenne le 27 janvier 1994

Les camps de concentration et leur triste renommée ne cessent de rappeler à la population luxembourgeoise les années de souffrance et le danger de l'extermination d'un petit peuple - incapable d'assurer sa propre défense.

La Seconde Guerre Mondiale a été pour notre communauté le douloureux apprentissage de la résistance, de l'opposition à l'ennemi, exprimées par une grève générale et un référendum, sanctionnés à leur tour par la déportation et l'enrôlement de force dans l'armée nazie. 2% de

la population totale et un tiers de la population juive ont péri, et ce chiffre place le Luxembourg au deuxième rang des pays de l'Europe occidentale.

Cette année nous fêtons le 50^e anniversaire de la libération et la gratitude envers les forces alliées et surtout les nombreux soldats américains enterrés en sol luxembourgeois reste vivants dans notre mémoire.

Leur mort aurait été vaine si l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie avaient une nouvelle fois gain de cause.

L'oubli de leur sacrifice serait équivalent à un nouveau sacrilège, à un échec de notre civilisation.

Notre présence à Auschwitz en ce jour d'anniversaire doit nous unir dans notre ferme volonté de ne pas oublier, de rester vigilants et surtout de nous opposer en commun à de nouvelles idéologies d'exclusion.

Ici nous avons vu jusqu'où la violence peut entraîner l'être humain! Nous avons vu que l'inimaginable a été une réalité cruelle.

N'est-ce pas notre premier devoir d'empêcher la violence, de gagner du terrain, tout d'abord par une éducation systématique à la non-violence dans tous les domaines.

Nos démocraties reposent sur les valeurs de tolérance et de justice. Les Droits de l'Homme doivent être le dénominateur commun de nos actions politiques. Il appartient aussi à nos parlements de se porter garants pour le respect des Droits de l'Homme dans nos pays.

L'accentuation du clivage socio-économique, les conditions matérielles difficiles pour des millions de chômeurs,

l'inégalité des chances, mais aussi la crainte et l'insécurité face à l'avenir sont autant de facteurs de tension et de ressentiment, voire de désintégration des valeurs morales et spirituelles.

La loi du plus fort ne peut être celle qui s'impose en cette fin de siècle!

L'histoire devrait nous rappeler que le long apprentissage de tolérance et de cohabitation de ce demi-siècle est un échafaudage fragile. Ne sommes-nous pas dans une honteuse impuissance devant les massacres en ex-Yougoslavie?

L'Europe a pu se construire par la vo-

lonté des générations qui ont vécu les horreurs de la guerre.

Il appartient maintenant aux générations d'après-guerre de continuer l'oeuvre de l'unification européenne.

Le Luxembourg doit son indépendance aux armées alliées qui l'ont libéré de l'occupant il y a 50 ans; à force de souffrances, il s'est forgé sa propre identité, au milieu d'un pluralisme culturel européen.

Aujourd'hui, nous savons que seuls l'union peut assurer un avenir de paix en Europe.

Discours de Madame Marie-Josée Jacobs,

Ministre délégué aux Affaires culturelles, à l'occasion de la remise du «Prix Tony Bourg» à MM. Jean Sorrente et Jean Portante, le 27 janvier 1994

D'habitude lorsqu'on remet un Prix littéraire - je pense aux Prix prestigieux tels que le Goncourt, ou le Médicis par exemple, - alors on parle exclusivement des lauréats, dont les médias guettent le nom avec impatience. Accessoirement le nom de l'éditeur est mentionné parce que c'est d'une importance commerciale capitale. En général, le personnage qui donne son nom au prix n'est guère mentionné soit que le personnage est tellement connu qu'on n'a plus besoin de l'évoquer, soit qu'on l'a oublié.

Permettez que je ne fasse pas de même à l'occasion de cette remise du Prix Tony Bourg. D'abord parce que c'est la première fois que ce Prix est attribué mais aussi et surtout parce que je juge normal d'évoquer la mémoire de Monsieur Bourg à cette occasion. Je me permets de relever, à titre personnel, que j'ai bien connu M. Bourg, un charmant homme, originaire d'un village voisin du mien, où il est retourné après la fin de sa vie professionnelle. Dans sa longue carrière, le professeur Bourg a donné à des générations d'élèves et d'étudiants du Centre Universitaire le goût de la langue et de la littérature françaises; l'écrivain, le chroniqueur et le critique littéraire a contribué par ses nombreuses publications et conférences à la propagation de la littérature et de la culture françaises contribuant ainsi au maintien de l'équilibre, combien important pour l'identité culturelle du Luxembourg, entre les influences allemande et française sur notre vie intellectuelle.

Au nom du Gouvernement luxembourgeois je remercie la France d'avoir proposé dans la dernière réunion de la commission mixte franco-luxembourgeoise

chargée de la mise en application de l'accord culturel entre nos deux pays, la création d'un Prix littéraire. Je félicite les responsables de l'Ambassade de France, du Centre Culturel, d'avoir associé le nom de Tony Bourg à ce Prix. Bel hommage pour ce professeur de français qui mérite cet honneur.

Mes remerciements s'adressent aussi à la Banque Paribas qui a bien voulu participer à cette initiative; ainsi qu'aux membres du jury, avec à leur tête Monsieur Eric Orsenna d'avoir bien voulu se charger de cette tâche difficile.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le jury a attribué deux premiers prix. Apparemment surpris par le nombre et la qualité des contributions le jury a même proposé de modifier le règlement en ce sens que le Prix récompensera à l'avenir alternativement une oeuvre en prose puis un recueil de poèmes. Pour ne pas devoir comparer ce qui est difficile de comparer, le jury a attribué cette année le premier prix à Jean Sorrente pour son roman „Nuits” et à Jean Portante pour son recueil de poèmes „Ouvert/Fermé”.

Les deux lauréats n'ont pas seulement en commun leur prénom et le goût pour l'écriture. Ils ont aussi à peu près le même âge, ils publient chez le même éditeur et s'ils sont tous les deux Luxembourgeois, l'un est d'origine belge, l'autre fils d'immigré italien.

Le hasard, qui parfois fait vraiment bien les choses, veut en plus qu'ils soient tous les deux professeurs de français de formation, ce qui ne serait pas pour déplaire à Monsieur Bourg. Alors que Monsieur Sorrente continue à enseigner

et qu'il écrit pendant ses loisirs, Monsieur Portante a choisi de se lancer dans la voie périlleuse de l'écrivain professionnel.

Est-il besoin de dire que je les félicite tous les deux très chaleureusement de leur succès et que je leur souhaite bonne chance pour la suite de leur carrière? Que chacun, Messieurs, continue dans la voie choisie en toute indépendance. Le succès d'aujourd'hui ne doit pas vous inciter à vous reposer sur vos lauriers, c'est plutôt un encouragement de doubler d'efforts. En littérature, comme dans tous les domaines, qui n'avance pas, recule. Or, pouvoir se vanter d'avoir reçu le Prix Tony Bourg implique quasiment l'obligation d'avancer, d'évoluer, de tendre toujours vers le meilleur.

N.B.: A noter qu'au milieu de 1994 paraîtra dans la collection des Publications nationales du Ministère des Affaires culturelles un volume réunissant les principaux textes du professeur Tony Bourg.

Noces du Prince Robert de Luxembourg

Robert Louis François Marie, Prince de Luxembourg (Altesse Royale) né le 14 août 1968 au Château de Fischbach (Grand-Duché de Luxembourg), fils de feu S.A.R. le Prince Charles de Luxembourg (1927-1977) et de la Princesse, née Joan Douglas Dillon, fille de C. Douglas Dillon, ancien Secrétaire du Trésor U.S.A. et ancien Ambassadeur U.S.A. à Paris.

Julie Elizabeth Houston (Dewi) Ongaro, née le 9 juin 1966 à Louisville, Kentucky (U.S.A.), fille du Dr. Theodore Ongaro, Urologue au Massachusetts General Hospital à Boston, Massachusetts Professeur à la Harvard University Medical School, et de Mrs. Katherine Houston Deeg Ongaro, artiste créatrice des Katherine Houston Porcelaines.

Le mariage religieux fut célébré le 29 janvier 1994, à l'église «The Church of the Advent» à Boston, dans un cadre familial strictement réduit.

Les jeunes Epoux ont l'intention de vivre entre les Etats-Unis (Maine) et l'Europe.

Le Prince Robert gardera sa résidence secondaire à Luxembourg.



1^{ère} rangée (assis) de gauche à droite: Comtesse Marie-Charlotte Henckel von Donnersmarck, Comtesse Antonia de Holstein-Ledreborg, Princesse Anita de Hohenberg (Comtesse de la Poëze d'Harambure), Prince Robert de Luxembourg, Princesse Yolande de Ligne, Princesse Anne de Ligne (Madame Morgat), Comte Heinrich Henckel von Donnersmarck, Princesse Charlotte de Luxembourg (Mrs. Cunningham), Princesse Sophie de Hohenberg (Madame de Potesta), Princesse Margaretha de Luxembourg (Princesse de Liechtenstein).

2^e rangée (debout): Comtesse Monica de Holstein-Ledreborg, Comtesse Veronica de Holstein-Ledreborg (Madame de Pottère), Prince Henri de Luxembourg, Comtesse Lidia de Holstein-Ledreborg (Princesse de Bourbon-Parme), Comte Félix Henckel von Donnersmarck, Prince Guillaume de Luxembourg, Comtesse Silvia de Holstein-Ledreborg (Mrs. Munro), Prince Wauthier de Ligne, Comtesse Camilla de Holstein-Ledreborg (Baronne Bertouch-Lehn), Prince Jean de Luxembourg, Comtesse Taitana de Holstein-Ledreborg, Prince Michel de Ligne, Princesse Sophie de Ligne (Comtesse de Nicolay), Comte Andreas Henckel von Donnersmarck, Prince Antoine Lamoral de Ligne, Princesse Marie-Astrid de Luxembourg (Archiduchesse d'Autriche).

(N'était pas présente à St. Remy): Princesse Christine de Ligne (Princesse d'Orléans-Bragance).

La prise de vue date du vendredi, le 17 septembre 1993, au Club House du Golf de Les Beaux: Mariage de la Princesse Charlotte avec M. Mark Cunningham.)

Le Général Joulwan à Luxembourg



Le Premier Ministre Jacques Santer et le Général Joulwan

Le 1^{er} février 1994 le Général Joulwan, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (SACEUR) a effectué une visite protocolaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Le programme a prévu e.a.:

Entrevue avec Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat;

entrevue avec Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Ministre de la Force Publique et Monsieur le Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères;

audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc à la Villa Vauban.



S.A.R. le Grand-Duc et le Général Joulwan



Le Ministre de la Force Publique, M. Jacques F. Poos, entouré du Général Joulwan et du Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée

Prix Batty Weber à M. Léopold Hoffmann

Allocution de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre des Affaires culturelles (3 février 1994)

Mam Léopold Hoffmann kritt e Schrëftsteller de Lëtzebuenger Literaturpräis, deen de gréissten Deel vu sengem Wierk op Däitsch geschriwen huet. Fir en Auteur, deen als Professer ë Schoullewiee laang déi däitsch Sprooch a Literatur enseigneiert huet, as dat näischt esou Ongewéinlech.

Méi ongewéinlech kéint et vlaicht dem engen oder anere schéngen, datt de Kulturminister fënt, bei dëser Geléenheet e puer Wuert verléieren ze sollen iwert d'Germanophonie, iwert d'Plaz an d'Roll

vun där däitscher Sprooch am kulturelle Liewen zu Lëtzebuerg.

Et as jo méi liicht an onproblematesch zu Lëtzebuerg, iwert d'Francophonie ze schwätzen. Frankräich war an ass traditionell fir vill Lëtzebuenger – nët nëmmen fir déi Intellektuell – sou eppes wéi en Deel vun hirer geeschteger Hémecht: Wann am Groussen matgespillt huet, datt d'Franséisch Revolutioun nei politesch a biirgerlech Fräiheete bruecht hat, sou war et am Klenge wichteg, datt eis Handwierker op den "Tour de France"

an d'Méedercher op Paräis an den Dénge-scht gongen, an de Lëtzebuenger de toute façon fir franséisch Moud a Kichen ë Faibel huet. Déi Zäiten, wou et zu Paräis eng Lëtzebuenger Kolonie gouf, déi an d'Dausende gong, sin nach keng honnert Joer erier.

Den Alphonse Arend, dee mat engem Marcel Noppeney, Joseph Hansen oder Willy Gilson déi franséisch Sprooch a Kultur bei eis héichgehal huet, huet d'Francophonie, déi eben meescht och eng Francophilie war, an de siechzeger



Joeren emol beschriwen als profession de foi, acte d'amour, témoignage d'amitié, peut-être la preuve la plus infaillible de notre attachement à la France.

Esou konnt, oder kann, e Lëtzebuenger nëmmen iwert Frankräich schreiwen, an ech gif bal gär soen: vu Frankräich schwärmen, wa mer deem Wuert, ouni péjorativen Hannergedanken, säi romantische Sënn loossen. Scho vis-à-vis vun der Belsch, där mer an enger laanger Geschicht vu solidarescher Noperschaft dach och vill ze verdanken hun, kënt kee Lëtzebuenger méi op esou Emotiounen. An nach méi komplizéiert as et ëmmer da gin, wann no Oste gekuckt an den däitschen Noperen eppes Frëndlechtes nogesot sollt gin.

Ma Sympathien an Antipathien hin oder hir, laanscht eppes komme mer nët: genee wéi déi franséisch Kultur an déi franséisch Sprooch, hu mir ëmmer och déi däitsch Sprooch an déi däitsch Kultur gebraucht, fir dat opzebauen, wat een d'Lëtzebuenger Mentalitéit a Weltbild kéint nennen.

Eist Sproochgesetz vun 1984 dréit dëser linguistescher, dëser sproochpsychologescher a kultureller Zweekäitgeket, dëser Mëschkultur, wéi fréier mol gesot gouf, op eng ausbalancéiert Manéier Rechnung, wann et seet, dass Lëtzebuergesch an Däitsch a Franséisch zesammen de Lëtzebuenger Sprooch-Patrimoine ausmaan.

Mer hun an de läschten 200 Joer eis oft schwéier gedun mat den östlechen Noperen. Krisenzäiten waren dann ugesot, wa Preussen an Däitschland ënnert den Hohenzollern-Keeseren mat pangermanesche Wonschviirstellungen a mat militaristeschem Pomp vis-à-vis vun de Lëtzebuenger opgetrueden sin – 1870-71

an 1914-1918 – an eng komplett Katastroph gouf et, wéi den däitsche Faschismus seng Militärmaschinerie och géint eist onofhängegt Land a Bewegung gesat huet. Mir Lëtzebuenger waren dervun iwerzégt, dass zu kengem Moment, nët ausganks vum 19. Joerhonnert a scho guer nët 1940, mer an esou pangermanesch Stréimungen erapasse géifen.

An dach wär et kurzsichtig, wann een déi Phasen an eiser Geschicht nët kucke wéilt oder falsch géif gesin, wou déi ékonomesch, déi politesch a sozial, an och déi kulturell Relatiounen mat Däitschland gudd oder esouguer enk waren. Et waren dat meescht Zäiten, wou déi däitsch Sprooch zu Lëtzebuerg, a wou d'Lëtzebuenger Literatur op Däitsch eng Héichkonjunktur kann huet.

Wee kéint an deem Zesammenhank dem Batty Weber säi literarescht Wierk op Däitsch iwersin, besonnesch säin Entwécklungsroman Fenn Kass vun 1913? Dem Nik Welter seng Theaterstécker op Däitsch, déi téscht 1900 an dem éischte Krich geschriwe goufen. Dem Jean-Pierre Erpelding seng Hémechtsromaner op Däitsch, déi an der Traditioun vun der Heimatdichtung, déi deemols an Däitschland en vogue war, téscht 1915 an 1940 entstan sin, oder dem Nik Hein seng Erzielungen an Novellen op Däitsch. Wee gif sech nët erënneren un dem Frantz Clément seng feuilletonisteschen an essayisteschen Fieder, déi an der Zäit téschent de Kricher zu de Beschte gehéiert huet, déi bei eis op Däitsch geschafft hun.

De Literaturpräis, dee mer haut iwerréchen, as nom Batty Weber genannt. E Kritiker huet de Schrëftsteller esou charakteriséiert: Batty Weber war der

Mann, der nicht nur, mehr als jeder andere im Land, in der zeitgenössischen deutschen und französischen Literatur bewandert war, sondern auch selber eine Feder führte, in welcher er, was er vom Deutschen und Französischen hatte, mit luxemburgischem Eigenwuchs gemütlich und elegant mischte. Er war (ein) Luxemburger, der wirkliches Deutsch schrieb und dennoch Luxemburger blieb.

Als Lëtzebuenger denken a fillen, an op Däitsch schreiwen – an zwar wirkliches Deutsch schreiwen: wat sollt een sech dorënner Aneschtes viirstellen, wéi nët nëmmen e korrekt, ma virun allem och ë literaresch gudd a kreativt Däitsch?

Et géing also nët duer, dass mer am Kader vun eistem däitsch-franséische Bilinguïssem, dee mer jo als kulturelle Plus an d'Fenster hänken, en einigermoossent zolitt "Lëtzebuenger Däitsch" zesammenzebrächen – neen, et kënt drop un, dass mer dës grouss Sprooch, un där mer partizipéieren a fir där hir Qualität mer eis mat responsabel spire müssen, op eng perfekt Manéier gebrauchen.

Eng héich Qualität beim Gebrauch vun där däitscher Sprooch as zu Lëtzebuerg also gefrot. An um literaresche Plang eng authentesch Partizipatioun vun de Lëtzebuenger, déi Däitsch schreiwen, un där internationaler däitschsproocheger Literatur.

Mir wëssen, dass esou eng noutwenneg Ambitioun an der Vergaangenheet nie lücht z'erfëlle war, an dass dat haut a muer nët lücht z'erfëlle wäert sin. 1975 huet de Literaturkritiker Michel Raus konstatiéiert: Es ist in der Tat fraglich, ob es genügt, daß das Werk oder die Werke von vier, höchstens fünf Luxemburger Autoren über die Grenze nach Deutschland gedrungen sind, dort mehr schlecht als recht zur Kenntnis genommen wurden, um im strengen Sinn von einer Teilhabe an oder einem Beitrag zur deutschen Literatur zu sprechen.

An dem openen Europa vun haut féiert linguistesche a kulturell Passivitéit ower kee méi ganz wäit; et kann een sech an der Welt nët méi vill kafen fir en Sech-Verstoppen an der Mëttelméissegket, fir ë Sech-Zefridde-Gin am klengen Raum mam treische Sproch vum Dicks: Kuck, wou's de stees a ween's de bas, Den Zolwerknapp as kee Parnass, fir ë blouss Nokucken an Imitéieren, fir en och nach esou gudd gemengten Epigonalismus.

E wirklecht aktivt Matschaffen an Europa as vun eis Lëtzebuenger och um kulturelle Plang gefuerdert. Den Engagement am méi groussen Raum as eng Fuerderung vun der Zäit. Eis Créateuren müssen sech där internationaler Konkurrenz mat kreativem Courage a mat organisatoreschem Geschéck stellen.

Den Ufank vun enger Äntwert op dësen Défi kéint sin, datt mer an dem groussen däitsche Sproochraum – an datselwecht as natierlech wouer fir de franséisch-sproochge Raum – nët op Dauer als fënneft Rad um Won matlafe sollen. Do as qualitativ e méi groussen Asaz néideg. Deen Asaz fänkt un am Sproochen-Unterricht an de Schoulen, fënnt ë ganz wictegen Terrain an der geschriwener Press, an huet schließlich an der Literatur seng héichwärtigst Ausformung. De Message gif also mam Batty Weber heeschen: Luxemburger bleiben ... und doch wirkliches Deutsch schreiben.

Een, deen als Lëtzebuerger Auteur, deen Däitsch schreiw, dëse Message a sengem laange literaresche Schaffen behäarzt huet, as de Léopold Hoffmann. Ech gratuléieren dofir dem Jury – den Dammen Rosemarie Kieffer a Germaine Goetzing, an den Hären Joseph Groben, Lucien Kayser a Cornel Meder – datt si eestëmmege de Léopold Hoffmann – nom Edmond Dune 1987 an nom Roger Manderscheid 1990 – fir den drëtten Batty-Weber-Präis, den nationale Literaturpräis 1993, nominéiert hun. An senger ganz perséinlecher Aart Literatur ze schafen, fir déi e skeptischen

Humour an eng ironesch Distance, fir déi Klugheet a Witz, Knappheet a bedächteg Reflexioun esou repräsentativ Elementer sin, as de Léopold Hoffmann e wuerdege Batty-Weber-Präis-Lauréat.

Et ass fir mech perséinlech eng grouss Eier a Fréd mengem langjähregen Professor, dem Leopold Hoffmann, dé mir viru 40 Joer ewell – den Heinrich Böll méi no bruecht huet – dës Unerkennung zum Ausdrock ze bréngen.

Meng häärzlechst Félicitatiounen. Här Professor Hoffmann!

Salaire social minimum

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 522,24 à partir du 1^{er} février 1994.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 522,24 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date:

1) Travailleur n'ayant pas charge de famille

(7.911.- francs indice 100)

Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	41.314.- francs	238,81.- francs
17 ans accomplis	33.052.- francs	191,05.- francs
16 ans accomplis	28.920.- francs	167,17.- francs
15 ans accomplis	24.789.- francs	143,29.- francs

Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé comme suit à partir du 1^{er} février 1994:

- 49.577.- francs par mois pour le travailleur n'ayant pas charge de famille;
- 51.081.- francs par mois pour le travailleur ayant charge de famille.

2) Travailleur ayant charge de famille

(8.151.- francs indice 100)

Age	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	42.568.- francs	246,06.- francs
17 ans accomplis	34.054.- francs	196,85.- francs
16 ans accomplis	29.797.- francs	172,24.- francs
15 ans accomplis	25.541.- francs	147,63.- francs

Mme Ndadaye reçue à la Villa Vauban

Le 3 février 1994, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience, à la Villa Vauban, Madame Ndadaye, veuve du Président du Burundi.



L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en conversation avec Mme Ndadaye

Réunion ministérielle Benelux

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni le 7 février 1994 à Bruxelles sous la présidence de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères. Les Pays-Bas étaient représentés par Monsieur P.H. Kooijmans, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur P. Dankert, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et la Belgique par Monsieur W. Claes, Ministre des Affaires étrangères.

Les préparatifs sont en cours pour célébrer en 1994 le cinquantième anniversaire du Benelux. A cet effet le Comité de Ministres a institué un groupe de travail.

Dans la perspective du cinquantième anniversaire du Benelux, les Ministres ont procédé à un échange de vues sur le rôle et les activités futures du Benelux. Un comité de réflexion fera rapport à ce sujet au Comité de Ministres.

En ce qui concerne la politique commerciale dans le Benelux, les Ministres ont retenu des dispositions permettant une concertation efficace entre les pays membres.

Les Ministres ont aussi fait le point de la situation en ce qui concerne les relations avec les pays de Visegrad et les Etats baltes.

Le Comité de Ministres a également pris des dispositions adéquates pour assurer des consultations régulières avec le Parlement Benelux. Il a été convenu d'avoir une entrevue entre le Comité de Ministres, représenté par Monsieur Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, et le Bureau du Parlement.

Enfin, le Comité de Ministres a pris connaissance des progrès réalisés au sein du Benelux dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la coopération transfrontalière et des missions économiques communes d'exportation.

Premier Conseil sous Présidence grecque

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères a représenté le Luxembourg à la session du Conseil de l'Union européenne les 7 et 8 février 1994 à Bruxelles.

Après un débat public portant sur les priorités de la Présidence hellénique, les Ministres ont centré leurs travaux du 7 février essentiellement sur la situation en ex-Yougoslavie et les récents événements tragiques en Bosnie-Herzégovine. Une position de l'Union européenne a été publiée dès la fin des débats des Douze.

Le Conseil a approuvé la nomination d'un observateur européen pour Chypre.

Les mandats de négociation pour des accords de libre-échange avec les 3 pays baltes ont été agréés ainsi qu'une déclaration politique rappelant l'objectif des pays baltes d'adhérer à terme à l'Union européenne.

Le Conseil a eu un débat sur la situation en Russie et en Ukraine et sur les relations futures de ces 2 pays avec l'Union européenne.

Dans la soirée de lundi, les Ministres des Douze ont tenu une session du Conseil de coopération avec l'Algérie. Les développements de la situation intérieure de l'Algérie au lendemain de la conférence NATIONALE ont fait l'objet d'un échange de vue approfondi.

Au cours de sa deuxième journée de débats, le Conseil s'est mis d'accord sur de nouveaux instruments de politique commerciale concernant notamment les mesures de sauvegarde et les mesures anti-dumping.

Ce dossier était lié à la conclusion de l'Uruguay Round et avait fait l'objet d'un premier accord politique le 15 décembre dernier.

Les Douze se sont mis d'accord sur des positions communes à présenter aux pays candidats dans le cadre des négociations d'adhésion. Ces positions concernent des sujets politiquement sensibles, tel le transit routier en Autriche ainsi que les volets agricole et de politique régionale dans les 4 pays candidats. Par la suite des sessions de négociations avec ces 4 pays se sont tenues dans la journée du 8 février au cours desquelles l'Union et les pays candidats ont présenté leur approche respective dans ces secteurs.

L'avenir de l'Europe des transports

Les Ministres des Transports de l'Union Européenne se sont réunis les 7 et 8 février 1994 à Athènes pour préparer certains dossiers qui devront être arrêtés lors de la présidence grecque de l'Union Européenne.

Les Ministres se sont prononcés pour une reprise rapide des négociations entre l'Union Européenne et la Suisse dans les domaines aériens et routiers. Dans ce contexte, tout comme dans celui des négociations d'adhésion avec l'Autriche, le Ministre Robert Goebbels a proposé à ses collègues une réflexion sur la nécessité d'arriver à terme à une réduction du tonnage autorisé pour les transports routiers. Même si les camions restent un mode de transport indispensable, notamment pour les courtes distances et comme lien entre les autres moyens de transports, le développement explosif des transports par route cause de plus en plus de problèmes de sécurité routière,

entraîne la qualité de la vie et entraîne des nuisances de toutes sortes. La situation s'est aggravée par le développement des fournitures "just-in-time", ce qui conduit à transférer les problèmes de stockage de l'industrie sur les infrastructures routières. Le Ministre Goebbels a donné à considérer si la politique communautaire en faveur du développement du rail et notamment des transports combinés ne devait pas être accompagnée par une inflexion du principe du libre choix du mode des transports. Pour les longues distances les transports combinés rail-route devraient être progressivement imposés. Un moyen pour y parvenir serait la limitation du tonnage autorisé par transports routiers.

Un autre sujet débattu par les Ministres des Transports était le rapport présenté par le "Comité des Sages" sur la situation des transports aériens en Europe. Dans ce contexte le Ministre Goebbels a plaidé pour une libéralisation prudente des transports aériens qui doit profiter au consommateur, tout en ne forçant pas les compagnies aériennes à se restructurer au dépens des exigences de sécurité et de la qualité de la desserte de liaisons aériennes nécessaires, mais seulement marginalement rentables.

Afin de peser sur les coûts des compagnies aériennes, le Ministre luxembourgeois a plaidé pour une gestion uniforme des systèmes de contrôle de la circulation aérienne, pour une harmonisation des taxes aéroportuaires, pour le développement et la modernisation des infrastructures aéroportuaires en Europe, en mobilisant les moyens de financement communautaires décidés par les récents sommets d'Edinburgh et de Bruxelles.

Même si le Ministre Goebbels s'est prononcé pour une politique restrictive d'aides d'Etat en faveur de l'aviation commerciale, il a soutenu que la concurrence ne règle pas tous les problèmes. Certaines liaisons importantes peuvent avoir un caractère de service public. Sur de petits aéroports les services d'assistance au sol (ground handling) ne peuvent pas être organisés de façon économique par plusieurs opérateurs travaillant finalement sans rentabilité, même si d'un autre côté un seul opérateur d'assistance au sol ne doit pas abuser de son monopole.

Au terme du débat sur la situation de l'aviation en Europe, la Commission a été invitée par les Ministres de présenter des propositions concrètes tirées du rapport des Sages.

En marge du Conseil "Transports" à Athènes, le Ministre Goebbels a rencontré son homologue autrichien Victor Klima, pour discuter des problèmes en relation avec l'adhésion de l'Autriche à l'Union Européenne, et notamment de l'avenir des relations de transport entre le Luxembourg et l'Autriche.

Mission de promotion économique au Portugal



M. Wohlfart informe la presse sur les résultats obtenus par la mission économique au Portugal.

Une mission de promotion économique, présidée par Son Altesse Royale le Grand-Duc Héréditaire et conduite par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération, a eu lieu du 7 au 9 février 1994 à Lisbonne et à Porto.

La délégation officielle fut reçue par le

Président de la République M. Mario Soares et a eu des entretiens avec le Ministre du Commerce et du Tourisme M. Fernando Manuel Barbosa Faria de Oliveira, le Ministre de l'Industrie et de l'Energie M. Luis Fernando Mira Amaral et le Secrétaire d'Etat des Communautés portugaises à l'étranger le Dr. Louis Manuel Sosa de Macedo.

Le but affiché de la visite étant de développer, voire d'intensifier, les relations commerciales entre le Luxembourg et le Portugal, une vingtaine d'entreprises luxembourgeoises s'étaient jointes à la délégation officielle.

Familiarisation avec la gestion d'entreprise

Le 10 février 1994 s'est tenue à la Chambre de Commerce une séance académique sur la problématique de la conversion du complexe militaro-industriel dans les Républiques de l'ex-Union soviétique.

La réunion, présidée par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Georges Wohlfart, s'est située dans le cadre d'un séminaire organisé par la Clark University Luxembourg, l'Institut d'Europe Luxembourg et le Ministère des Affaires Etrangères, visant à familiariser des dirigeants d'entreprises du complexe militaro-industriel de l'ex-Union soviétique avec la gestion d'entreprise dans un système d'économie de marché.

Séminaire UEO à Luxembourg



Les participants au séminaire sur les opérations de maintien de la paix

A l'initiative de la Présidence luxembourgeoise de l'Union de l'Europe Occidentale, un séminaire ayant pour objet les opérations de maintien de la paix a eu lieu au Centre de Conférences de Kirchberg à Luxembourg, du 7 au 10 février 1994.

Ont participé à ce séminaire des délégués militaires de haut rang des pays

membres, associés ou observateurs de l'Union de l'Europe Occidentale, ainsi que de différents pays du Forum de consultation.

Etaient également représentés, l'Assemblée parlementaire de l'UEO, la Cellule de planification de l'UEO, l'Institut d'études de sécurité de l'UEO, l'Etat-Major international de l'OTAN et SHAPE.

L'invité d'honneur était le Général de Corps d'Armée Philippe Morillon, ancien Commandant en second de la FORPRONU et ancien Commandant de la FORPRONU en BOSNIE-HERZEGOVINE.

L'Armée luxembourgeoise a été en charge de l'organisation du séminaire.

Bilan des accidents routiers de 1993 - Centre de formation pour conducteurs

Le 9 février 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports a présenté le bilan des accidents 1993 et le futur centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

Bilan des accidents routiers de 1993 (chiffres provisoires)

I.

S'il n'y avait pas eu 4 accidents mortels faisant 3 morts de la route de plus qu'en 1992, le bilan 1993 des accidents de la route confirmerait la tendance amorcée au cours des dernières années vers une baisse tant du nombre total des accidents que des victimes corporelles.

tableau: évolution des accidents de la route depuis 1988

	accidents au total	diff%	accidents corporels	diff%	blessés graves	blessés légers	accid. mortels	diff%	tués
1988	5065		1344		507	1176	72	84	
1989	5431	+7,22	1319	-1,86	557	1168	58	-19,4	66
1990	5707	+5,08	1242	-5,83	548	1111	60	+3,4	70
1991	5659	-0,85	1278	+2,89	513	1147	70	-16,6	80
1992	5982	+5,70	1223	-4,30	536	1036	65	-8,6	73
1993	5238	-12,4	1141	-6,70	452	936	69	+6,2	76

En effet, les paramètres normalement pris en compte se présentent comme suit dans la comparaison 1993/1992 (entre parenthèses la moyenne des 6 dernières années: 1988-1993)

	1993	1992	moyenne 88-93
accidents au total:	5238	5982	(5514)
accidents corporels:	1141	1223	(1258)
blessés au total:	1398	1572	(1616)
accidents mortels:	69	65	(65,6)
tués au total:	76	73	(75)

Est-ce dire que la gravité des accidents aurait tendance à augmenter? Abstraction faite du rapport tué/blessé grave pour 1993, tel ne semble pas être le cas, à en juger par l'évolution des deux rapports tués/blessés graves et blessés légers au cours des 6 dernières années.

rapport	tué/ blessé grave	blessé grave/ blessé léger
1988:	1:6,03	1:2,31
1989:	1:8,43	1:2,09
1990:	1:7,82	1:2,02
1991:	1:6,41	1:2,23
1992:	1:7,34	1:1,93
1993:	1:5,94	1:2,07

En spécifiant par catégories les véhicules impliqués dans un accident, il apparaît que seul le nombre des camions et des camionnettes accidentés est en hausse par rapport à 1992 (567:548 ou +3,5%), l'implication du nombre de véhicules des autres catégories marquant des baisses parfois sensibles

- voitures particulières et véhicules utilitaires: 8080:8452 = -4,4%
- autobus et autocar: 85:107 = -20,5%
- deux-roues: 240:300 = -20%
- véhicules agricoles: 24:37 = -35%
- divers: p.m.

A noter en outre que les accidents impliquant les deux-roues (motocycles, cyclo-moteurs ou vélo) se concentrent pratiquement exclusivement sur la période de mars à octobre.

Quant à la répartition des accidents de la circulation sur les mois de l'année, une comparaison pluriannuelle fait apparaître chaque année deux ou trois pointes sans qu'il soit pour autant possible d'en prédire le moment de manière suffisamment exacte pour pouvoir y anticiper par un renforcement ciblé des contrôles routiers. La première pointe se situe au printemps c.-à-d. à un moment où l'automobiliste n'a plus à craindre le verglas ou des chutes de neige. Normalement un deuxième temps de recrudescence des accidents se situe au mois de juin/juillet, la troisième pointe apparaissant au début de l'automne.

II.

Les accidents mortels ont été soumis à une analyse plus détaillée (entre parenthèses figurent les chiffres correspondants de 1992).

Le rapport pluriannuel 1:2 constaté depuis le début des années 80 pour la répartition des accidents mortels entre l'intérieur et l'extérieur des agglomérations se confirme également en 1993: 25(23) accidents mortels se sont produits dans une localité contre 44(42) en rase campagne dont 8(5) sur autoroute.

Si le nombre des accidents mortels causés de jour reste sensiblement le même qu'en 1992, il y a une forte recrudescence des accidents mortels survenus pendant la nuit.

Quant à leur répartition sur les jours de la semaine, les fins de semaine restent plus dangereuses que les jours ouvrés.

lundi:	10 (7)
mardi:	7 (3)
mercredi:	10 (9)
jeudi:	7(13)
vendredi:	10 (9)
samedi:	13(13)
dimanche:	12(11)

Tout comme les années précédentes ce ne sont guère les mauvaises conditions atmosphériques qui sont responsables des accidents, mais l'accident – et notamment l'accident corporel ou mortel – survient normalement sur route sèche à un moment où le conducteur ne risque guère de rencontrer du verglas ou de la neige. Par contre, les automobilistes et les motocyclistes se laissent régulièrement surprendre par les dangers d'une chaussée mouillée en cas de pluie:

- chaussée sèche: 43 (45) accidents mortels,
- chaussée humide: 25 (19) accidents mortels,
- chaussée verglacée: 1 (1) accidents mortels.

Pour ce qui est des circonstances des accidents mortels:

- dans 12 (27) accidents il y a eu collision entre deux véhicules,
- dans 26 (14) cas le véhicule a heurté un arbre ou un poteau,
- dans 2 (3) cas une glissière a été heurtée,
- 29 (21) accidents se sont produits dans d'autres circonstances.

Quant aux usagers de la route impliqués dans les accidents mortels, la ventilation des victimes se présente comme suit:

- 41 (40) conducteurs de véhicules à 4 roues ou plus,
- 13 (18) passagers de véhicules à 4 roues ou plus,



Au cours d'une conférence de presse, le Ministre Goebbels présente le bilan des accidents 1993 et le futur centre de formation pour conducteurs.

- 2 (4) motocyclistes,
- 1 (1) cyclistes,
- 19 (10) piétons

Parmi les causes présumées des accidents mortels la vitesse vient, tout comme les années précédentes, largement en tête des facteurs générateurs:

- vitesse: 48 (48) ou 54,54%
- alcool: 10 (8) ou 11,36%
- inattention: 7 (12)
- faute de priorité: 0 (2)
- dépassement non réglementaire: 4 (6)
- malaise: 5 (7)
- crise épileptique: 1 (0)
- conduite sous l'influence de drogues: 1 (0)
- comportement incorrect d'un piéton: 11 (4) ou 12,5%
- autoroute en sens interdit: 1 (0)

Comme plusieurs des accidents mortels recensés en 1993 étaient dus à des causes multiples, le total des causes pré-énoncées dépasse le nombre des accidents mortels.

Quatre aspects de cette analyse sommaire méritent d'être examinés de plus près. Il s'agit de la vitesse excessive, de l'augmentation des accidents mortels sur autoroute, de la croissance inquiétante du nombre des piétons perdant leur vie dans un accident, et du taux particulièrement élevé des occupants de voiture tués qui n'avaient pas mis leur ceinture de sécurité.

III.

Pratiquement deux tiers des accidents mortels de 1993 étaient dus à la vitesse - vitesse excessive, vitesse non adaptée aux circonstances, vitesse aggravant une faute de pilotage,.... C'est dire que 25 hommes, femmes ou enfants morts sur les routes luxembourgeoises au cours de

l'année passée auraient aujourd'hui la vie sauve, si les automobilistes avaient convenablement respecté les limites de la vitesse en adaptant notamment leur vitesse aux circonstances et en anticipant sur les dangers possibles qu'ils pouvaient rencontrer.

IV.

A côté des investissements dans la sécurité active et passive des véhicules ainsi que de l'amélioration des soins de premiers secours et de la rapidité accrue des interventions médicales urgentes, l'adaptation de l'infrastructure routière et notamment la suppression conséquente des points noirs notoires et l'agrandissement du réseau autoroutier ont certainement contribué le plus au cours des deux dernières décennies à réduire le nombre des accidents de la route et de leurs victimes, cela malgré la croissance vertigineuse du parc automobile qui est passé au Luxembourg de 92.000 unités en 1970 à 247.000 en 1993.

Or, sous l'effet de l'attrait que l'autoroute exerce sur le trafic automobile, et de la supposition fallacieuse dans le chef de nombreux conducteurs qui croient la circulation autoroutière sans dangers, nous assistons à une augmentation du nombre des **tués sur autoroutes**:

- 1988: 5 tués
- 1989: 4 tués
- 1990: 1 tué
- 1991: 7 tués
- 1992: 5 tués
- 1993: 10 tués

Dans la plupart des cas la vitesse a été responsable de ces accidents, coïncidant souvent avec l'apparition imprévu d'un obstacle formé par une file de véhicules à l'arrêt dans un bouchon, un véhicule accidenté obstruant la chaussée,....

V.

Une troisième cause importante de la mortalité routière tient au refus de nombreux occupants de voitures d'utiliser les dispositifs de sécurité prescrits et notamment la **ceinture de sécurité**. Les avis des experts sont concordants. Le risque pour un occupant de voiture d'être tué dans un accident est de deux à quatre fois plus élevé lorsqu'il ne met pas la ceinture. Des valeurs analogues sont applicables pour les enfants en relation avec leur installation dans un dispositif de retenue/siège pour enfants adapté à leur taille.

Une étude comparative réalisée en janvier et décembre 1992 par La Sécurité Routière fait apparaître que le taux tant des conducteurs que de leurs convoyeurs ayant mis la ceinture avait sensiblement diminué au cours de ces 12 mois. Le taux d'enfants placés dans un siège spécial avait légèrement augmenté, mais il reste que parmi les enfants examinés lors de l'enquête 39% n'étaient pas convenablement retenus sur le siège avant et 55,7% ne l'étaient pas à l'arrière. A noter cependant que l'obligation pour les enfants d'utiliser à l'arrière la ceinture ou un siège spécial n'est devenue effective qu'au 1^{er} janvier 1993.

Le revers de la médaille: Sur les 76 tués de la route en 1993 il s'avère que 30,4% avaient porté la ceinture et que 37,68% ne l'avaient pas mise, tandis que pour les 31,88% restant soit la question ne se posait pas (piétons, conducteurs de deux roues,...), soit la vérification ne fut plus possible. Sachant que quelque 2/3 des occupants des voitures ont porté la ceinture, les indications ci-avant montrent qu'en 1993 le tiers qui n'ont pas porté la ceinture ont constitué parmi les occupants de voiture tués 4/7 contre 3/7 pour les deux tiers qui l'ont portée, soit un rapport de 8:3.

VI.

Une troisième évolution inquiétante concerne les **piétons**.

Si par rapport à 1992 le nombre des piétons impliqués ou blessés dans un accident n'a guère changé, le nombre des piétons tués a pratiquement doublé, passant de 10 à 19 victimes. Un quart des morts de la route étaient en 1993 des piétons.

Tous les accidents mortels impliquant des piétons se sont produits en agglomération, dont 8 sur un passage pour piétons et 2 sur un trottoir.

Ils se sont répartis de manière équilibrée sur tous les jours de la semaine et sur tous les mois de l'année.

Les tranches d'âges les plus touchées restent évidemment les jeunes (7 victimes âgées entre 2 et 12 ans) et les personnes âgées (6 victimes de plus de 70 ans).

Statistiques des accidents

Accidents au total de 1991 à 1993

	1991	1992	1993
Janvier:	450	440	473
Février:	461	448	455
Mars:	486	492	428
Avril:	449	531	436
Mai:	441	509	482
Juin:	486	476	428
Juillet:	530	511	501
Août:	449	436	368
Septembre:	478	406	365
Octobre:	472	551	384
Novembre:	519	680	450
Décembre:	438	502	468
	5.659	5.982	5.238
moyenne:	471,6	498,5	436,5

Accidents corporels de 1991 à 1993

	1991	1992	1993
Janvier:	96	83	81
Février:	74	84	87
Mars:	98	93	84
Avril:	96	97	98
Mai:	118	135	110
Juin:	116	115	87
Juillet:	140	117	108
Août:	116	103	85
Septembre:	121	92	120
Octobre:	103	98	91
Novembre:	98	86	90
Décembre:	102	120	100
	1.278	1.223	1.141
moyenne:	106,5	101,9	95,1

Accidents mortels de 1991 à 1993

	1991	1992	1993
Janvier:	6	3	6
Février:	3	3	6
Mars:	6	4	3
Avril:	3	8	6
Mai:	14	7	13
Juin:	8	5	4
Juillet:	11	2	3
Août:	1	3	2
Septembre:	5	8	6
Octobre:	7	5	8
Novembre:	1	7	6
Décembre:	5	10	6
	70	65	69
moyenne:	5,8	5,4	5,7

Blessés au total de 1991 à 1993

	1991	1992	1993
Janvier:	118	103	131
Février:	110	117	100
Mars:	117	148	90
Avril:	132	125	133
Mai:	147	154	128
Juin:	164	143	113
Juillet:	174	155	132
Août:	168	139	102
Septembre:	153	120	161
Octobre:	127	114	101
Novembre:	123	101	103
Décembre:	127	153	104
	1.660	1.572	1.398
moyenne:	138,3	131,0	116,5

Répartition des accidents mortels en 1993

(entre parenthèses les chiffres de 1992)

Lundi:	10	(7)
Mardi:	7	(3)
Mercredi:	10	(9)
Jeudi:	7	(13)
Vendredi:	10	(9)
Samedi:	13	(13)
Dimanche:	12	(11)
	69	(65)
Intérieur:	25	(23)
Extérieur:	36	(37)
Autoroute:	8	(5)
Sec.:	43	(45)
Humide:	25	(19)
Verglas:	1	(1)
Jour:	47	(51)
Nuit:	22	(14)

Port de la Ceinture de Sécurité:

- Oui: 21 = 30,43% des accidents mortels
- Non: 26 = 37,68% des accidents mortels
- Sans Indications ou sans objet (p.ex. Piétons): 22 = 31,88%

Le futur centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg

1. Le **principe de la formation** est prévu par la loi du 26 août 1993 qui instaure une formation complémentaire à l'apprentissage préparatoire aux examens du permis de conduire, à dispenser entre le 6^e et le 24^e mois après l'obtention du permis de conduire:

- un ou plusieurs organismes publiés ou privés peuvent être chargés de cette formation,
- l'Etat peut acquérir les terrains et participer à la réalisation de l'infrastructure,
- les tarifs de la formation seront arrêtés par règlement grand-ducal.

2. Quant à la **réalisation** le concept retenu est fondé sur les principes suivants:

- Le projet poursuit un objectif d'intérêt public.
- Voilà pourquoi l'Etat pourvoit, ensemble avec les assurances publiques et privées (Assurances Sociales, Compagnies d'Assurances) ainsi que deux banques aux installations nécessaires, moyennant la constitution d'une société anonyme chargée des investissements.

- L'exploitation de ces installations est confiée à une société commerciale, dont la gestion financière sera conditionnée 1° par les tarifs réglementaires, 2° l'obligation de payer un loyer à la société d'investissement et de subvenir à l'entretien (y compris les grosses réparations), du centre, et 3° par la possibilité d'exploiter selon son propre intérêt commercial les capacités du centre non affectées à la formation obligatoire (à condition de ne pas s'écarter de l'objectif de sécurité routière!). Par ailleurs, cette société s'engage à contribuer à la réalisation des investissements, pour autant que le coût en dépasse les fonds correspondant aux mises de la société d'investissement.

3. Le **terrain** que le Comité d'acquisition est en train d'acheter aura une superficie de 12 à 15 ha.

Il est situé entre la piste d'essai de Goodyear et le tracé du futur contournement de Colmar.

L'Etat le mettra à la disposition de la société d'investissement pour un loyer à fixer entre parties.

4. En vue de l'**investissement** une société anonyme du nom de Cruchterhombusch S.A. a été créée le 7 février 1994 au capital de 27,5 Mio Flux, le

solde (=2/3) des apports étant mis à la disposition de la société sous forme d'un prêt des actionnaires remboursable sur 20 ans à partir de la 6^e année.

L'investissement consenti par la société est limité à 83,5 Mio, la société d'exploitation s'étant engagée à terminer la construction en cas d'insuffisance des fonds précités. Le Conseil d'Administration est composé de MM. Jean-Paul Demuth, 1^{er} conseiller de direction à l'Office des assurances

sociales, Marcel Majerus, directeur de Le Foyer, et Paul Schmit, commissaire du gouvernement.

5. La **société d'exploitation**, créée le 9 février 1994, a un capital de 34 Mio. Elle porte le nom de Centre de formation pour conducteurs S.A. Elle prendra en charge l'exploitation ainsi que l'équipement technique du centre, y compris l'aménagement intérieur du bâtiment administratif et d'instruction.

Les actionnaires sont:

nom	part du capital		mise complète	
Etat	9,9	Mio	30	Mio
Assurances Sociales	4,95	Mio	15	Mio
BCEE	3,3	Mio	10	Mio
BGL	1,65	Mio	5	Mio
Le Foyer	2,671	Mio	8,1	Mio
La Luxembourgeoise	2,506	Mio	7,6	Mio
AXA	0,676	Mio	2,05	Mio
Bâloise	0,494	Mio	1,5	Mio
UAP	0,33	Mio	1	Mio
Zurich	0,33	Mio	1	Mio
AGF	0,165	Mio	0,5	Mio
Azur-Vie	0,165	Mio	0,5	Mio
Victoire	0,198	Mio	0,6	Mio
Winterthur	0,165	Mio	0,5	Mio

Les actionnaires en sont

SLTM (société formée par Karp-Kneip, CDC et Tracol)	12 Mio
Good-Year	5 Mio
Société Nationale de Contrôle Technique-Homologations (SNCT-H)	5 Mio
Test & Training GmbH (filiale de l'Automobile Club autrichien)	5 Mio
Automobile Club Luxembourg (ACL)	2 Mio
Fédération des Maîtres-Instructeurs	2 Mio
La Sécurité Routière	1 Mio
Fégarlux	1 Mio
ADAL	1 Mio

Son Conseil d'Administration comprend MM. Fernand Zeutzius (SLTM), Paul Schmit (SNCT-H), Albert Wiermann (Goodyear), Franz Wurz (Test & Training), Bernard Gross (ACL), Jos Weisgerber (Fédération des Maîtres-Instructeurs), John Kaysen (ADAL), Ralph Weis (Fégarlux) et Paul Hammelmann (La Sécurité Routière). Elle sera responsable de toutes charges d'entretien, y compris l'obligation éventuelle de terminer la construction et d'assumer les grosses réparations. Elle sera associée à la conception et à l'exécution des investissements.

Au-delà de la formation obligatoire elle aura la possibilité de rentabiliser l'infrastructure à sa disposition (sous condition de renoncer à des courses de vitesse), p.ex.

- formules de formation volontaire à commercialiser sous sa propre responsabilité (la formation purement volontaire sur laquelle fonctionnent ces centres à l'étranger font admettre une demande substantielle en la matière)
- location des installations non utilisées à Goodyear
- mise à disposition de l'infrastructure et

de la logistique du centre au Ministère de l'Éducation Physique en cas de manifestations sportives sur le circuit Goodyear.

6. Quant aux évaluations financières les ratios suivants ont été retenus:

* - nombre de candidats: 5.500/an dont 4.200 à titre obligatoire et 1.300 à titre bénévole

* - prix (à l'étude) par candidat en formation obligatoire: 5.000-5.500 Flux (+ tva)

7. Sur le plan de la **protection de l'environnement**

- Le site a été inclus dans le plan d'aménagement communal de Colmar-Berg.

- Dès la finalisation des plans la procédure commodo/incommodo sera engagée (début mars 1994).

- Les surfaces non utilisées pour l'infrastructure resteront couvertes de verdure.

- Les eaux utilisées seront récupérées, et les eaux de surface tant du centre que de l'échangeur voisin du futur contournement de Colmar pourront être utilisées aux mêmes fins.

- Les surfaces boisées qui risquent d'être abattues à la suite du déplacement du tracé du contournement (pour insérer le centre entre ce tracé et la piste Goodyear) seront compensées par des plantations de même envergure sur le site même du centre (sur demande du Ministère de l'Environnement).

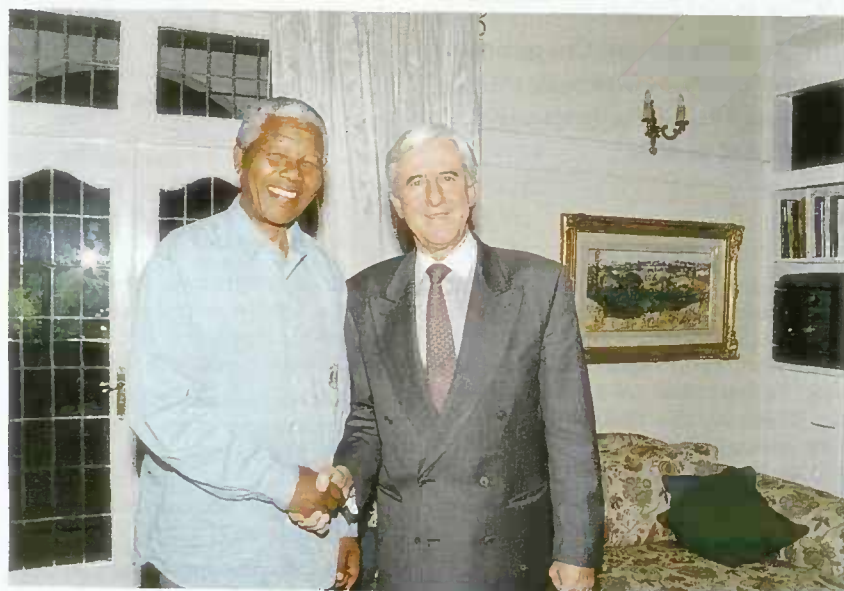
aménagement du terrain (déblai/remblai, modelage du site...)	8,7 Mio
réalisation des pistes	53,8 Mio
construction du bâtiment d'instruction et de service	20 Mio
création des infrastructures extérieures (raccordement, accès routier, clôture,...)	11,6 Mio
équipement technique des postes de formation sur piste	<u>12,6 Mio</u>
	106,7 Mio (+ 15% TVA)
+ coût de finition (exclusivement à la charge de la société d'exploitation) 11 Mio.	

«Mérite européen» à M. Schmidt-Petri

Le 10 février 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat a remis la Médaille d'Or du Mérite Européen au Général Major Hartmut Schmidt-Petri, Directeur Général de la Namsa.



Le Premier Ministre remet la Médaille d'Or du Mérite Européen au Directeur Général de la NAMSA.



M. Jacques Poos et M. Nelson Mandela

Visite de M. J. F. Poos en Afrique du Sud

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une visite en République d'Afrique du Sud, du 14 au 17 février 1994.

Pendant son séjour le Ministre a rencontré à Johannesburg le leader du «African National Congress» (ANC), M. Nelson Mandela, M. de Klerk, Président de la République d'Afrique du Sud, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Botha ainsi que les leaders des grandes formations politiques en Afrique du Sud.

Le Ministre a eu des entretiens également avec M. Buthelezi, leader du «Inkatha Freedom Party» dans sa capitale administrative d'Ulundi.

Dans le cadre de l'envoi d'observateurs luxembourgeois aux élections qui auront lieu les 28 et 29 avril prochains, le Ministre a rencontré les responsables de l'unité électorale en Afrique du Sud.

A la fin de son séjour en Afrique du Sud, le Ministre a signé un accord aérien avec la République d'Afrique du Sud.

«Maison de la Porte Ouverte»

Le 11 février 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité a procédé, ensemble avec les représentants de l'a.s.b.l. «Maison de la Porte Ouverte», à la signature officielle de la convention relative à la participation financière de l'Etat à la construction, à l'aménagement et à l'équipement d'un foyer d'accueil et de dépannage pour enfants et adolescents à Luxembourg-Eich.

Elargissement: dernière ligne droite

Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a représenté le Luxembourg à la réunion du Conseil de l'Union Européenne qui s'est tenue le 21 février 1994 à Bruxelles.

Les Ministres ont, à cette occasion, examiné les différentes procédures de financement des actions communes dans la politique étrangère et de sécurité commune.

Le Conseil a également préparé la session ministérielle d'avril à Marrakech, au cours de laquelle les parties contractantes signeront l'acte final de l'Uruguay Round. Le Ministre Poos a souligné qu'il devait s'agir d'un accord mixte afin de laisser aux Parlements Nationaux le rôle de ratification qui leur revient.

Monsieur Poos a, par ailleurs, indiqué qu'il fallait dès à présent préparer les né-

gociations multilatérales de la nouvelle génération et inclure dans la déclaration de Marrakech les nouveaux sujets de discussion qui sont l'environnement, les minima et la justice sociale ainsi que le domaine monétaire pour éviter des dévaluations compétitives.

Les Ministres ont brièvement examiné les relations avec la Suisse. Ils ont pris acte des résultats de la votation suisse du 20 février sur le transport routier et constaté que ce résultat rendra les négociations avec l'U.E. plus difficiles.

Au déjeuner les Douze ont discuté de la récente décision de la Grèce à l'égard de l'ancienne république yougoslave de la Macédoine.

Dans l'après-midi, les Ministres ont commencé à finaliser les positions communes à présenter aux pays candidats dans le cadre des négociations d'adhésion.

Cinquantenaire des exécutions du 25 février 1944

Le 20 février 1994 ont eu lieu à la Croix de Hinzert les cérémonies de commémoration à la mémoire des 23 fusillés de Hinzert.

Le Premier Ministre Jacques Santer devant la Croix de Hinzert



M. Marc Fischbach au cours de sa conférence de presse

“Kanner schléit een nèt”

Au cours d'une conférence de Presse qui a eu lieu le 21 février, a été présentée la campagne “Kanner schléit een nèt”, organisée de concert par le “Fraentreff” de Differdange et la “Fondation Kanner-schlass Suessem”.

Cette présentation s'est faite en compagnie de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale ainsi que des autres signataires de l'affiche

M. Milan Uhde à Luxembourg

La Chambre des Députés a accueilli le 22 février 1994 en visite officielle à Luxembourg Son Excellence Monsieur Milan Uhde, Président de la Chambre des Députés de la République tchèque, accompagné d'une délégation parlementaire.

Après des entretiens avec le Premier Ministre et le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères, les parlementaires tchèques ont rencontré les membres du Bureau, de la Commission de Travail ainsi que de la présidence de la Commission des Affaires étrangères et communautaires de la Chambre des Députés.

Lors de leur entrevue, les deux délégations ont souligné les liens historiques et culturels étroits, qui depuis le Moyen-Age, à l'époque de Jean l'Aveugle et de son fils Charles IV, Rois de Bohême, unissent les deux pays et qui prennent de



M. Milan Uhde est reçu par M. Jacques Santer.



l'ampleur à un moment où la République tchèque, dans sa marche vers la démocratie et dans une politique fondée sur le respect de l'homme et de ses droits, a signé un accord d'association avec l'Union européenne dont elle aspire à devenir membre à part entière.

Les parlementaires luxembourgeois se sont engagés à approuver le plus vite possible cet accord dont la mise en vigueur nécessite l'aval des parlements de tous les pays membres de la Communauté.

Les liens qui unissent désormais les pays d'Europe centrale à l'OTAN par le biais d'un «partenariat pour la paix» ainsi que les projets de coopération avec l'UEO ont également été au centre des échanges de vues.

Le Président du parlement tchèque a rendu hommage au rôle joué par le Luxembourg au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil d'Europe lors de l'adhésion de la République tchèque à cette institution.

L'organisation de la justice et des transports, le fonctionnement de l'association de libre échange, le développement de l'économie et l'évolution du chômage, le respect des droits des minorités, les relations entre les Républiques tchèque et slovaque, de même que les possibilités de renforcement de la coopération au niveau parlementaire ont été d'autres sujets de discussion.

Les parlementaires luxembourgeois, conscients de leur devoir envers ceux qui trop longtemps ont souffert de l'absence

de liberté, ont réaffirmé à leurs collègues tchèques leur soutien et leur collaboration sur la voie vers une société marquée par le pluralisme culturel et la recherche d'une entente durable, dans la paix, entre tous les peuples.

Mme Hennicot-Schoepges et M. Milan Uhde ainsi que les deux délégations parlementaires

Conseil Agriculture à Bruxelles

Les 21 et 22 février 1994 a eu lieu à Bruxelles une réunion du Conseil des Ministres de l'Union Européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois y fut représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Les discussions ont porté essentiellement sur les propositions de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1994/1995.

L'Association monétaire belgo-luxembourgeoise dans le cadre de la seconde phase de l'Union économique et monétaire européenne

Exposé de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à la séance académique
du 23 février 1994, à l'occasion de la présentation du rapport annuel
de la Banque Nationale de Belgique

Monsieur le Gouverneur, Messieurs les membres du Comité de Direction, Excellences, Mesdames, Messieurs

Il y a une année, à cette même tribune, j'ai pu déclarer en guise de conclusion: "Plus que jamais il s'agit de privilégier la confiance en confirmant les objectifs agréés sur lesquels il faut maintenir le cap.

Je parts du principe que ce traité sera mis en oeuvre. Voilà pourquoi notre pays ne manquera pas d'apporter sa contribution dans la préparation à faire par chacun de nos membres sous sa responsabilité propre afin de garantir un passage crédible vers l'UEM sur la base des appréciations qui sont prévues dans le Traité.

En approuvant ce Traité notre Parlement a donné la mission au Gouvernement de le mettre en oeuvre. C'est ce à quoi nous avons commencé à nous attacher, convaincus que nous y parviendrons à la condition bien entendu que les autres pays de la Communauté soient en mesure tant économiquement que politiquement de nous accompagner sur cette voie."

La poursuite calme mais décidée par le Luxembourg de mesures lui permettant de se mettre en accord avec les stipulations du Traité de Maastricht pendant et après les turbulences monétaires de l'été '93, a été interprétée par d'aucuns comme des velléités de provoquer une rupture de l'Association monétaire belgo-luxembourgeoise.

Après le retour à une situation plus sereine je crois que le moment est venu de rappeler la position luxembourgeoise à cet égard. Je mettrai ensuite quiconque en défi de me produire une seule déclaration d'un seul responsable luxembourgeois qui ne s'inscrive pas dans la grille de lecture de considérations juridiques et d'analyses économiques qui ont déterminé une série d'initiatives qui n'ont pas pu être retardées en raison du calendrier agréé à Maastricht.

Pour de petits Etats membres il est en effet particulièrement important d'assurer au plus près le respect du droit sur la scène internationale et de donner l'exemple à cet égard. Je suis le premier à regretter que ce respect du droit ou plutôt cette méconnaissance des obligations incombant à chaque Etat membre au niveau européen, ait pu aboutir à mettre en opposition notre fidélité à notre association monétaire avec notre volonté de remplir l'obligation nouvellement prise à Maastricht.

L'article 233 du Traité de Rome très clairement exclut toute opposition entre deux traités dans la mesure où il stipule, et je cite: "Les dispositions du présent Traité ne font pas obstacle à l'existence et à l'accomplissement des unions régionales entre la Belgique et le Luxembourg, dans la mesure où les objectifs de ces unions régionales ne sont pas atteints en application du présent Traité." La partie du Traité de Maastricht qui a porté modification du Traité de Rome, et notamment la partie relative à l'Union économique et monétaire, n'a pas modifié cette disposition, et croyez-moi ce n'est pas par inadvertance des négociateurs. Bien sûr, en période de faiblesse temporaire du franc belge, il s'est posé la question de la suspension des travaux devant amener la mise en place d'une banque centrale nationale indépendante, et le fait qu'effectivement ce projet de loi ne soit pas encore entré en vigueur à cette date-ci est certainement en relation avec ces réflexions.

Il faut toutefois ne pas oublier que ces travaux ont été menés d'un commun accord en ce qui concerne le fond entre la Banque Nationale de Belgique et l'Institut Monétaire Luxembourgeois. Dès avant la crise monétaire les Gouvernements avaient été saisis d'un rapport qui avait été commissionné par les deux Gouvernements conjointement quelques mois après la signature du Traité de Maastricht. Lors de cette entrevue entre

les Gouvernements belge et luxembourgeois il avait été décidé de prolonger l'association monétaire, mais de soumettre l'association aux ajustements rendus nécessaires par l'adoption du Traité. Le Luxembourg n'a jamais tiré un argument du fait que le Traité prolongeant l'Union économique belgo-luxembourgeoise de 10 années supplémentaires auquel sont associés les protocoles d'association monétaire, n'ait pas encore été ratifié en Belgique.

Comme il ressort clairement du Traité de Rome et du Traité de Maastricht, les Etats nationaux sont membres de la Communauté et de l'Union et non pas des associations d'Etats. Dans la même mesure les obligations qui sont prévues dans les 2 Traités s'adressent non pas à des associations d'Etats, mais à des Etats individuels. Cela vaut pour le respect des critères, cela vaut pour l'appréciation collective qui sera faite avant l'entrée en étape finale de l'Union économique et monétaire et cela vaut également pour la mise en place des institutions nécessaires dans le cadre du Système européen de banques centrales puisque le Traité de Maastricht spécifie sans équivoque que "l'Institut Monétaire Luxembourgeois *est* la banque centrale du Luxembourg". Cette formulation se compare à celle retenue pour l'Institut monétaire européen qui dit: "Aux fins de l'application des statuts de l'Institut monétaire européen, l'Institut Monétaire Luxembourgeois *est considéré* comme la banque centrale du Luxembourg".

Pendant les négociations des contacts étroits ont d'ailleurs eu lieu entre les 2 délégations belge et luxembourgeoise pour assurer la compatibilité de la situation actuelle et son passage harmonieux à la situation future. Il ne faut en effet pas oublier qu'une association monétaire est une liaison moins étroite qu'une union monétaire dans la mesure où l'association monétaire présuppose deux monnaies différentes dont la parité n'est

même pas fixée par voie de traité. Une union monétaire comprend une monnaie unique remplaçant les monnaies nationales, une institution unique, des parités fixes et des obligations juridiques ne se limitant pas au domaine monétaire, mais incluant la politique économique et budgétaire.

Dans la mesure où le Luxembourg devrait uniquement disposer d'une banque centrale en phase 3 et où d'un autre côté le Traité prévoit que les banques centrales devront remplir certains critères et obligations dès la deuxième phase, s'est posée la question dans quelle mesure le Luxembourg pouvait satisfaire à l'évaluation du respect de ces critères concernant une banque centrale tant qu'elle n'existait pas. Les deux instituts d'émission ont suggéré dans leur rapport remis dans la première moitié de l'année 1993 de transférer les pouvoirs nécessaires à l'existence d'une banque centrale à l'Institut Monétaire Luxembourgeois afin d'inclure dans les statuts également l'interdiction du financement monétaire, l'indépendance etc..., mais au niveau de l'exécution de ces pouvoirs il a été proposé de maintenir l'unicité de décision de la politique monétaire au niveau de la Banque Nationale de Belgique.

J'ai toujours considéré que cette solution était un signe de confiance entre deux partenaires et que la référence à ce modèle même en période de crise, même en l'absence de ratification de la convention UEBL par la Belgique, constituait un signal de notre confiance dans la coopération monétaire belgo-luxembourgeoise. Mais je crois pouvoir répéter aujourd'hui que notre volonté commune belge et luxembourgeoise d'aboutir dans les meilleurs délais aux conditions permettant l'entrée selon le calendrier prévu dans une Union économique et monétaire élargie, n'est pas en contradiction avec la politique de maintenir l'association monétaire tant qu'elle est inscrite dans la même trajectoire de stabilité qui doit nous amener à l'Union monétaire européenne.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mon appréciation de la coopération de la BNB dans le passage de l'Institut Monétaire Luxembourgeois à une véritable banque centrale européenne et de lui permettre un apprentissage pendant la deuxième étape de l'UEM. Je crois également pouvoir affirmer de nouveau que les piliers de l'Association monétaire belgo-luxembourgeoise, à savoir

- 1) une politique monétaire de stabilité axée sur les monnaies perçues comme

les plus fortes dans la coopération monétaire européenne,

- 2) l'évolution dans un système continu de liberté absolue des mouvements de capitaux, et
- 3) poursuite d'une politique excluant les ajustements par recours à des amputations successives du pouvoir d'achat externe, font écho à des conditions qui ont été agréées pendant les négociations menant au Traité de Maastricht.

A la fois la politique de stabilité et le maintien de marges étroites et l'absence de dévaluation font partie des critères à remplir pour entrer en l'étape finale.

A ce jour je n'ai entendu aucune voix autorisée, et je souligne autorisée, en Belgique qui ait affirmé une politique monétaire différente, qui d'ailleurs écarterait la Belgique du premier groupe de pays entrant en étape finale. J'en arrive maintenant à la deuxième mesure qui a fait jaser les Cassandres, à savoir le lancement par le Luxembourg d'instruments de la dette assimilables ou OLUX. Je ne nie pas que cet instrument est de nature à créer une infrastructure qui le cas échéant peut être traduite dans des instruments à plus court terme, comme le marché monétaire, mais la raison principale du développement de cet instrument est d'un double ordre. En premier lieu c'est un instrument moderne de financement qui existe dans la plupart des Etats voisins. Comme le Luxembourg après une absence du marché des capitaux, annonçait une reprise de sa présence sur ce même marché, il n'était que normal que l'Etat essaie à se financer au meilleur coût. La principale raison relève toutefois du Traité de Maastricht qui indique que le critère de convergence des taux d'intérêt est calculé sur la base d'obligations d'Etat à long terme.

Or, la meilleure façon d'établir une certaine continuité dans des titres pareils était d'émettre des titres linéaires. Voilà pourquoi dès le début de l'année '93 un groupe de travail réunissant un certain nombre de banques a été constitué au Trésor afin de préciser le nouvel instrument qui avait été suggéré par les services de mon Ministère dès après la signature de la ratification du Traité de Maastricht en période non suspecte. La préparation avait été terminée pendant l'été '93, et une première adjudication a été repoussée au mois de septembre '93. Une nouvelle remise avait alors été décidée en raison des turbulences monétaires. Une quatrième remise aurait risqué d'un côté de mettre en cause la cré-

dibilité de ce nouvel instrument et aurait risqué en deuxième lieu de ne pas autoriser la Commission d'établir des statistiques pour la première évaluation de la phase 3 en début '96, puisque cette première évaluation devait s'appuyer sur une observation des critères pendant les deux dernières années, ce qui rendait obligatoire la mise à disposition de taux d'intérêt à long terme pendant les années '94 et '95.

Cette observation concernant les taux d'intérêt à long terme doit en effet signaler le caractère durable de la convergence atteinte par chaque Etat membre selon l'article 109 J. Ce caractère durable se mesure également à sa participation au mécanisme de change du SME. Or, le protocole sur les critères de convergence précise que cette participation doit s'évaluer pendant au moins les deux dernières années précédant l'examen bien que l'article 4 de ce protocole relatif aux taux d'intérêt se réfère seulement à une période d'un an. Entretemps le succès rencontré par cet instrument OLUX qui a été conçu et mis en application en étroite collaboration avec le Trésor belge que je souhaite remercier officiellement à partir de cette tribune, n'a plus donné lieu à des interprétations mal fondées depuis lors.

Une troisième mesure pouvant être rangée dans la catégorie des malentendus est la décision de la séparation des balances de paiements de l'Union. Du point de vue de la procédure celle-ci, comme les précédentes, a été prise de concert avec le partenaire belge puisque la décision relève de l'Institut belgo-luxembourgeois du change. Cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y aura désormais plus de balance de paiements de l'UEBL. Celle-ci continuera à relever de l'IBLC, mais au vu des dispositions de l'article 109 G qui précise que les 4 critères communément véhiculés dans les discussions doivent être complétés par un examen d'autres critères, comme la situation et l'évolution des balances de paiements courants et au vu de la phrase suivante qui détermine l'application de ces critères pour chaque Etat individuellement, il devenait urgent de mettre le Luxembourg en mesure de présenter les données pertinentes lui permettant de satisfaire aux exigences du Traité.

La reconnaissance de la nécessité d'un calcul séparé de la balance des paiements luxembourgeoise pour les besoins de la gestion de la politique économique nationale ne date d'ailleurs pas seulement des négociations du Traité de Maastricht puisque dès le début des années

'80 le Luxembourg avait soumis cette suggestion à l'appréciation de son partenaire de l'intérieur de l'UEBL et le premier accord entre Gouvernements à ce sujet est intervenu il y a de cela plus de 10 ans.

Les travaux préparatoires n'ont malheureusement pas eu le même entrain que la volonté politique qui pourtant a été réaffirmée à intervalles réguliers. Depuis lors le Luxembourg s'est doté de la législation nécessaire et avec la décision intervenue au sein de l'IBLC le 23 novembre dernier, il appartient encore à la Belgique de mettre à niveau sa législation afin de permettre aux 2 pays de remplir les critères du Traité de Maastricht. Une mise en oeuvre rapide de ces mesures réglementaires dans les 2 pays à mon avis témoignerait de la confiance des autorités des 2 pays quant à la volonté de coopération dans la marche vers la troisième phase de l'UEM sans trouble pour l'Association monétaire, alors que tout atermolement ne pourrait être interprété que comme un signe de méfiance entre les 2 partenaires qui ne manqueraient pas de relancer des spéculations malsaines.

Si j'ai commencé par le côté juridique pour souligner les intentions parfaitement limpides de notre démarche en matière monétaire, à savoir mettre les 2 pays en mesure de répondre aux exigences d'un traité signé en commun et pour la mise en oeuvre duquel les 2 Gouvernements comptent parmi les plus ardents, cela ne saurait être interprété comme un affaiblissement de leurs liens existants qui seront dépassés dans un nouvel ensemble de taille et de qualité supérieurs. Cette approche correspond en plus à la lettre des dispositions de l'Association monétaire qui prévoient que les 2 pays mènent une politique monétaire compatible.

Or, l'objectif recherché n'est pas l'association monétaire en tant que telle, mais la recherche d'une zone aussi large que possible répondant aux critères de stabilité et de rayonnement dont les économies belge et luxembourgeoise plus ouvertes que n'importe quelles autres dans la Communauté ont si manifestement besoin.

Ces observations m'amènent à corroborer mes réflexions de caractère juridique par des arguments relevant de l'analyse économique. Tant le Gouvernement belge et que le Gouvernement luxembourgeois mettent leur action gouvernementale résolument dans l'optique d'une réalisation de l'Union économique et monétaire selon les dispositions prévues au Traité de Maastricht. Cela vaut tant

pour le calendrier que pour les critères. S'il est vrai qu'il ne faut pas paraître pour autant excessivement optimiste quant aux premières dates contenues dans le Traité, cela ne veut pas dire pour autant que les efforts à entreprendre devraient d'ores et déjà amener à un relâchement des efforts à produire en vue de la première date. Je rappelle à bon escient que le programme de convergence établi par la Belgique continue à viser un objectif 1997, et permettez-moi de le dire tout haut, je suis un peu attristé de constater que l'effort entrepris par les Gouvernements malgré l'environnement politique et économique extrêmement difficile, n'est pas apprécié à sa juste mesure.

Je constate en tout cas qu'un énorme effort de discipline en période de crise laisse présager une marche rapide vers meilleure fortune en cas de maintien de cette volonté politique. Bien sûr des dérapages chiffrés ne doivent pas échapper à notre vigilance. Permettez-moi de citer quand même aussi des signes positifs, comme par exemple l'Irlande dont le déficit est passé sous la barrière des 3%. Il en est de même des Pays-Bas si on mesure son déficit à l'aune des critères retenus au niveau communautaire. Même la Grèce affiche désormais un excédent primaire, c'est-à-dire abstraction faite du poids de la dette un surplus de recettes par rapport aux dépenses. Bien sûr il n'est pas suffisant et surtout il n'est pas comparable à l'excédent primaire de plus de 4% achevé en Belgique.

Cette observation doit aussi souligner que l'effort réclamé aux différents pays dépasse largement le conjoncturel, mais il est quand même intéressant de noter qu'une simple extrapolation des efforts entrepris par les Gouvernements en récession vers la période de haute conjoncture précédente mettrait l'Europe parfaitement sur la trajectoire de la réalisation de la troisième étape en 1997. Les difficultés actuelles sont donc plutôt à rechercher dans une utilisation insuffisante des marges existantes au tournant de la présente décennie, mais que la base de stabilité créée laisse bien présager pour la croissance future.

Le Luxembourg, qui en matière de politique monétaire n'a jamais fait preuve de dogmatisme ni de prétentions irréalistes, serait-il soudainement, 5 minutes avant midi, tenté par l'aventurisme? Je laisserai peut-être la réponse à l'appréciation des services du Fonds Monétaire International qui a constaté que, et je cite: "La petite taille et l'ouverture de l'économie limitent les possibilités d'une politique monétaire et de change indé-

pendante. Le Luxembourg est au mieux servi par une appartenance à une zone avec une inflation basse et des conditions financières stables, ce qui veut dire en pratique, en rattachant sa monnaie à une autre monnaie relativement forte. Historiquement cela a été achevé par le biais de l'association monétaire avec la Belgique. Mis à part la période de turbulences exceptionnelles sur les marchés des changes de l'été passé, cette association a en général bien servi le Luxembourg comme le reconnaissent ses autorités. Regardons de l'avant, les bonnes performances du Luxembourg en font un candidat pour appartenir au premier groupe de pays pour passer à la troisième étape de l'Union économique et monétaire."

Ce rapport ne doit cependant pas nous rendre complaisants. Nous devons nous inspirer des efforts réalisés par nos voisins puisque le respect des exigences du Traité de Maastricht ne s'épuise pas dans la mise en oeuvre juridique et institutionnelle, mais également dans le respect des critères économiques. Actuellement les partenaires sociaux - le patronat et les syndicats - réunis avec le Gouvernement au sein du comité de coordination tripartite sont appelés à réfléchir et à trouver un consensus, si faire se peut, sur la mise en oeuvre des conclusions prises par le Conseil Européen du 11 décembre et plus particulièrement des grandes orientations en matière économique et financière, fixées par les Ministres des Finances le 13 décembre 1993.

En conclusion, tout comme l'Institut Monétaire Européen a pour mission de tout mettre en oeuvre pour assurer à la fois la coordination, mais également pour mettre en place le cadre réglementaire, organisationnel et logistique de la troisième étape, l'IML sera réformé et des mesures seront prises pour préparer le Luxembourg à la troisième étape. Comme au niveau communautaire le transfert de la politique monétaire du niveau national au niveau communautaire n'aura lieu qu'en début de la troisième étape pour éviter dans la deuxième étape un partage de responsabilité résultant en une certaine confusion, au même titre l'Institut Monétaire Luxembourgeois n'est pas appelé à assumer une politique monétaire à côté de la politique monétaire de la Banque Nationale de Belgique. La récupération de l'exercice de la souveraineté nationale du Luxembourg n'aura lieu en principe que le jour où ce même exercice sera retransféré au niveau communautaire.

La seule différence existant avec la démarche communautaire réside dans le fait que dans les autres pays existent des banques nationales, alors que l'Institut Monétaire Luxembourgeois doit se faire la main. A ce sujet je réitère mon appréciation du soutien apporté par la Banque Nationale de Belgique. Il y aura d'autres mesures à l'avenir dont les signes extérieurs pourraient donner lieu à des interrogations sur la cohésion de l'association monétaire. Une analyse correcte

aboutira toutefois au résultat exactement contraire dans la mesure où ces mesures sont prises ensemble avec le partenaire belge et témoignent de la confiance quant à la compréhension de ces mesures dans le sens d'une préparation de l'entrée en troisième phase de l'UEM.

Mesdames, Messieurs, j'espère que ces quelques observations auront d'un côté confirmé ceux qui depuis longtemps avaient compris la démarche des autori-

tés luxembourgeoises et éclairci ceux qui continuent à afficher des interrogations. Il me reste traditionnellement à remercier la Banque Nationale de Belgique d'avoir offert ce cadre prestigieux de la présentation de son rapport annuel dont la qualité est toute aussi traditionnelle, et de me féliciter de la bonne continuité de la coopération entre les 2 partenaires de l'association monétaire.

Haute distinction à M. Jongen

Le 23 février 1994 Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Force Publique a remis la décoration de commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg au lieutenant-colonel Jean-Paul Jongen.

Cette promotion dans les Ordres Nationaux récompense les grands mérites acquis par le lieutenant-colonel Jean-Paul Jongen en sa qualité de chef du 3^e bataillon belgo-luxembourgeois de la Forpronu.

L'unité luxembourgeoise, composée d'une quarantaine de militaires, ayant servi sous les ordres du lieutenant-colonel Jongen, a constitué le 3^e contingent à avoir pris part, d'avril à août 1993, aux opérations de maintien de la paix en Croatie.



M. Poos remet la décoration au Lieutenant-Colonel Jean-Paul Jongen.

Entretiens Bodry - Papazoi

A l'occasion de son tour des capitales de l'Union Européenne, Madame Elizabeth Papazoi, Ministre Grecque de l'Environnement, a eu en date du 24 février 1994 un échange de vues avec son homologue luxembourgeois, Monsieur Alex Bodry, sur les dossiers à l'ordre du jour de la Présidence grecque.

L'essentiel de la discussion a porté sur le projet de directive instaurant une taxe Energie/CO2. Il est dans l'intention de la présidence grecque de faire avancer ledit dossier en vue d'une finalisation dans les meilleurs délais.

Les propositions de la présidence grecque en la matière se basent sur les éléments suivants:

- le taux de la taxe serait fixé à 3 dollars par baril et il ferait l'objet d'une révision par la suite,
- la taxe Energie/CO2 serait insérée dans

les autres taxes environnementales déjà existantes en la matière,

- la taxe Energie/CO2 serait affectée à des fins environnementales et tout particulièrement à des aides aux investissements dans l'intérêt de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la protection de l'environnement,
- le burden sharing au sein de la Communauté Européenne serait fonction notamment des consommations nationales en énergie, des productions nationales de CO2 et du PIB.

Un autre dossier à l'ordre du jour concerne l'interdiction d'exportation de déchets dangereux vers les pays non OCDE et ceci dans le cadre de la convention de Bâle.

Les deux ministres ont mis l'accent sur l'application stricte des principes de proximité et d'autosuffisance nationale et communautaire en la matière, tout en insistant sur la nécessité de prévenir au maximum de telles exportations, qui seraient contraires aux règles d'éthique et

à une gestion économiquement et écologiquement rationnelle des déchets.

Les ministres se sont concertés en outre notamment sur les dossiers suivants:

- la proposition de directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (application de la meilleure technologie disponible et fixation de valeurs limites d'émissions dans le cadre d'un système d'autorisation intégré);
- la proposition de décision portant adoption d'un programme quadriennuel (94-97) visant à développer des statistiques officielles régulières de l'environnement (rôles-clé à accorder en la matière à Eurostat et à l'Agence Européenne pour l'Environnement);
- la proposition de directive concernant la mise en décharge des déchets (nécessité de limiter la mise en décharge mixte et d'interdire le co-disposal pour la mise en décharge de déchets industriels et ménagers).

„Schéin Dierfer a Stied“

Le 25 février 1994, Monsieur Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, a procédé au „Leenhaus“ à Wellenstein à la remise des prix aux lauréats pour l'année 1993 du concours „Schéin Dierfer a Stied“.

Liste des gagnants

Catégorie 1:

1^{er} prix: Grundhof
2^e prix: Hersberg

Catégorie 2:

1^{er} prix: Schwesange
2^e prix: Bourglinster
Berdorf
Ellange
Wellenstein
3^e prix: Bech-Kleinmacher
Altewies

Catégorie 3:

2^e prix: Mondorf-les-Bains

Catégorie 4:

2^e prix: Echternach

Prix décerné par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer: Altewies

Prix décerné par Natura: Echternach

Prix décerné par la Fédération Horticole Professionnelle Luxembourgeoise: Bech-Kleinmacher



Photo de famille des organisateurs et lauréats de „Schéin Dierfer a Stied“

Jacques Santer in Boca Raton und Fort Lauderdale

Vom 26. Februar bis 2. März 1994 weilte Premierminister Jacques Santer in Boca Raton, wo er an einem gemeinsam von der Florida Atlantic University (FAU) und vom Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS) organisierten Seminar über „Strukturelle Veränderungen der Weltwirtschaft“ teilnahm.

Neben Herrn Santer nahmen etwa vierzig Universitätsprofessoren sowie der schwedische Erziehungsminister und der ehemalige Gouverneur des Bundesstaates Massachusetts Michael Dukakis teil, der z.Zt. Lehrbeauftragter an der FAU ist.

Nachdem Santer einen längeren Vortrag über Luxemburgs Entwicklung vom Industriestaat zum Finanzplatz und Medienstandort und über die Bedeutung der EU-Mitgliedschaft für Luxemburgs Wirtschaft gehalten hatte, antwortete er auf die Fragen der an dem von Dukakis geleiteten „Economy-Workshop“ teilnehmenden Professoren.

Am Abend nahm Santer dann an einem Empfang teil, zu dem der Präsident der FAU, Dr. Anthony J. Catanese, eingeladen hatte. Bei dieser Gelegenheit wurde Santer für seine Verdienste um den europäischen Einigungsprozeß mit dem FAU-President's Award for International Leadership ausgezeichnet.

Am 28. Februar war Santer dann Gast des Center for Information Transfer, wo

er an einer hochkarätig besetzten Diskussionsrunde über neue Wege des Informationsaustausches teilnahm. Anschließend hielt er vor den Mitgliedern der Boca Raton Chamber of Commerce einen Vortrag über den Wirtschaftsstandort Luxemburg. Da er es fertigbrachte, „durch seinen Einsatz und seine nette Art“ viele Türen zu öffnen, verlieh ihm der Bürgermeister von Boca Raton im Anschluß an die Vortragsveranstaltung den goldenen Schlüssel der Stadt.

Am Abend begab sich Santer dann nach Palm Beach, wo er mit den Sponsoren und Wohltätern der FAU zusammentraf. Bei dieser Gelegenheit hielt er eine kurze Rede, in der er vor allem die guten Beziehungen zwischen der FAU und dem CEPS hervorhob. Auf äußerst fruchtbaren Boden fiel aber vor allem der von unserem Premierminister gemachte Vorschlag, am Department for Political Studies der FAU einen Lehrstuhl für „European Studies“ einzurichten, damit gerade in Florida, das Santer als „Tor zu Lateinamerika“ bezeichnete, die europäische Wirtschaft, Politik und Kultur besser verstanden wird. Nähere Details über Luxemburgs spezifische Rolle bei der Schaffung dieses Lehrstuhls wollte Santer noch keine geben, da die Arbeiten des von ihm mit der Ausarbeitung eines Konzepts beauftragten Mitarbeiters noch in den Kinderschuhen steckten.

Am 1. März hielt Santer noch einmal einen Vortrag über den Wirtschaftsstandort Luxemburg vor den Mitgliedern des Broward Economic Development Council in Fort Lauderdale.

Der eigentliche Höhepunkt von Santer's Besuch in Florida aber war ein Vortrag über „Luxemburg und die Europäische Union“, den er an der FAU gehalten hat.

Pour la paix au Proche-Orient

La Fondation Internationale pour le Dialogue entre Chrétiens, Juifs et Musulmans, réunie en conseil d'administration, le 28 février 1994, à la Mosquée de Paris, réproûve et condamne avec véhémence les massacres et les violences perpétrés dans tous les lieux de culte, et particulièrement ceux qui ont ensanglanté récemment Hébron (Ibrahim el Khalil) et Beyrouth.

Elle invite les communautés concernées à persévérer dans le développement du dialogue, nécessaire à l'émergence d'une paix tant attendue au Proche-Orient.

Pour la Fondation Internationale pour le Dialogue entre Chrétiens, Juifs et Musulmans,

le Président,

Erna Hennicot-Schoepges
Président de la Chambre des Députés

les Vice-Présidents,

Joseph Sayagh
Grand Rabbin de Luxembourg

Dalil Boubakeur
Recteur de l'Institut Musulman
de la Mosquée de Paris

Présentation du projet LIFE

Le 2 mars 1994 a été présenté à la presse le projet LIFE «Développement d'un outil intégré en vue d'assurer la surveillance et le contrôle de l'environnement», mis en oeuvre par le Ministère de l'Environnement avec la participation financière de la Commission de l'Union Européenne.

L'objectif global du projet consiste à intégrer dans un système informatique d'une part, un Système d'Information Géographique (S.I.G.) sur l'environnement du Grand-Duché de Luxembourg permettant d'assurer un monitoring de l'environnement et, d'autre part, un système d'information gérant l'ensemble des procédures administratives mises en place pour contrôler le respect des différentes réglementations de protection de l'environnement.

Ce projet va impliquer la fédération et la coordination de différents organismes (administrations, ministères, syndicats intercommunaux) en charge de la ges-

tion de l'environnement: eau, air, bruit, déchets, protection de la nature et aménagement du territoire.



M. Alex Bodry présente le projet LIFE.



«Schindler's List»

Le Consistoire Israélite de Luxembourg, la Fondation René Oppenheimer et la LICRA-Luxembourg ont organisé une projection exceptionnelle en avant première du film de Steven Spielberg «SCHINDLER'S LIST» le 2 mars 1994 au Cinéma CITÉ à Luxembourg.

Cette manifestation fut placée sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héréditaire, et les auspices de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, et de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

De nombreuses hautes personnalités ont assisté à l'avant-première du film de Steven Spielberg.

Plus de transparence pour les Programmes éducatifs européens

Monsieur Marc Fischbach a participé fin février 1994 à une réunion informelle des ministres de l'Éducation à Athènes.

Le point essentiel à l'ordre du jour concernait le nouveau programme SOCRATES.

Dans son intervention Monsieur Fischbach a souligné que le programme SOCRATES a été élaboré en fonction de trois objectifs: donner un cadre cohérent à l'ensemble des programmes visant l'éducation, conférer une dimension nouvelle aux actions de coopération existantes; enfin mettre en oeuvre de nouvelles actions dans le domaine des écoles sur la base des compétences définies

dans l'article 126 du Traité sur l'Union Européenne.

La première question que Monsieur Fischbach s'est posée était de savoir si ce triple objectif a été atteint.

D'après-lui il est certain que cette proposition de Décision présente une très grande richesse et qu'elle s'inscrit dans un cadre de continuité.

Monsieur Marc Fischbach s'est également demandé s'il ne fallait pas maintenir les noms des différents Programmes mis en oeuvre par la Commission (ERASMUS, LINGUA, etc) qui ont acquis une très grande valeur et qui aux yeux du public symbolisaient la dimension nouvelle apportée par l'Europe. Comme ils étaient facilement identifiables, les publics s'y reconnaissaient sans difficulté et ils y associaient des démarches concrètes.

Monsieur Marc Fischbach s'est prononcé en faveur d'une plus grande lisibilité du programme. Il est souhaitable en effet de concevoir les actions des programmes de telle sorte qu'elles soient intelligibles pour le plus grand nombre, qu'elles soient identifiables sans ambiguïté et qu'ils concernent des publics cibles bien déterminés.

Ce qui vaut pour le SOCRATES, vaut aussi, dans une plus large mesure encore, pour le programme LEONARDO concernant la formation professionnelle.

Le souci de Monsieur Marc Fischbach est celui d'éviter des problèmes d'administration, voire de financement, engendrés par une répartition sur deux programmes d'actions qui peuvent concerner les mêmes lycées.

UE: Poursuite des négociations d'adhésion

M. Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a représenté le Luxembourg lors de la réunion du Conseil de l'Union européenne, le 7 mars 1994 à Bruxelles.

En présence des Ministres des Affaires Etrangères de la Hongrie et de la Pologne se sont tenues les premières sessions des Conseils d'Association de ces pays avec l'Union européenne. Les Ministres y ont décidé de renforcer le dialogue politique avec la Hongrie et la Pologne et ils ont examiné les relations économiques entre l'Union et ces deux pays. L'initiative conjointe des Ministres des Affaires Etrangères d'Italie et du Royaume-Uni visant à intégrer progressivement les PECO dans la politique

étrangère et de sécurité commune tout comme dans les affaires judiciaires et intérieures a été examinée.

Au cours du déjeuner de travail, les responsables hongrois et polonais ont analysé avec les Douze la situation en ex-Yougoslavie, en Russie et dans les pays baltes.

Le Président Delors a fait aux Ministres un rapport sur les travaux de suivi concernant le livre blanc. Il a également présenté la récente communication de la Commission sur l'immigration et l'asile, qui constitue la première grande initiative de la Commission touchant le 3^e pilier du Traité de l'Union.

Le Conseil a également préparé la Conférence de Marrakesh d'avril prochain au cours de laquelle les parties conclueront formellement l'Uruguay Round.

En matière d'élargissement, les négociations avec la Norvège se sont tenues tout au long de la journée de lundi. Une session ministérielle s'est tenue dans la soirée pour préparer la conclusion de tous les chapitres, sauf l'UEM et l'Institutionnel. Le dossier de la pêche pose toutefois encore de nombreux problèmes, et ce dans l'accès aux ressources norvégiennes et dans l'accès au marché communautaire pour les produits norvégiens de la pêche.

Dans la soirée de lundi, les Ministres ont examiné les sujets horizontaux concernant les négociations d'adhésion tel le seuil des majorités et minorités de vote, l'UEM et le passage à la 3^e phase de l'UEM ainsi que les incidences de l'élargissement sur les perspectives financières.

Expo du L.A.C.

Le 4 mars 1994 a eu lieu au Nouveau Théâtre à Luxembourg le vernissage de la dixième édition du Salon de Printemps du «Lëtzebuerger Artisten Center» (L.A.C.).

M. Jacques Santer pendant son discours d'ouverture



“Tagebaugebiete - Paradiese aus Menschenhand”

Le 3 mars 1994 a eu lieu dans la salle des fêtes de l'ancienne Mairie de Differdange l'ouverture de l'exposition “Tagebaugebiete - Paradiese aus Menschenhand”.

Cette exposition montre les aspects historiques des minières à ciel ouvert, la géologie, l'évolution de la végétation pionnière, l'importance de ces sites comme refuge pour la faune et la flore, les menaces et les possibilités de gestion des anciennes minières.

L'exposition fut élaborée conjointement par le Centre d'Ecologie et de la Jeunesse et l'Ecole - Nature de Lasauvage avec l'aide financière du Ministère de la Jeunesse, du Ministère de l'Environne-

ment, du Ministère des Affaires Culturelles, du Ministère de l'Education Nationale, de l'Administration Communale de Differdange et du Groupe d'Animation Socio-Pédagogique de Differdange.

Europeinair '94

Du 5 au 13 mars 1994 la Société des Foires Internationales de Luxembourg a organisé dans son Centre d'Expositions et de Conférences à Luxembourg-Kirchberg le 30^e Salon Européen de la Vie en Plein Air - EUROPLEINAIR, le rendez-vous avec les loisirs et les plaisirs de l'été.

A EUROPLEINAIR '94 furent présentés sur une surface de 18.000 mètres carrés les produits de plus de 512 firmes en provenance de 19 pays.

Dans le cadre du XXX^e congrès de l'Union Foraine Européenne qui s'est tenu à Luxembourg du 3 au 6 mars 1994, les F.I.L. ont présenté pendant le salon EUROPLEINAIR, en collaboration avec l'Union Foraine Européenne, une exposition de carrousels, de manèges et d'attractions foraines. Les jeunes visiteurs ont pu s'amuser sur les manèges tandis que leurs parents ont visité l'exposition photographique retraçant l'histoire de la «Schueberfouer» depuis la fin du XIX^e siècle et réalisée en collaboration avec la Photothèque de la Ville de Luxembourg.

Parallèlement au 30^e Salon EUROPLEIN-AIR s'est tenu du 10 au 13 mars 1994 le 20^e Salon des Antiquaires, de la Brocante et de l'Art Contemporain ainsi que le 13^e Festival du Livre Luxembourgeois.

Luxembourg 95 - Ville Européenne de la Culture

En présence de Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires culturelles et de Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Lux-

embourg ont été présentés le 7 mars 1994 les "Highlights" de Luxembourg 1995 - Ville Européenne de la Culture. Notons qu'à cette occasion fut égale-

ment connu le nom du nouveau coordinateur général, à savoir: Monsieur Claude Frisoni.

Highlights '95

Janvier

Expositions

- "De Cézanne à Bonnard"

La prestigieuse collection privée suisse Hahnloser, comportant des oeuvres de Cézanne, Van Gogh, Maillol, Matisse, Renoir, Toulouse Lautrec... sera présentée de janvier à mars au Casino, rue Notre Dame.

- "400 dessins de Modigliani"
- Le Musée National d'Histoire et d'Art accueillera à la même époque les dessins de Modigliani. L'oeuvre du grand peintre expressionniste luxembourgeois Joseph Kutter, auquel le Musée d'Art Moderne de Paris a consacré une exposition il y a quelques années, sera honorée à l'occasion du centenaire de sa naissance, au Musée National d'Histoire et d'Art.

Cinéma

- "Festival Max Ophüls"

Traditionnellement organisé à Saarbruck, le festival Max Ophüls sera décentralisé et se déroulera simultanément à Luxembourg et à Saarbruck.

- "100 films pour un centenaire"

A l'occasion du centenaire du cinéma, la Cinémathèque Municipale de Luxembourg présentera, tout au long de l'année 95, cent films choisis par cent personnalités du monde du cinéma.

Musique

- Le festival Haskil-Kempff accueillera les plus grands pianistes et les interprètes luxembourgeois de premier plan. En janvier, Béatrice Rauchs et la pianiste polonaise Ewa Kupiec ouvriront le festival. Puis se succéderont Martha Argerich, Michèle Kerschenmeyer, Walter Civitareale, Josef Bulva, Cyprien Katsaris, Hélène Grimaud, Carol Cooper, Andreï Gavrilov...
- L'Orchestre Symphonique de RTL occupera bien entendu une place de choix dans la programmation musicale de 95.

Lyrique

- "Lëtzebuenger Rousen"

Création de l'Opéra de René Mertzig au Théâtre Municipal de Luxembourg.

Février

Expositions

- "Meubles luxembourgeois à leur âge d'or" au Musée National d'Histoire et d'Art.

Théâtre d'Art

- "Anniversaire du Théâtre des Capucins"

Inauguré en février 1985, le Théâtre des Capucins aura dix ans en 1995. Fidèle à sa vocation de servir l'écriture dramatique contemporaine, il proposera, dès le début de l'année, une série de créations en plusieurs langues ("Moskau-Frankfurt, 9000 Meter über der Erdoberfläche" de Alexej Schipenko, "Hiren Hipp" de Pol Greisch...)

- "Dostoïevsky à la plage"

Version française de la pièce de l'auteur chilien De la Parra, cette création sera l'occasion d'une collaboration entre le Théâtre des Capucins, le Théâtre Municipal de Luxembourg et le Théâtre National de la Colline de Paris, dirigé par Jorge Lavelli. La mise en scène sera assurée par Frank Hoffmann et sept des dix-sept comédiens que compte la distribution seront fournis par la scène luxembourgeoise. Le spectacle sera joué au Théâtre Municipal et, durant cinq semaines, au Théâtre National de la Colline.

Mars

Expositions

- "Trésors des Collections privées luxembourgeoises"

Réunies au Musée National d'Histoire et d'Art, quelques-unes des plus belles pièces prêtées par les collectionneurs luxembourgeois.

- "Confrontations"

Cent onze artistes belges et luxembourgeois contemporains exposés dans le hall Victor Hugo, pour un panorama de la création picturale des deux pays.

Musique

- Création de "Jeanne au Bûcher" d'Arthur Honneger à l'occasion du x^{ème} anniversaire du Conservatoire de Luxembourg.

Ballet

- Le Tanztheater Kiel rendra hommage à Anne Frank sur la scène du Théâtre d'Esch, avec le Ballet "Anne Frank Versteckte Kindheit".

Live Cinéma

- "Waterloo" de Grune

La Cinémathèque Municipale a découvert et fait restaurer la copie du grand film de Grune: Waterloo. Le compositeur Carl Davis a composé une musique originale qui sera interprétée par l'Orchestre Symphonique de RTL pendant la projection, sous la direction de Carl Davis.

Avril

Expositions

- La VI^{ème} biennale de la gravure européenne, composée de plus de 400 oeuvres de 90 artistes européens, se déroulera au Casino, tandis que les lithographies de Dürenmatt seront présentées à Mondorf.

Littérature

- Les journées littéraires de Mondorf permettront la rencontre d'auteurs européens. La Maison Servais de Mersch servira de cadre à l'ouverture des Archives littéraires nationales.

Musique

- Le Wiener Synphoniker, sous la direction de N. Harnoncourt et avec la participation de R. Buchbinder, interprétera des oeuvres de Beethoven au Théâtre Municipal.

Lyrique

- "Small Time", opéra contemporain du musicien et compositeur luxembourgeois Gast Waltzing

Événement

- Le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg, installé rue du Saint Esprit, entre ville haute et ville basse, offrant sur six étages la possibilité de découvrir l'histoire de Luxembourg, depuis les premiers signes d'occupation jusqu'à nos jours en passant par l'époque de la forteresse, quand la ville était "la Gibraltar du Nord", sera inauguré en avril.

Mai

Expositions

- "Prix Robert Schuman"

Décerné à un artiste de la région Saar-Lor-Lux par les villes de Trèves, Metz, Saarbruck et Luxembourg, le Prix Robert Schuman réunit une soixantaine d'oeuvres de concurrents des trois pays. Il sera remis à Luxembourg en 95 et les oeuvres seront exposées au hall Victor Hugo.

- "Fleurons du van Abbe Museum d'Eindhoven"

Cette collection exemplaire de peintures du XX^{ème} siècle, comprenant des oeuvres de Mondrian, Chagall, Braque, Picasso..., sera présentée au Musée National d'Histoire et d'Art.

Lyrique

- Création mondiale de "Elektra"

Ecrit et composé par Mikis Theodorakis, l'opéra "Elektra" sera créé au Théâtre Municipal de Luxembourg par le Théâtre Wielki et dirigé par l'auteur.

Ballet

- "Zorba le Grec"

Suivant la création d'Elektra, le ballet de Theodorakis sera donné également sur la scène du Théâtre Municipal.

Théâtre

- "Festival de la Convention Théâtrale Européenne"

Organisé du 10 au 20 mai par le Théâtre des Capucins, le Festival de la CTE se déroulera aussi bien à Luxembourg que dans les théâtres d'autres villes, comme Esch, mais aussi Trèves, Arlon, Sérémaange, Thionville, Florange ... Cette troisième édition du festival, après Saint Etienne et Bologne, sera entièrement consacrée à la dramaturgie nouvelle. Chaque théâtre, provenant de toute l'Europe, présentera un auteur contemporain de son pays. Le Théâtre des Capucins ouvrira le festival avec une création mondiale: "Europa", de René Kalisky, d'après un roman de Romain Gary.

Musique

- Festival d'Echternach

L'édition 95 du festival d'Echternach sera naturellement exceptionnelle. En mai, la Basilique accueillera les Solistes Européens et le célèbre trompettiste Maurice André.

Événements

- La Zeltstad, véritable cité sous chapiteaux installée sur le Plateau du Saint Esprit, sera le cadre, de mai à septembre, de nombreuses animations, de concerts, de fêtes, de spectacles. Elle sera lieu de rencontre et d'échanges, de détente et de culture, de convivialité et



M. Claude Frisoni

de loisirs. Un grand chapiteau de 1400 places pourra accueillir les spectacles les plus importants. D'autres structures, comme la tente des miroirs, d'une capacité de 400 places, ou la tente-restaurant, donneront au site, en plein coeur de la ville, la personnalité d'un véritable village, ouvert au public et aux artistes.

Les Jeux des Petits Etats, réunissant huit petits pays d'Europe, de Chypre à l'Islande, se dérouleront au Stade Municipal du 29 mai au 3 juin.

Juin

Expositions

- "Dessins et gravures de l'expressionnisme allemand" au Tutesaal

Musique

- Le mois de juin sera particulièrement riche en grands événements musicaux, notamment grâce au programme du Festival International d'Echternach Luxembourg.
- "Récital Barbara Hendricks"

On ne présente plus cette immense chanteuse, admirée autant pour son charme et son talent que pour sa générosité. C'est le Théâtre Municipal qui aura l'honneur de recevoir cette "voix du ciel".

- L'Orchestre Philharmonique de Rhénanie-Palatinat dirigé par Bernhard Klee, le Royal Philharmonic dirigé par Vladimir Ashkenazy et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg placé sous la direction de Theodor Guschelbauer précéderont l'Orchestre de RTL qui aura l'honneur d'être placé sous la direction de Rostropovitch.

Théâtre

- "De Renert"

L'oeuvre maîtresse de Michel Roudange sera mise en scène par Frank Feitler. Les représentations auront lieu au Théâtre Municipal et à la Zeltstad.

Juillet

Expositions

- "Chefs-d'oeuvre de la collection du Prince de Liechtenstein"

C'est le Musée National d'Histoire et d'Art qui accueillera cette large sélection des trésors des collections princières de Liechtenstein, comprenant des tableaux de Jan Breughel l'Ancien, Lucas Cranach le Vieux, Antonis Van Dyck, Pieter-Paul Rubens... ainsi que des pièces d'orfèvrerie, du mobilier et d'autres objets d'art.

Danse

- Le célèbre chorégraphe Merce Cunningham sera en résidence à Luxembourg pour une série de spectacles et de performances.

Musique

- Tandis que la Zeltstad offrira son cadre à des Festivals de chanson, de jazz, de percussions... mais aussi au Philharmonia Orchestra of London, et que le traditionnel Rock um Knuedler se déroulera en plein air, le Conservatoire présentera le European Community Youth Orchestra. Le Festival de Théâtre et de Musique de Wiltz sera largement associé au programme du mois de juillet.

Août

Musique

- Rostropovitch dirigera le European Community Youth Orchestra.

Événements

- Festivals de la Magie et de l'illusion, des Clowns et du rire, matinées pour enfants, spectacles pour les anciens... animeront la Zeltstad.

Septembre

Expositions

- La Tutesaal présentera la Collection du "Brücke Museum" de Berlin, réunissant 77 aquarelles et oeuvres graphiques des expressionnistes allemands, le Musée National d'Histoire et d'Art, "The School of London" expositions d'oeuvres de peintres britanniques nés entre 1909 et 1932, parmi lesquels

Francis Bacon, Leon Kossof et la maison Beim Engel, la collection Art d'aujourd'hui de la Fondation Paribas

Musique

- Les Solistes Européens rendront hommage à Bartok au Théâtre d'Esch.

Mime

- Le grand maître de l'art du silence, Marcel Marceau, sera en résidence à Luxembourg, pour une série de spectacles et de stages au Théâtre Municipal.

Théâtre

- Le Théâtre d'Esch présentera une adaptation des textes du célèbre auteur florentin, Machiavel, lors d'une création intitulée: "Le Prince et l'Europe".

Evénement

- Garde Républicaine en plein air et Fête de clôture de la Zeltstad.

Octobre

Expositions

- "Bernard Molitor"
Exposés à la Villa Vauban, les meubles du célèbre ébéniste français (1755-1833) d'origine luxembourgeoise.

Novembre

Expositions

- "Sous le signe du demiurge"
Attitudes visionnaires dans l'art européen du xx^{ème} siècle au Casino.

Musique

- Le Concours Européen de Piano sera organisé au Luxembourg.
- Le European Community Baroque Orchestra, en résidence à Luxembourg.

Décembre

Lyrique

- Trois opéras de chambre autour du mythe de Mélusine, écrits par les compositeurs luxembourgeois Mullenbach, Wengler, Kerger.

Cinéma

- Commémoration du centenaire de l'invention du cinéma.

Réformes dans les secteurs de la psychiatrie

Suite à l'étude du «Zentralinstitut für seelische Gesundheit», étude dite «Häfner», Monsieur le Ministre de la Santé avait institué en février 1993 une commission ministérielle, appelée à lui proposer un programme pluriannuel de concrétisation des réformes envisagées dans les secteurs de la psychiatrie.

Les travaux de cette commission ont donné lieu à un rapport écrit, dont la version finale a été remise à Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, le 7 mars 1994 à l'Orangerie du Domaine thermal de Mondorf-les-Bains, en présence de membres de la commission ministérielle et des professeurs Dr. Dr. Dres, h.c. Heinz Häfner, du Dr Wulf Rössler et de Monsieur H.J. Salize.

Les réformes proposées au niveau du secteur hospitalier

1. Les besoins en lits aigus

L'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat dispose à l'heure actuelle de plus de 80% du total des lits psychiatriques. Les 3 autres départements psychiatriques (Centre hospitalier de Luxembourg - Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette - Clinique St Louis d'Ettelbrück) ne comptent que 13% des lits mais ont effectué, en 1990 par exemple, environ 55% de toutes les admissions contre 33% à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat. Les autres admissions ont été faites dans des hôpitaux généraux sans service de psychiatrie.

Le Luxembourg semble disposer actuellement du plus grand nombre de lits psy-

Luxembourg	:	2,6 / 1.000 habitants	1990
Belgique	:	2,08	1989
Irlande du Nord	:	1,75	1989
France	:	1,68	1987
Angleterre	:	1,63	1988
Allemagne	:	{1,56 (ancienne RFA) {1,1 (nouvelles régions)	1989 1989
Danemark	:	1,02	1989
Italie	:	0,55	1989

chiatriques par mille habitants en Europe:

Les besoins estimés pour le Luxembourg sont de 0,8 lit par 1.000 habitants, soit environ 300 à 320 lits aigus. Les besoins pourraient être ramenés, dans l'hypothèse d'un développement optimal des structures d'accueil, de réadaptation et de traitement extrahospitalier, à 0,7 lit par 1.000 habitants, soit 260 à 280 lits aigus.

Quant à la répartition géographique des lits aigus, la Commission se rallie aux conclusions de l'étude du «Zentralinstitut für Seelische Gesundheit» de Mannheim en proposant au niveau du nouveau plan hospitalier de prévoir 4 unités de traitement psychiatrique aigu de 55 lits chacune dans 4 hôpitaux principaux ainsi que la création de 30 lits aigus dans le cadre de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat. S'y ajoute une unité de traitement de psychiatrie infantile et juvénile à créer dans le cadre de la cli-

nique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg.

Les infrastructures matérielles et la dotation en personnel devraient aussi tenir compte des propositions y relatives du rapport du «Zentralinstitut für Seelische Gesundheit».

Outre la possibilité de réaliser des internements de malades, conformément à la loi du 26 mai 1988, chacun des 4 services de psychiatrie devrait, dès le départ, disposer de l'infrastructure nécessaire pour l'encadrement et le traitement d'au moins 55 personnes dans des conditions garantissant la dignité humaine.

Les structures d'hôpital de jour sont à prévoir pour l'accueil de 15 personnes.

Ces chiffres représentent l'hypothèse de travail la plus probable. Une négociation sur la répartition de ces places (internement, hospitalisation, hôpital de jour) et éventuellement une augmentation ou diminution de ces chiffres de référence ne

pourra se faire qu'individuellement pour chaque hôpital de pointe, en tenant compte des besoins observés une fois la réforme amorcée.

Les infrastructures de jour dépendraient directement des services d'hospitalisation aiguë. Cette réforme doit se faire dans le cadre d'une approche globale en utilisant au maximum les services et le personnel existant. La situation actuelle d'une psychiatrie «à deux vitesses» doit faire place à un meilleur équilibre sur le terrain, le psychiatre étant de plus en plus épaulé par toute une série de professionnels de santé non-médecins.

Parmi les problèmes les plus importants à surmonter il faut citer la pénurie actuelle de personnel médical et de santé dans le secteur de la psychiatrie.

De même il faut prévoir d'emblée une observation sur le cheminement institutionnel des malades mentaux, aucune statistique n'étant disponible actuellement. Si une continuité des soins devrait être la règle entre les services intra- et extra-muros, le fait est qu'une multiplicité d'organismes gestionnaires risque d'entraîner des situations concurrentielles inutiles. Les secteurs aigus devront pouvoir être aptes à dispenser des soins d'une qualité égale.

Trois questions sont à analyser et à clarifier avant d'aborder les phases actives sur le terrain:

- Dans le cadre des équipes multidisciplinaires, quelle sera la responsabilité de chaque membre de l'équipe et qui assumera la responsabilité de l'ensemble?
- Quelles seront les conditions qu'un service ou une personne devra remplir pour prétendre exercer une activité psychothérapeutique?
- Quel pourra être le rôle des médecins généralistes d'une part face aux problèmes spécifiques des patients suivis en psychiatrie extrahospitalière et d'autre part dans sa collaboration avec les équipes spécialisées?

2. Réadaptation et encadrement des patients «difficiles»

Afin de permettre à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat de profiter au maximum des ressources humaines et des qualifications des équipes médicales, psychologiques et de soins et d'évoluer progressivement vers un hôpital psychiatrique moderne, une structure de réadaptation large et différenciée pourrait être offerte pour les patients de longue durée (traitement stationnaire dépassant le cadre aigu). Les offres de réadaptation devront concerner tant les patients psychotiques que ceux touchés par les maladies de la dépendance (alcool - drogues illicites - médicaments etc.)



Lors de la présentation du rapport final à l'Orangerie de Mondorf-les-Bains

Une ébauche de projet existe déjà pour le département de réadaptation pour personnes psychotiques qui est estimé à 75 places réparties en 3 groupes:

- 30 patients schizophrènes pour qui le traitement médical seul ne peut plus apporter d'amélioration,
- 30 patients âgés avec un long passé psychiatrique,
- 15 patients psychotiques difficiles à encadrer.

Le court terme est souhaitable, car cette structure de réadaptation devra être en place pour répondre aux besoins des services aigus. D'ici là, il est évident qu'elle devra en premier lieu pouvoir appuyer sa création sur un concept clair de prise en charge et de fonctionnement.

Des contrats de coopération régleront le problème des admissions entre les différents services et des structures nouvelles devront permettre des échanges de vues et une collaboration entre le réseau privé et public ainsi qu'entre le secteur hospitalier et extrahospitalier.

Dans l'enceinte de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat une unité de traitement de 25 lits devra être prévue pour les patients non soumis à un régime pénal, mais qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour leur entourage [unité de malades difficiles (UMD)].

Approche générale des réformes proposées tant au niveau hospitalier qu'extrahospitalier

S'il est parfois difficile de définir de manière univoque des concepts tels que symptomatologie aiguë, maladie aiguë,

maladie de longue durée, maladie chronique, il y a lieu de remarquer que les différents termes pouvant désigner l'accompagnement thérapeutique (réadaptation-intégration ou réintégration sociale - «suivi») n'en désignent pas moins un même objectif de travail: la sauvegarde optimale de l'intégrité psychosociale du malade.

1. Mesures à court terme (1995/1996)

Une priorité absolue revient à la création du service de psychiatrie infantile et juvénile dans le cadre du Centre hospitalier de Luxembourg. Il faudra arriver rapidement à diminuer le nombre d'enfants et d'adolescents traités à l'étranger, faute de service spécialisé dans notre pays.

Parmi les mesures les plus urgentes à prendre il faut redéfinir clairement le rôle des services sociaux et médico-sociaux déjà en place avant de créer de nouveaux postes de travail.

De même pour tous les services à créer sur le site de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat le personnel déjà occupé pourra être employé. Il s'agira d'impliquer dès le départ le plus possible le personnel en lui permettant de préparer et d'accompagner la désinstitutionnalisation et en organisant le fonctionnement d'équipes multidisciplinaires autour des psychiatres chargés d'établir le diagnostic et le traitement.

En attendant les conclusions ad hoc du gouvernement, les 165 handicapés mentaux hébergés à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, qui ne présentent pas de troubles psychiatriques, devront être préparés à un départ vers d'autres structures (à la rigueur partiellement sur le site de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat), où ils pourront être encadrés en fonction de leur problématique spécifique. Ces

structures d'accueil devront être créées en collaboration avec le Ministère de la Famille, qui coordonne les activités dans le secteur de l'handicap.

La Commission est d'avis qu'il faudra une organisation administrative claire pour l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat et qu'il est opportun d'étudier la stratégie de conventionnement tant pour le secteur psychiatrique hospitalier (dans le cadre de la décentralisation de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat) que pour le secteur extrahospitalier.

Au niveau de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat il est proposé la création progressive, aussi bien du point de vue thérapeutique que du régime administratif, de secteurs distincts p.ex.: admissions, réadaptation, long séjour.

Tout en recherchant la séparation spatiale et temporelle des offres complémentaires (logement, travail, thérapie, loisirs) dans des normes économiquement raisonnables, il y a lieu de continuer l'effort entrepris jusqu'à ce jour en prévoyant la création dans les 2 années à venir d'une quarantaine de places minimum, aussi bien de logement que de travail. Un rythme de croissance régulier devra être maintenu ensuite jusqu'à atteindre les besoins tout en veillant à offrir une aide diversifiée et flexible.

A côté d'un centre de prévention et de surveillance des dépendances, un service d'information sur la psychiatrie permettra d'orienter et de conseiller les familles sur les nouvelles structures et offres de prise en charge.

2. Mesures à moyen terme (jusqu'à l'an 2000)

Selon le plan d'investissement pluriannuel du gouvernement dans le secteur hospitalier, des travaux de construction, d'agrandissement ou de réaménagement sont prévus dans les années à venir sur

le site de Luxembourg (Centre hospitalier de Luxembourg), du Kirchberg (nouvel hôpital privé), d'Esch-sur-Alzette (Hôpital de la Ville) et d'Ettebruck (Hôpital St Louis et hôpital neuropsychiatrique de l'Etat). Les infrastructures nécessaires pour les services de psychiatrie aiguë et les hôpitaux de jour devront être réalisées dans le cadre de ces travaux.

L'organisation statutaire et administrative de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat est à adapter à un établissement hospitalier moderne. Il s'agira d'y mettre en place des départements spécialisés (p. ex. dépendances, géronto-psychiatrie, centre de crise pour ex-patients, réadaptation, etc.), dotés d'une autonomie médicale et gestionnaire. Il faudra veiller à un développement en parallèle de la diminution des admissions dans les services aigus et de l'augmentation des structures complémentaires (jusqu'à 150 places).

Les gardes psychiatriques pour le nord du pays pourraient être assurées grâce à une collaboration étroite entre les psychiatres actuellement occupés à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat et le service de psychiatrie à la Clinique St Louis.

Parmi les structures à créer à moyen terme deux grands domaines apparaissent comme nécessitant une attention particulière: le domaine de la toxicomanie et la situation particulière de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, qui devra aboutir à une séparation claire des patients. Ainsi, pour l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, nous retiendrons à côté du département de réadaptation:

- une maison d'entraînement à la vie extrahospitalière pour 6 à 8 patients,
- un centre d'entraînement professionnel et des ateliers thérapeutiques agricoles,
- la création de structures complémentaires pour accueillir les 120 malades

psychotiques chroniques âgés, actuellement encore répartis dans divers services de l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat,

- un service de réadaptation neuro-psychologique pour patients alcooliques (10 à 15 lits spécialisés),
- un centre de jour «clinique-consultation» pour patients souffrant de dépendance alcoolique.

Dans le domaine de la toxicomanie, il faut relever la création de foyers pour patients alcooliques à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette ainsi qu'au besoin un service pour d'autres dépendances (anorexie, boulimie, jeux).

Afin de mieux prendre en charge les patients victimes des drogues illicites, de nouvelles structures complémentaires devraient voir le jour: consultation dans le nord du pays, élargissement du nombre de places dans le programme méthadone, une clinique de jour, un centre de sevrage avec accompagnement psychosocial et offres de thérapie stationnaire de courte durée et d'accès facile. Le besoin existe également pour un centre de thérapie réservé aux femmes ainsi que des logements thérapeutiques et de post-cure ouverts également aux patients ayant suivi une cure à l'étranger.

Le problème de la prise en charge et du traitement des détenus malades mentaux pourrait s'effectuer moyennant la création d'une structure au sein du Centre pénitentiaire à Schrassig; le personnel nécessaire pourra être mis à disposition par le Ministère de la Santé.

Des centres d'intervention de crise 24h/24h devront également être accessibles et fonctionnels dans tout le pays à moyen terme (intégrés dans le 112).



«Guide du Handicap»

Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, a présenté lors d'une conférence de presse, le 7 mars 1994, différentes brochures «Guide du Handicap», publiées par le Ministère de la Famille et de la Solidarité en collaboration avec l'a.s.b.l. Info-Handicap.

M. Fernand Boden présente les brochures "Guide du Handicap".

M. Séguin en visite à Luxembourg



MM. Poos et Séguin devant le Ministère des Affaires étrangères



MM. Santer et Séguin devant la Présidence du Gouvernement

Suite à l'invitation de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Philippe Séguin, Président de l'Assemblée Nationale française, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg le 9 mars 1994.

Il a eu des entretiens avec le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, les Membres de la Commission de Travail et la Présidente et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères et communautaires. Il a assisté en outre à la séance publique du 9 mars.

L'hôte de la Chambre des Députés a eu des échanges de vues avec Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et avec Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération.

Son Altesse Royale le Grand-Duc l'a reçu en audience.



Le Grand-Duc et M. Séguin devant la Villa Vauban



L'entrevue des deux délégations parlementaires

La Bulgarie sur la voie de l'Europe

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, M. Jacques F. Poos s'est rendu, les 13 et 14 mars 1994, en Bulgarie.

Au cours de cette visite officielle, M. Poos a été reçu en audience par le Président de la République, M. Zhelev et a eu des entretiens avec son homologue, le Ministre des Affaires Etrangères bulgare, M. Daskalov, le Vice-Premier Ministre, M. Mantintchev, le Ministre du Commerce, M. Karabachev et le Vice-Président de l'Assemblée Nationale, M. Chkolagerski.

Au centre des discussions figuraient le conflit en ex-Yougoslavie et ses répercussions sur la Bulgarie, l'intégration progressive de la Bulgarie dans les institutions politiques, économiques et de défense européennes ainsi que les relations bilatérales entre la Bulgarie et le Luxembourg.

M. Poos a exprimé son appréciation pour le rôle modérateur et stabilisateur joué par la Bulgarie tout au long du

conflit yougoslave ainsi que pour la manière dont ce pays a participé à l'exécution de l'embargo onusien contre la Serbie et le Montenegro et cela malgré les contraintes et pertes endurées de ce fait.

La Bulgarie a réitéré son souhait de se rapprocher des institutions européennes et particulièrement de l'UEO. Elle a salué dans ce contexte l'élaboration en voie d'un statut renforcé offert aux pays du forum de consultation. Les parties ont convenu que la sécurité étant indivisible en Europe, il ne fallait pas créer deux zones d'intégration différenciées.

Lors de tous les entretiens, notamment avec le Président de la République, il a été souligné que les relations bilatérales seraient à développer en particulier dans le domaine économique et de la formation des jeunes cadres bancaires et agricoles. Il a été noté dans ce contexte que l'échange des instruments de ratification de l'accord de non-double imposition, contribuerait à promouvoir les échanges commerciaux et les investissements.

Mission de prospection économique au Japon

Une mission de prospection économique, présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et dirigée par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, s'est rendue du 7 au 11 mars 1994 à Tokyo, Yokohama, Hiroshima Wakayama et Osaka.

Le but affiché de cette mission était de mieux faire connaître notre pays, en tant que site industriel et financier, aux investisseurs potentiels japonais.

La délégation officielle fut entre autres reçue par le Gouverneur et le Maire de la Province et de la Ville de Hiroshima et a eu des réunions de travail avec M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur.

Ont figuré également au programme des visites auprès de prestigieuses firmes japonaises telles que Sega Enterprises, Toyo Denki Seizo, Noritso Koki et Shimano Inc.

M. Olechowski en visite à Luxembourg

Le 9 mars 1994, Son Excellence Monsieur Andrzej Olechowski, Ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne a effectué une visite officielle à Luxembourg pour y rencontrer Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

A la fin de sa visite à Luxembourg, un accord polono-luxembourgeois sur la navigation intérieure a été signé entre MM. Andrzej Olechowski et Jacques F. Poos.

M. Olechowski en audience chez S.A.R. le Grand-Duc



MM. Poos et Olechowski signent l'accord sur la navigation intérieure.

«Projet PERICLES»

On parle beaucoup, un peu partout, de la crise des systèmes éducatifs. Les uns affirment que les systèmes de formation sont inadaptés ou trop éloignés de la vie, d'autres incriminent le laxisme de l'enseignement, d'autres encore trouvent le système trop exigeant.

Il importe donc de cerner les différents aspects. Dans cette optique, le Ministère de l'Education nationale a organisé le 12 mars 1994 un colloque sur la qualité de l'enseignement, colloque qui a réuni une cinquantaine de professeurs et de directeurs de lycée ainsi qu'une cinquantaine de femmes et d'hommes occupant dans la société des fonctions qui ne relèvent pas du domaine de l'éducation.

Ce colloque entend amorcer un grand débat et il propose une recherche de longue haleine débouchant sur une clarification et une précision des objectifs de l'enseignement secondaire au Luxembourg.

Trois grands thèmes ont servi de repères autour desquels se sont articulées les discussions.

Un premier thème a été celui de la préparation des élèves à leur citoyenneté, tant luxembourgeoise qu'européenne. Quelles compétences sociales un élève doit-il posséder à la fin de sa scolarité? Comment l'école devra-t-elle préparer les élèves au mieux à leurs devoirs et à leurs droits de citoyens? La question est aussi de savoir comment l'école peut préparer à une intégration de l'élève dans une société multiculturelle.

Un deuxième thème fut celui de l'épanouissement personnel de l'élève. Au-delà de l'instruction que l'école doit donner à ses élèves ne faudrait-il pas

s'interroger sur la façon dont elle peut leur montrer des voies vers un certain équilibre nécessaire à leur développement personnel?

Enfin, une troisième réflexion a porté sur la façon dont l'école doit préparer ses élèves aux études universitaires et à leur entrée dans la vie active. Quelles sont les «qualifications-clés» indispensables qu'on exige des futurs cadres? Quelle formation favorise une attitude d'apprentissage continu?

Il se pose aussi la question de savoir quelles sont les conditions dans lesquelles doit s'opérer une éducation à l'éthique. Cette réflexion a une importance primordiale dans une société où les valeurs morales traditionnelles ne cessent de s'étioler et où d'autres valeurs nouvelles prennent le dessus; il est vital, pour les jeunes générations, de pouvoir s'orienter et de se retrouver dans le pluralisme des valeurs.

Le colloque «La qualité de l'enseigne-

ment» a permis donc de recueillir des informations – réflexions, opinions et suggestions – sur tous ces thèmes et a posé la première pierre à un vaste projet, appelé «PERICLES» sur ce qu'est la culture générale dans l'enseignement secondaire, sur les possibles changements à apporter au curriculum et sur les conséquences que notre système scolaire devra en tirer. Ce projet PERICLES est mis en oeuvre avec tous les partenaires de l'école et notamment les professeurs.



Fête du bouquet au Château de Clervaux

Le 10 mars 1994, Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre délégué aux Affaires Culturelles a assisté à la fête du bouquet

qui fut organisée sur le chantier de l'exposition «The Family of Man» au Château de Clervaux.



Convention avec «Emweltberodung Lëtzebuerg»

Le 14 mars 1994, Monsieur le Ministre de l'Environnement Alex Bodry et les représentants de l'association «Emweltberodung Lëtzebuerg» (EBL) ont procédé à la signature d'une convention entre le Ministère de l'Environnement et ladite association.

Le Ministère de l'Environnement soutient les activités poursuivies par l'EBL pour son service de «conseillers écologiques», activités qui sont notamment:

- soutenir les conseillers écologiques dans l'exercice de leurs fonctions au niveau communal et régional;
- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation;
- élaborer des documentations spécifiques sur l'environnement;
- organiser des stages théoriques et pratiques, des conférences, des séminaires, des expositions, etc.

De même, l'association EBL est en train de mettre en place, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, un Centre d'information et de documentation ayant trait à la protection de l'environnement et de la nature. Ce centre de documentation sera installé dans les locaux du Ministère de l'Environnement.

Mission de promotion économique en Chine et au Vietnam

Une mission de promotion économique conduite par le ministre de l'économie M. Robert Goebbels et présidée par S.A.R. le Grand-Duc Hérédier a séjourné en Chine du 11 au 16 mars 1994.

Plus de vingt représentants d'entreprises industrielles et de services ont participé à cette mission.

Le 12 mars, S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et les membres de la délégation officielle ont été reçus en audience par le Vice-Président de la République populaire de Chine M. Rong Yiren.

La délégation luxembourgeoise a rencontré le Vice-Premier ministre chinois et Ministre des Affaires étrangères M. Quian Quichen avec lequel ont été évoquées des questions de coopération bilatérale. Les membres de la délégation ont également pu s'entretenir avec le ministre de la santé et le Vice-ministre de la métallurgie.

Lors d'une séance de travail au Conseil chinois pour la promotion du commerce international, le développement des relations commerciales entre les deux pays a été discuté. Le Ministre de l'économie s'en est également entretenu avec le vice-ministre du commerce extérieur, ainsi que des relations entre l'Union européenne et la Chine dans la perspective d'une proche adhésion de ce pays au GATT.

Le ministre Goebbels et le ministre chinois des finances, M. Liu Zhanghi ont signé l'accord bilatéral de non-double imposition. Cet accord devrait faciliter des collaborations entre entreprises luxembourgeoises et chinoises et promouvoir les échanges et les investissements.

Lors de la réunion de travail à la Commission d'Etat du Plan, le ministre de l'économie M. Robert Goebbels et le Vice-Président de cette commission M. Gan Ziyu ont constaté, à l'issue de négociations menées précédemment, un accord portant sur la réfection de l'acié-

rie N° 2 à Anshan. Ce projet très important qui s'inscrit dans la politique de modernisation du secteur sidérurgique en Chine sera exécuté par la société Paul Wurth. M. Goebbels a confirmé la disponibilité du Gouvernement luxembourgeois d'accorder à la Chine un crédit de l'ordre de 200 millions de francs en vue de la réalisation de ce grand projet industriel réalisé avec l'aide d'une entreprise luxembourgeoise très active dans ce pays.

Parmi les autres résultats de la mission, il y a lieu de mentionner le projet d'organiser à Luxembourg deux séminaires, l'un consacré à la coopération sidérurgique et les nouvelles technologies dans ce secteur, l'autre portant sur la coopération et le partenariat entre petites et moyennes entreprises.

Le ministre de l'économie est également intervenu au cours d'un séminaire sur la place financière de Luxembourg organisé à Canton par la Banque Générale de Luxembourg.

A Wuhan, quatrième ville de la Chine, S.A.R. le Grand-Duc Hérédier et le ministre Goebbels, en compagnie des autorités de la ville et de la province, ont inauguré une exposition consacrée au centenaire de la coopération sino-luxembourgeoise dans le domaine de la sidérurgie. Cette exposition retrace les activités de M. Ruppert qui, avec quelques autres ingénieurs luxembourgeois ont dirigé, à partir de 1894, la construction des premiers haut-fourneaux modernes en Chine. M. Ruppert est devenu, de 1905 à 1911, le Directeur général de l'aciérie qui peut être considérée comme le berceau de l'industrie sidérurgique chinoise.

L'exposition sur M. Ruppert et ses collaborateurs a bénéficié du soutien de Paul Wurth S.A., des soeurs franciscaines du Sacré Coeur qui sont en possession de la collection d'objets d'art de M. Ruppert ainsi que du Musée national.

En marge de l'exposition, une présentation des entreprises luxembourgeoises opérant sur le marché chinois ou de celles qui sont intéressées à y développer des activités a été organisée. Y ont participé les sociétés Trade Arbed, Paul Wurth, Secalt, Nouvelles usines de Wecker, Electrolux, Rotarex-Céodeux, Commercial Intertech ainsi qu'un groupement d'architectes. Les industriels luxembourgeois ont pu nouer des contacts avec des entreprises chinoises en vue de développer éventuellement des relations de partenariat.

La mission économique conduite par M. Robert Goebbels s'est ensuite rendue au Vietnam où elle a séjourné du 16 au 18 mars.

A Hanoi la délégation a été reçue par le 1^{er} Vice-Premier Ministre Pham Van Khai. Le ministre Goebbels et le ministre vietnamien de la santé ont signé un accord de coopération entre le Luxembourg et le Vietnam portant sur la fourniture d'équipements dans le domaine de la chaîne du froid utilisé dans le secteur hospitalier. Il a eu par ailleurs des réunions de travail avec le Président de la Commission de l'Etat pour le Plan, le professeur Do Quoc Sam, et au ministère de l'industrie lourde.

Le Luxembourg a marqué son accord sur le financement d'une étude de faisabilité concernant la construction d'une aciérie au centre du Vietnam. Par ailleurs, les deux parties sont convenues d'entamer sous peu des négociations en vue de la conclusion d'un accord aérien.

A Hô-Chi-Minh-Ville, l'ex Saïgon, la délégation a été reçue par la municipalité.

Au Vietnam comme en Chine, les industriels luxembourgeois qui accompagnaient le ministre ont pu nouer des contacts avec des entreprises vietnamiennes, contacts qui devront se concrétiser dans les mois à venir.

Churchill Memorial Lecture

Le 11 mars 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté, à la Fondation Pescatore, à la Churchill Memorial Lecture. Lord David Owen parlait sur la situation en ex-Yougoslavie en relation avec l'Union européenne.

De nombreuses personnalités ont assisté à la Churchill Memorial Lecture.



“Emweltambulanz”

Le 14 mars 1994, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse au cours de laquelle fut présenté le service «Médecine de l'Environnement» de la Direction de la Santé ainsi que la nouvelle «Emweltambulanz».

Description des appareils de mesure

1) MIRAN 1B

Il s'agit d'un détecteur à gaz à infrarouges capable de détecter plus de 100 substances organiques volatiles. (solvants organiques, formaldéhyde).

Le principe de fonctionnement est le suivant: l'énergie infrarouge est émise par un fil et passe dans une chambre détectrice. L'air qu'on veut analyser passe par cette chambre et absorbe de l'énergie infrarouge. La quantité d'énergie absorbée est directement proportionnelle à la quantité de substance présente dans l'air. L'appareil peut être utilisé comme analyseur, c'est-à-dire qu'il détermine la substance qu'on lui demande de faire, et comme scanner, c'est-à-dire qu'il détecte les substances inconnues présentes dans l'air.

2) RADONMETER

C'est un appareil capable de mesurer la



La nouvelle "Emweltambulanz"

quantité de Radon dans l'air ambiant. Le Radon est une substance radioactive naturelle qui est désintégrée en substances-filles par émission de particules. L'appareil mesure le nombre de désintégrations et exprime les résultats en Bq/m³.

3) CHARBON ACTIF

Le charbon actif adsorbe par diffusion passive les substances organiques présentes dans l'air. L'ORSA est installé dans une pièce pendant 7 jours, ce qui correspond à un débit d'air de 50 l. Ensuite, il est envoyé dans un laboratoire qui fait l'analyse des substances absorbées par chromatographie gazeuse.

On peut faire une analyse qualitative et quantitative.

4) COLLECTE DES POUSSIÈRES

De l'air est aspiré par une pompe et passe sur un filtre. On peut faire une détermination globale de la poussière en pesant le filtre avant et après la collecte, ou bien déterminer les composantes de la poussière: métaux lourds, métaux, substances minérales et organiques.

5) THERMOMETRE, HYGROMETRE

6) SONOMETRE: pour mesurer le bruit

M. Kooijmans chez le Grand-Duc

Le 12 mars 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, S.E.M. Dr. Prof. Pieter Kooijmans, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.

S.A.R. le Grand-Duc, le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et Mme Kooijmans



Délégation chypriote à Luxembourg



M. Alexis Galanos et la délégation parlementaire luxembourgeoise

La Présidente de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, a reçu une délégation de la Chambre des Représentants de Chypre dans le cadre de la cinquième rencontre de la Commission parlementaire mixte Union Européenne/Chypre avec des représentants du Parlement Européen.

La délégation chypriote, sous la conduite de Monsieur Alexis Galanos, Président de la Chambre des Représentants, a eu des entretiens avec les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, les Présidents des Groupes politiques et le Coordonnateur du Groupe technique ainsi qu'avec le Président et les Vice-Présidents de la Commission des Affaires étrangères.

L'état de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la Situation Economique, Sociale et Financière du Pays

Déclaration de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, le 16 mars 1994 à la Chambre des Députés

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au cours des dernières années, j'avais cherché à recentrer la déclaration annuelle du Gouvernement introduisant les débats de votre Chambre sur l'état de la nation sur les volets économiques, sociaux et financiers de la politique gouvernementale.

Vous comprendrez toutefois que cette dernière déclaration du genre de la présente législature prenne une tournure quelque peu différente. Il ne m'est guère possible en effet d'exposer les grandes lignes de la politique gouvernementale de l'année à venir, alors qu'il appartiendra au prochain Gouvernement, issu des élections législatives du 12 juin 1994, de fixer ses propres priorités dans le cadre de son programme de gouvernement.

Ce sera donc plutôt à une espèce de bilan de l'action gouvernementale de la législature que j'aurai à me consacrer aujourd'hui. Tout en mettant l'accent toujours sur les aspects économiques, sociaux et financiers, mon approche sera forcément élargie pour englober d'autres mesures ayant un impact sur la vie de notre pays.

Je ne voudrais cependant faire totalement abstraction de perspectives d'avenir.

D'une part, au vu de la situation économique et sociale actuelle des mesures s'imposent à court terme pour agir au niveau de l'emploi, de l'inflation et de la compétitivité des entreprises. Ce n'est pas parce que nous nous trouvons en fin de législature que nous pourrions rester inactifs à ce niveau. Le Gouvernement vient de démontrer qu'il est à même de prendre ses responsabilités. A preuve le récent accord réalisé au niveau du Comité de coordination tripartite.

D'autre part, notre pays devra poursuivre, dans une optique de moyen et de long terme, la modernisation engagée des structures économiques et sociales. La prochaine législature nous mènera à l'aube du 21^e siècle. D'ici là il s'agira de se positionner sur les nouveaux marchés et de faire valoir avec habileté les atouts certains dont dispose le pays afin d'aborder dans une situation favorable une nouvelle ère technologique.



I: Introduction

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Rarement une période quinquennale a-t-elle été marquée par des bouleversements aussi profonds et imprévus sur le plan européen et mondial.

Alors qu'en juillet 1989 il était déjà question de détente entre les grands blocs et de progrès en matière de respect des droits de l'homme en Europe de l'Est, nul ne pouvait encore prévoir la rapidité avec laquelle allaient se succéder les événements, avec la disparition du rideau de fer, la démocratisation progressive des pays d'Europe centrale et orientale, l'éclatement de l'ancienne Union soviétique, la mise en place de mécanismes d'aide aux nouvelles démocraties et malheureusement, l'apparition de conflits armés régionaux, dont le plus dramatique se poursuit dans l'ancienne Yougoslavie.

Sur le plan mondial, l'antagonisme entre deux blocs qui a caractérisé les relations internationales pendant quarante ans a progressivement fait place à un jeu plus complexe, qui n'exclut pas la coopération entre les grandes puissances pour la

recherche de solutions aux crises régionales. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies se trouve ainsi renforcé. D'un autre côté il a fallu se rendre compte que l'unanimité au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU ne suffit pas toujours pour venir à bout de conflits attisés par la haine entre communautés ethniques ou religieuses.

En Europe la progression du processus d'intégration a elle aussi été plus rapide que prévue à certains égards. Un exemple frappant est celui du Conseil de l'Europe qui s'est considérablement élargi en direction de l'Est.

Sur le plan de la Communauté Européenne, le marché intérieur européen a été mis en place dans les délais fixés, et son élargissement à un certain nombre de pays de l'AELE dans le cadre de l'Espace Economique Européen a été dès à présent réalisé.

Le Traité de Maastricht a été conclu et après un processus de ratification difficile, a finalement pu entrer en vigueur. Il confère à l'Union Européenne une nouvelle dimension politique. Il définit aussi le calendrier et les modalités des prochaines étapes de la réalisation de l'Union Economique et Monétaire.

Après cet approfondissement, la voie est à présent ouverte à un nouvel élargissement de l'Union.

Ces dernières années ont offert aux citoyens européens l'occasion de connaître de façon de plus en plus concrète les effets de l'unification européenne, qui se traduisent peu à peu dans tous les domaines de la vie économique et sociale. La confirmation du principe de subsidiarité comme ligne de démarcation entre compétences nationales et compétences européennes est de nature à rassurer ceux qui redoutent une extension trop rapide et incontrôlée du pouvoir des institutions européennes.

Mais les contestations auxquelles ont donné lieu dans plusieurs Etats membres les débats autour de la ratification du Traité de Maastricht nous rappellent aussi de façon opportune que l'intégration européenne ne peut recueillir l'appui d'une vaste majorité que si elle réussit à prouver qu'elle constitue la réponse et qu'elle peut offrir les solutions aux problèmes que rencontrent les citoyens européens.

Alors que la Communauté n'a pas réussi, malgré une période de croissance économique prolongée, à résorber le chômage frappant des millions de travailleurs dans la plupart des Etats membres, la récente récession a donné à ce problème une dimension dramatique. Plus de 17 millions de personnes se retrouvent aujourd'hui sans emploi dans les pays de l'Union Européenne et leur nombre continue à augmenter.

Le Conseil Européen et la Commission ont reconnu que le problème de l'emploi devra constituer plus que jamais l'objectif prioritaire des politiques économiques à mener. Le livre blanc de la Commission dresse un diagnostic de cette situation et propose des remèdes originaux, qui ne cèdent pas aux solutions de facilité consistant à sacrifier la stabilité des prix, l'équilibre extérieur ou celui des finances publiques pour obtenir une croissance éphémère.

La Commission insiste plutôt sur la création des conditions structurelles permettant une croissance durable, équilibrée et soutenable, qui donne l'avantage à la création d'emplois plutôt qu'aux seuls gains de productivité.

Mais avant de préciser la façon dont le Gouvernement entend tenir compte du livre blanc de la Commission, en mettant en oeuvre les mesures qui s'imposent au Luxembourg également en faveur de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, je voudrais évoquer les profondes mutations des structures économiques et sociales que notre pays a connu au cours des cinq dernières années.

Sur le plan des structures économiques, la diversification du tissu productif a été systématiquement poursuivie. Alors que l'emploi dans la sidérurgie s'est continuellement réduit, l'implantation de nouvelles entreprises industrielles et l'extension d'entreprises déjà présentes a partiellement compensé cette perte. Le secteur tertiaire a poursuivi également son expansion.

La réussite de la politique de diversification, qui est certes une entreprise de longue haleine poursuivie et développée depuis de nombreuses années, est apparue au cours des années récentes à la lumière de deux exemples:

- Pour la première fois une crise sidérurgique d'envergure majeure n'a pas emmenée avec elle toute l'économie luxembourgeoise dans la récession. Le nouveau plan de restructuration n'a plus eu des conséquences aussi dramatiques pour l'économie nationale que les éditions précédentes. Dorénavant la sidérurgie, si elle reste une branche particulièrement importante, n'a toutefois plus un poids prédominant au point que toute l'économie dépendrait de son sort.



- En diversifiant non seulement l'industrie, mais également les services, nous avons semble-t-il réussi à éviter le piège d'un nouveau monolithisme basé trop exclusivement sur les seules activités bancaires. Les banques de la place luxembourgeoise ont en effet, au cours des années 1991/92, produit un effort de rationalisation visant à limiter la progression de leurs frais généraux, et partant du personnel employé. Grâce aux autres services marchands, et notamment aux activités de services connexes à la place financière, le secteur tertiaire a néanmoins poursuivi son expansion, y inclus en nombre d'emplois. A la suite de cette phase de consolidation, les activités bancaires ont repris leur croissance sur des bases assainies.

Voilà des exemples encourageants qui prouvent que les efforts continus de diversification économique n'ont pas été vains. Cette politique a d'ailleurs eu pour conséquence d'assurer à notre pays un taux de croissance nettement au-dessus de la moyenne communautaire et de contribuer à la création de milliers d'emplois supplémentaires.

Ces emplois n'ont certes pas pu être occupés tous par des résidents luxembourgeois. Un des traits distinctifs les plus frappants de ces dernières années est sans doute l'importance qu'a prise la main d'oeuvre frontalière. Le nombre de frontaliers est passé de 28000 en 1989 à 48000 en 1993. Même au cours de l'année passée, alors que le nombre des demandeurs d'emplois non satisfaits a augmenté, celui des travailleurs frontaliers a continué à progresser.

Enfin je voudrais souligner que le niveau de vie de la population luxembourgeoise s'est encore une fois considérablement accru au cours de la législature. Le revenu disponible des ménages, toutes catégories confondues, a progressé grâce à l'augmentation des salaires, à

la réduction de la charge fiscale et à la croissance des transferts aux ménages, que ce soit en faveur des retraités par exemple ou des familles avec enfants à charge.

Une telle progression des revenus ne pourra évidemment être extrapolée sur l'avenir, d'autant plus que la conjoncture économique internationale s'est considérablement dégradée. Même si notre pays a su maintenir un rythme de croissance économique supérieur à la moyenne communautaire et a pu échapper à la récession, il n'en reste pas moins que les entreprises luxembourgeoises ressentent les effets de la morosité conjoncturelle.

Au moment où les signes précurseurs d'une certaine reprise économique se précisent, nous devons par ailleurs tenir le plus grand compte des développements que l'on constate chez nos pays voisins. Le chômage élevé et croissant et l'importance des déficits publics ont obligé ces pays à mettre en oeuvre des programmes d'austérité fondés notamment sur la modération salariale. Que ce soit en France, en Allemagne, en Belgique ou aux Pays-Bas, partout des efforts renforcés sont entrepris pour améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises et pour réduire les déficits budgétaires. Conscients de la profondeur des problèmes économiques, les populations y sont disposées à faire des sacrifices pour contribuer au redressement de la situation.

Cette évolution ne pouvait pas rester sans conséquences pour notre pays, alors que nos entreprises industrielles sont en concurrence permanente avec celles de nos principaux partenaires commerciaux. Pendant plusieurs années successives les coûts salariaux unitaires ont augmenté plus vite au Luxembourg que dans les pays qui nous entourent. Malgré la situation favorable de nombreux autres éléments déterminants de la compétitivité, la situation compétitive des entre-

prises luxembourgeoises s'est sensiblement dégradée. Le marché du travail a fini par s'en ressentir, le chômage augmente et le nombre des embauchages diminue. Le Gouvernement et les partenaires sociaux devraient réagir sans retard face à une telle situation, afin d'éviter que les acquis des dernières années ne soient remis en cause. Aussi le Gouvernement a-t-il soumis au Comité de coordination tripartite un paquet de mesures concernant la lutte contre le chômage, la lutte contre l'inflation et le redressement de la compétitivité des entreprises.

Ces mesures s'inspirent dans une large mesure du Livre blanc sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi de la Commission Européenne et de la Recommandation du Conseil de l'Union Européenne concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté. Ils constituent la suite concrète que le Luxembourg entend réserver aux conclusions du Conseil Européen de Bruxelles des 10 et 11 décembre 1993, qui a décidé de mettre en oeuvre un plan d'action visant à renverser à court terme la tendance économique, à renforcer la compétitivité de l'économie européenne et à réduire substantiellement le nombre de chômeurs.

Je reviendrai en détail sur le paquet de mesures envisagées, mais dès à présent je voudrais souligner que les vues du Gouvernement ne s'arrêtent pas au 12 juin 1994. Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre sans retard les mesures qui s'imposent afin de redresser la situation, plutôt que d'attendre qu'en automne des mesures autrement dramatiques ne deviennent nécessaires. Aussi les modifications requises de la législation devraient-elles encore être évacuées au cours de la présente législature, afin de pouvoir entrer en vigueur dès le 1er juillet 1994.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis juillet 1989, le Gouvernement a mis en oeuvre un programme qui prévoyait de nombreuses réformes et qui a profondément marqué la vie de notre pays. La réalisation en a été facilitée par la situation très favorable des finances publiques héritée du Gouvernement précédent, et par la conjoncture économique favorable en début de législature.

Réforme de l'assurance-pension et de l'assurance-maladie, réforme fiscale, mesures en faveur des familles, programme en faveur du logement, mise en oeuvre d'un programme exceptionnel d'investissements publics, la réforme de l'enseignement, voilà seulement quelques unes des composantes les plus im-

portantes d'un programme gouvernemental qui forme un tout cohérent, et qui a pour résultat la modernisation de notre pays, le relèvement du niveau de vie de la population, l'allègement des charges des entreprises et la consolidation de notre système de protection sociale.

Je ne pourrai pas citer l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement, mais je voudrais par la suite rappeler celles qui ont laissé ou vont laisser des traces durables sur le plan économique et social, mais aussi au niveau de la vie quotidienne de chacun de nos concitoyens.

II: Le développement des activités économiques

1. La politique macro-économique

En ce qui concerne la politique économique, force est de constater que notre pays, avec la réalisation du marché intérieur européen, et la progression vers l'Union Economique et Monétaire, doit tenir compte de plus en plus du cadre commun élaboré à Bruxelles.

Tel est le cas de la politique macro-économique, qui est cordonnée avec les partenaires de l'Union, et qui doit tenir compte des critères fixés pour l'adhésion à l'UEM. La récession qui a frappé au cours des dernières années la plupart des Etats membres n'a pas facilité leur tâche dans ce contexte. Au Luxembourg, nous avons toutefois pu tirer profit de la marge de manoeuvre que nous laissait tant la situation des finances publiques que celle surtout de la balance des paiements courants pour mener une politique anticyclique et maintenir un taux de croissance satisfaisant. Par vagues successives, le Gouvernement a pu soutenir la demande intérieure pour compenser une demande extérieure fléchissante. Le niveau élevé des investissements publics, la relance de la construction de logements, les allègements fiscaux suivis de la réforme fiscale proprement dite, le relèvement des pensions du secteur contributif, puis celui des prestations familiales, sont autant de mesures qui ont permis à notre économie de maintenir un certain rythme de croissance, et pendant longtemps le plein-emploi. Cette politique a notamment bénéficié au commerce et à l'artisanat, et a aidé les petites entreprises luxembourgeoises à aborder l'ouverture des frontières au sein du marché intérieur européen avec une certaine sérénité.

En matière de politique monétaire, le Luxembourg a adopté une attitude constructive dans le contexte de la négociation et de la mise en oeuvre du volet Union Economique et Monétaire du Traité de Maastricht. Cette attitude re-

flète la volonté du Gouvernement d'ancrer la politique monétaire de stabilité au-delà du territoire de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise dans un ensemble plus vaste incluant la très grande majorité des partenaires commerciaux du Luxembourg. Cette volonté est d'ailleurs partagée par notre partenaire belge et s'est traduite au courant des cinq années passées par le maintien du cours central du franc belge et du franc luxembourgeois par rapport au DM et au florin néerlandais dans la grille bilatérale des parités du système européen de change.

Même si cette position a connu des difficultés passagères au moment du sommet des tourmentes du Système Monétaire Européen, les deux monnaies de l'association monétaire se retrouvent aujourd'hui de nouveau dans une situation parfaitement comparable à celle de 1989, ce qui finalement est l'objectif de la politique monétaire de notre économie tournée vers l'extérieur, à savoir bénéficier de taux de change stables et minimiser l'inflation importée.

Ce dernier objectif a lui aussi été atteint. Ce n'est en fait qu'en conséquence du relèvement de la fiscalité indirecte qui nous a été imposé au niveau de la Communauté Européenne que l'inflation a temporairement augmenté en 1992 et 1993. Le Gouvernement entend à présent renforcer le contrôle des prix afin de freiner l'inflation en 1994.

2. La politique industrielle

L'importance du contexte européen est tout aussi vraie en ce qui concerne les politiques sectorielles de développement économique. L'exemple le plus frappant en est sans doute celui de la loi cadre pour l'industrie, qui a dû être remaniée à la demande de la Commission. Il s'agira à l'avenir de plus en plus de créer un cadre général favorable aux activités économiques, de défendre et d'exploiter au mieux les marges de manoeuvre de politique sectorielle qui nous restent, de recourir au maximum aux moyens communautaires accessibles dans les différents fonds et finalement de poursuivre la prospection ciblée de nouvelles activités.

Le Gouvernement a poursuivi la politique de diversification industrielle tout en adaptant les moyens utilisés en fonction du contexte européen.

C'est ainsi qu'il a modifié l'instrumentaire législatif, en concentrant la portée de la loi cadre pour l'industrie sur les aides régionales, les PME, la recherche-développement et la protection de l'environnement. En complément, par la loi du 22 décembre 1993 visant la relance de l'investissement, il a introduit des mesures fiscales favorisant l'investissement et l'épargne mobilière.

Un effort exceptionnel est soutenu au niveau de l'amélioration des infrastructures économiques, que ce soit sur le plan des transports, des télécommunications ou de l'énergie, en ce qui concerne la création des zones d'activités à caractère régional ou encore l'avancement des travaux en matière de décharges pour déchets industriels et pour déchets inertes.

Une attention particulière a été accordée comme par le passé à la sidérurgie qui a du faire face à une nouvelle crise sectorielle prolongée. Le Gouvernement a accompagné l'Arbed dans sa restructuration conséquente. Un plan de crise élaboré afin d'assurer le financement des investissements nécessaires a fait l'objet d'un accord au niveau tripartite. L'avenir de la sidérurgie luxembourgeoise reste ainsi assuré, même si l'emploi continuera à diminuer régulièrement dans cette branche industrielle.

La diminution des emplois dans la sidérurgie a pu être partiellement compensée grâce à la création de 45 entreprises et activités nouvelles de 1989 à 1993, comportant un potentiel d'emplois nouveaux de quelques 2400 personnes.

3. La construction, l'artisanat, le commerce et le secteur touristique

Quant au secteur de la construction, il a connu une expansion rapide en début de législature sous l'effet combiné des investissements publics, de la construction de logements et de la bonne conjoncture économique. Le niveau d'activité élevé ainsi atteint ne pouvait toutefois être maintenu alors que la situation économique s'est dégradée. Le retour à la normale est à présent en train de s'effectuer, dans un climat de concurrence renforcée.

Les progrès de l'intégration européenne se font sentir concrètement dans ce domaine où le marché doit désormais être envisagé à l'échelle de la grande région. Alors que de nombreuses entreprises étrangères sont présentes sur le marché luxembourgeois, le Gouvernement a cherché à encourager les entreprises luxembourgeoises à dépasser à leur tour les frontières. Afin d'assurer que la concurrence s'exerce dans des conditions équitables des efforts ont été entrepris pour identifier et éliminer dans la mesure du possible les entraves existantes à l'entrée sur les marchés voisins. De même les contrôles quant au respect des législations sociale et fiscale par les entreprises opérant sur le marché luxembourgeois ont été renforcés.

Les efforts ont par ailleurs été multipliés pour renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises. En prévision du marché intérieur, celles-ci ont produit un effort d'investissement ex-

ceptionnel, que l'Etat a accompagné en relevant les crédits budgétaires destinés à l'exécution de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat et en renforçant la dotation de la SNCI. Le Gouvernement a par ailleurs augmenté son soutien financier aux Chambres patronales afin de leur permettre d'améliorer la formation continue des artisans et commerçants et la promotion de nos entreprises à l'étranger.

Enfin en ce qui concerne l'artisanat en particulier les critères d'équivalence d'autres diplômes et titres avec le brevet de maîtrise ont été redéfinis afin de faciliter l'accès aux métiers aux personnes qualifiées. Ces critères d'équivalence pourraient être assouplis d'avantage afin de ne pas léser nos citoyens par rapport aux ressortissants d'autres pays de l'U-



nion Européenne en ce qui concerne leurs possibilités d'accès à la profession et à l'établissement.

Par ailleurs, les champs d'activité des métiers principaux et secondaires ont été établis de manière à garantir les possibilités d'interférence entre métiers d'un même groupe afin de faciliter à un artisan établi dans un métier déterminé l'accès à d'autres métiers à technicité connexe. Ceci augmente les possibilités d'offre de services aux clients par un même corps de métier et renforce la compétitivité de nos entreprises par rapport à leurs concurrents étrangers.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, le Gouvernement a fait élaborer un concept stratégique global pour le développement à moyen terme du tourisme au Luxembourg. Suivant ce concept, l'amélioration de la qualité de l'offre touristique va de pair avec celle des conditions de vie de la population des régions touristiques. Il recommande notamment la mise en valeur de la nature et de la culture rurale et la prise en

compte renforcée de la culture et des arts. Il prévoit en outre d'accorder une attention particulière à la promotion de notre pays en tant que centre de congrès et à l'offre spécifique répondant aux goûts de loisirs de la population indigène.

C'est dans cette perspective que s'inscrit également le nouveau plan quinquennal pour les équipements et infrastructures touristiques, couvrant les années 1993 à 1997. Doté d'une enveloppe budgétaire de plus d'un milliard de francs, ce plan permettra la modernisation et l'amélioration qualitatives des infrastructures touristiques, grâce à laquelle notre pays pourra s'affirmer par rapport à la concurrence internationale.

L'attractivité de notre pays, notamment pour la clientèle ayant le goût des vacances actives, sera également renforcée grâ-

ce au travail des coordinateurs d'animation touristique agissant désormais dans cinq régions à forte vocation touristique.

4. L'agriculture et la viticulture

Dans le domaine de l'agriculture, c'est la réforme de la politique agricole commune qui a marqué la législature. Sur le plan national le Gouvernement a veillé à épuiser les marges de manoeuvre laissées par la PAC pour allouer des aides et pour réduire les effets des diminutions de prix. A cette fin la loi spéciale en faveur de l'agriculture a été adaptée moyennant des améliorations sur les plans économique, fiscal et social. Cette loi concerne d'ailleurs tant les exploitations individuelles que les associations et sociétés opérant dans le domaine agricole.

La situation sociale des agriculteurs a d'autre part été améliorée par plusieurs réformes de la sécurité sociale, et notamment en matière de pension agricole. Des mesures ont en outre été prises afin de valoriser les produits agricoles natio-

naux et d'améliorer la compétitivité de notre agriculture.

Quant à la sylviculture, des efforts ont été entrepris pour mieux valoriser la forêt privée. Ils ont consisté avant tout dans la création de groupements forestiers, et dans leur encadrement par un conseiller forestier. Les aides à la plantation de nouvelles forêts ont été sensiblement renforcées. Finalement, le Gouvernement a consacré d'importants fonds publics pour aider les exploitants forestiers victimes des violentes tempêtes du début de l'année 1990.

Des plans de développement rural, appelés à bénéficier d'aides publiques dans le cadre de la future loi promouvant le développement rural ont été préparés avec plusieurs communes. Le Gouvernement a par ailleurs obtenu de la Commission que pratiquement tout le territoire de l'Oesling tombera sous le champ d'application de l'objectif 5 b) concernant les zones souffrant d'un retard de développement. Ce régime permettra de prendre, avec une massive participation communautaire, des mesures pour contribuer au développement des régions du Nord du pays.

Dans le domaine viticole, l'accent a été mis sur une meilleure valorisation de la production viticole. Cette politique a notamment trouvé son expression, dans la création du cadre légal pour la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de vin, à savoir le crémant, et par une limitation du rendement des vignobles.

5. La place financière

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

La politique de diversification économique ne concerne pas la seule industrie, mais elle englobe tous les secteurs, et une importance croissante est à cet égard également accordée au secteur des services.

La place financière a dès à présent réussi à dépasser sa dépendance de la seule activité des euro-crédits, pour offrir toute une gamme de services, bancaires et non bancaires.

En ce qui concerne les établissements de crédit, tant leur nombre que leur somme bilantaire ont continué à augmenter. Après une phase de consolidation, au cours de laquelle de nombreuses banques ont cherché à freiner la progression des frais généraux afin d'accroître leur rentabilité, les bénéfices des banques se sont accrus sensiblement, de même que les recettes fiscales en provenance de ce secteur.

Le Gouvernement s'est attaché comme par le passé à prendre les dispositions législatives et réglementaires nécessaires à

conforter la compétitivité de la place financière de Luxembourg qui s'est solidement implantée parmi les places importantes tant au niveau européen que mondial.

Une attention particulière a été accordée aux mesures visant à renforcer le sérieux de la place financière. Je citerai à cet égard la loi concernant le délit d'initié, la loi contre le blanchiment d'argent, la loi concernant l'escroquerie fiscale, la loi concernant les participations importantes et les mesures prises afin de renforcer les pouvoirs des autorités de surveillance, que ce soit au niveau de la bourse, des assurances ou des acteurs non bancaires du secteur financier.

6. Le secteur de l'audiovisuel

Une autre réussite dans le domaine des services est celle de la Société Européenne des Satellites. Le Gouvernement a constamment accompagné les efforts de notre opérateur de satellites visant à dépasser les obstacles artificiels et à conquérir et à défendre sa place dans le domaine de la transmission de programmes de télévision par satellites. La SES s'est progressivement imposée comme numéro un sur ce marché. Cinquante millions de ménages à travers l'Europe ont désormais accès à tout ou partie de la cinquantaine de programmes de télévision et de la quarantaine de programmes de radio transmis par les trois satellites luxembourgeois, soit par l'intermédiaire du câble, soit par réception directe. Trois satellites supplémentaires sont dès à présent commandés pour étendre et sécuriser le système et pour aborder dans une position favorable la nouvelle ère des transmissions entièrement digitales. Le Gouvernement a accordé une nouvelle concession à la SES en été 1993, afin de lui permettre le développement de ses activités.

Le secteur des médias nationaux s'est considérablement développé depuis le vote de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise, la radio socioculturelle, les nouvelles radios à réseau d'émission et les radios locales ont largement contribué à élargir le choix des spectateurs et auditeurs luxembourgeois, tout en constituant également un enrichissement du secteur des médias. La presse écrite a quant à elle bénéficié d'un relèvement substantiel de l'aide étatique.

Quant à la CLT, elle a réussi son déploiement européen à partir de sa base luxembourgeoise, que ce soit en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou en France. La CLT reste solidement implantée au Luxembourg. Les négociations entamées concernant l'attribution d'une nouvelle concession suivant les modalités prévues par la récente loi de-

vront permettre de préciser l'engagement de la CLT en faveur du site luxembourgeois et l'apport qu'elle contribuera en contrepartie de la nouvelle concession, y compris sur le plan économique et culturel.

Autour des deux piliers que constituent la SES et la CLT se mettent progressivement en place d'autres activités dans le domaine de l'audiovisuel. En ce qui concerne les activités de production audiovisuelle, le régime temporaire fiscal des certificats d'investissement audiovisuel a été prorogé sous une forme modifiée qui permet notamment aux jeunes entreprises de production audiovisuelle implantées au Luxembourg de continuer à bénéficier de ce système de soutien.

En accordant une attention particulière au développement du secteur des médias et de l'audiovisuel, le Gouvernement a réussi à positionner favorablement notre pays par rapport à un marché à fort potentiel de croissance, au moment où le rapprochement des technologies de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications permet d'envisager l'offre de services d'un type nouveau.

III: La politique sociale

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Rarement un Gouvernement a mis en oeuvre au cours d'une législature un programme de politique sociale aussi complet et ambitieux. Par le biais de réformes structurelles, d'aides directes et indirectes, de la fiscalité et d'investissements publics, le Gouvernement a pu assurer des améliorations considérables dans un grand nombre de domaines, parmi lesquels je relèverai ceux de la sécurité sociale, de la santé, de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées, du logement, de l'emploi et du travail. Toutes ces mesures ont pu être prises sans créer des charges supplémentaires pour les entreprises. De même ni l'équilibre des finances publiques, ni la capacité de l'Etat de financer le programme d'investissements publics n'ont été remis en cause. En revanche il est vrai que le Gouvernement a largement puisé dans la marge de manoeuvre financière de l'Etat afin de réaliser ces mesures sociales en faveur de l'ensemble de la population, et surtout en faveur des plus nécessiteux.

1. Les réformes de la sécurité sociale

Parmi les réformes majeures prévues pour la période législative figuraient en bonne place celle de l'assurance-pension et celle de l'assurance-maladie.

La loi portant réforme de l'assurance-maladie, qui a été votée après maintes

péripéties le 27 juillet 1992, s'inscrit dans la continuité en maintenant les principes de la couverture de l'ensemble de la population, de la communauté de risques, de la gestion des caisses de maladie par les partenaires sociaux, du conventionnement obligatoire et du libre choix des prestataires, mais elle innove en introduisant la dimension économique, en insistant sur la transparence des coûts de l'assurance-maladie et la création de mécanismes de maîtrise de ces coûts.

- La loi a réformé le système de financement en situant l'intervention financière de l'Etat au niveau des cotisations et non plus au niveau des dépenses de santé.
- L'administration a été réorganisée, l'Union des caisses de maladie a reçu des attributions plus importantes, tout en coexistant avec les neuf caisses de maladie socioprofessionnelles.
- Les relations entre l'Union des caisses de maladie et les prestataires de soins d'une part, les assurés d'autre part ont été réformés.
- Un rôle important de concertation a été attribué à un comité quadripartite qui fera des recommandations sur tous les aspects de la politique de la santé.- En prenant en charge le déficit cumulé en matière de prestations en nature et en augmentant le taux de cotisation, le Gouvernement a apuré la situation financière et a permis aux partenaires sociaux un nouveau départ dans la gestion de l'assurance-maladie, où ils jouissent d'une plus grande autonomie.

La loi portant réforme de l'assurance-maladie ainsi que les nouvelles conventions conclues avec les prestataires de soins en vertu de cette loi sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 1994, tandis

que les nouveaux statuts réglant les rapports avec les assurés, qui ont été arrêtés par l'assemblée générale de l'Union des caisses de maladie, s'appliquent à partir du 1^{er} février 1994.

Cette réforme devrait avoir créé les bases permettant d'assurer l'équilibre de l'assurance-maladie. Il faudra toutefois rester vigilant afin d'offrir à la population des soins de qualité tout en gardant un juste rapport coût-efficacité et en assurant une distribution équitable du coût à supporter.

Dans le domaine de l'assurance-pension, conformément à la déclaration gouvernementale, et même au delà, le niveau des pensions a été relevé de l'ordre de 10 % par la loi du 24 avril 1991, compte tenu d'un ajustement de 5,07 % au niveau des salaires de 1989. L'avance de 7 % inscrite dans la loi du 27 juillet 1987 a été transformée en une amélioration structurelle définitive. En 1993, un nouvel ajustement de 3,8 % a adapté les pensions au niveau des salaires de 1991.

Afin d'éliminer les véritables cas de rigueur, les pensions minima ont été fixées à 90 % du montant de référence. Pour les pensionnés bénéficiaires du revenu minimum garanti le revenu disponible a été augmenté de 20 % par le biais de l'immunisation d'une partie du revenu.

Par ailleurs le plafond cotisable a été relevé de 4 à 5 fois le salaire social minimum de référence.

Un certain nombre de mesures sont susceptibles de bénéficier dans la majorité des cas aux femmes, tel les revalorisations des pensions de survie, les atténuations des dispositions anti-cumul, le récent projet de loi ayant pour objet le partage des droits à pension en cas de divorce et l'introduction d'un deuxième, voire dans certains cas d'un troisième et quatrième baby-year.

Enfin le Gouvernement a créé de nouvelles possibilités de flexibilisation de l'âge de la retraite. Depuis 1991, un assuré qui a cotisé pendant 40 ans peut prendre sa retraite à 57 ans; en revanche, s'il désire il peut également prolonger son activité jusqu'à 68 ans.

L'augmentation moyenne des pensions pendant cette législature a été de quelque 14%, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de l'assurance-pension de quelque 6,3 milliards de francs en 1993 par rapport à 1989. Malgré cet important effort, d'ailleurs jamais atteint auparavant, la situation financière de l'assurance-pension reste saine. Le taux de cotisation a été maintenu à 24 % pour une autre période de 7 ans. Les réserves s'élèvent en 1994 à 106 milliards de francs, c'est à dire 2,38 fois le montant des prestations annuelles.

2. Les mesures en faveur des personnes âgées

Outre le relèvement des pensions du secteur contributif le Gouvernement a mis en oeuvre en faveur des personnes âgées un programme national visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et le développement des infrastructures d'accueil stationnaire.

En matière de maintien à domicile, l'on a assisté depuis 1989 à un développement rapide des systèmes d'aide et de soins à domicile. Le nombre des places en foyer de jour a plus que doublé et le système de téléalarme a été installé dans les différentes régions du pays. Une allocation de soins a été introduite en faveur des gens disposés à soigner à domicile des personnes dépendantes. De même les frais d'hébergement pour personnes âgées, placées temporairement dans un lit aigu d'un hôpital, sont partiellement couverts par l'Etat à partir du moment où les caisses de maladie n'interviennent plus.

En ce qui concerne les infrastructures d'accueil et de soins, le Gouvernement s'est attaché à les développer rapidement, par la mise en oeuvre d'un programme de construction et de modernisation de centres intégrés pour personnes âgées et de maisons de soins devant permettre de satisfaire à moyen terme aux besoins croissants. Il va sans dire que toutes ces mesures comportent un coût élevé. Alors que la population continuera à vieillir, il faudra apporter une réponse au problème du financement de la politique pour personnes âgées.

3. La politique de la santé

En matière de politique hospitalière, le Gouvernement a dans un premier temps cherché à réduire l'endettement des hôpitaux et à consolider leur situation financière. Les aides de l'Etat à l'investissement ont été augmentées par la loi du 30 juillet 1990.



Par ailleurs la loi du 27 juillet 1992 portant réforme de l'assurance-maladie et du secteur de la santé a préfiguré le financement de la gestion de nos hôpitaux dans ce sens qu'ils seront financés à partir de 1995 par le biais d'un budget à négocier avec l'Union des caisses de maladie, budget qui remplace les déclarations par les hôpitaux d'actes médicaux et médico-techniques isolés.

Par ailleurs le Gouvernement vient d'arrêter le projet du plan hospitalier qu'il s'agira de concrétiser dans les années à venir. Ce plan, dont l'élaboration conceptuelle et financière fut de longue haleine étant donné qu'il fallait négocier avec tous les partenaires des projets concrets de fermetures, de conversions, de modernisations et de reconstructions d'hôpitaux, procède à une réduction substantielle des lits aigus et à une augmentation, voire un doublement, des lits de soins. Par ailleurs, il favorise les groupements et les synergies entre hôpitaux et procède à la fermeture ou à la transformation de petits établissements en hôpitaux de suite pour le moyen séjour ou en maisons de gériatrie. Aussi il envisage la création d'instituts nationaux spécialisés respectivement en radiothérapie et en chirurgie cardiaque et qui sont à répartir régionalement au Sud et au Centre du pays.

S'agissant plus particulièrement des groupements d'hôpitaux, des pourparlers sont en cours pour en créer quatre, un dans la région respectivement du Nord et du Sud et deux dans celle du Centre. Le principe du groupement d'hôpital concerne la collaboration entre différents hôpitaux en vue d'une répartition des tâches et d'une complémentarité d'offres de services, ceci surtout dans le but de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement et d'utiliser au mieux les équipements lourds.

Toute cette approche vise une gestion saine du secteur hospitalier, évitant les doubles emplois et assurant en même temps les meilleurs soins possibles. C'est dans ce contexte que le plan hospitalier se conçoit comme un outil de planification des projets d'investissement hospitalier à autoriser en fonction des besoins actuels et présumés, régionaux et nationaux.

Comme suite à l'étude "Häfner" sur la situation de la psychiatrie au Luxembourg le Gouvernement prépare une large décentralisation de la psychiatrie et une intégration des lits de psychiatrie aiguë dans les hôpitaux principaux du pays.

Le ministère de la Santé vient de publier un livre blanc sur la situation de la santé des luxembourgeois qui dégage les causes essentielles de la mortalité et de la morbidité ainsi que les comportements à risque. Il ressort de ce livre

blanc qu'à part les programmes de médecine préventive concernant notamment la prévention des maladies cardiovasculaires, des cancers, des accidents, du Sida et des problèmes de santé mentale, il faut consacrer davantage d'efforts à la médecine de l'environnement. Un service santé et environnement s'occupera dorénavant des interventions dans les cas d'urgence en vue de prendre immédiatement à charge les risques pour la santé de la population, ceci en collaboration avec le corps médical.

Enfin le projet de la loi concernant la médecine du travail prévoit que toutes les entreprises puissent disposer de services de médecine au travail avec une garantie d'examen régulier des travailleurs en fonction de leur risque.

4. La politique de la famille

Dans le souci notamment d'agir sur la vitalité démographique de la population de notre pays, le Gouvernement a attaché une priorité importante aux mesures en faveur de la famille dans le cadre de sa politique sociale. Cette préoccupation a trouvé son expression au niveau de la réforme fiscale, qui revêt un volet important dans l'intérêt des familles ayant enfants à charge.

Comme cette réforme ne put toutefois pas bénéficier aux familles ne payant pas d'impôts en raison de leur revenu modeste, cette réforme a été complétée par un large paquet de mesures sociofamiliales basé sur l'analyse faite dans une étude du professeur Calot. Ce paquet s'est composé des mesures suivantes:

- Relèvement linéaire substantiel des allocations familiales introduit parallèlement à un correctif du barème de la bonification d'impôts par enfant.
- Extension de l'allocation d'éducation jusqu'à quatre ans pour les familles avec trois enfants ou plus, et augmentation supplémentaire à partir du quatrième enfant.
- Extension de l'allocation d'éducation de 2 à 4 ans pour les familles ayant un enfant handicapé à charge, et augmentation de l'allocation spéciale pour personnes handicapées.
- Augmentation de 50 % de l'allocation de rentrée scolaire ainsi que de l'allocation de maternité.
- Augmentation de l'allocation d'éducation de 50 % et introduction de la possibilité de l'octroyer à moitié lors d'un travail ne dépassant pas un mi-temps.

De la sorte, le Gouvernement a relevé les prestations en faveur des familles ayant des enfants à charge d'un montant qui atteint quelque 2 milliards de francs au total en 1994, le coût supplémentaire étant pris en charge par le budget de l'Etat.

Non moins important pour les familles ayant des enfants à charge est l'extension du réseau d'infrastructures de garde des enfants dans toutes les régions du pays. Le nombre de places dans les foyers de jour et les garderies conventionnés est en augmentation rapide, tandis que les foyers de jour non conventionnés sont désormais également soutenus.

Il va de soi que les mesures prises dans ce cadre ont également une influence certaine sur la politique menée en matière de promotion de la condition féminine, tout comme d'autres mesures prises au niveau de la politique du travail, de la sécurité sociale, de la fonction publique, etc. L'égalité des chances entre femmes et hommes ne relève cependant pas seulement du domaine de l'action politique, mais aussi de l'évolution des mentalités. Voilà pourquoi, à l'avenir, comme cela fut précisé par une motion à ce sujet votée lors du débat d'actualité qui a eu lieu en janvier dans cette haute enceinte, les mesures prises devront être complétées par un certain nombre d'actions, tant au niveau de l'information et de la sensibilisation que sur le plan juridique.

Un effort particulier est réalisé au niveau des infrastructures d'accueil en faveur des personnes handicapées. Un besoin croissant résulte en particulier de l'évolution de la pyramide des âges de la population accueillie dans les centres pour personnes handicapées. En 1993, le Gouvernement a adopté un programme d'action en faveur des personnes handicapées qui définit les grands principes de la politique suivie en la matière.

En matière de politique de l'immigration, une des finalités essentielles poursuivies par le Gouvernement est celle de l'intégration progressive du grand nombre d'étrangers vivant au Grand-Duché de Luxembourg. Par le vote de la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers, le Gouvernement a voulu se donner les moyens d'une telle politique. Par une collaboration accrue avec la vie associative des étrangers ainsi qu'avec les organes consultatifs des étrangers, tant nationaux que communaux, il entend créer les conditions favorables à une intégration respectueuse des différentes cultures.

Depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie, le Luxembourg a accueilli quelque 2.500 personnes invoquant la situation sur leur territoire pour demander l'autorisation de rester dans notre pays en attendant la fin de la guerre. Un statut spécial ad hoc a été créé qui accorde une protection certaine. Devant l'ampleur du phénomène le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers a multiplié les efforts pour augmenter sub-

stantiellement le nombre de lits d'accueil disponibles pour les réfugiés.

5. La politique du logement

Alors qu'en début de législature, le pays était confronté à une grave pénurie de logements financièrement abordables, le Gouvernement a élaboré un programme ambitieux en faveur du logement.

Ainsi, le nombre des projets à réaliser par les différents promoteurs publics dans le cadre du 6^{ème} programme de construction d'ensembles est passé de 20 projets en 1989 à 186 projets arrêtés par voie réglementaire au début de l'année 1994. Le Gouvernement a décidé de réserver à cet effet une enveloppe budgétaire s'élevant à quelque 3 milliards de francs. De telle sorte, la réalisation de 2.300 logements locatifs, de 2.050 logements destinés à la vente ainsi que de 1.150 terrains à bâtir s'achèvera en 1995.

Parallèlement à cet investissement, l'Etat a procédé entre autres à l'introduction d'un amortissement accéléré concernant les immeubles bâtis afin de stimuler davantage l'offre de logements locatifs.

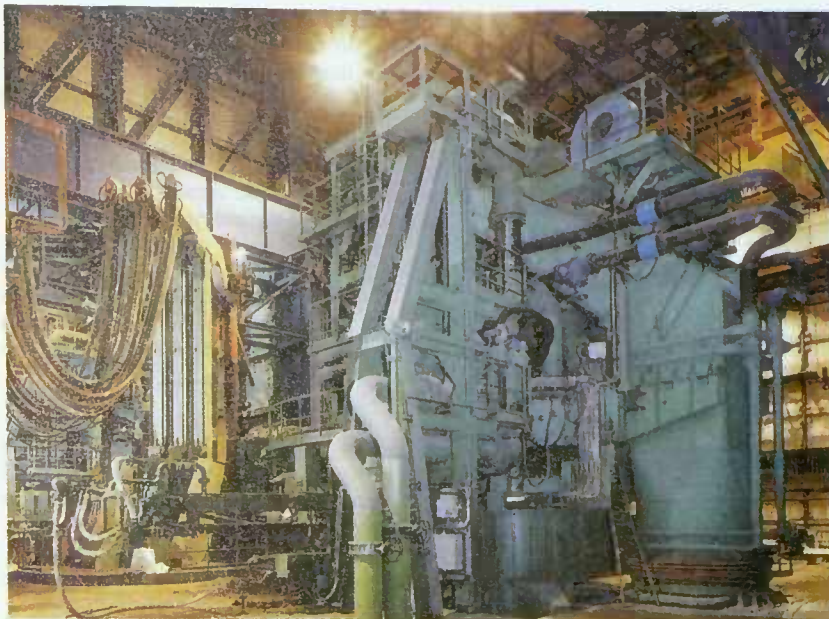
Quant aux mesures agissant sur la demande de logements, celles-ci se sont concrétisées par l'introduction de deux nouveaux règlements grand-ducaux visant à favoriser davantage l'accès des particuliers à la propriété immobilière.

D'un côté, le Gouvernement a procédé à une augmentation des montants concernant les différentes primes et subventions relatives à l'aide individuelle au logement. D'autre part, il a introduit une bonification d'intérêt généralisée ayant comme finalité la réduction de la charge mensuelle des familles ayant des enfants à charge. Ainsi, entre 1990 et 1994 pour le seul poste des subventions et bonifications d'intérêt, environ 5 milliards de francs ont été versés entre les mains des bénéficiaires d'une aide étatique.

Sur le plan fiscal, l'introduction du taux de TVA super-réduit de 3% et le renforcement de la déductibilité des intérêts débiteurs ont également eu pour effet de faciliter l'accès à la propriété.

En tout l'Etat a investi de manière directe et indirecte plus de 10 milliards de francs au total dans le secteur du logement durant cette période législative.

En conséquence, le nombre des autorisations à bâtir accordées depuis 1989 n'a cessé d'augmenter pour atteindre un chiffre record de quelque 4.300 autorisations en 1992, correspondant à une progression de 45% par rapport à 1989. Quant aux primes de construction et d'acquisition accordées depuis les 5 dernières années, leur nombre a également connu une hausse importante de 25% pour atteindre environ 3.200 unités en 1993.



Il va sans dire que cet investissement considérable a profité à tous les protagonistes impliqués dans le secteur de la construction, et surtout aux ménages à la recherche d'un logement abordable.

6. La politique du travail

Au cours des derniers mois, la situation sur le marché de l'emploi s'est sensiblement dégradée. Les causes en sont principalement la conjoncture économique morose et la détérioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises qui embauchent moins que par le passé.

En conséquence le Gouvernement a arrêté, ensemble avec les partenaires sociaux réunis au sein du comité de coordination tripartite, un paquet de mesures visant à redresser cette situation.

Mais le Gouvernement n'a pas attendu la récente montée du nombre de demandeurs d'emplois non satisfaits pour devenir actif en matière de lutte contre le chômage.

La loi du 24 décembre 1990 a définitivement ancré dans le droit du travail un régime généralisé et amélioré de la préretraite. La loi du 23 juillet 1993 a encore amélioré ce régime. Elle a généralisé le système de l'option entre préretraite et pension de vieillesse anticipée, permettant de la sorte de dégager plus de salariés tout en améliorant leur situation financière. La même loi a élargi les possibilités d'accès à la préretraite-ajustement, laquelle est devenue un puissant instrument régulateur du marché de l'emploi.

Des mesures spécifiques ont par ailleurs été prises par la même loi en faveur de certaines catégories de demandeurs d'emploi particulièrement exposés. Ainsi le fonds pour l'emploi prend en charge, pendant 7 ans au maximum, l'en-

semble des cotisations sociales, patronales et salariales, dues par les employeurs ayant embauché des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans au moins. La même mesure bénéficie, pendant deux respectivement trois ans, aux entreprises ayant embauché des chômeurs âgés de 30 respectivement 40 ans et inscrits à l'ADEM depuis au moins 12 mois.

Pourtant l'ensemble de ces mesures n'est pas suffisamment mis à profit par les entreprises, de même d'ailleurs que le système de la préretraite-solidarité, qui a lui aussi été amélioré. D'autres instruments concernant le chômage des jeunes se sont en revanche avérés efficaces, tels que ceux de la division des auxiliaires temporaires, du stage-initiation et du stage de préparation en entreprise. La relance de ces mécanismes a permis de réduire de manière significative le chômage des jeunes qui reste, malgré la récente augmentation, à un niveau relativement peu élevé.

La loi du 23 juillet 1993 a également comporté la réforme de la législation sur les licenciements collectifs, rendue nécessaire comme suite à une directive européenne; le Gouvernement en a profité pour améliorer la protection des salariés et rendre plus difficile le contournement de la loi.

D'autres réformes dans le domaine du droit du travail ont concerné les travailleurs handicapés, le travail volontaire à temps partiel et les juridictions du travail. Par ailleurs le projet de loi sur le travail intérimaire et le prêt de main-d'oeuvre pourra être voté prochainement.

Globalement l'ensemble des mesures prises en matière de politique du travail et de l'emploi ont eu pour objet de renforcer la protection sociale des travailleurs.

IV: Les mesures de lutte contre le chômage, lutte contre l'inflation et d'amélioration de la compétitivité des entreprises retenues par le Comité de coordination tripartite.

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans mon discours budgétaire du 1^{er} décembre dernier, j'avais souligné avec insistance que la compétitivité des entreprises industrielles luxembourgeoises était en train de se dégrader. Les coûts salariaux unitaires n'ont cessé d'augmenter au Luxembourg, tandis que nos principaux partenaires commerciaux sont tous en train de mettre en oeuvre des programmes d'austérité plus ou moins draconiens, misant notamment sur la modération salariale afin de redresser la rentabilité des entreprises et la situation des finances publiques.

Si à l'époque j'avais encore pu conclure en appelant à la responsabilité des partenaires sociaux et en insistant sur le devoir du Gouvernement de continuer à améliorer les déterminants non salariaux de la compétitivité des entreprises, l'échéance d'une tranche indiciaire au 1^{er} février de cette année et la dégradation enregistrée sur le marché de l'emploi ont entre-temps sensiblement renforcé le besoin d'agir.

Dès le mois de décembre 1993, le Gouvernement a pris l'initiative d'appeler les partenaires sociaux à se réunir au sein du Comité de coordination tripartite, afin de procéder, à partir des conclusions du Conseil européen ainsi que des recommandations du Conseil de l'Union concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté, à un examen circonstancié de la situation économique et sociale du pays et de proposer, le cas échéant, des actions concrètes.

Le Comité de coordination tripartite s'est rapidement mis d'accord sur une série de mesures à mettre en oeuvre sur le plan de la lutte contre le chômage, dont le contenu a d'ailleurs déjà été présenté à la Chambre des Députés lors de son récent débat d'actualité.

Les discussions ont été moins faciles en ce qui concerne d'autres mesures avancées. Les partenaires sociaux ont toutefois fait preuve de leur sens de responsabilité et, sur base des propositions soumises par le Gouvernement, c'est finale-

ment autour d'un paquet globalement équilibré qu'un accord a pu être dégagé. Le modèle luxembourgeois a donc une nouvelle fois confirmé sa solidité et son efficacité.

Le Gouvernement pour sa part ne peut qu'exprimer sa satisfaction devant cet accord qui devrait permettre d'améliorer la situation sur le marché de l'emploi et d'assurer le maintien de la compétitivité des entreprises, sans remettre en cause les fondements de la paix sociale au Luxembourg et sans affecter l'équilibre des finances publiques.

Un projet de loi regroupant les principales dispositions relatives à la lutte contre le chômage et contre l'inflation, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et au financement du Fonds pour l'emploi, pour lesquelles une modification de la législation en vigueur est nécessaire, est dès à présent en élaboration. Le Gouvernement espère pouvoir l'introduire dans la procédure législative dès la semaine prochaine. De cette façon il sera possible d'évacuer le projet avant la fin de la législature afin qu'il puisse entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1994.

Sans entrer dans tous les détails, je tiens cependant à vous livrer dès aujourd'hui les ingrédients du paquet retenu par la tripartite.

1. Lutte contre le chômage

En matière de lutte contre le chômage, le comité de coordination tripartite s'est mis d'accord sur un train de mesures très concrètes dont la mise en oeuvre a d'ores et déjà commencé.

Il s'agit en premier lieu de l'informatisation et de la réorganisation de l'administration de l'emploi qui devraient mettre celle-ci en mesure de jouer plus efficacement son rôle en matière d'orientation et de placement.

Concernant la formation et l'orientation professionnelles des demandeurs d'emploi, le Ministère du Travail et l'ADEM feront un usage encore plus poussé des mesures de mise au travail dont les travaux d'utilité collective, de formation, d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emploi.

Dans le même contexte, l'instrument du stage de préparation en entreprise sera à nouveau appliqué.

La lutte contre les irrégularités et les dysfonctionnements du marché du travail luxembourgeois visant plus particulièrement le travail illégal, le travail au noir ainsi que le dumping social sera renforcée, également par des activités ciblées de contrôle.

L'introduction d'une "carte d'identité sociale" permettra plus facilement qu'actuellement aux contrôleurs de détecter des relations de travail illégales.

Le dispositif dissuasif à l'égard des employeurs occupant du personnel en situation irrégulière ou violant la législation en matière de sécurité au travail sera renforcé.

Les instruments légaux de régulation du flux des travailleurs ressortissants de pays non membres de l'Union Européenne respectivement de l'Espace Economique Européen seront strictement appliqués.

Le Ministère du Travail ne délivrera plus d'autorisations de travail collectives en cas de détachement de travailleurs.

En ce qui concerne l'application et la révision de l'instrumentaire légal existant en matière de maintien de l'emploi et de lutte contre le chômage:

- La législation concernant la durée du travail et notamment les heures supplémentaires, l'emploi de bénéficiaires de pensions de vieillesse et le cumul d'emplois salariés sera rigoureusement appliquée.

- Certaines mesures spécifiques en faveur de l'emploi feront l'objet d'une révision. Il s'agit des aides à la mobilité géographique, des aides au réemploi et des aides à la création d'entreprises.

Une vaste campagne d'information aura pour objet de rendre toutes les mesures existantes en faveur de l'emploi plus connues par le public et plus particulièrement par les demandeurs d'emploi.

La notion de flexibilité ne servira pas de prétexte pour la remise en cause de la protection sociale. Dans les domaines où les partenaires sociaux s'entendent toutefois sur l'introduction d'éléments de flexibilité sans pour autant porter atteinte à la protection sociale, le Gouvernement ne s'opposera pas à de tels accords collectifs.

Dans certains secteurs économiques accusant de fortes variations saisonnières ou périodiques une flexibilisation de la durée du travail semble effectivement nécessaire, du moins pour des catégories déterminées de salariés. L'introduction d'une plus large période de référence au cours de laquelle est appréciée la durée de travail, tel que l'annualisation du temps de travail, peut constituer une solution efficace. Or une base légale suffisante existe pour permettre au Ministre du Travail d'entériner sous certaines conditions des conventions collectives introduisant des éléments de flexibilité en matière de temps de travail.

Par ailleurs, les textes de loi actuels permettent parfaitement une réduction conventionnelle du temps de travail dans les secteurs ou branches où elle pourrait s'avérer utile. Il appartient aux partenaires sociaux concernés d'apprécier la situation à ce niveau.

Enfin une attention particulière sera également attachée à la formation professionnelle continue. Une loi cadre sera élabo-rée, en tenant compte de l'avis du CES, afin de réglementer, dans un esprit de flexibilité, le marché de la formation professionnelle au Luxembourg. Le projet de loi concernera l'accès collectif et individuel à la formation professionnelle continue, la protection de l'investissement, la certification et le financement de la formation professionnelle continue, et ceci dans les domaines de la formation professionnelle proprement dite, de la deuxième voie de qualification et de la formation économique et sociale du citoyen.

Le marché de la formation professionnelle continue sera dynamisé grâce à la récente création de l'Institut pour le développement de la formation professionnelle continue. L'infrastructure nécessaire sera complétée par la construction du Centre national de la formation professionnelle à Esch-sur-Alzette.

2. Lutte contre l'inflation

La hausse du taux d'inflation et la détérioration de la position relative du Luxembourg par rapport à ses principaux concurrents s'explique dans une large mesure par l'augmentation de la fiscalité indirecte imposée dans le contexte européen et par le relèvement d'un certain nombre de tarifs publics, y inclus ceux fixés par les communes.

En conséquence, en matière de taxes indirectes, il sera renoncé à toute augmentation des taux au-delà des plafonds légaux actuels, à l'exception des mesures retenues par le Comité de coordination tripartite. De même en ce qui concerne les tarifs publics, l'Etat observera une stricte discipline. La même discipline s'imposera aux communes en ce qui concerne les taxes communales et autres tarifs. Ceux-ci ne devraient plus pouvoir augmenter de façon automatique en fonction de l'évolution d'un indice.

En ce qui concerne le secteur privé, le meilleur régulateur des prix est la concurrence.

En ce sens, les ententes en matière de prix et les abus de prix découlant de positions dominantes sur le marché seront poursuivis de façon plus systématique.

La révision de certaines des mesures d'exécution de la loi du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement pourrait permettre de faciliter encore plus l'accès aux métiers et l'exercice à titre indépendant d'une profession artisanale.

Par ailleurs, il convient de veiller par des mesures appropriées à obtenir une transparence suffisante pour suivre les modifications structurelles dans les secteurs économiques où on note une très

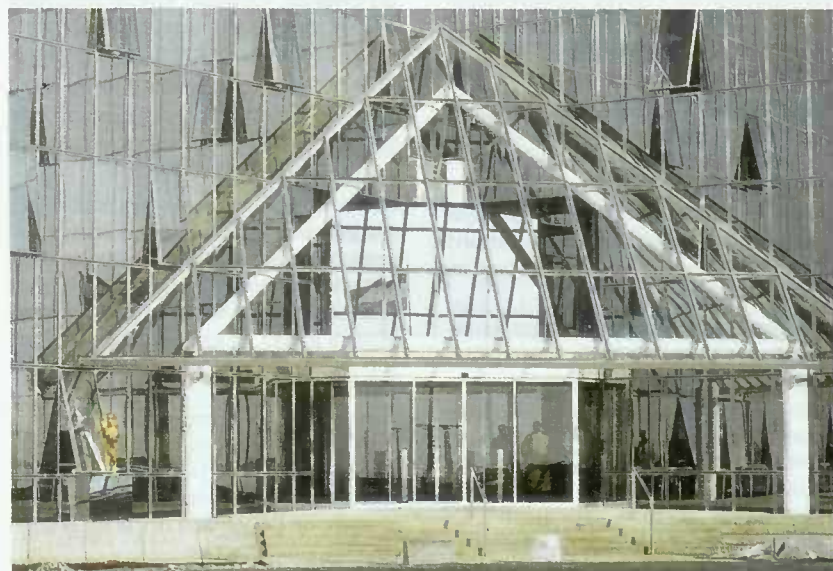
forte pénétration d'entreprises étrangères.

Enfin sur le plan des aides financières au premier établissement, l'exécution de l'article 6, alinéa 2 de la loi-cadre des classes moyennes concernant l'aide aux mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce pourrait être envisagée.

Des interventions ponctuelles de l'Office des prix, compte tenu de la position concurrentielle au sein de la branche et dans le respect de la jurisprudence communautaire, seront également nécessaires:

- le régime obligatoire de déclaration des hausses des prix sera rappelé afin de renforcer la surveillance des prix et de déceler les hausses de prix anormales;
- la fixation temporaire de prix maxima, sinon un régime de prix administratifs permanent sera appliqué pour certains produits ou services.

Finalement les loyers commerciaux seront bloqués à la hausse.



3. Amélioration de la compétitivité des entreprises

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, le coût indirect du travail sera sensiblement réduit. A cet effet, les employeurs du secteur privé qui occupent, autrement que de façon purement occasionnelle, une ou plusieurs personnes moyennant rémunération, bénéficieront d'un allègement de leur charge de cotisation sociale correspondant à 1,7% de la masse salariale cotisable. Leurs cotisations à la Caisse Nationale des Prestations Familiales seront remplacées par un financement équivalent à charge du budget de l'Etat. Le coût budgétaire net de cette mesure est évalué à 2 milliards de francs.

En outre le Comité de coordination tripartite propose de réinstaurer le principe du financement intégral des dépenses à charge du Fonds pour l'Emploi en matière de lutte "passive" contre le chômage (indemnités de chômage complet et partiel ainsi que garanties de salaire) par le produit de l'impôt de solidarité. Dans cette optique et compte tenu du rôle particulier qui revient au secteur des entreprises dans la gestion du marché du travail, l'impôt de solidarité prélevé moyennant majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités sera relevé de 1 à 4%. La recette correspondante de 600 millions de francs sera versée au Fonds pour l'Emploi.

Le solde à financer au titre du Fonds pour l'Emploi, soit 1400 millions de francs, sera dégagé grâce à l'introduction d'une contribution sociale prélevée sur les carburants, soit 1,75 F par litre d'essence et 0,25 F par litre de gasoil routier.

Afin d'éviter que l'amélioration de la compétitivité des entreprises ne soit ré-

duite pour partie par le jeu du mécanisme de l'échelle mobile des salaires et traitements, l'effet de cette contribution sociale sera neutralisé au niveau de ce mécanisme.

4. Responsabilité des partenaires sociaux et respect de l'autonomie tarifaire

Les trois partenaires réunis au sein de la tripartite ont enfin pris des engagements concernant un comportement responsable visant à réduire de façon durable les risques d'une montée du chômage. Dans le même contexte les partenaires sociaux ont réaffirmé leur attachement à la politique contractuelle collective en tant que garant de la paix sociale.

Ainsi dans le respect de l'autonomie des négociations des conventions collectives de travail, les partenaires sociaux se déclarent prêts à adapter leur politique contractuelle à la situation de la compétitivité des différentes entreprises en vue de maintenir et de créer des emplois.

Dans ce contexte les syndicats tiendront compte de la nécessité d'une politique basée sur une modération salariale dans les entreprises en difficultés. Le patronat tiendra compte de la nécessité du maintien, voire de la création d'emplois. A cet effet la politique contractuelle portera sur des modes d'organisation du travail susceptibles de répondre à cette finalité.

L'Etat pour sa part prend l'engagement de limiter fortement la progression des dépenses publiques de consommation, y compris la masse salariale, et de maintenir l'effort de modernisation des infrastructures du pays.

De son côté, l'organisation syndicale représentative du secteur public tiendra compte de la nécessité de contribuer à une modération salariale comparable à celle pratiquée par le secteur privé.

5. Renforcement du potentiel économique

Enfin les trois partenaires ont rappelé que le développement de nouveaux créneaux d'activités et la recherche de la qualité doivent être facilités aux entreprises de tous les secteurs moyennant un encadrement légal et les infrastructures appropriés et ce en concertation avec les différents secteurs concernés.

La situation de notre pays et son évolution dans l'Union Européenne implique un renforcement de la dimension régionale et l'élargissement du marché traditionnel de l'industrie, de l'artisanat et du commerce en général, et des PME en particulier. Il faudra en conséquence procéder à une révision approfondie des mesures à prendre dans divers domaines à l'égard des PME, appelées à opérer dans un espace économique élargi. Parmi les domaines à examiner dans cette dimension transfrontalière pourraient être retenus: la détermination d'un système de normes techniques, les mesures à prendre en matière d'aides et de financement en faveur des PME, l'encouragement d'actions diverses de coopération transfrontalière, l'adaptation du système de qualification ou encore le recrutement de la main d'oeuvre.

Les propositions du Comité de coordination tripartite couvrent donc un vaste ensemble de mesures. Le projet de loi en élaboration ne les transposera pas toutes, mais il se limitera aux plus urgentes d'entre elles, y inclus celles concernant l'allègement de la charge de cotisation sociale des employeurs privés et le financement du Fonds pour l'Emploi.

V: L'aménagement du cadre de vie

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il n'est guère contestable que le Gouvernement a produit, tout au long de la législature, un effort exceptionnel visant à doter le pays d'infrastructures modernes et performantes. Cet effort s'est inscrit dans le cadre d'une politique globale, coordonnée sur le plan financier d'une part, et sur le plan de l'aménagement du territoire de l'autre.

1. L'aménagement du territoire

Alors qu'il était initialement prévu de créer une administration de l'aménagement du territoire, le Gouvernement a décidé en 1991 de créer plutôt un département ministériel autonome appelé à mettre en oeuvre la politique de l'aménagement du territoire.

Cette décision a été suivie en janvier 1993 par le dépôt du projet de loi portant révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Ce projet vise en particulier à associer plus étroitement la Chambre des Députés au débat sur l'aménagement du territoire.

D'un point de vue opérationnel, le département a eu à s'occuper d'un grand nombre de dossiers concrets, tels que les études d'impact relatives aux tracés pour les grandes infrastructures routières, les rapports concernant l'implantation de terrains de golf, de zones d'activités économiques et certains plans d'aménagement partiel ou global concernant l'aéroport, la gestion des déchets, ou plus récemment les zones inondables. Le département a en outre participé, seul ou avec des organismes communaux, à la réalisation d'un certain nombre de projets ou de travaux concrets rentrant dans le cadre de l'exécution des plans d'aménagement du territoire.

L'instrument le plus porteur d'avenir en matière d'aménagement du territoire, c'est la loi que vous avez adoptée en été 1993 relative aux parcs naturels. En effet, les travaux en cours pour créer le Parc naturel de la Haute-Sûre et les travaux préparatoires pour le deuxième Parc naturel à réaliser, à savoir celui de l'Our, auront ainsi une assise légale, réglementaire et financière coordonnée qui permettra de faire des parcs naturels de véritables instruments de développement, adaptés aux régions concernées.

2. La politique de l'environnement

D'une façon générale le Gouvernement a d'ailleurs mis en oeuvre une politique active et ambitieuse en matière de protection de l'environnement.

La réforme de la législation en matière d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes a permis de réduire sensiblement les nuisances de la part des entreprises industrielles, artisanales et commerciales. Afin de réduire les délais de traitement des dossiers, des efforts ont été entrepris au niveau de la standardisation des documents à remplir, tandis que la liste des établissements concernés à été révisée et une révision partielle de la loi est en cours de procédure.

Plusieurs instruments réglementaires ont par ailleurs été pris ou sont en cours d'instance afin de fixer de façon claire les règles à respecter en matière de pollution atmosphérique, de protection de l'eau, de prévention et gestion des déchets et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

En matière de gestion des déchets, le Gouvernement a adopté un projet de loi relative à la prévention et à la gestion des déchets et il a arrêté un programme-directeur qui est progressivement mis en oeuvre malgré les obstacles rencontrés:

- La création d'un réseau national de compostage comprenant trois installations régionales est en cours.
- Les communes reçoivent des aides étatiques pour la mise en place de parcs à conteneurs pour le tri et la collecte séparée des déchets.
- Une centrale nationale de coordination a été mise en place afin d'aider les communes à écouler ces déchets collectés auprès des entreprises de recyclage et d'élimination des déchets.
- La collaboration entre les différents syndicats intercommunaux concernés a été renforcée.
- L'action "Superdrecksesch" est progressivement étendue aux petites et moyennes entreprises.
- Une société mixte de gestion des déchets non ménagers et assimilés a été créée et un site pour la décharge pour déchets industriels a été désigné.

En vue d'intégrer durablement la protection de l'environnement naturel et humain dans le fonctionnement de notre économie de marché le Gouvernement préconise le recours systématique à des instruments économiques et fiscaux.

Ainsi la réforme fiscale de 1991 et la nouvelle loi-cadre industrielle de 1993 contiennent des incitations importantes afin de promouvoir les investissements des entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. A travers des bilans énergétiques et des audits écologiques cofinancés par l'Etat, les acteurs économiques sont outillés pour s'engager dans une gestion intelligente en matière environnementale. Par

le biais de subventions et de taxes le comportement du consommateur privé peut également être orienté dans la voie du respect de l'environnement. Ainsi durant la présente législature l'Etat a distribué plusieurs centaines de millions de francs à titre de subventions individuelles dans le but de réduire la pollution atmosphérique en provenance des voitures ou du chauffage urbain.

Cette action préventive devra être complétée par la mise en place d'incitations fiscales supplémentaires, fondées sur le principe pollueur-payeur. Les initiatives gouvernementales en la matière concernent notamment la taxation des emballages pour liquides alimentaires et la redevance sur la pollution de l'eau. Sur le plan européen le Luxembourg s'est prononcé en faveur de l'introduction d'une taxe énergie/CO₂.

En avril 1993 le Gouvernement a saisi le Conseil économique et social de la question de l'effet des éco-taxes sur l'indice des prix et de l'affectation budgétaire de leur revenu. Le dossier est ainsi suffisamment avancé pour permettre au prochain Gouvernement de l'engager sans retard dans la procédure législative. Le Luxembourg s'engage ainsi résolument dans la voie de l'intégration des coûts environnementaux dans les prix des biens et services.

3. La politique du transport

Des considérations écologiques ont d'ailleurs guidé également le Gouvernement en matière de politique du transport. C'est ainsi que l'attractivité du transport en commun a été considérablement renforcée. En matière des transports publics par route et par rail, l'augmentation de l'offre, la réorganisation des horaires et la simplification du système tarifaire ont permis d'accroître sensiblement le nombre des usagers.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est attaché, ensemble avec la direction des CFL, à conserver et à développer le chemin de fer comme outil indispensable à l'économie nationale. Le Gouvernement souhaite en effet un chemin de fer fort et efficace, capable d'assurer son propre avenir dans une forme et à un prix que la collectivité est prête à supporter. La directive sur le développement des chemins de fer dans la Communauté sert de référence pour réorganiser les CFL et pour délimiter de façon claire les compétences de l'Etat et des CFL, l'Etat devant dorénavant assumer en particulier la responsabilité en matière d'infrastructure, y compris les connexions du pays avec les réseaux ferroviaires transeuropéens, ainsi qu'en matière d'organisation des services publics par rail.

La première étape de cette réorganisation vient de s'achever avec le récent vote par la Chambre des Députés de la loi modifiant les statuts des CFL.



Le Gouvernement entend assurer un raccordement approprié du pays aux réseaux transeuropéens à naître sous l'effet du Traité de Maastricht qui a renforcé les compétences communautaires en matière d'infrastructures des transports. Dans ce contexte, le dossier de la connexion de notre capitale au TGV-Est Européen a connu une issue heureuse grâce à l'accord trouvé dès septembre 1992 avec la France qui prévoit plusieurs liaisons par jour entre Luxembourg et respectivement Paris et Strasbourg, en contrepartie de notre engagement de participer aux frais de réalisation du projet.

Voilà un des éléments clé de la politique ambitieuse mise en oeuvre par le Gouvernement afin de doter notre pays d'infrastructures modernes et performantes.

En fait partie également la modernisation de l'aéroport. La construction d'une nouvelle tour de contrôle et d'un nouveau bâtiment technique et l'installation d'un radar secondaire et d'équipements de radionavigation performants ont considérablement amélioré les possibilités opérationnelles de l'aéroport.

La construction d'un nouveau centre de fret, avec des capacités doubles par rapport à la situation actuelle, est par ailleurs entreprise par Luxair.

Les nuisances de bruit dues au décollage ont été déplacées vers des endroits moins habités, grâce à de nouvelles balises qui permettent aux avions de maintenir plus précisément leur cap au décollage et de contourner le centre de la Ville de Luxembourg. Par ailleurs un règlement grand-ducal concernant les redevances d'utilisation des infrastructures à l'aéroport est sur le point d'être mis en vigueur; il vise, entre autres, à réduire les vols de nuit au strict minimum.

L'approfondissement du chenal navigable de la Moselle de 2,70 à 3,00 mètres est sur le point de se concrétiser. Ces travaux favoriseront la position concurrentielle du Port de Mertert et le mettront ainsi sur un pied d'égalité avec les ports aménagés sur la Sarre nouvellement canalisée.



En collaboration avec les deux autres Etats contigus de la Moselle, un système d'annonce des crues dans le bassin versant de la Moselle a été installé pour aboutir à une amélioration de la qualité des prévisions.

En ce qui concerne le registre public maritime luxembourgeois instauré par la loi du 9 novembre 1990, la flotte luxembourgeoise compte actuellement une cinquantaine de navires pour une jauge de 1,7 millions de tonnes. Une trentaine de sociétés sont actives dans ce secteur dont certaines ne font pas usage du pavillon, ce qu'il convient de considérer comme un signe de diversification supplémentaire des activités.

En matière enfin de la lutte contre l'insécurité routière les structures juridiques et financières viennent d'être mises en place pour créer un centre de formation pratique, tandis qu'il est prévu d'introduire le permis à points consécutivement à la mise en service de ce centre.

4. Les travaux publics

Tout au long de la législature, le Gouvernement a soutenu un effort exceptionnel au niveau des investissements publics. Les priorités ont été dans un programme d'investissement pluriannuel, actualisé par la suite, et privilégiant les infrastructures d'intérêt économique, social et écologique.

Certains grands projets ont par ailleurs été réalisés par des promoteurs privés sur la base de la loi de garantie, dont le plafond a été relevé. Sur le plan des travaux publics, le Gouvernement a intensifié les efforts en vue de compléter le réseau de grande voirie du pays, afin d'assurer à toutes les régions du pays une liaison performante entre elles et avec l'étranger.

Au cours de la législature actuelle, l'Autoroute de Trèves, le Contournement d'Ettelbruck en direction de Troisvierges et de Bastogne et le Contournement de Schieren avec l'échangeur d'Ingeldorf ont été mis en circulation. La Collectrice du Sud et le Contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg jusqu'à l'"Irrgarten" seront au courant de cette année. La Pénétrante Sud de la Ville de Luxembourg est en construction, le tronçon du Contournement de Luxembourg allant de l'"Irrgarten" jusqu'au Kirchberg vient d'être mis en chantier et sera achevé vers la fin de 1996. Le réseau sera encore complété par la grande voirie du Nord et la liaison avec la Sarre.

Les grands projets d'infrastructure immobilière ont été mis en oeuvre notamment par les Fonds d'investissements publics, administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux. Les investissements globaux réalisés par le biais de ces fonds

sont passés de 1.183 millions de francs en 1990 à quelque 2.300 millions de francs en 1993.

5. Les postes et télécommunications

En matière de postes et télécommunications une réforme majeure a été réalisée avec la loi du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications qui a réalisé la séparation entre l'opérateur des services et le pouvoir réglementaire, conformément à la directive européenne.

La nouvelle entreprise poursuit et intensifie les efforts visant à renforcer les infrastructures de télécommunications et à offrir de nouveaux services. Le programme de remplacement des centraux électromécaniques a pu être accéléré et le degré de numérisation atteint en fin d'année dépassera les 80%, un pourcentage qui fera du Grand-Duché le numéro un en Europe. Le succès de LUX-GSM est incontournable et grâce à ce succès, notre pays, traditionnel dernier des statistiques sur les services mobiles, a pris la tête des tableaux comparatifs concernant la densité des raccordements mobiles par habitant.

Le rythme soutenu des investissements (en moyenne 2,5 milliards par année) a permis, outre le renforcement des lignes de jonction par fibre optique, un assainissement des réseaux locaux dont le résultat immédiat est une chute très sensible des raccordements non réalisables qui a baissé pour atteindre un chiffre d'environ 400, chiffre jamais atteint auparavant.

Ces efforts visant au renforcement tant quantitatif que qualitatif de notre réseau national des télécommunications devront être poursuivis dans les années à venir. Car – il faut bien se rendre à l'évidence – au plus tard le 1er janvier de l'an 2000 l'ère du monopole des services est définitivement révolue.

6. La politique de l'énergie

Dans le domaine de la politique de l'énergie, des efforts importants ont été entrepris en vue d'améliorer l'approvisionnement et les infrastructures. En ce qui concerne les énergies "canalisées" de nouveaux contrats de fourniture ont été conclus fin 1990 de sorte qu'un approvisionnement régulier et stable, à des quantités suffisantes et à des conditions économiques raisonnables, est assuré pour le moyen terme. Dans le domaine du gaz naturel, la réalisation des grandes infrastructures de pénétration vers l'Est, l'Ouest et vers le Nord du pays a été terminée en 1993. La mise en service de l'extension Nord, raccordée au réseau belge près de Wiltz, constitue en outre une amélioration substantielle de la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel et augmente considérablement les quantités de gaz disponibles.

Dans le secteur de l'électricité on peut relever notamment l'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement grâce au renforcement des infrastructures d'interconnexion avec le fournisseur allemand ainsi que la poursuite d'un programme d'investissement important concernant les réseaux de distribution sur le plan national. Par ailleurs il y a lieu de mentionner la décision de réaliser une centrale hydroélectrique à Schengen, investissement contribuant à la mise en valeur d'une des rares ressources énergétiques du pays, ainsi que la réalisation d'une étude sur les possibilités d'une autoproduction d'électricité sur base d'une turbine gaz-vapeur.

7. La politique étrangère

Madame le Président,
Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne nos relations extérieures la Chambre a entendu, le 27 janvier 1994, une déclaration de M. le Ministre des Affaires Etrangères qui comportait une esquisse de bilan de la politique menée dans ce domaine depuis le début de la présente législature. La Chambre a eu un débat approfondi à ce sujet et elle a adopté des résolutions qui ont été acceptées par le Gouvernement.

Je pourrai dès lors me limiter aujourd'hui à rappeler certains éléments qui revêtent une importance particulière du point de vue luxembourgeois. En ce qui concerne l'unification européenne, le Gouvernement s'est engagé en faveur d'une Union Européenne forte et solidaire, constituant un facteur de prospérité pour tous ses membres et un facteur de stabilité dans le monde. Plus particulièrement au cours de notre présidence de 1991, nous avons pu contribuer d'une manière déterminante à l'élaboration du Traité sur l'Union européenne qui représente un grand pas en avant pour l'Europe.

De même actuellement, à travers la présidence de l'Union de l'Europe Occidentale que nous assurons, nous pourrions apporter une contribution importante en vue de confirmer le rôle de l'UEO comme le pilier européen au sein de l'Alliance atlantique.

Le Gouvernement a par ailleurs réussi à consolider le siège des Institutions et organes de l'Union européenne établis à Luxembourg et à obtenir l'installation, dans notre capitale, de deux nouveaux organes.

Dans différents domaines notre pays a par ailleurs fait preuve de son esprit de solidarité internationale et de sa volonté d'assumer sa responsabilité sur le plan international.

Ainsi depuis 1990 nous avons doublé notre aide au développement et nous avons accompli des efforts considéra-

bles en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'accueil des réfugiés en provenance de l'ancienne Yougoslavie.

A travers la participation de trois contingents militaires aux forces de maintien de la paix de l'ONU en ex-Yougoslavie, le détachement de douaniers pour la surveillance des sanctions décrétées contre la Serbie et le Montenegro et l'envoi d'observateurs aux élections en Afrique du Sud nous avons pris une part aux efforts qui sont faits pour résoudre pacifiquement les conflits qui caractérisent ces malheureuses régions.

Comparé au potentiel humain des autres pays, cette part a été plus que proportionnelle. Je ne voudrais pas manquer de remercier tous nos concitoyens qui ont accepté d'assumer les risques et les inconvénients que comportent ces missions.

8. La force publique

En ce qui concerne l'armée luxembourgeoise, je noterai également que le recrutement a progressé au cours des derniers mois, ceci notamment comme suite aux mesures décidées par le Gouvernement pour rendre le service militaire plus attrayant, telles que la réduction de la durée du service et l'amélioration des conditions matérielles des volontaires.

Un renforcement substantiel des effectifs des corps de la Gendarmerie et de la Police a également été réalisé au cours des dernières années. L'engagement supplémentaire de personnel technique civil a été effectué pour couvrir les besoins de service résultant de l'introduction de matériel et d'équipements techniques nouveaux. Pour améliorer les conditions de travail dans les brigades, d'importants travaux de modernisation ont été réalisés et la construction de nouvelles brigades a été mise en chantier.

La lutte contre la criminalité a été améliorée grâce à la loi relative au Service de Police Judiciaire et la loi réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques qui permet à nos forces de l'ordre de se doter des moyens informatiques appropriés pour mieux exécuter leur travail préventif et répressif.

Enfin le Gouvernement fait actuellement réaliser une étude portant sur le fonctionnement interne de la Gendarmerie, de la Police et des Douanes et qui devrait permettre de fixer les besoins en effectifs pour les années à venir et de déterminer les modifications éventuelles à apporter aux structures et à l'organisation du travail des corps en question.

9. La justice

L'adoption prévue pour bientôt du projet de loi sur le régime des peines permettra d'entamer résolument la modernisation



de notre code pénal datant de la fin du siècle dernier. En particulier l'entrée en vigueur de ce texte consacrerait dans notre droit positif les travaux dans l'intérêt général pouvant se substituer notamment aux courtes peines de prison. En même temps le service central d'assistance sociale sera renforcé pour garantir un traitement pénologique approprié des condamnés. Ce service aura également pour mission de s'occuper des victimes d'infractions, secteur qui a été quelque peu négligé jusqu'à maintenant par les pouvoirs publics.

Sans pouvoir énumérer les nombreux lois et règlements de droit matériel entrés en vigueur au cours des cinq dernières années, il y a lieu cependant de mentionner les réformes substantielles de notre droit des sociétés, la réforme de notre droit des faillites, introduisant notamment l'infraction d'abus de biens sociaux, la loi sur la fraude informatique et

l'escroquerie aux subventions, la loi sur la protection de la jeunesse, sans oublier la refonte complète de la législation régissant la profession d'avocat. Une mention particulière revient également à la réforme du régime de l'assistance judiciaire, vieux de cent ans et qui n'était plus adapté au monde actuel.

Sur le plan des établissements pénitentiaires, l'insuffisance des capacités d'accueil devrait pouvoir être comblée grâce aux extensions prévues, tandis que la capacité du centre pénitentiaire agricole de Givenich sera également augmentée à bref délai. Une importance particulière est par ailleurs attachée aux mesures visant à réduire l'arriéré judiciaire. Je rappellerai enfin que le Gouvernement a retenu la construction d'une nouvelle cité judiciaire au Plateau du Saint Esprit.

10. Les affaires communales

Enfin, sur le plan des affaires communales, la réforme des finances communales a été poursuivie dans la mesure où la répartition du fonds communal de dotation financière créé dans la loi budgétaire pour 1988 a été progressivement affinée. De cette manière, et notamment par un relèvement substantiel de la dotation de base, la situation désavantagée des communes rurales a été largement améliorée. D'un autre côté, une modulation de la distribution de l'impôt commercial communal a cherché à équilibrer les ressources financières des communes sans pour autant ôter à chacune d'entre elles l'intérêt à accueillir des activités productives.

L'objectif du projet de loi portant modification de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes consiste à assurer un développement harmonieux de l'aménagement de nos villes et villages et à adapter les plans d'aménagement communaux les uns aux autres de



façon à former un ensemble cohérent répondant aux principes de l'aménagement général du territoire. Par ailleurs le projet de loi tend à actualiser les dispositions légales datant de 1937 et à modifier les règles de procédure sur base des conclusions de l'expérience pratique des années passées.

La structure d'approvisionnement en eau potable a été complétée de manière judicieuse par les ouvrages dits " de solution de rechange " du SEBES. Devenus nécessaires du fait de la vidange du lac de la Haute-Sûre, ces ouvrages, financés à raison de 50 % par l'Etat, garderont leur utilité comme ressource d'appui ou de substitution en cas d'événements calamiteux. Par ailleurs l'extension des structures syndicales dans l'Est du pays a été entamée. La région de l'Oesling enfin bénéficiera à partir de cette année d'une réduction substantielle du prix de l'eau du fait d'une gestion commune acceptée dans un esprit de solidarité par les communes et syndicats réunis dans le SEBES.

Enfin un projet de loi en faveur des volontaires des services de secours vise l'introduction d'un congé spécial dans l'intérêt de la formation et des interventions d'envergure.

VI: La valorisation des ressources humaines

1. L'éducation et la formation

Le Gouvernement a attaché une grande importance à l'adaptation de notre système d'éducation et de formation aux besoins de l'économie et de la population de notre pays et aux nouvelles données, notamment sur le plan communautaire.

Il a procédé à la réforme des différents ordres d'enseignement en veillant à préserver la qualité traditionnelle de l'enseignement, tout en cherchant à augmenter le nombre d'élèves atteignant un degré de qualification. Cette politique n'est pas restée sans succès, alors qu'il s'avère que le pourcentage de jeunes d'une classe d'âge qui ont accès à un enseignement supérieur est passé de 20 à 27 %.

La rénovation des contenus et l'adaptation de la formation des enseignants qu'elle engendre se traduit dans la loi du 7 octobre 1993 portant création d'un service de coordination, de la recherche et d'innovation pédagogiques et technologiques et du Centre de Technologie de l'Éducation. Le Gouvernement dispose ainsi des outils nécessaires à une transposition dans les délais prévus du plan d'études arrêté pour le primaire. Il a pu faire de même pour les nouvelles formations du secondaire technique et il a pu lancer un vaste projet de réflexion sur

les contenus de culture générale dans nos lycées, destiné à compléter les mesures prises en faveur de l'apprentissage des compétences fondamentales indispensables à la maîtrise de l'environnement social et professionnel. Il s'agit notamment des compétences de communication, de contact et d'organisation. Il importe de souligner que ces actions dans le postprimaire se déroulent en étroite association entre les pouvoirs publics, les entreprises, les partenaires sociaux et la société civile.

L'adaptation du système d'éducation et de formation aux réalités sociales est également poursuivie à travers les mesures prises en faveur d'une bonne intégration scolaire des enfants étrangers ainsi que par le projet de loi portant création d'un régime préparatoire au sein de l'enseignement technique.

Deux lois, celle du 28 avril 1992 et celle du 13 août de la même année permettent de répondre en matière de recrutement des instituteurs et des professeurs à la nouvelle donnée européenne créée par la directive relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans.

Une attention particulière a été attachée au développement de la formation continue. Il y a lieu de citer dans ce contexte la loi du 4 septembre 1990 sur l'enseignement secondaire technique et la formation continue, la loi du 1^{er} décembre 1992 portant notamment création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue ainsi que la loi du 19 juillet 1991 portant création d'un service de la formation des adultes. Par ailleurs, le Gouvernement a déjà entamé les travaux préparatoires à un projet de loi-cadre réglementant le marché de la formation professionnelle continue au Luxembourg.

Sur le plan de l'enseignement supérieur, le système des aides financières de l'Etat pour les études supérieures a été amélioré, tandis que le projet de loi portant réforme de l'enseignement supérieur a été introduit dans la procédure législative.

2. La politique de la jeunesse

En matière de politique de la jeunesse, le Gouvernement a soutenu les organisations de jeunesse en augmentant les moyens mis à leur disposition, autant pour financer leurs activités et leur secrétariat que pour améliorer leur équipement et leur infrastructure.

Dans un souci de décentraliser l'offre aux jeunes, un réseau de centres information jeunes a été créé. Ce réseau regroupe onze centres, soutenus par les différentes communes et l'Etat, qui ont

pour mission de transmettre les informations aux jeunes, mais aussi de leur faciliter l'accès à diverses activités.

Enfin toute une série d'actions a été organisée en collaboration avec différentes associations pour sensibiliser les jeunes aux questions qui les concernent, pour les mettre en garde contre les dangers auxquels ils peuvent être confrontés et également pour favoriser un esprit de solidarité et d'ouverture vers les jeunes de toute l'Europe.

3. L'éducation physique et les sports

Dans le domaine de la promotion des activités physiques et sportives, le Gouvernement a consolidé et accentué les aides directes et indirectes consenties aux organisations sportives.

Concernant les équipements sportifs, le Gouvernement a rendu plus accessible aux fédérations les nombreuses installations sportives d'établissements scolaires. Par ailleurs le sixième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe de 1050 millions de francs est mis en oeuvre depuis 1993, alors que celle du cinquième programme avait été augmentée de 550 à 700 millions de francs.

Parmi les autres mesures, je soulignerai l'extension du congé sportif aux dirigeants, arbitres et juges sportifs, ainsi que la mise en place d'un modèle luxembourgeois de soutien public pour le football et récemment également pour le tennis de table.

4. La politique culturelle

Le Gouvernement a mis en oeuvre une politique culturelle visant d'une part la professionnalisation du travail culturel, et d'autre part à favoriser l'accès pour tous à la culture.

Ainsi la loi sur le congé culturel devrait être votée prochainement, tandis que le Gouvernement vient d'adopter le projet de loi sur les aides aux artistes indépendants, qui prévoit notamment la reconnaissance d'un titre professionnel d'artiste, la protection sociale des artistes et la création d'un fonds permettant d'attribuer différentes aides.

La décentralisation de l'offre culturelle est également importante. Elle s'est exprimée notamment dans l'engagement d'animateurs culturels régionaux et dans les aides pour les centres culturels régionaux et pour les cinémas de province et différents musées régionaux.

L'offre culturelle sera par ailleurs élargie grâce au Centre national de Littérature à Mersch, au Centre culturel de rencontre qui sera aménagé dans l'ancienne abbaye de Neumünster et à l'agrandissement du Centre national de l'Audiovisuel à Dudelange.

La préparation de 1995, où Luxembourg sera Ville Européenne de la Culture, est bien engagée. Cette année doit d'ailleurs être perçue dans une perspective dynamique. Ce n'est pas seulement l'année elle-même qui compte, mais un chemin important est en train d'être parcouru en préparant 1995, tandis que l'année devrait aussi laisser des traces durables au niveau de la vie culturelle luxembourgeoise.

5. La fonction publique

En matière de fonction publique, le Gouvernement a attaché une attention particulière à la modernisation des méthodes de travail. La bureaucratie a été introduite à un rythme accéléré.

La progression des effectifs a en revanche été limitée au strict nécessaire. La rémunération des agents publics a évolué parallèlement à celle du secteur privé.

Un plan d'action a été soumis au Gouvernement pour la modernisation et l'amélioration de l'image de marque de l'administration publique luxembourgeoise. Ce plan d'action met l'accent sur l'amélioration des relations entre l'administration et les citoyens et sur la qualité des services grâce notamment à une meilleure motivation des fonctionnaires.

VII: Les finances publiques: budget et fiscalité

Le bilan des activités déployées au cours de la présente législature, que ce soit en matière économique, sociale, culturelle, environnementale et autres, illustre parfaitement la stratégie que le Gouvernement a adopté en vue d'optimiser dans une optique du moyen terme les potentialités d'épanouissement tant collectives qu'individuelles.

Cette intensification de l'action de l'Etat – dont chacun peut se rendre compte dans sa vie quotidienne – n'a évidemment pas manqué de se refléter dans l'évolution des dépenses publiques. Mais comment aurait-il pu en être autrement compte tenu de l'ampleur des initiatives nouvellement développées?

– **En matière économique:** la législation régissant le développement de l'agriculture a été améliorée tant au plan économique et fiscal que sur le plan social; des mesures spécifiques ont été prises l'an passé en faveur de la restructuration sidérurgique; la loi-cadre de développement et de diversification économique a été réformée et un effort accru a été accompli dans l'aménagement des zones industrielles



à caractère national et régional; les fonds propres de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement ont été sensiblement renfloués; l'enveloppe budgétaire de la loi-cadre classes moyennes a été substantiellement relevée.

- **En matière sociale:** la législation régissant le revenu minimum garanti a été améliorée; les prestations de l'assurance-pension dans le régime contributif ont été substantiellement relevées; dans le cadre d'un paquet familial, décidé dans le prolongement direct de la réforme fiscale, les allocations familiales ont été augmentées de manière sélective tandis que les conditions d'octroi d'autres prestations ont été sensiblement améliorées; les dépenses de lutte contre le chômage et de formation professionnelle se sont sensiblement accrues; en matière de logement social, le programme de construction d'ensembles et les aides aux particuliers ont été étendus; de manière plus générale, la politique du logement a été développée de manière spectaculaire que ce soit par l'introduction d'une bonification d'intérêt pour enfants à charge ou par la voie fiscale (remboursement de TVA et incitations au niveau de l'imposition du revenu).
- **En matière d'infrastructures,** la politique d'intensification des investissements publics a touché la quasi-totalité des équipements économiques et sociaux: programmes d'équipements sportifs et touristiques, rythme soutenu des investissements dans le domaine des télécommunications accompagné d'une réforme des P & T qui s'est traduite négativement sur le solde du budget de l'Etat, renforcement de l'approvisionnement et de la distribution de gaz naturel, réalisation de programmes impressionnants à charge du fonds des routes ainsi que des autres fonds d'investissement publics, défi-

nition et démarrage d'un plan hospitalier et, enfin, reprise significative des investissements en faveur de l'assainissement des eaux.

Comme ces mesures nouvelles n'ont pas été financées par une remise en cause de l'acquis existant, il va de soi que la plupart des catégories de dépenses publiques ont sensiblement augmenté, certaines d'entre elles enregistrant un taux de croissance dépassant nettement celui de l'évolution économique. Selon la classification économique du budget, c.-à-d. en englobant les programmes réalisés à charge des fonds spéciaux, les dépenses de l'Etat ont ainsi augmenté à un rythme supérieur à la croissance économique.

Etant donné que cette accentuation des dépenses à finalité économique et sociale est allée de pair avec une maîtrise satisfaisante des dépenses de consommation, la fonction de redistribution exercée par l'Etat a été renforcée.

Non seulement l'Etat a-t-il réinjecté dans le circuit économique une part plus grande du prélèvement global, mais encore le poids de ce prélèvement a-t-il sensiblement diminué du fait notamment de la réforme fiscale d'envergure entreprise dès 1990. Le relèvement des droits d'accises ainsi que le réaménagement des taux et de la classification des produits et services soumis à la TVA n'a que faiblement atténué l'effet de réduction de la charge fiscale. Si la présente législature aura été marquée par un glissement de la charge fiscale des impôts directs vers les impôts indirects, on ne peut cependant ignorer que ce déplacement s'est fait pour l'essentiel vers les produits nuisibles à la santé et à l'environnement.

En matière de politique fiscale, le Gouvernement a sans doute aucun réalisé l'intégralité de son programme de législation.

– **Sur le plan des impôts indirects,** il a réussi à s'opposer avec succès au relè-

vement des taux tel que proposé à l'époque par la Commission, un tel relèvement aurait effectivement provoqué une hausse des prix et, partant, une détérioration inadmissible de la compétitivité de notre économie.

Sous présidence luxembourgeoise, nous avons réussi à ficeler un compromis politique en matière de TVA et d'accises qui, tout en permettant un rapprochement des taux suffisant du point de vue de l'achèvement du marché intérieur, évitait aux Etats-membres les plus concernés des adaptations anti-économiques ou antisociales.

Pour le Luxembourg, le relèvement du taux de TVA normal de 12 à 15% est devenu acceptable du fait que le reclassement parallèle des produits et services vers le taux super-réduit de 3% a quasiment neutralisé l'effet de hausse de taux sur le panier de la ménagère. Ce n'est que la hausse des accises prélevées sur les carburants et les cigarettes qui a été répercutée sans contreparties sur le pouvoir d'achat des particuliers.

Avec un effet légèrement inférieur à 1% sur le taux d'inflation cumulé des années 92 et 93, la hausse mécanique des prix a exactement correspondu aux prévisions. L'évolution a également confirmé le bien-fondé de la décision gouvernementale consistant à anticiper pour partie l'introduction des taux et classements nouveaux et à répartir de la sorte l'effet de hausse de prix sur deux années pleines.

— **En matière d'impôts directs**, le Gouvernement a mis au point au cours des douze premiers mois de la législature une réforme fiscale d'envergure répondant point par point aux objectifs déclarés du programme gouvernemental. Cette réforme a été prolongée en 1991 par un paquet de mesures familiales et elle vient d'être complétée par la loi du 22 décembre 1993 visant la relance des investissements ainsi que par les mesures que le Comité de coordination tripartite vient de ficeler en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises.

* Sur le plan de l'unité d'imposition, la révision du système des classes d'impôt a permis de mieux prendre en considération la faculté contributive des ménages et de mettre fin à la discrimination fiscale du mariage par rapport à d'autres formes de cohabitation.

* Le relèvement substantiel de l'abattement extra-professionnel de même que d'autres mesures ponctuelles ont amélioré le traitement fiscal des ménages dans lesquels les deux époux exercent un travail rémunéré.

* Le soutien de l'Etat aux familles ayant des enfants à charge a été adapté par le biais tant de mesures fiscales - relè-

vement substantiel du revenu exonéré d'impôt - que de dépenses sélectives - relèvement des allocations familiales et réduction correspondante de la modulation d'impôt pour enfant ou encore relèvement d'autres prestations comme par exemple l'allocation d'éducation.

* En matière tarifaire, et outre le relèvement précité du revenu exonéré d'impôt, le taux d'entrée a été étendu à une tranche de revenu élargie, la progression du taux d'imposition a été rendue linéaire et le taux d'imposition marginal a été ramené de 56 à 50%.

* L'encouragement à l'investissement et à l'épargne est devenu un élément stable de la politique fiscale: la déductibilité des intérêts débiteurs en relation avec le logement a été renforcée, la prise en compte des cotisations à des assurances de pension complémentaire a été introduite, l'investissement à l'épargne mobilière à long terme a été ancré dans la loi de base, enfin, la double imposition économique des dividendes a été atténuée.

* Les entreprises ont également pu profiter d'un allègement significatif de leur prélèvement obligatoire: le taux de l'impôt sur le revenu a été abaissé, la multiple imposition économique a été éliminée, le report des pertes illimité vers l'avant a été introduit, les ajoutés à effet anti-économique ont été supprimés dans le chef de l'impôt commercial communal, la bonification d'impôt pour investissement complémentaire a été rendue plus attractive, la taxe d'abonnement a été abolie pour les sociétés de droit commun, les cotisations à la Caisse nationale de prestations familiales disparaîtront, et j'en passe.

En matière fiscale, la présente législature sera ainsi caractérisée par un allègement substantiel du prélèvement obligatoire pour tous les acteurs de la vie économique et sociale, l'effet cumulé de cet allègement se chiffrant sans doute à plus de 5% du produit national brut. Cet allègement n'a pas été étranger au fait que l'économie luxembourgeoise a mieux pu résister à la crise économique que la plupart de nos partenaires.

L'effet combiné de la croissance des dépenses publiques et de l'allègement continu du prélèvement obligatoire n'a cependant pas manqué de produire ses effets sur le solde financier net de l'Etat.

Alors que nous étions habitués à des soldes financiers positifs, c.-à-d. à une capacité de financement de l'Etat, les exercices budgétaires postérieurs à 1990 se sont tous soldés par un besoin de financement net. En effet, et alors que les capacités atteignaient encore quelque 5 milliards de francs tant en 1989 qu'en

1990, l'exercice budgétaire 1991 a été clôturé avec un besoin d'un montant comparable. L'année 1992 a vu le besoin de financement s'accroître pour frôler la barre des 10 milliards.

Même si les budgets pour 1993 et pour 1994 laissaient entrevoir un revirement de tendance avec des besoins annuels de l'ordre de 8 milliards, d'aucuns n'ont cessé de reprocher au Gouvernement une politique budgétaire trop volontariste qui dépasserait les limites tracées par le cadre financier pluriannuel. Le principal parti d'opposition a même parlé de faillite financière et de politique d'après nous le déluge.

Tant le compte prévisionnel pour 1993 que l'exécution budgétaire au cours des premiers mois de l'année en cours contredisent clairement cette vue pessimiste des choses.

En effet, et d'après les données actuellement disponibles, les résultats probables de l'exercice 1993 se présentent globalement comme suit par rapport au budget définitif du même exercice:

— Les recettes totales s'élèveront à plus de 133,1 milliards par rapport à 124,5 milliards prévus, soit une plus-value nette de recettes de plus de 8,6 milliards de francs ou de 7%.

La quasi-totalité des recettes fiscales dégagent des montants supérieurs aux estimations budgétaires. Ce sont cependant surtout l'impôt sur le revenu des collectivités, avec une plus-value de plus de 3,6 milliards, ainsi que la taxe d'abonnement sur les titres de société, avec une plus-value de près de 2,5 milliards, qui expliquent l'ampleur du dépassement budgétaire. Ces plus-values trouvent leur origine dans les résultats et les développements exceptionnels enregistrés dans le secteur financier et elles ne sauraient nullement faire oublier les difficultés auxquelles la plupart des entreprises du secteur industriel se trouvent être confrontées.

— Quant aux dépenses budgétaires, elles atteindront probablement un total de 130,4 milliards par rapport aux 126,3 milliards budgétés, soit un dépassement de plus de 4 milliards ou de 3,2%.

Le principal dépassement réside dans une dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi pour un montant de 2,5 milliards, l'ampleur de ce dépassement documentant, si besoin en était, l'évolution inquiétante en matière de chômage. Par ailleurs l'amortissement des emprunts nouveaux émis au profit du fonds des routes a nécessité une dépense supplémentaire de plus de 800 millions de francs au chapitre de la dette publique.

— Les plus-values de recettes étant plus importantes que les dépassements de

dépenses, le solde budgétaire passera de -1,8 milliard prévu au budget à +2,8 milliards au titre du compte prévisionnel, soit une amélioration de 4,6 milliards. Au niveau du solde de financement de l'Etat, cette amélioration devrait se traduire par une réduction du besoin de 8,8 milliards prévu au moment du vote du budget à quelque 4 milliards au niveau du compte prévisionnel. De la sorte, le besoin de financement de l'Etat sera retombé en 1993 à un niveau inférieur à celui enregistré en 1992 et même en 1991 et correspondant à environ 1% du PNB. Quant à la réserve budgétaire, elle s'accroîtra de 2,8 milliards, augmentant d'autant la marge d'action future qui comporte pour l'essentiel un niveau d'endettement relatif très faible et inférieur à celui enregistré en début de législature.

- A la lumière du profil des recettes enregistrées au cours des premiers mois de l'année en cours, compte tenu également des résultats qui continuent à être annoncés par les sociétés du secteur financier et vu les signes de reprise qui se font jour dans l'Union européenne, on peut à ce stade estimer que les chiffres et la tendance enregistrés en 1993 vont être confirmés en 1994. Du point de vue de l'exécution budgétaire, les mesures arrêtées par le Comité de coordination tripartite seront neutres, de sorte que, sauf événement imprévisible à l'heure actuelle, l'exercice budgétaire 1994 devrait parfaitement cadrer avec la marge financière disponible.

Il n'en reste pas moins que les perspectives d'évolution de l'activité économique à moyen terme restent difficiles à cerner. Aussi les propositions budgétaires pour 1995 devront-elles être élaborées avec une rigueur sans faille et sur la base des seuls besoins absolument inélectables.

Il appartient évidemment au Gouvernement qui sortira des prochaines élections législatives de définir les mesures globales et les priorités sectorielles qui s'appliqueront à la mise au point définitive du projet de budget pour 1995. Afin de permettre à ce Gouvernement de réaliser dans le cadre du prochain projet de budget certaines initiatives politiques nouvelles, il importe en tout cas que le volume des crédits proposés par les départements ministériels laisse apparaître une marge budgétaire convenable.

Compte tenu du fait que le montant purement nominal d'environ deux tiers du budget ordinaire est directement lié à l'échelle mobile des salaires, le Ministre des Finances vient d'arrêter dans sa circulaire budgétaire pour 1995 un plafond d'augmentation annuelle des dépenses

publiques limité à la seule hausse projetée des prix. Aussi les départements ministériels sont-ils appelés à maintenir l'évolution de leurs dépenses à l'intérieur d'un plafond de 2,1% seulement.

La maîtrise des dépenses publiques se trouvera également facilitée du fait que le Gouvernement a renoué au cours de la présente législature avec la pratique de l'élaboration et d'une actualisation annuelle d'un programme pluriannuel des dépenses extraordinaires. On pourra par ailleurs profiter de la réforme de la comptabilité de l'Etat dont le projet de loi sera déposé dans les semaines à venir et dont l'application pratique et le support informatique auront d'ores et déjà été mis au point.

La politique budgétaire et fiscale du présent Gouvernement aura ainsi non seulement accéléré le processus de diversification et de modernisation de notre économie; elle aura non seulement consolidé, voire accentué le bien-être collectif et individuel, mais elle aura également jeté les bases pour une maîtrise des défis futurs.

VIII: Conclusioun

Madam Presidentin,

Dir Dammen an dir Hären,

An deene leschte fënnef Joër huet onst Land e wichtegt Stëck Wee gemat.

Ons Wirtschaft as méi zolidd gin; si as méi diversifizéiert an hire Strukturen, méi staark an hire Fundamenter a méi zoukonftorientéiert an hiren Aktivitéite gin.

De Liewensniveau an onsem Land as méi héich gin. De System vu sozialer Secherheet as reforméiert an dat sozialt Netz as méi énk geknäppt. D'Steierlaascht ass staark crouf geschrauwte gin.

Déi wirtschaftlech a sozial Infrastrukture goufe verbessert an ausgebaut. Déi öffentlech Investissementer wore permanent op engem aussergewöhnlech héigen Niveau.

Déi öffentlech Finanze sin am Equiliber an d'Staatsschuld bleiwt ganz niddreg am internationale Vergläich; si as haut méi niddreg ewéi viru fënnef Joëren.

Vill as och geschit fir d'Emwelt ze erhalen an hir Belaaschtung duerch d'Betriebe an duerch deen Einzelnen ze reduzéieren.

All dës positiv Momenter däerfen ons awer nët vergiesse loossen datt d'Beem nët an den Himmel wuessen.

D'Wirtschaftskonjunktur as zënter zwee Joër relativ schlecht, an de Wuestëm as och an onsem Land däitlech erof gaang.

Mir mussen ons drop astellen, datt no Joëren vu séier gewuessenem Wuelstand eng Paus muss ageluegt gin.

D'Kompetitivitéit vun de lëtzebuerger Betriber an eenzelne Secteure géintiwierker däer internationaler Konkurrenz huet séch verschlechtert a mir mussen oppassen, datt di Fortschreitter vun deene leschte Joëren nët nees a Fro gestallt gin.

An der Tripartite huet d'Regierung zesumme mat de Sozialpartner eng Rei vu Mesure festgehal, fir d'Aarbechtslosegkeet an d'Inflatioun am Grëff ze behalen an d'Konkurrenzfähigkeit vun de Betriber ze verbessern.

Et handelt séch dobäi ëm en equilibrierte Pak vu Mesuren, deen awer och beweist, datt d'Regierung gewëllt ass, och kuerz virun de Walen hier Responsabilitéit ze huelen, wa séier muss am Interessi vum Land gehandelt gin.

Et huet séch och bestätegt, datt de lëtzebuerger Modell nach ëmmer funktionéiert an a schwierigen Zeiten zum Droe kënnt. D'Sozialpartner hun och hiere Responsabilitéitssënn ënner Beweis gestallt. An t'as op deem Modell vu nationaler Solidaritéit op dee mir kënnen opbaue fir d'Zoukonft.

Fir deenen Erausfuerungen, déi op ons zoukommen, gewuess ze sin, mussen mir weider an d'Zoukonft investéieren. D'Infrastrukture mussen nach verbessert gin. Besonnesche Wäert mussen och weiderhin op d'Formatioun an d'Educatioun geluegt gin.

Mir mussen derfir suergen, datt onst Land séch optimal positionéiert an Europa: an der Groussregioun, an der Wirtschafts a Währungsunioun. an op deene neie Mäert déi séch opman, nët nëmme geographesch, mee och duerch den technesch Fortschreitt.

Déi lescht fënnef Joër waren charakteriséiert duerch e gewaltigen Emschichtungsprozeß, deen den europäesche Kontinent déifgreifend verännert huet, politesch a wirtschaftlech. En neit Zeitalter huet ugefangen, eng neit Weltuednung as am Enstoen. Mir hun et verstanen, duerch eng aktiv Politik, datt eist Land sech deenen Erausfuerungen stellen konnt, an domatter t'Viraussetzungen geschaf fir nei Perspektiven opzemaachen, déi onse Kanner a Kandskanner nei Opstiegmeiglechkeeten garantéieren. Mir hun an deser Legislaturperiode en zolidd Föllement geschaf op dem mir fir t'kommend Generation t'Zoukonft opbaue kënnen. Duerfir brauchen mir weiderhin Kraft a Mut: da kënne mir mat Vertrauen an Zouversicht datt neit Zeitalter ugoen.

Elargissement U.E.: Déclaration à la Chambre des Députés par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, le 16 mars 1994

Les négociations d'élargissement entre l'Union européenne et trois pays de la zone de libre échange, à savoir l'Autriche, la Finlande, la Suède, ont été conclues avec succès le 1^{er} mars 1994. Ce matin, les négociations avec la Norvège ont également pu être clôturées.

Un paquet politique, adapté aux besoins spécifiques de chacun des candidats, a permis ce résultat. Il est d'une grande importance pour l'avenir de l'Union européenne.

Alors qu'en 1985 la Communauté de l'époque s'était élargie vers le Sud, l'arrivée des quatre pays prémentionnés donne à l'Union européenne un ancrage dans l'Europe du Nord et en Europe centrale.

Il convient de ne pas perdre de vue la toile de fond à partir de laquelle ces négociations ont été conduites:

Les bouleversements opérés en Europe dans la foulée de la chute du mur de Berlin et de l'émancipation de toute une série de pays désormais affranchis de la zone d'influence de l'ex-Union soviétique ont conduit trois pays neutres, l'Autriche, la Finlande et la Suède de se rapprocher de la Communauté. La Norvège candidate malheureuse à l'adhésion en 1972, leur a emboîté le pas.

La Communauté en tant que première réponse à cette manifestation de volonté politique a signé, après une longue négociation avec ces pays, l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) dont la mise en vigueur vient d'avoir lieu.

Cette réponse de l'Europe a conduit à l'établissement du plus grand marché intégré au monde.

Elle laissa toutefois les pays partenaires dans une position passive, les Douze n'ayant pas accepté que leur autonomie de décision puisse être limitée.

Il n'est dès lors pas étonnant que cette première approche insatisfaisante pour les quatre pays en question se devait d'être dépassée. L'acquis de l'EEE allait par la suite grandement faciliter l'ouverture des négociations d'élargissement.

Pour les Douze, le fait d'accueillir en son sein quatre démocraties solides aux économies relativement prospères n'est pas négligeable. Trois des candidats seront par ailleurs des contributeurs nets

au budget communautaire. Tous les quatre disposent de législations sociales aux standards particulièrement élevés. Dans le domaine de l'environnement, leurs normes législatives sont souvent supérieures aux nôtres.

Au niveau de la politique étrangère, l'Union accueille en la Norvège un allié de la première heure, alors que les trois autres candidats sont depuis longtemps résolument engagés dans les forces de paix des Nations Unies.

L'Union sort incontestablement renforcée de cet élargissement.

Pour s'assurer des conditions de succès, elle s'était donnée comme mandat de départ l'acquis communautaire auquel les quatre nouveaux Etats membres devaient inmanquablement souscrire.

Une telle approche n'était évidemment pas sans créer des problèmes dans certains secteurs économiques des pays candidats.

- Ainsi, pour ce qui est du volet agricole, l'approche de l'Union s'est fondée sur la logique du marché intérieur et de la PAC réformée, obligeant les candidats à aligner au jour de leur entrée leurs prix agricoles sur les nôtres.

Voilà qui explique pourquoi leur demande visant à obtenir pour une période limitée des montants compensatoires d'adhésion a été refusée.

Toutefois, des régimes d'aides nationales temporaires ainsi que la création d'un régime spécial pour l'agriculture arctique permettent d'atténuer les effets de cet alignement immédiat.

- Dans le domaine des fonds structurels, un objectif nouveau a été défini et proposé par les Douze, l'«objectif 6» qui permet à l'Union élargie de prendre en compte la spécificité des régions arctiques de la Finlande, de la Suède et de la Norvège.

- Au niveau de la fiscalité indirecte, moyennant certains régimes dérogatoires comme c'est le cas pour les Etats membres actuels, les quatre adhérents devront adapter leur taux de TVA et d'accises dans le cadre des fourchettes définies en 1992.

- Pour ce qui est de la pêche, la Norvège a dû accepter la consolidation de l'acquis ainsi qu'un accès accru aux ressources de la part des pays membres actuels.

- Sur la base d'un régime non-discriminatoire, les quatre pays seront amenés, après une période transitoire de 5 ans, à adapter leur législation en matière de secondes résidences.

- Il en va de même du régime du transit routier entre l'Autriche et les Etats membres, régime qui au terme d'une période transitoire est appelé également à disparaître.

Il est indéniable que l'Union européenne se trouve désormais mieux armée pour faire face à ses obligations de par le monde.

Les négociations proprement dites se sont déroulées sous la pression du temps, dans la mesure où, en vertu des nouveaux pouvoirs reconnus au PE par le Traité d'Union, ce dernier doit donner son avis conforme aux quatre actes d'adhésion.

Il faut espérer que l'accomplissement de cette formalité incontournable pourra encore s'effectuer avant le scrutin européen du mois de juin.

Une fois cet avis donné, les accords d'adhésion seront prêts à la signature. Ils seront soumis pour approbation aux douze Parlements nationaux des Etats membres actuels et subiront des procédures référendaires dans les quatre pays candidats.

Jusqu'au dernier moment, cette chronologie risque toutefois de se trouver hypothéquée par le désaccord au sein des Douze sur une question institutionnelle restée ouverte dans le mandat arrêté par le Conseil Européen de Bruxelles du mois de décembre dernier:

- Cette difficulté concerne la minorité de blocage en cas de vote à la majorité qualifiée. Nonobstant le fait que le Conseil Européen de Lisbonne a décidé que l'ensemble des changements institutionnels dérivant de l'élargissement se feront par adaptations linéaires - ce qui conduirait la minorité de blocage de 23 à 27 votes - l'Espagne et le Royaume-Uni ne peuvent accepter cette adaptation. L'enjeu est qu'une minorité de blocage plus faible donne plus de poids aux grands Etats membres disposant de dix voix.

Une minorité de blocage à 23 risque, à terme, d'enrayer le processus décisionnel à 16, notamment en matière de fixation de normes sociales et environnementales.

Il faut espérer que le désaccord sur cette question institutionnelle pourra trouver une solution lors d'une réunion spéciale du Conseil convoquée pour mardi 22 mars à Bruxelles.

S'il devait en être ainsi, le calendrier des approbations et ratifications dans les Etats membres et dans les pays candidats pourrait être respecté.

Deux semaines avant que le Conseil ait donné son feu vert de principe à l'élar-

gissement, deux pays d'Europe centrale étaient réunis pour la première fois avec les Douze en Conseil d'Association avec l'ambition de préparer dans le moyen terme leur adhésion à l'Union européenne.

La Hongrie et la Pologne déposeront incessamment leurs candidatures à cet effet.

Ainsi, l'Europe refaçonne peu à peu son unité géographique: l'Europe ne s'agran-

dit pas, ne change pas de taille. Le vieux continent garde sa configuration, ne va pas à la dérive, ne bascule pas à l'Est mais adapte ses institutions aux nouvelles données politiques.

En définitive, l'évolution qui se passe sous nos yeux transcende les idées des «pères de l'Europe» et confirme, s'il en était besoin, que le grand dessein de Jean Monnet garde toute son actualité.

Commémoration de l'UNIO'N à la Croix de Hinzert de Hinzert

Le 19 mars 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a assisté, à la Croix de Hinzert, à la commémoration du 50^e anniversaire de l'UNIO'N.

S.A.R. le Grand-Duc dépose une gerbe devant la Croix de Hinzert.



Gériatrie: Prise de position de M. Johny Lahure, Ministre de la Santé (17.3.94)

Suite à diverses affirmations respectivement questions soulevées en public et dans le contexte de la déclaration de Monsieur le Premier Ministre sur l'état de la nation au sujet des besoins en lits de soins pour personnes âgées dépendantes,

le Ministre de la Santé tient à fournir les renseignements ci-après:

- 1) En 1984 le Ministère de la Santé ne disposa pas de liste d'attente établissant les besoins et les admissions en maisons de soins, celles-ci ayant été à la discrétion du Ministre.
- 2) Par la loi de 1989 une telle liste a été introduite obligatoirement et au 17 mars 1994 le nombre de personnes âgées loïsibles d'être admises en maison de soins est de 733.
Ce nombre reflète les besoins réels et résulte des données fournies par le

principe d'attribution d'une allocation de soins à ces personnes, celui des aides financières allouées par le Ministère à des personnes dépendantes placées comme cas d'hébergement dans des hôpitaux et par la recommandation du Ministère aux familles de signaler le plus tôt possible leurs membres âgés dépendants.

Si donc la liste prend aujourd'hui cette ampleur, c'est parce que enfin ces personnes sont enregistrées alors qu'au-paravant elles furent bien présentes, mais pas signalées au Ministère de la Santé.

- 3) Le Ministre de la Santé a déclaré en 1989 vouloir doubler le nombre de lits de soins.

Ci-après l'évolution:
1984: 261 lits de soins
1989: 408 lits de soins
1995: 844 lits de soins

Le nombre de 844 pour fin 1995 comporte l'ouverture de la nouvelle maison de soins à Bertrange (1993) et les constructions en cours de chantier à Bettembourg, Pétange et Stein-

fort ainsi que la reconversion de l'hôpital St Joseph à Luxembourg en maison de soins.

- 4) Sont par ailleurs décidés par le gouvernement et en voie de planification 380 lits de soins supplémentaires à Schifflange, Walferdange et Ettelbruck.
- 5) Les efforts consentis dans ce domaine par les deux derniers gouvernements devront être poursuivis à l'avenir par un renforcement des services de soins à domicile actuels et par une planification, si encore besoin, de nouveaux lits.

Johny Lahure

M. Franz Romeder à Luxembourg

Dans le cadre d'une visite à Luxembourg, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés a reçu Monsieur Franz Romeder, Président des Niederösterreichischen Landtages, accompagné d'une délégation parlementaire.

L'Histoire de la Haute Autorité de la CECA

M. Dirk Spierenburg, ancien membre et vice-président de la Haute Autorité de la CECA a remis le 21 mars 1994 son livre. «L'Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier» à M. Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Dans l'ouvrage en question, MM. Dirk Spierenburg et Poidevin, co-auteur, retracent non seulement l'histoire d'une institution qui s'est écrite surtout à Luxembourg, mais s'efforcent aussi de tirer les leçons d'une méthode de négociations et du fonctionnement d'une structure institutionnelle et d'un organe supranational unique en son genre.



M. Jacques Santer reçoit des mains de M. Dirk Spierenburg un exemplaire du livre intitulé "L'Histoire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier".



Conférence diplomatique

Une réunion des Chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger a eu lieu les 21 et 22 mars 1994 à Luxembourg, sous la Présidence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et de Monsieur Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Au cours de trois séances de travail furent traités les problèmes politiques, économiques et commerciaux ainsi que les questions d'administration générale.

Une attention particulière a été consacrée aux problèmes qui présentent un intérêt spécifique pour le Grand-Duché dans le cadre de ses relations internationales.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu les participants à déjeuner au Château de Berg le 21 mars.

MM. Poos et Wohlfart entourés des Chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger

Responsabilité et Assurance

En présence de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, Ministre du Trésor, l'Association Internationale de Droit des Assurances, Section luxembourgeoise a tenu une conférence de Presse le 23 mars 1994 à laquelle assistèrent également M. Albert Weitzel, Président, MM. Louis Schiltz et Paul Hammelmann, membres du Comité de l'AIDA, ainsi que de MM. Marc Elvinger, Guy Harles, Patrick Kinsch, Paul-Charles Origer, François Prum, Georges Ravarani, Jean-Louis Schiltz et Luc Weitzel.

Les objets de la conférence furent la présentation des structures administratives et juridiques, ainsi que la présentation d'un premier bulletin «Responsabilité et Assurance».

Nous reproduisons ci-après l'avant-propos de ce bulletin:

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté le patronage de la nouvelle publication de l'AIDA Luxembourg.

Etant, en ma qualité de Ministre du Trésor en charge du secteur des assurances, je connais le formidable essor qu'a pris cette industrie dans le cadre de notre économie nationale.

Les nouveaux textes législatifs réglementant l'assurance au Luxembourg et dans son contexte européen ont été nombreux ces dernières années.

Le travail d'une codification complète est en voie d'achèvement.

Il importait donc qu'une revue spécialisée prenne en charge l'explication des nouveautés législatives et réglementaires, que des spécialistes s'occupent de la rédaction de notes de jurisprudence et d'articles de fond ayant trait à la matière de l'assurance.

Parmi les branches d'assurances les plus utilisées et socialement particulièrement utiles figure bien évidemment l'assurance de la responsabilité civile.

Dans ce domaine également les juristes constatent un important renouveau.

Après l'acheminement de la responsabilisation pour faute vers une responsabilisation présumée, un nouveau pas va être franchi sous peu avec l'instauration de plus en plus fréquente d'une responsabilisation objective.

Cette nouvelle notion de responsabilisation nécessitera certainement de nombreuses explications et occupera à coup sûr nos Cours et Tribunaux.

Le choix de la combinaison des deux notions d'Assurance et de Responsabilité pour délimiter la présente publication a donc été particulièrement judicieux.



Lors de la présentation du bulletin "Responsabilité et Assurance"

Il m'importe donc de féliciter le Comité de l'AIDA Luxembourg pour son initiative et d'encourager les membres du co-

mité de rédaction pour leur excellent travail.

Jacques Santer Premier Ministre
Ministre du Trésor

Deux nouveaux avions pour LUXAIR

Le 22 mars 1994 a eu lieu à l'aéroport Findel, en présence notamment de M. Robert Goebbels, Ministre des Transports et de Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre déléguée aux Affaires culturel-

les, le baptême de deux nouveaux Boeing 737 de la LUXAIR. Les avions portent les noms de Château de Bourglinster et Château de Clervaux.



De nombreuses personnalités ont assisté au baptême des deux Boeing de la LUXAIR.



Le cockpit du Boeing 737

Schloß Colpach: Eine Gedenktafel für Franz Liszt

Auf seiner letzten großen Reise, die ihn 1886 nach Lüttich, Paris und nach England führte, machte Franz Liszt auch in Luxemburg, genauer gesagt, auf Schloß Colpach halt – dort, wo sich die Stahldynastie der Mayrisch-Familie bisweilen auch schöngestigeren Tätigkeiten widmete. Kurze Zeit später, am 31. Juli 1886, starb Liszt in Bayreuth, wo er den Festspielen beiwohnen wollte.

Dem großen Kalviervirtuosen, Komponisten und Wagner-Weggefährten wurde über 100 Jahre nach seinem Colpacher Zwischenstop am Sonntag nachmittag die gebührende Ehre durch eine Gedenkplakette erwiesen, die an den Aufenthalt erinnern soll. Die ungarische Gemeinde in Luxemburg war Initiator dieser Geste. Nachdem man zum Jahrestag der ungarischen Revolution von 1848 und zum 100. Todestag von Lajos Kossuth in der Gaspericher Kirche einen Gottesdienst zelebriert hatte, schritt man am Nachmittag zur Enthüllung der Gedenkplakette in Colpach. Anwesend waren u.a. der Kulturbeauftragte der ungarischen Botschaft in Luxemburg, Laszlo Csejdy, Croix Rouge-Direktor Jacques Hansen sowie der ungarische Honorarkonsul in Luxemburg, Jean Ries.



Die Gedenktafel für Franz Liszt auf Schloß Colpach

Franz Liszt wurde am 22.10.1811 in Raiding im Burgenland, damals Ungarn, geboren.

Nach Studien in Wien und Paris wurde Liszt zu einem der gefeiertsten Klaviervirtuosen seiner Zeit. Die Übernahme des Hofkapellmeisteramts in Weimar 1848 eröffnete für den Komponisten Liszt die fruchtbarste Schaffensphase.

Später lebte Liszt abwechselnd in Rom (wo er die niederen Klerikerweihen erhielt), Weimar und Budapest: In der ungarischen Hauptstadt wurde er 1875 Präsident der neugegründeten Musikakademie, die noch heute seinen Namen trägt.

(Quelle: Journal 22.03.1994)

Aménagement régional du territoire



De nombreux représentants des communes ont assisté au colloque.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire a tenu le 23 mars 1994 un colloque sur: Les communes et l'aménagement régional du territoire: quelles formes d'organisation?

La Déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 mentionne l'«équilibre régional» parmi «les équilibres fondamentaux sur lesquels repose notre société».

Pour prendre en main le «développement socio-économique équilibré des régions... la participation active et la collaboration de la population locale et régionale» devra être recherchée».

Le projet de loi portant révision de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement du territoire accorde une attention particulière à cet aspect.

Il paraît dès lors opportun d'analyser et de discuter les perspectives de la collaboration accrue des communes à l'aménagement général du territoire, les voies empruntées à cet effet à ce jour ainsi que des modèles mis en place à l'étranger et des modèles pouvant être mis en place chez nous.

Tel est l'objectif du Colloque organisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Pistes cyclables

Le 21 mars 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, a donné une conférence de presse au sujet de «L'aménagement d'un réseau de pistes cyclables».

Test pour le viaduc de l'Alzette

Le 24 mars 1994, le viaduc de l'Alzette situé sur la section sud-est, Boulevard de Contournement, a fait l'objet d'un test statique par des chars de l'armée US.

La présentation de ce test a eu lieu en présence de Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics.

Convention Gouvernement – HUSKY

Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, et Monsieur David Cook, Directeur Général, ont signé le 24 mars 1994 une convention entre l'Etat et HUSKY Injection Molding Systems S.A., Dudelange, au sujet d'une importante extension de HUSKY dans notre pays.

Les travaux de construction d'un nouveau centre technique de HUSKY viennent de démarrer dans la zone industrielle nationale Riedchen à Dudelange, près de l'usine existante de fabrication de machines de moulage par injection.

Le centre technique s'étendra sur 4.130 m² et offrira l'espace nécessaire pour plusieurs services:

- quartier général de HUSKY en Europe;
- assemblage et répartition de moules;
- intégration de systèmes complets de moulage par injection avec essais et réception par les clients;
- formation du personnel des clients.

La construction du centre technique représente un investissement de quelque 325 millions de francs et créera 15 à 20 nouveaux postes de travail du niveau technicien.

L'effectif est actuellement de 127 personnes, contre 113 fin 1992, dont 86 luxembourgeois.

Douanes et accises

Le 23 mars 1994, la Direction des Douanes et Accises a invité à une conférence de presse au Centre Douanier à Luxembourg-Gasperich et qui avait pour thème:

l'administration des douanes et accises; nouvelle formule après la mise en vigueur du marché intérieur.



Le directeur M. Marc Schloesser et ses collaborateurs



M. Robert Goebbels signe la convention avec HUSKY Injection Molding Systems S.A., Dudelange.

Le groupe canadien HUSKY, qui se classe parmi les principaux fournisseurs mondiaux d'équipements de moulage par injection, est présent en Europe depuis 1985, année où il a commencé l'assemblage de presses à Dudelange. L'usine est spécialisée dans la vente de systèmes d'injection pour préformes de bouteilles en PET ainsi que dans l'assemblage de grandes presses servant par exemple à la fabrication de pièces pour l'industrie automobile, telles que pare-chocs ou tableaux de bord.

Le nouvel investissement permettra à HUSKY d'offrir un meilleur service à sa clientèle et constitue une étape importante dans la création d'un complexe intégré de systèmes de moulage par injection à Dudelange, comportant presses,

moules et mécanismes d'enlèvement et de rangement des pièces fabriquées.

D'ores et déjà HUSKY a décidé de compléter ses installations à Dudelange en 1996 par une usine de production de moules dont le coût est estimé à 400 millions de francs et qui créera 75 emplois additionnels hautement qualifiés.

Réunion informelle des Douze à Ioannina

Le Ministre des Affaires Etrangères M. Jacques F. Poos a assisté les 26 et 27 mars 1994 à la réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères des Douze à Ioannina en Grèce.

Les travaux ont porté en particulier sur la question des règles de vote à appliquer au sein du Conseil de l'Union après l'élargissement et plus précisément sur celle de la minorité de blocage.

La situation en ex-Yougoslavie, en Afrique du Sud et au Proche-Orient a également été abordée.

Les Ministres des Affaires Etrangères des quatre pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne furent invités à se joindre à leurs collègues le dimanche 27 mars.

Mme Jacobs au Conseil «Agriculture»

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne «Agriculture» s'est réuni à Bruxelles les 28 et 29 mars 1994.

Le Gouvernement y fut représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural. Les discussions ont porté essentiellement sur les propositions de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1994/1995.

Expo-Peinture AIF 94

Dans le cadre de ses activités à caractère culturel le Comité Luxembourgeois pour l'Organisation de l'Année Internationale de la Famille, en collaboration avec le Ministère de la Famille et de la Solidarité, le Ministère des Affaires Culturelles et la Ville de Luxembourg ont invité le 25 mars 1994 au vernissage de l'EXPO-PEINTURE AIF 94.

Furent exposées, sous le thème «LA FAMILLE», des oeuvres (tableaux, statuts, macramés...) réalisées par des artistes luxembourgeois.

L'exposition a eu lieu au Théâtre Municipal Luxembourg, du 26 mars au 14 avril 1994.



Lors du vernissage de l'Expo-Peinture AIF '94



Naissance de la Princesse Gabriella

Le samedi, 26 mars 1994, à 10.00 heures du matin, naquit à Genève le cinquième enfant de LL.AA.II. et RR. Christian de Habsbourg et de son épouse, née Princesse Marie-Astrid de Luxembourg.

Le nom de l'enfant est Gabriella. Elle est le 17^e des petits-enfants de LL.AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg.

L'heureux couple et ses enfants

50^e anniversaire de l'UNIO'N

Le 28 mars 1994, une délégation de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois a remis à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, un dépliant publié à l'occasion du 50^e anniversaire de l'UNIO'N.



Une délégation de l'UNIO'N a remis le dépliant à M. Jacques Santer.

Visite de M. Alain Juppé à Luxembourg

M. Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères de la République Française a effectué le 29 mars 1994 une visite à Luxembourg.

M. Juppé fut reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc et il a eu une entrevue avec M. le Premier Ministre Jacques Santer.

Lors de l'entrevue avec M. le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos les discussions ont porté sur l'élargissement de l'Union européenne, la sécurité européenne, le conflit en ex-Yougoslavie, la situation en Russie et dans les autres pays de l'ex-URSS ainsi que sur certaines questions bilatérale. A l'occasion de la visite du Ministre des Affaires étrangères de la France à Luxembourg, Messieurs Juppé et Poos ont signé un accord relatif à l'implantation d'une station de mesure de la radioactivité et à la coopération en matière de sécurité nucléaire.

L'accord prévoit les modalités de la mise en place, à proximité immédiate de la centrale de Cattenom, d'une station de mesure de la radioactivité qui transmettra directement, automatiquement et en permanence des données vers le Luxembourg. Ces données concerneront les rayonnements gamma et les aérosols, ces derniers étant mesurés grâce à une sonde fournie par les services luxembourgeois.

L'accord institutionnalise la pratique qui s'est mise en place en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de la sécurité nucléaire. Il crée une commission mixte où des contacts réguliers entre les services concernés permettront une concertation dans les meilleurs conditions.



S.A.R. le Grand-Duc et M. Alain Juppé



Le Premier Ministre Jacques Santer et M. Juppé



MM. Poos et Juppé échantent les instruments de ratification de l'accord relatif à l'implantation d'une station de mesure de la radioactivité.

“Philadelphia” ist überall

Zur Zeit (Ende März 1994) läuft der Film “Philadelphia” in unseren Kinos. Er berichtet über das Schicksal eines erfolgreichen Rechtsanwaltes, der trotz guter Arbeit von seinen Vorgesetzten entlassen wird, als diese erfahren, daß er HIV-infiziert ist.

Der Film behandelt das Thema Toleranz und Akzeptanz gegenüber Mitmenschen die “anders” sind. Er tritt ein für das Recht “anders” zu sein. “Anders”, in diesem Falle HIV-infiziert, aber auch “anders” im Sinne “anders denken”, “anders handeln”, “anders sein”. Jeder von uns muß das Recht behalten seine eigene, ganz persönliche Wahl zu treffen: soziale, berufliche, philosophische,

politische, religiöse Wahl, aber auch die Wahl seines eigenen Sexuallebens.

Diese Wahlfreiheit müssen wir respektieren, akzeptieren, und niemand sollte wegen seiner Meinungsverschiedenheit stigmatisiert oder ausgeschlossen werden.

Leider ist die Entlassung seropositiver Menschen keine Seltenheit. Allzuoft können wir in Zeitungen lesen, wie HIV-Virussträger entlassen oder aber von ihren Mitarbeitern derart schlecht behandelt wurden, daß sie selbst die Kündigung einreichten. Schuld daran ist oft eine auf Vorurteile aufgebaute panische Angst vor einer Ansteckung. Dabei ist

gewußt, daß das Virus einzig und allein über den Geschlechtsverkehr und die Blutbahn übertragen werden kann.

Als Gesundheitsminister rufe ich zur Solidarität mit unseren seropositiven Mitmenschen auf. Nicht den Menschen sollten wir bekämpfen, sondern das Virus, das diese tödliche Krankheit auslöst. Seropositive Menschen dürfen nicht dazu verurteilt werden, sich aus der Gesellschaft zurückzuziehen. Sie haben ein Recht auf unser Mitgefühl, das aber nicht in Mitleid entarten darf; auf unsere Nähe, verständnisvollen Umgang und Solidarität. Kinder haben Recht darauf, die Schule zu besuchen. Erwachsene dürfen nicht aus ihrem Beruf ausgestoßen

werden. Seropositive Menschen dürfen nicht dazu verleitet werden, über ihre Probleme schweigen zu müssen, aus Angst ihre Stelle zu verlieren. Sie haben das Bedürfnis, als Menschen weiter behandelt zu werden, unabhängig zu bleiben und weiterhin eine geregelte Arbeit zu behalten. Das bringt mit sich, daß sie sich länger für die Allgemeinheit nützlich und für sich selbst verantwortlich fühlen.

Bauen wir unsere Angst vor einer Ansteckung ab. Der tägliche Umgang mit seropositiven Menschen, zuhause oder im Berufsleben gefährdet uns nicht. Gehen wir diesen Menschen nicht aus dem Weg. Scheuen wir uns nicht vor einem Händedruck oder einer freundschaftlichen Umarmung. Treten wir im Beruf ein gegen jede Diskriminierung der HIV-Virusträger: gegen den obligaten Aidstest bei der Einstellung, gegen

schlechte Behandlung unserer HIV-Virus infizierte Mitarbeiter oder deren unbegründete Entlassung. Halten wir unsere Beziehungen zu seropositiven Kollegen, Angestellten, Vorgesetzten oder Freunden aufrecht. Jeder Mensch braucht die anderen Menschen. Schließen wir niemanden wegen Vorurteilen aus der Gesellschaft aus.

Johny Lahure
Gesundheitsminister

XX^e anniversaire de la création du Centre Informatique de l'Etat

Le 29 mars 1994 a été célébré au Tutesall à Luxembourg-Grund le XX^e anniversaire de la création du Centre Informatique de l'Etat. A cette occasion le Ministre des Communications, Monsieur Alex Bodry a fait le discours suivant:

Mesdames, Messieurs,

Il y a vingt ans, jour pour jour, le 29 mars 1974, a été promulguée la loi créant le Centre Informatique de l'Etat. Le Centre s'est vu assigner dès le départ une double mission, à savoir celle d'être – selon les termes de l'avis afférent émis en 1973 du Conseil d'Etat – à la fois «un service d'organisation et de coordination de l'automatisation des administrations» et «un service de mécanographie».

Bien que la terminologie utilisée lors de la création de la loi semble aujourd'hui désuète, il n'est pourtant pas moins vrai que la loi a esquissé les deux voies d'action du Centre Informatique d'Etat, qui sont d'une part l'exploitation d'une «grosse machine» comme on s'est exprimé il y a vingt ans, et d'autre part la diffusion de la matière grise «informatique» dans les services de l'Etat.

Au cours des 20 années d'existence du Centre Informatique la configuration en «hardware» a changé de façon extraordinaire. En 1975, le Centre possédait deux grosses unités centrales, aussi bien qu'en dimension et poids qu'en capacité, à savoir un IBM 370/135 et un IBM 370/145, avec une mémoire vive d'un total de 0,9 Mégabyte et auxquels étaient raccordés 37 postes terminaux (lecteurs de cartes, écrans, claviers et imprimantes). Aujourd'hui le CIE ne possède plus qu'une seule unité centrale, qui dispose cependant d'une mémoire de 448 Mégabyte, auquel sont raccordés plus de 3400 terminaux.

La technologie a évolué de façon tellement rapide, qu'on peut parler de véritable révolution. Un PC moyen (Per-



Lors de la séance académique au Tutesall

sonal Computer) d'aujourd'hui dispose d'une mémoire interne 10 fois supérieure à la première configuration d'ordinateur installée au Centre Informatique.

N'allez cependant pas croire qu'à la suite de cette simple comparaison des capacités d'ordinateurs et de P.C., le gouvernement soit venu à la conclusion qu'après deux décennies, il n'existe plus aucun besoin d'ordinateur central! Bien au contraire, il n'y a qu'à se référer aux capacités de l'ordinateur central d'aujourd'hui, qui vient d'être installé en 1993, donc tout récemment, et dont la charge d'utilisation a augmenté en moyenne de 20% par rapport à l'année précédente.

Si en 1973 les débats dans les enceintes législatives ont surtout porté sur la «machine», si je puis m'exprimer ainsi, le succès du Centre Informatique n'est pourtant pas dû uniquement à ses ressources en matériel, mais principalement à son personnel qui, par sa compétence,

son dévouement, a permis à l'administration étatique de réussir un saut qualitatif dans le travail administratif en favorisant l'introduction des méthodes informatiques et de la bureautique moderne dans les services de l'Etat.

Après ce rapide retour en arrière, je ne peux m'empêcher de souligner le rôle de pionniers des premiers agents de la toute jeune administration informatique, qui – dans un climat très peu favorable, voire hostile, à un Centre Informatique unique et indépendant – ont apporté la preuve de la justesse de la décision du législateur en créant le Centre Informatique de l'Etat. A titre d'exemple il m'importe de relever les mérites de Monsieur Edmond Toussing premier directeur du Centre Informatique de l'Etat, qui dès 1973 a oeuvré pour que l'Etat soit doté d'un Centre Informatique et d'une informatique performants.

Dans sa lourde tâche le directeur a été secondé, dans les premiers temps, oh pa-

radoxe!, par des non-informaticiens; à savoir des fonctionnaires qui avaient tous quitté leur administration d'origine, comme l'Administration des P et T, le Cadastre, l'administration judiciaire, l'Administration des Contributions et l'Administration de l'Enregistrement pour se remettre sur le banc de l'école et s'initier à la programmation par une étude approfondie du «Cobol» et de l'«Assembler», les langages informatiques de l'époque et se familiariser également avec de nouvelles méthodes de travail.

Cette première génération d'agents du Centre Informatique a constitué le noyau du personnel hautement qualifié du Centre Informatique de l'Etat que le CIE allait recruter dans la suite, personnel qui est actuellement placé sous la direction de Monsieur Félix Schumacher. Je tiens à féliciter l'ensemble du personnel du Centre Informatique pour son dévouement à la cause de l'informatique au service de l'Etat et à souligner son professionnalisme dans un domaine où l'on assiste ces derniers temps à une multiplication inquiétante d'initiatives personnelles, fort louables en soi, mais qui risquent à la longue de limiter l'utilisation rationnelle des ressources informatiques.

Le personnel du Centre Informatique de l'Etat a largement contribué au succès de nombreuses applications informatiques, aussi bien nationales qu'internationales, dont je me permets de citer quelques unes comme

- l'informatisation de la recette des Contributions directes
- le fichier central des véhicules
- l'informatisation de la TVA
- les traitements et salaires du personnel de l'Etat

ou encore la comptabilité de l'Etat.

Dès 1974 les applications informatiques ont favorisé des échanges d'information interadministration, ce qui n'avait pas été le cas auparavant. Ainsi un pas important en direction d'un décloisonnement des différents administrations et services de l'Etat a pu être franchi.

A titre d'exemple, on retiendra qu'en 1975 a fonctionné la première version du fichier central des véhicules, application qui permettait le transfert de données entre le Ministère des Transports, la station de contrôle de Sandweiler, le bureau de la taxe sur les véhicules et les forces de l'ordre.

Ont été créés également par le biais de l'informatique centrale des flux qui n'auraient jamais existé sans le Centre Informatique de l'Etat. Et de citer une application propre à l'Administration de l'Etat, à savoir la Comptabilité de l'Etat où la procédure de paiement des dettes met en cause de nombreux acteurs entre l'ordonnement et le paiement de la



Le Centre informatique de l'Etat

dépense, acteurs qui tous sont reliés dans la prédite application.

Le Centre Informatique a également participé à la réalisation d'applications internationales telle le N-SIS (National Schengen Information System) dont la partie luxembourgeoise est opérationnelle depuis le 1^{er} février 1994, mais qui est malencontreusement incapable de fonctionner en raison de problèmes au niveau de la centrale internationale (SIS - Schengen Information System) installée à Strasbourg.

Vous me permettez d'insister également sur les facultés d'adaptation du Centre Informatique de l'Etat aux nouvelles situations, créées à la fois par le développement de l'Informatique et par les nouveaux besoins qui se sont manifestés. Ainsi il est devenu, au fil des années, le promoteur des «réseaux locaux» et des «réseaux interadministrations» implantés dans les administrations.

La rapide rétrospective à laquelle je viens de procéder a montré que la loi de 1974 a posé les bases du développement de l'informatique au sein de l'administration étatique, malgré un certain archaïsme dans la terminologie. Les principes qui y sont ancrés gardent dans leur essence toute leur valeur.

Car, dans quelle situation se trouverait aujourd'hui l'Administration de l'Etat, s'il n'existait pas une exploitation informatique centrale aux ressources de laquelle peuvent accéder quelque 2.500 agents?

Comment pourraient se développer les grandes applications et les applications inter-administratives sans intervention de la division «Etudes et Programmation» du Centre Informatique, et

pourrait-on imaginer un instant que les services de l'Etat seraient dotés d'un ré-

seau national performant et cohérent sans l'intervention active du Centre Informatique de l'Etat?

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure, permettez-moi encore d'émettre certaines réflexions sur un débat qui a accompagné la vie du Centre Informatique, à savoir le débat sur la centralisation et la décentralisation de l'informatique. D'aucuns ont critiqué le manque de souplesse et de rapidité du système central et ont vu l'avenir dans la micro-informatique où la programmation était réputée plus souple, plus facile et plus efficace.

Certes, les Personal Computers disposent de certains avantages par rapport à un ordinateur central, mais d'un autre côté ils ne peuvent pas tout faire ce que fait un ordinateur central. Une fois de plus, une vision manichéenne des choses ne reflète guère la réalité, beaucoup plus subtile. Je me permets de citer la conclusion d'une étude réalisée en septembre 1976 par le directeur du CIE avec comme sujet:

L'informatique publique au Luxembourg - La centralisation à l'ère de la décentralisation:

A la question posée par le titre de notre exposé «centralisation à l'ère de la décentralisation?» la réponse est et ne peut être que nuancée. La réalisation progressive de systèmes d'information cohérents au niveau d'un Etat, dans un objectif de réforme administrative, exige tant la centralisation que la décentralisation de certaines fonctions et ressources, ces deux organisations devant non se combattre, mais se compléter dans un seul et même but: rendre l'administration publique plus efficace.

Je suis d'avis que ces conclusions restent valables. Ce qui compte c'est l'effi-

cacité de l'administration publique qui grâce à un Centre Informatique de l'Etat s'est doté d'un outil moderne qu'est le réseau informatique de l'Etat dont j'aurai l'honneur d'inaugurer dans quelques instants une nouvelle application – à savoir la messagerie électronique.

La gestion rationnelle de l'Administration publique impose aux gouvernants de persévérer dans leurs efforts d'informatiser les services.

Certes, une telle démarche – dans laquelle le CIE continuera d'occuper une position centrale – n'est pas sans poser de problèmes, liés à l'accessibilité des informations ou encore la protection des données. Néanmoins, toutes ces difficultés me paraissent surmontables, même si une adaptation du cadre réglementaire en place s'avère nécessaire.

Mesdames, Messieurs,

De nouveaux horizons s'ouvrent au monde de la communication.

Des notions récentes, telles que «auto-routes de l'information» ou «communications multimédias» montrent clairement que dans ce secteur une nouvelle ère se prépare.

L'Union Européenne mise sur le développement des technologies de l'information et de la communication, l'établissement de grands réseaux transeuropéens pour permettre une nouvelle croissance.

Notre pays ne saurait rester à l'écart d'une telle évolution. Bien au contraire, le Luxembourg, grâce à son implantation dans le domaine des médias et de la

communication satellitaire dispose d'un atout certain dans la bataille de l'information du futur. En prenant appui sur son statut de siège de nombreuses institutions et services européens, le Grand-Duché dispose de champs d'activités potentiels fort intéressants. Dans ce processus de réflexion et d'innovation que le gouvernement a engagé autour du marché de l'information, le Centre Informatique constitue un partenaire actif:

la meilleure preuve, qu'avec ses vingt ans, le jubilaire, tout en ayant atteint l'âge de la maturité, a su garder un esprit juvénile, ouvert aux idées novatrices.

Le Conseil de Presse dans de nouveaux locaux

L'inauguration du nouveau siège du Conseil de presse a eu lieu le 29 mars 1994, 7, place du Théâtre à Luxembourg (Centre Neuberg 2^e étage), en présence du Premier Ministre Jacques Santer et de nombreuses personnalités. Le même jour le Conseil de presse nommé par le Grand-Duc pour la période 1994/95, a tenu son assemblée constituante.

Celle-ci a confirmé le bureau désigné déjà le 14 décembre dernier dans la composition suivante: Joseph Lorent (président), Guy Ludig (vice-président), André Heiderscheid (vice-président), Romain Durllet (secrétaire), Pierre Leyder (trésorier), Joy Majerus-Crolla (secrétaire administrative).

La commission concernant l'attribution des cartes de journalistes est composée de Romain Durllet, Jean-Paul Hoffmann, Roland Houtsch, Pierre Leyder et Joseph Lorent.

La commission d'appel en matière de recours contre les décisions du Conseil de presse est composée du conseiller supérieur à la Cour d'appel, Paul Hever, avec comme suppléant l'avocat général, Jean-Pierre Klopp, de Lucien Monte-

brusco et Carel Scheltgen pour les journalistes, de Yolande Kieffer et Robert Wiget pour les éditeurs et de leurs représentants respectifs Jo Muttergé, Raymond Schmitt, Roby Rauchs et Alvin Sold.



Le Président du Conseil de Presse, M. Joseph Lorent, pendant son discours

Déclaration des Douze sur l'élargissement (31.3.94)

Les représentants des douze Etats membres de l'Union ont adopté la déclaration suivante à l'issue des conférences ayant élaboré le texte du traité d'adhésion de la Norvège, de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne:

a) Les douze Etats membres actuels de l'Union européenne sont convenus que, dans l'hypothèse où quatre nouveaux Etats membres rejoindront l'Union, le seuil nécessaire pour la majorité qualifiée requis par les traités sera fixé à 64 voix. Ils sont égale-

ment convenus que la question de la réforme des institutions, y compris celle de la pondération des voix et du seuil de la majorité qualifiée au Conseil, sera abordée lors de la conférence des représentants des gouvernements des Etats membres qui sera convoquée en 1996, conformément à l'article N, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne.

b) Par ailleurs, ils sont convenus d'inviter le Parlement européen, le Conseil et la Commission d'établir un rapport

sur le fonctionnement du Traité sur l'Union européenne. Ses rapports alimenteront le travail d'un groupe de réflexion de représentants des ministres des Affaires étrangères qui devrait être créé par le Conseil européen de Corfou, et commencer à travailler mi-1995. Ce groupe travaillera en association avec le Parlement européen. Il préparera, entre autres, des options fondées sur les positions et les arguments des Etats membres sur la pondération des voix et sur le seuil de la majorité qualifiée, en te-

nant compte d'un futur élargissement. Ces options devront concilier la nécessité de l'efficacité du processus décisionnel et la continuation du développement démocratique des institutions.

- c) Ils ont pris note de ce que le Conseil a décidé que, si des membres du Conseil représentant un total de 23 à 26 voix indiquent leur intention de s'opposer à la prise d'une décision par le Conseil à la majorité qualifiée, le Conseil fera tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir dans un délai raisonnable et sans porter préjudice aux limites obligatoires de temps fixées par les traités et le droit dérivé, comme par exemple dans les articles 189 B et 189 C du traité instituant la

Communauté européenne, à une solution satisfaisante qui puisse être adoptée par 68 voix au moins. Pendant cette période, et toujours dans le respect du règlement intérieur du Conseil, le président déploie, avec l'assistance de la Commission, toute initiative nécessaire pour faciliter la réalisation d'une plus large base d'accord au sein du Conseil. Les membres du Conseil lui apportent leur concours.

- d) Ils sont enfin convenus que les différents éléments de la présente déclaration resteront applicables jusqu'à l'entrée en vigueur d'un amendement aux traités, à la suite de la Conférence de 1996.

Les quatre Etats candidats, à savoir l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, ont exprimé leur accord sur le texte de la Déclaration des douze Etats membres de l'Union européenne ainsi que sur le texte de la décision du Conseil qui figurent ci-dessus.

Réunion des Chefs d'Etat-Major de l'UEO

Une réunion UEO des Chefs d'Etat-Major des Armées des pays membres et associés de l'Union de l'Europe de l'Ouest a eu lieu le 29 mars 1994 au Centre de Conférences du Kirchberg.

Les Ambassadeurs de la Ligue Arabe reçus par M. Poos

Le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques Poos, a reçu le Conseil des Ambassadeurs de la Ligue arabe le 31 mars 1994. La délégation de la Ligue arabe était conduite par l'Ambassadeur d'Egypte, Président en exercice de la Ligue arabe. Ont également participé à la réunion, l'ambassadeur d'Algérie, l'Ambassadeur des Emirats Arabes Unis, la Chargé d'affaire de Syrie, le Délégué général palestinien et le Chef de mission de la Ligue arabe.

Le processus de paix au Proche Orient a été au centre des discussions. Monsieur Poos a rappelé qu'il a condamné en termes vigoureux la tuerie de Hébron. Il a exprimé l'appui du Gouvernement luxembourgeois à la récente résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Monsieur Poos a également salué l'accord signé au Caire, ce jour même, entre l'OLP et Israël qui prévoit l'envoi d'observateurs internationaux à Hébron. Monsieur Poos a souligné le précédent que constitue un tel accord et a exprimé le souhait que d'autres accords similaires puissent rapidement faire avancer les pourparlers de paix.

La discussion a également porté sur les relations entre l'Union européenne et le

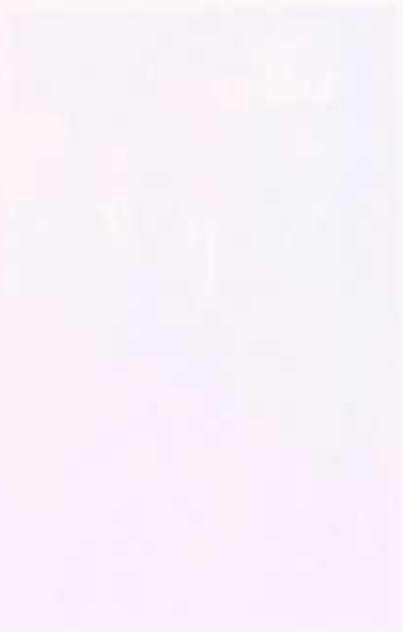
monde arabe, le dialogue euro-arabe ainsi que sur l'ex-Yougoslavie.



M. Poos et les Ambassadeurs de la Ligue Arabe

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY



THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY
1215 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-3200
WWW.CHICAGO.LIBRARY.EDU

Élections du 12 juin 1987 au Parlement européen

Notes documentaires

[The following text is extremely faint and largely illegible due to the quality of the scan. It appears to be a list of names and possibly dates or locations, but the specific details cannot be discerned.]

Élections du 12 juin 1994 au Parlement européen

Note d'information aux ressortissants de l'Union européenne

Le traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, prévoit dans son article 8b que tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside. Il s'en suit que non seulement les nationaux luxembourgeois, mais également les ressortissants des autres pays de l'Union européenne résidant au Grand-Duché pourront participer à l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen.

Une directive du Conseil de la Communauté européenne en date du 6 décembre 1993 a arrêté les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen, qui ont été reprises dans la législation luxembourgeoise.

Désormais les ressortissants de l'Union européenne non luxembourgeois peuvent choisir entre deux modes de vote pour le Parlement européen. Comme par le passé ils pourront, conformément à leur législation nationale, élire les parlementaires européens de leur pays d'origine. A cette fin, ils voudront s'adresser aux autorités compétentes de leur pays d'origine. Leur consulat pourra leur fournir toute information utile à ce sujet.

Ils pourront également choisir de participer à l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen. Pour ce faire ils devront se faire inscrire sur les listes électorales établies par les communes luxembourgeoises et satisfaire à certaines conditions.

1) Conditions à remplir

Pour être électeur, il faut:

- 1) être ressortissant(e) d'un autre État membre de l'Union européenne;
- 2) être âgé(e) de dix-huit ans accomplis au 1er janvier 1994;
- 3) jouir des droits civils et politiques;
- 4) être domicilié(e) dans le Grand-Duché et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription sur la liste électorale, pendant cinq années au moins au cours des six dernières

années. Toutefois les électeurs communautaires qui, en raison de leur résidence en dehors de leur État membre d'origine ou de la durée de cette résidence, n'y ont pas le droit de vote (Royaume-Uni dont les citoyens ont quitté le pays depuis plus de 20 ans, république d'Irlande), ne peuvent se voir opposer cette condition de résidence.

2) Pièces à produire

A l'appui de la demande d'inscription sur la liste électorale le ressortissant de l'Union européenne produira:

- 1) Une déclaration formelle précisant:
 - a) sa nationalité et son adresse sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) le cas échéant, sur la liste de quelle collectivité locale ou de quelle circonscription dans l'État membre d'origine il a été inscrit en dernier lieu;
 - c) qu'il n'exercera son droit de vote pour les élections au Parlement européen que dans le Grand-Duché de Luxembourg;
 - d) qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'État membre d'origine.

Des imprimés spéciaux sont à la disposition des demandeurs dans les administrations communales.

En cas de fausse déclaration sur un des points visés ci-dessus les pénalités prévues par l'article 235 de la loi électorale sont applicables;

- 2) Un document d'identité en cours de validité;
- 3) Un ou des certificats de résidence documentant la durée de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

3) Procédure pour les élections

La personne désireuse de participer pour la première fois aux élections au Parlement européen doit faire une demande d'inscription sur la liste élec-

torale. La demande d'inscription signée et datée est déposée contre récépissé auprès de la commune de résidence de l'intéressé. Dernier délai: 28 février 1994. Un imprimé spécial pour formuler la demande pourra être retiré auprès des administrations communales.

Le collège des bourgmestre et échevins statue sur les demandes d'inscription. Les listes électorales sont établies pour le 8 mars au plus tard. Le collège informe les intéressés de la suite donnée à leur demande le 9 mars 1994 au plus tard.

La liste ainsi dressée est déposée à l'inspection du public du 10 au 15 mars 1994 inclusivement.

Des réclamations contre les inscriptions ou non-inscriptions sur la liste peuvent être formulées jusqu'au 15 mars 1994 par requête au greffe de la Justice de Paix territorialement compétente. Il y sera statué au plus tard le 31 mars 1994.

Afin d'éviter le double vote le Gouvernement luxembourgeois informe les États membres d'origine des électeurs inscrits.

Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne qui ont été inscrits sur la liste électorale y sont maintenus, dans les mêmes conditions que les électeurs luxembourgeois (vote obligatoire), jusqu'à ce qu'ils demandent d'être rayés ou jusqu'à ce qu'ils soient rayés d'office parce qu'ils ne répondent plus aux conditions requises pour l'exercice du droit de vote.

4) Remarque finale

Les personnes qui désirent être candidat pour les élections européennes voudront consulter la loi fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen.

(Source: Extrait de la brochure d'information publiée par le Gouvernement)

Les accords de Schengen

Les Ministres et Secrétaires d'Etat des Etats Schengen se sont réunis le 30 juin 1993 à Madrid, sous présidence espagnole.

A cette occasion, ils ont pu constater que les conditions préalables qui avaient été définies lors de la réunion des Ministres et Secrétaires d'Etat à Luxembourg, le 19 juin 1992, ont été remplies, à savoir :

- la rédaction d'un manuel commun,
- l'établissement des modalités relatives à la délivrance du visa uniforme et l'instruction consulaire commune,
- la définition des critères de responsabilités pour le traitement des demandes d'asiles, eu égard aux dispositions correspondantes de la Convention de Dublin,
- l'aménagement des aéroports, dans le respect de l'accord intervenu dans la déclaration des Ministres et Secrétaires d'Etat du 19 juin 1992.

Des efforts supplémentaires ont néanmoins été jugés nécessaires pour parfaire les accords déjà intervenus dans le domaine des contrôles aux frontières extérieures et des stupéfiants.

Les Ministres et Secrétaires d'Etat ont aussi confirmé qu'un SIS (Système d'Information Schengen) opérationnel était une condition indispensable pour la suppression des contrôles aux frontières intérieures. Ils ont convenu d'accélérer les travaux du SIS pour permettre son application progressive.

Face aux progrès réalisés, les Ministres ont décidé de fixer l'objectif politique de la mise en oeuvre de la Convention d'application de l'Accord de Schengen au 1er décembre 1993. Ils ont invité le premier groupe d'Etats signataires à déposer les instruments de ratification dans des délais permettant de respecter la date retenue.

Le second semestre de 1993 a été placé sous présidence française.

Comme les cinq Etats initialement parties à la Convention, à savoir la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, la France et l'Allemagne, avaient tous déposé leurs instruments de ratification auprès du gouvernement luxembourgeois, dépositaire des accords, avant la fin du mois de juillet 1993, la Convention d'application de l'Accord de Schengen est entrée en vigueur le 1er septembre 1993, conformément à son article 139.

Les Ministres et Secrétaires d'Etat se sont réunis pour la première fois dans le cadre du Comité Exécutif prévu par l'article 137 de la Convention de Schengen, le 18 octobre 1993, à Paris. Ils ont pris connaissance des progrès réalisés dans les domaines des contrôles aux frontières extérieures et de la lutte contre les stupéfiants. Ils ont estimé que les progrès réalisés dans ces deux domaines avaient permis d'atteindre l'objectif politique fixé à Madrid, tout en admettant que des approfondissements restaient nécessaires.

En ce qui concerne les frontières extérieures, le Comité Exécutif a pris acte du fait que l'identification des principaux points faibles avait été entreprise. Il a constaté que des efforts importants dans les domaines de l'organisation, du fonctionnement et de la coordination des différents services concourant au contrôle de la frontière extérieure, avaient été accomplis.

Toutefois, suite aux retards pris par la mise en place du SIS et à la révision constitutionnelle en France nécessaire à l'application du régime du droit d'asile prévue par la Convention de Schengen, les Ministres et Secrétaires d'Etat ont dû retenir que la Convention sera mise en application, au sens du point 1, paragraphe 2, de l'Acte Final, le 1^{er} février 1994, et non plus le 1er décembre 1993 comme initialement prévu.

Le Comité Exécutif s'est réuni une deuxième fois à Paris le 14 décembre 1993.

Il y a adopté formellement des décisions qui fondent l'acquis Schengen et qui sont nécessaires à l'application de la Convention. Il a arrêté aussi des dispositions pratiques relatives aux visas.

Le Comité Exécutif a, par ailleurs, pris acte des travaux menés dans les domaines de la coopération policière et de la coopération judiciaire et a approuvé le rapport relatif aux mesures d'application des dispositions de la Convention relatives à l'asile.

Quant aux conditions préalables, il a constaté que celles relatives aux stupéfiants et aux contrôles aux frontières extérieures pouvaient être considérées comme remplies sans préjudice des approfondissements jugés nécessaires. La France avait également révisé sa Constitution et rendu sa législation compatible avec la Convention. Désormais, toutes les conditions juridiques et politiques permettant la mise en vigueur de la Convention semblaient remplies.

Toutefois, le Comité Exécutif a dû noter que le problème technique relatif au bon fonctionnement du système d'information Schengen n'était toujours pas réglé. Le non-fonctionnement du SIS reste ainsi le dernier obstacle à la suppression des contrôles aux frontières intérieures.

Le Comité exige du Consortium SEMA, responsable de la réalisation du SIS, d'entreprendre tous les efforts pour assurer avant le 1^{er} février 1994 la fourniture de logiciels adaptés ainsi que la vérification d'aptitude et le plan de tests approuvé par tous les Etats. Cet objectif n'a pas pu être tenu en raison des difficultés techniques. La suppression des contrôles aux frontières a donc été reportée une nouvelle fois.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

BEI: des financements de près de 20 milliards d'écus en 1993

En 1993, les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'institution financière de l'Union européenne, ont à nouveau progressé à un rythme rapide. Ils se sont élevés à 19,6 milliards d'écus contre 17 milliards en 1992. 17,7 milliards d'écus, dont 2,4 milliards au titre du mécanisme financier d'Edimbourg, ont été accordés dans l'Union européenne et 1,9 milliard à l'extérieur dans le cadre de la politique communautaire de coopération à l'égard de pays tiers.

Soutien important de l'activité économique

La BEI a développé son activité de 15% par rapport à l'exercice précédent malgré la récession économique. Ses prêts représentent près de 2% de la formation brute de capital fixe (FBCF) de la Communauté européenne. La BEI finançant en moyenne quelque 30% du coût total, les projets d'investissement concernés constituent plus de 5% de la FBCF et une part sensiblement plus importante dans les pays où le revenu par habitant est le plus bas: 22% au Portugal, 15% en Grèce, 14% en Espagne et en Irlande. Dans ces quatre pays d'intervention du Fonds de cohésion se concentrent 37% des prêts de la Banque.

Financements substantiels pour le développement des réseaux transeuropéens

En 1993, la BEI a prêté 7,8 milliards d'écus pour le développement de réseaux transeuropéens de transport, de télécommunications et d'énergie. 4,6 milliards d'écus des 5 milliards initialement prévus dans le cadre du mécanisme financier d'Edimbourg pour accélérer le financement de réseaux transeuropéens durant la période 1993/94, ont été engagés dans la seule année 1993 (des contrats de financement ont été signés pour 2,4 milliards d'écus).

Action soutenue en faveur de la cohésion économique et sociale

12,5 milliards d'écus, soit 74% des financements dans la Communauté, ont été concentrés dans les régions défavorisées. Ce chiffre comprend des financements de réseaux transeuropéens dans la mesure où ces derniers favorisent également le développement régional.

Vive progression des financements à l'extérieur de l'Union européenne

Avec 1,9 milliard d'écus, le total prêté à l'extérieur de la Communauté a plus que doublé par rapport à 1992. L'expansion de l'activité a surtout été importante dans les pays du bassin méditerranéen et dans les pays d'Europe centrale et orientale où les montants prêtés en 1993 par rapport à 1992 sont respectivement passés de 320,8 millions d'écus à 680,5 millions et de 320 millions à 882 millions.

Intermédiaire financier efficace au service de l'intégration européenne, la BEI apporte à l'Union européenne, d'une part sa capacité d'emprunter un important volume de fonds à long terme, et d'autre part sa compétence en matière d'évaluation de projets. Celle-ci lui permet de prêter les fonds empruntés en faveur d'investissements économiquement justifiés, techniquement et financièrement viables et conformes aux exigences en matière d'environnement. Ce savoir faire a amené le Conseil européen, les Chefs d'Etat et de gouvernement, réuni en décembre 1992 à Edimbourg, à inviter la BEI à créer un mécanisme temporaire de prêts et à examiner comment elle peut contribuer à améliorer le fonctionnement des Fonds structurels et du Fonds de cohésion.

Au cours de l'année, le mécanisme financier d'Edimbourg, a été élargi en volume et étendu quant aux domaines d'intervention suite aux Conseils de Copenhague (juin 1993) et de Bruxelles (octobre 1993) pour comprendre 7 milliards d'écus destinés au financement de réseaux transeuropéens de transports, de télécommunications et d'énergie, d'infrastructures d'accès à ces réseaux et du matériel de transport, la production d'énergie et la protection de l'environnement ainsi que la rénovation urbaine et un milliard, assorti de bonifications d'intérêt, réservé au financement d'investissements de petites et moyennes entreprises. Après l'accord intervenu fin décembre 1993 au Conseil des ministres de fixer la bonification à 2%, ce milliard prévu sera mis en oeuvre dans les meilleurs délais en 1994, dès que les procédures communautaires seront terminées.

Suite au Conseil européen de décembre 1993 à Bruxelles, la BEI a confirmé sa pleine disponibilité pour appuyer la mise en oeuvre des diverses perspectives du

Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. La Banque collaborera notamment dans les groupes de travail appelés à évaluer les projets et les besoins de financements.

Dans les premiers mois de 1994 devraient également se terminer les procédures de ratification par les Etats membres des textes du Traité de Rome modifiant les statuts de la BEI et permettant ainsi la création du Fonds européen d'investissement (FEI), instrument de garantie pour le financement d'infrastructures liées aux réseaux transeuropéens et pour favoriser des investissements des PME. Entre-temps, les travaux préparatoires nécessaires pour rendre le FEI opérationnel dès sa création ont été terminés.

L'accord sur l'Espace économique européen étant entré en vigueur le premier janvier de cette année, la Banque européenne d'investissement mettra aussi en oeuvre le mécanisme financier installé par l'AELE dans ce cadre en faveur du développement et de l'ajustement structurel de la Grèce, de l'île d'Irlande, du Portugal et des régions défavorisées d'Espagne.

Sir Brian Unwin, Président de la BEI, s'est exprimé en ces termes à propos du rôle de la BEI dans la construction européenne:

«1993 fut une nouvelle année d'accomplissements pour la Banque européenne d'investissement. Son activité s'est accrue tant dans la Communauté européenne qu'à l'extérieur et, à la demande des Conseils européens successifs, elle a joué un rôle clé dans le programme de relance économique de la Communauté, en particulier pour le financement de réseaux transeuropéens. La Banque est bien pourvue pour continuer à soutenir l'intégration européenne en 1994.»

Le total du bilan au 31.12.1993 s'élève à 96,5 milliards d'écus contre 84,7 milliards l'année précédente. L'encours des prêts atteint fin 1993 170 % du capital souscrit (98 milliards d'écus), ceci laisse encore une importante marge d'activité pour la Banque, l'encours maximum étant statutairement fixé à 250% du capital souscrit (144 milliards d'écus).

(Source: Conférence de presse de la BEI, le 26 janvier 1994)

Répartition géographique des prêts accordés

	1993				1992		
	millions d'écus	dont Edimbourg	%	%	millions d'écus	%	%
Dans la Communauté européenne	17.724,2	2.363,3	100	100	16.139,7	100	100
Belgique	371,6	151,3	2,1	90,4	396,6	2,5	94,8
Danemark	875,5	188,0	4,9		690,8	4,3	
Allemagne	2.096,6(1)	287,8	11,8		1.663,9	10,3	
Grèce	511,1	86,5	2,9		377,5	2,3	
Espagne	4.005,1	344,4	22,6		3.020,6	18,7	
France	2.205,5	300,0	12,4		1.895,1	11,7	
Irlande	388,2	49,7	2,2		303,5	1,9	
Italie	3.362,0	446,1	19,0		3.769,9	23,5	
Luxembourg	-	-	-		42,8	0,3	
Pays-Bas	379,7	23,3	2,1		154,4	1,0	
Portugal	1.488,8	186,2	8,4		1.230,4	7,6	
Royaume-Uni	1.929,1	300,0	10,9		2.407,2	14,9	
Autres (2)	111,0		0,6		159,7	1,0	
Hors Communauté européenne	1.887,2		100		892,8	100	
Etats ACP	225,7		12,0	9,6	252,0	28,3	5,2
dont «capitaux à risques»	78,3				121,5	-	
Bassin Méditerranéen	680,5		36,1		320,8	35,9	
dont «capitaux à risques»	1,5				7,0	-	
Europe centrale et orientale	882,0		46,7		320,0	35,9	
Amérique Latine/Asie	99,0		5,2				
Total général	19.611,4				17.032,5		

1) dont une garantie pour 51,5 millions d'écus

2) Projets d'intérêt communautaire localisés en dehors des Etats membres mais présentant un intérêt pour la Communauté européenne et de ce fait assimilés à des investissements dans la Communauté

FINANCES

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) en 1993

Les opérations de la SNCI décidées en 1993

Au Luxembourg, la croissance économique enregistrée en 1993 est restée en retrait par rapport à celle de l'année 1992. Le tassement de l'activité économique a eu, naturellement, un impact direct sur l'activité de la SNCI.

En effet, au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des opérations financières pour

un montant total de 4.024 millions de francs, alors que pour 1992 le chiffre correspondant s'élevait à 6.588 millions de francs. Toutefois, les différentes catégories d'interventions ont connu des évolutions divergentes.

1. Crédits d'équipement

Le volume des crédits d'équipement accordés par le conseil d'administration de la SNCI au cours de l'exercice 1993 a atteint 1.127 millions de francs, contre 1.395 millions de francs en 1992, ce qui constitue une diminution de quelque 19%.

Cette diminution globale touche tous les secteurs, à l'exception du secteur du commerce.

En ce qui concerne les crédits d'équipement accordés au secteur de l'industrie au cours de l'exercice 1993, ceux-ci s'élèvent à 67 millions de francs, contre 110 millions en 1992, soit une diminution de 39%.

Le secteur de l'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement même si avec un volume de 470 millions de francs en 1993, con-

tre 679 millions en 1992, il subit une diminution de près de 31% d'une année à l'autre.

Avec 296 millions de francs, les crédits d'équipement alloués en 1993 au secteur de l'hôtellerie et de la restauration enregistrent une régression de quelque 27% par rapport au volume de 409 millions de francs octroyé au cours de l'exercice 1992.

Quant aux crédits d'équipement consentis au secteur du commerce, ils augmentent de 197 millions de francs en 1992 à 293 millions de francs en 1993, ce qui documente une augmentation de près de 50%.

2. Prêts à long terme

Au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration de la SNCI a accordé 13 prêts à long terme pour un montant de 2.362 millions de francs, contre 27 prêts pour un montant de 4.925 millions de francs en 1992.

3. Prêts CECA

Au cours de l'exercice 1993, aucun nouveau prêt CECA n'a été accordé du fait de l'épuisement des fonds mis à disposition par la CECA.

4. Prêts à l'innovation

Au cours de l'exercice 1993, 4 prêts à l'innovation pour un montant total de 109 millions de francs ont été accordés à des entreprises de différentes branches économiques en vue du financement partiel de leurs projets de recherche-développement. En 1992, le conseil d'administration de la SNCI avait décidé l'octroi de 7 prêts à l'innovation pour un montant total de 103 millions de francs.

5. Crédits à l'exportation

A l'instar de 1992, aucun crédit à l'exportation n'a été accordé par la SNCI, aucune demande à cet effet n'ayant été présentée. Il est rappelé qu'en 1991 deux crédits à l'exportation pour un montant de 250 millions de francs avaient été consentis.

6. Prêts participatifs

En 1993, la SNCI a accordé deux prêts participatifs pour un montant total de 101 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice 1992 deux prêts participatifs pour un montant total de 31 millions avaient été attribués.

7. Prises de participation

Au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration a donné son accord à trois opérations en fonds propres pour un montant de 325 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice précédent trois opérations pour un montant de 134 millions de francs avaient été décidées.

Principaux paramètres financiers de la SNCI

1. Données du bilan

La somme du bilan de la SNCI atteint 26.964 millions de francs à la fin de l'exercice 1993. Le non-exigible, quant à lui, atteint 8.940 millions de francs à la même date.

Compte tenu notamment d'une provision forfaitaire de 155 millions de francs pour risques généraux, le bénéfice de l'exercice 1993 s'élève à 194 millions de francs, contre 173 millions de francs en 1992, soit une augmentation de 11,2%.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est affecté intégralement au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI et renforçant son assise financière dans l'intérêt d'un bon accomplissement de sa mission.

2. Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

Les taux d'intérêt valant pour les différentes catégories de prêt ont évolué au cours de l'exercice 1993 comme suit:

- le taux des crédits d'équipement a été maintenu à 4,50% p.a.;
- le taux d'intérêt appliqué aux prêts à long terme («prime rate») a été diminué en avril 1993 de 8,50% p.a., puis, en septembre 1993, à 7,50% p.a.;
- le taux des prêts à l'innovation est resté inchangé à 5% p.a.;
- le taux des prêts CECA est fixé par la Commission des CE en fonction du coût des ressources empruntées;
- le taux des crédits à l'exportation est fixé de cas en cas en conformité avec le gentlemen's agreement de l'OCDE en la matière;
- il est rappelé que pour les prêts participatifs, la rémunération est en principe identique à celle des actionnaires ou associés de la société bénéficiaire, tout en restant confinée dans une fourchette de 4,50% p.a. au minimum - par analogie aux crédits d'équipement à 15% p.a. au maximum.

3. Emprunts de la SNCI

En mai 1993, la SNCI a émis un nouvel emprunt sous forme de «Bons d'épargne à capital croissant» d'une durée de 10 ans et pour un montant d'un milliard de francs. Le taux d'intérêt implicite de l'emprunt s'élève à 6,43% l'an.

Le succès traditionnel que cette nouvelle émission a rencontré sur le marché est dû notamment au fait que la différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui correspond aux intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique. Par ailleurs, à l'instar des émissions précédentes,

l'émission 1993 des «Bons d'épargne à capital croissant» bénéficie de la garantie de l'Etat.

En juin 1993, la SNCI a émis, toujours avec la garantie de l'Etat, un emprunt obligataire traditionnel pour un montant de 1,5 milliard de francs. La durée de l'emprunt est de 8 ans, le taux d'intérêt s'élève à 7 1/8 % l'an et le prix d'émission a été fixé à 101,95%.

Opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978-1993

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage, le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 54,8 milliards de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 3,4 milliards.

Si l'on fait abstraction des prêts spéciaux accordés à la sidérurgie dans le cadre de la «section spéciale» d'un montant total de 7,9 milliards de francs, les interventions «normales» de la SNCI se chiffrent à quelque 46,9 milliards, soit 2,9 milliards en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 14,3 milliards, soit 896 millions en moyenne par an.

Les prêts à long terme destinés aux entreprises d'une certaine envergure atteignent 23,4 milliards de francs. Il convient d'y ajouter les prêts CECA, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises, pour un montant de 1,4 milliard.

Au total, les prêts à l'investissement au sens restreint, hors «section spéciale» sidérurgie, se chiffrent à quelque 39 milliards de francs.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 3.000 prêts à l'investissement alloués à plus de 2.000 entreprises différentes.

Quant au total des prêts à l'innovation accordés par le conseil d'administration depuis l'introduction de cette catégorie de prêt, il s'élève à 1,2 milliard de francs.

Les crédits à l'exportation, qui se chiffrent au total à 3,9 milliards de francs sur 16 ans, ont connu des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

Enfin, la SNCI a pris, depuis sa création, des participations dans 24 entreprises pour un montant total de 2,3 milliards de francs. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs d'un montant de 563 millions, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clé luxembourgeoises.

(Source: *Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés, en mars 1994.*)

	1978							Total
	-1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	-1993
1. Crédits à l'investissement	22.321	3.796	4.161	4.099	4.118	6.454	3.699	48.648
dont								
1.1. Crédits d'équipement	6.588	1.117	1.366	1.237	1.509	1.395	1.127	14.339
1.2. Prêts à long terme	6.360	2.375	2.651	2.557	2.137	4.925	2.362	23.367
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	7.863	-	-	-	-	-	-	7.863
1.4. Prêts participatifs	396	-	35	-	-	31	101	563
1.5. Prêts à l'innovation	334	187	109	181	130	103	109	1.153
1.6. Prêts CECA	780	117	-	124	342	-	-	1.363
2. Crédits à l'exportation	3.555	52	10	-	250	-	-	3.867
3. Participations	1.344	242	142	101	25	134	325	2.313
4. Total des opérations décidées	27.220	4.090	4.313	4.200	4.393	6.588	4.024	54.828

BLANCHIMENT

La lutte contre le blanchiment

Au cours de l'année le Ministère du Trésor, dans le cadre de son activité en matière de lutte contre le blanchiment, a été amené à faire la description sommaire suivante du dispositif anti-blanchiment en place au Grand-Duché:

I. L'ensemble des dispositions législatives:

La loi du 7 juillet 1989 a introduit dans la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie la notion de blanchiment (art. 8-1).

La loi du 17 mars 1992 ayant ratifié la Convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes a également apporté certains compléments à la loi de 1973 citée ci-dessus.

Ainsi l'article 8-1 de cette loi stipule:

«Seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 5.000.- francs à 50.000.000.- de francs, ou de l'une de ces peines seulement, ceux qui auront sciemment facilité ou tenté de faciliter la justification mensongère de l'origine des ressources ou des biens de l'auteur de l'une des infractions mentionnées à l'article 8 sous a) et b) 1 ou ceux qui auront sciemment ou par méconnaissance de leurs obligations professionnelles apporté leur concours à toute opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit d'une telle infraction.

Seront punis des mêmes peines ceux qui - sachant, au moment où ils les recevaient, qu'ils provenaient de l'une des infractions mentionnées à l'article 8 sous a) et b) ou de la participation à l'une de ces infractions.»

Les lois mentionnées ci-dessus sont d'application générale et ne se limitent pas à

un secteur professionnel déterminé. Etant donné que non seulement le blanchiment intentionnel, mais également le blanchiment par méconnaissance des obligations professionnelles est punissable, diverses circulaires émanant soit des autorités de surveillance soit des différents ordres professionnels eux-mêmes, sont venues préciser la teneur de ces obligations professionnelles: p.ex: une circulaire de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, des circulaires de l'Ordre des Avocats, des circulaires de la Chambre des Notaires, etc...

Depuis la loi du 17 mars 1992, les peines applicables au blanchiment ont été élevées à des peines d'emprisonnement de 15 à 20 ans et l'amende a été augmentée à un taux de 50.000.- à 50.000.000.- francs par application de l'article 10 sur l'association. La durée de prescription de l'action publique est allongée à dix ans dans ce cas.

En 1993, la loi du 5 avril 93 relative au secteur financier (art. 38 et 41) a transposé la directive 91/308 CEE du 10 juin 1991 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux en ce qui concerne les établissements de crédit et les autres professionnels du secteur financier.

La loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances (art. 89-1 à 89-4) a fait de même pour ce qui est du secteur des assurances, branches «Vie».

II. Le dispositif anti-blanchiment mis en place par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier:

L'art. 38(3) exige pour l'application du dispositif de lutte mis en place par cette loi l'existence d'une infraction pénale spécifique (à savoir l'article 8-1 de la loi de 1973).

L'introduction, par l'art. 40, d'une obligation pour les professionnels du secteur financier de dénoncer au Procureur d'Etat de leur propre initiative, tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment constitue l'innovation majeure par rapport à la situation en vigueur depuis 1989.

Aucun secret professionnel ne pourra entraver l'exécution de cette obligation (art. 41(2)).

En outre certaines obligations professionnelles sont désormais inscrites dans la loi et la méconnaissance de ces obligations expose les professionnels au risque d'être condamnés comme blanchisseurs au même titre et aussi sévèrement que les criminels qui ont recouru à leurs services.

Par ailleurs, même en l'absence d'un acte de blanchiment, les autorités prudentielles ont à la disposition leur arsenal de sanctions administratives «ordinaires» allant de l'injonction jusqu'aux amendes et au retrait d'agrément. Ces sanctions administratives devraient permettre de ramener le professionnel en question à la raison.

* L'obligation de connaître les clients:

L'obligation de connaître les clients est inscrite à l'article 39 de la loi relative au secteur financier. Les délais de conservation des pièces sont de 5 ans sans préjudice de délais plus longs prescrits par d'autres lois (notamment le Code de commerce: 10 ans).

- * L'obligation de coopérer avec les autorités:

L'article 40, instaurant la coopération avec les autorités, établit en particulier la règle suivant laquelle les établissements de crédit et les autres professionnels du secteur financier, leurs dirigeants et employés doivent informer, de leur propre initiative, le Procureur d'Etat auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg de tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment.

En ce cas, l'obligation au secret professionnel cède (article 41(2)) et aucune responsabilité pénale ou civile ne peut être encourue par le professionnel en question (article 41(6)).

La transmission des informations est effectuée normalement par la ou les personnes désignées par les établisse-

ments de crédit ou les autres professionnels du secteur financier.

Par circulaire du 12 mai 1993, Le Parquet du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Service Anti-Blanchiment, a invité tous les professionnels concernés à lui indiquer les personnes responsables pour les déclarations au sein de leur établissement. Par ailleurs les professionnels ont ainsi reçu des indications précises au sujet de l'adresse à contacter au Parquet.

- * L'obligation d'instaurer les procédures internes et d'assurer la formation des employés:

L'article 40(5) oblige les établissements de crédit et les autres professionnels du secteur financier d'instaurer des procédures adéquates de contrôle interne et de communication ainsi que de prendre les mesures appropriées en matière de sensibilisation et de formation des employés.

Le mandat des réviseurs d'entreprises comporte notamment la mission de vérifier le caractère adéquat et la bonne application des dispositions prises pour la lutte contre le blanchiment.

III. Le dispositif anti-blanchiment mis en place par la loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances:

Les articles 89-1 à 89-4 de cette loi reprennent presque les mêmes termes que la loi relative au secteur financier de sorte que les commentaires précédents restent valables en matière d'assurances.

1 «Art. 8. Seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 5.000.-Fr à 50.000.000.- Fr ou de l'une de ces peines seulement:

- a) ceux qui auront, de manière illicite, cultivé, produit, fabriqué, extrait, préparé, importé, exporté, vendu, ou offert en vente ou de quelque autre façon offert ou mis en circulation l'une ou plusieurs des substances visées à l'article 7 (stupéfiants);
- b) ceux qui auront, en vue de l'usage par autrui, de manière illicite, transporté, expédié, détenu ou acquis à titre onéreux ou à titre gratuit l'une ou plusieurs de ces substances, ou qui auront agi, ne fût-ce qu'à titre occasionnel, comme courtier ou comme intermédiaire en vue de l'acquisition de ces substances;...

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

INDUSTRIE

La politique de diversification industrielle en 1993

L'année 1993 doit être qualifiée d'année riche en décisions d'investissement et de création d'emplois nouveaux. En effet, 10 projets d'implantation d'activités et de fabrications nouvelles ont été décidés en 1993 pour un montant total d'investissement de près de 7.600 millions de francs et comportant à terme la création de quelque 635 emplois nouveaux (cf. tableau ci-contre).

Les résultats de l'année 1993 révèlent la meilleure performance en termes d'investissement et d'emplois depuis la décision d'implantation de TDK en 1989.

Parmi les 10 projets, six sont réalisés par des sociétés qui jusqu'à présent n'étaient pas représentées sur le terrain luxembourgeois (Chroma Image Engineering, International Automotive Design, Kronospan, Proxxon, Rubbermaid, Good-Lux). Les autres projets (Fanuc Robotics, Euro-Composites Systems, Husky, Thomas & Betts) figurent sous le chapitre de «auto-allumage», confirmant l'appréciation positive du site de production luxembourgeois par les investisseurs étrangers.

En termes d'impact sur l'emploi, les projets Kronospan et Rubbermaid se distinguent avec un potentiel de création d'emploi de 200 personnes chacun, le premier comportant pour le surplus un investissement projeté de plus de 6 milliards de francs, égalant ainsi l'investissement de TDK il y a quelques années.

D'autres projets, tels que ceux de Husky et Thomas & Betts sont également significatifs des points de vue de l'investissement et de la création d'emplois nouveaux, mais aussi en termes d'entrée dans de nouveaux créneaux d'activité et donc de consolidation des fabrications actuelles.

D'autres investissements importants ont été réalisés en 1993.

Signalons à titre d'exemple le démarrage d'un investissement de quelque 3,5 milliards de francs par Du Pont de Nemours dans une nouvelle unité de fabrication de TYVEK. Rappelons que cet investissement sert exclusivement à éliminer le recours aux CFC dans le cadre de la fabrication de TYVEK et qu'il s'inscrit donc dans la politique du Gouvernement de réduire globalement

l'utilisation des CFC dans le cadre des accords de Montréal. La réalisation de la 1^{re} phase d'un investissement de quelque 3000 millions de francs par Sommer Revêtements S.A. à Clervaux ainsi que l'achèvement des investissements du groupe Guardian dans ses unités de fabrication de verre pour l'automobile à Grevenmacher et de miroirs à Dudenlange sont également à relever.

A signaler enfin les investissements consécutifs de la Société Européenne de Satellites dans de nouvelles capacités de transmission, tant au niveau des satellites eux-mêmes qu'à celui de capacités de contrôle et d'uplink dans la station terrestre de Betzdorf.

Ainsi, depuis le début de 1989, quelque 45 entreprises et activités nouvelles se sont implantées au Luxembourg comportant un potentiel de création d'emplois nouveaux de l'ordre de 2.800 personnes.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Robert Goebels, Ministre de l'Economie, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Politique de diversification industrielle

Activités nouvelles décidées en 1993

Raison sociale - localisation	Production ou activité	Investissement (MF)	Emplois à créer
1. CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A. Luxembourg	Postproduction audiovisuelle	48	5
2. EURO-COMPOSITES SYSTEMS S.A. Echternach	Panneaux à structures en nid d'abeilles	30	15
3. FANUC ROBOTICS EUROPE S.A. Echternach	Configuration et assemblage de systèmes robotiques	10	30
4. HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A. Dudelange	Mise au point et reconditionnement de systèmes de moulage par injection	325	15
5. INTERNATIONAL AUTOMOTIVE DESIGN Bascharage	Conception de systèmes de ventilation/chauffage automobile	-	25
6. KRONOSPAN SANEM Ltd et Cie S.e.c.s., Sanem	Panneaux en fibres de bois	6.250	200
7. PROXXON S.à r.l. Wecker	Outils électriques	60	15
8. RUBBERMAID EUROPE S.A. Differdange	Jouets en matière plastique	500	200
9. THOMAS & BETTS LUXEMBOURG S.A. <i>Automotive Division</i> Foetz	Connecteurs pour airbags	338	120
10. GOOD-LUX S.A. Steinsel	Affiches publicitaires	20	10
TOTAL:		7.581	635

Service de l'Industrie - Janvier 1994

ENERGIE

Energie: Bilan de la législature 1989-1994

Le présent rapport place les résultats constatés pour le secteur de l'énergie au Luxembourg au cours de l'année 1993 dans le contexte général actuel. A l'approche de la fin de la législature 1989-1994 il essaie en même temps de dresser un premier bilan des mesures prises par le Gouvernement dans le secteur de l'énergie.

Lors de la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 la politique énergétique a été définie de la façon suivante:

«La politique gouvernementale en matière d'énergie s'inspirera de trois idées maîtresses, à savoir: assurer la sécurité du ravitaillement en énergie par la diversification de l'approvisionnement; veiller à la compétitivité des entreprises grâce à des prix raisonnables de l'énergie; et protéger l'environnement humain et naturel par une utilisation rationnelle de l'énergie disponible.

Le réseau de gaz naturel sera développé et étendu à toutes les grandes agglomérations et zones industrielles, dans l'ensemble du pays.

Le Gouvernement garantira un approvisionnement sûr en électricité. Conscient des dangers de la production d'électricité par des centrales nucléaires, le Gouvernement écarte la connexion du réseau électrique luxembourgeois avec Cattenom.

Nous mettrons tout en oeuvre pour améliorer l'information directe de notre pays en ce qui concerne le fonctionnement de cette centrale et nous insisterons auprès du Gouvernement français pour que l'accord de mai 1989 soit concrétisé au plus vite.

Tout en revendiquant que la sécurité de la centrale de Cattenom réponde aux normes les plus strictes, le Gouvernement continuera à plaider pour une révi-

sion du traité Euratom, afin d'en faire un instrument de surveillance écologique, et à promouvoir au niveau européen la recherche de sources d'énergies alternatives.

Conscient de notre dépendance presque totale de l'étranger en matière d'énergie, le Gouvernement fera étudier les possibilités de production énergétique autochtone dans le domaine de l'énergie solaire, du biogaz et de l'exploitation des cours d'eau et de l'énergie éolienne, et il encouragera les initiatives concrètes, telle la génération combinée force-chaaleur (*Wärme- und Stromerzeugung*) pour le chauffage de grands ensembles.

C'est sans doute par la recherche d'une utilisation rationnelle de l'énergie que notre pays pourra le mieux concilier les intérêts économiques et écologiques. Une modulation des tarifs des différentes formes d'énergie, à promouvoir en ac-

cord avec les distributeurs, peut aboutir à une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Le Gouvernement envisage une révision du système de l'amortissement spécial pour les investissements dans l'intérêt de la protection de l'environnement naturel et humain et de la réalisation d'économie d'énergie dans les entreprises.

Il va promouvoir les transports publics, l'utilisation de l'essence sans plomb et du pot catalytique, ainsi que la modernisation des installations de chauffage individuelles et collectives.»

A la lecture de ce programme on peut constater que tous les points évoqués ont trouvé une suite dans les initiatives prises par le ministère de l'Énergie et les autres départements concernés par certains des aspects soulevés. C'est ainsi qu'on trouvera dans les chapitres qui suivent une description plus détaillée des mesures prises dans les différents domaines. En guise de résumé on peut citer

- la conclusion de nouveaux accords de fourniture d'électricité et de gaz naturel en 1990; ces contrats assurent l'approvisionnement du pays jusqu'en 2000 (électricité) et 2010 (gaz naturel);
- le renforcement de l'interconnexion électrique avec le réseau du fournisseur allemand RWE (1993);
- le renforcement de l'interconnexion du réseau de gaz luxembourgeois avec le réseau belge par la construction d'une nouvelle injection près de Wiltz (1993);
- la réalisation d'extensions du réseau de gaz naturel vers les régions de

l'Est, de l'Ouest et le Nord du pays; ces extensions ont été mises en service en 1991 (vers Steinfort) et 1993 (vers Mertert-Wasserbillig et vers Wiltz);

- la constitution de Luxgaz Distribution afin d'assurer la distribution de gaz dans les localités nouvellement desservies (1990);
- les nouvelles initiatives en faveur des économies d'énergie et des énergies alternatives (3 nouveaux règlements en septembre 1990);
- la constitution de Luxénergie en vue de promouvoir la cogénération (1990);
- le dépôt d'un projet de loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (1991), adopté en 1993 (loi du 5 août 1993);
- l'élaboration de projets de règlement grand-ducal représentant un premier train de mesures pour la mise en oeuvre des objectifs de la loi du 5 août 1993 sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (1993);
- la constitution de l'Agence de l'énergie (1991) afin de promouvoir des études dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et dans celui de l'utilisation rationnelle de l'énergie;
- la réalisation d'études pour l'élaboration d'un concept énergétique au niveau communal (depuis 1991);
- la révision de l'accord tarifaire avec Cegedel (1991), assortie de deux accords de 1991 et 1993 concernant des engagements de Cegedel en faveur du développement d'énergies renouvelables et de la protection de l'environnement;

- la révision du système de l'amortissement spécial pour les investissements dans l'intérêt de la protection de l'environnement et des économies d'énergie;
- le démarrage de la construction de la centrale hydro-électrique de Schengen (1993);
- la réalisation d'une étude sur les possibilités de production autonome d'électricité à l'aide d'une centrale combinée gaz-vapeur (1993-94);
- de même que des initiatives prises par d'autres départements comme:
- la révision de la loi-cadre concernant les aides aux entreprises pour des investissements en faveur des économies d'énergie (Economie);
- l'introduction et la promotion de l'essence sans plomb (Economie et Énergie);
- les aides en faveur de la modernisation des installations de chauffage individuelles (Environnement);
- la promotion des transports publics (Transports);
- l'accord avec la France en vue d'améliorer l'information directe du Luxembourg sur le fonctionnement de la centrale de Cattenom (Affaires Étrangères).

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Énergie, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

EMPLOI

Les recettes et les dépenses du fonds pour l'emploi (Situation au 8 mars 1994)

1. Les dépenses de la politique de l'emploi

(unité: mio francs)

I. DÉPENSES GÉNÉRALES

Montant

A. Indemnités de chômage

1. Chômage complet	1.013,66
2. Chômage partiel	83,00
Sous-total A:	1.096,66

B. Chômage des jeunes

1. Contrats de stage-initiation.	14,44
2. Stages en entreprise	0,27
3. Division d'auxiliaires temporaires:	

Contrats de mise au travail temporaire:	
- Etat	120,00
- autres	5,19
	Sous-total B: 139,90
C. Autres dépenses	
1. Détachement de main-d'oeuvre à l'administration de l'emploi	32,44
2. Garantie de salaires en cas de faillite de l'employeur	77,45
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs indemnisés	0,41
4. Service national d'action sociale: mise au travail	0,76
5. Actions pour travailleurs menacés de perdre leur emploi	0,01
6. Aides au réemploi (hors sidérurgie)	11,44
7. Frais d'informatique (CISS)	19,99
8. Preretraite-solidarité et preretraite-ajustement (hors sidérurgie)	259,21
9. I.L.R.E.S. (Fonds social européen)	5,89
10. Berufs - Informationszentrum.	1,75
11. NOW	3,53
12. Evaluation des mesures du Fonds social européen	2,52
13. Divers	0,03
	Sous-total C: 415,43
D. Section spéciale	
1. Aides et primes de promotion de l'apprentissage (RGD 28.8.88)	142,24
2. Cours de formation pour demandeurs d'emploi et chômeurs de longue durée.	99,67
	Sous-total D: 241,91
	TOTAL I: 1.893,90
II. DÉPENSES LIÉES AU SECTEUR DE LA SIDÉRURGIE	
1. Modèle alternatif au chômage partiel en sidérurgie	64,71
2. Indemnités de réemploi	10,43
3. Preretraite	1.739,18
4. Allocations spéciales d'invalidité.	2,34
	TOTAL II: 1.816,66
	TOTAL GÉNÉRAL: 3.710,56
2. Les recettes du fonds pour l'emploi	
	Montant
A. Alimentation courante	
Impôts de solidarité:	
a) collectivités	208.203.442
b) personnes physiques	974.364.184
Impôts commerciaux	161.946.709
	Total A: 1.344.514.335
B. Remboursements de dépenses:	
Remboursements des comptes extraordinaires (chômage, preretraite, stages en entreprise).	118.836.941
Aides CECA: a) Aides traditionnelles.	234.467.603
b) Volet social	35.213.670
Subsides Fonds social européen.	57.483.924
Stages de préparation en entreprise	
- remboursements des employeurs	193.663
Remboursement solde faillites	3.467.700
	Total B: 449.663.501
C. Avances de l'Etat:	2.500.000.000
	TOTAL GÉNÉRAL: 4.294.177.836

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Le bien-être au travail

A l'aube du Marché Intérieur de 1993, l'Inspection du Travail et des Mines a jugé nécessaire de préparer un «Plan d'une politique intégrée pour le bien-être au travail». Ce plan développe l'organisation d'une politique de la santé et de la sécurité des travailleurs pour les années à venir. Il indique également les moyens pour améliorer l'efficacité de cette politique en vue de l'orienter vers de nouveaux horizons, dictés par une nouvelle approche de prévention des accidents et une nouvelle philosophie d'encouragement.

Depuis l'introduction de la loi du 28 août 1924 concernant la santé et la sécurité du personnel occupé dans les ateliers, les entreprises industrielles et commerciales ou aux travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement, la politique de la santé et de la sécurité au travail a profondément changé. La co-responsabilité des employeurs et des employés pour appliquer cette politique dans le monde du travail s'est continuellement adaptée au rythme imposé.

Dans sa convention numéro 81 de 1947, le Bureau International du Travail (B.I.T.) a chargé l'Inspection du Travail:

«d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions du travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession, telles que les dispositions relatives à la durée du travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des enfants et des adolescents, ...»

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le terme «bien-être au travail» avait certes une autre signification que celle qu'on lui donne de nos jours. A l'aube du Marché Intérieur et de l'Espace Economique Européen, force est de constater que la stabilité européenne et donc son atmosphère sociale apaisée sont mises à mal par:

- des problèmes économiques et monétaires;
- des tensions politiques diverses;
- la réapparition d'un nationalisme étroit et par conséquent dangereux;
- l'élévation du taux de chômage;
- des tensions sociales amplifiées par un flux migratoire non-maîtrisé;
- le retour impromptu de la guerre sur le territoire européen;
- et par la pollution accrue de notre environnement.

Néanmoins, en dépit de ces constats alarmants, la question de savoir pourquoi le bien-être au travail doit être recherché est à poser.

Pourquoi le «bien-être au travail» doit-il être recherché?

Le fruit du travail, c'est-à-dire le résultat de l'activité de l'homme impliqué dans la production ou la création, contribue en grande partie à une qualité de vie élevée. Pour cette raison, «vivre son travail» est considéré comme un moyen d'accomplissement personnel.

Tout Gouvernement se doit d'utiliser les meilleurs moyens disponibles de la science pour réaliser les buts inscrits dans les lois en matière de santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme «un état de bien-être physique, mental et social complet». Or, beaucoup de travailleurs voient dans leur activité professionnelle un risque potentiel pour leur santé. Bien qu'à aucune époque de l'humanité, autant de moyens et d'efforts n'aient été engagés dans le secteur de la santé, l'état général de santé de la population reste peu satisfaisant. Nous avons tendance à considérer la maladie, la souffrance et les problèmes sociaux graves comme des aspects inévitables de la vie et notamment de la vie professionnelle.

Ceci montre que les services publics de santé et de sécurité au travail, les organisations patronales et les syndicats n'ont que partiellement réussi à éliminer les troubles physiques, mentaux et sociaux. Les idées qui vont être développées dans ce plan permettront d'orienter et de sensibiliser la conscience de chacun à cet égard.

L'amélioration du bien-être au travail n'est pas seulement un but en soi visant à réduire les atteintes à la santé. Le travail doit satisfaire et se trouver en harmonie avec les besoins de l'homme. Le travail ne doit pas être la négation de l'homme, mais doit contribuer à son enrichissement, en un mot: contribuer à son bien-être.

Quelles sont les conditions propices pour favoriser le bien-être au travail ?

Afin de favoriser le bien-être au travail, deux conditions sont essentielles, à savoir:

d'une part, un environnement de travail sain, c'est-à-dire sans stress, intéressant, harmonieux, exempt de pollution et propice à des performances sans erreurs;

d'autre part, la conscience du fonctionnement complet de l'entreprise. Avec une connaissance suffisante de l'ensemble des activités de l'entreprise et de ses implications à l'extérieur, chaque travailleur se sentira plus intégré et plus solidaire de la performance générale de l'entreprise tout en se concentrant sur sa tâche spécifique.

Favoriser le développement de la créativité de l'ensemble du personnel, l'inciter à devenir vigilant face aux opportunités qui lui sont posées dans un environnement concurrentiel, vont certainement conduire à des performances accrues tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Une fois ce principe réalisé dans l'entreprise, l'effort à pourvoir par la collectivité deviendra plus efficace et moins pénible pour le particulier.

Surmonter l'obstacle du désintérêt en faisant participer les travailleurs à tous les processus de décision de l'entreprise afin que l'épuisement, l'inertie et l'infertilité dus à un travail routinier et monotone soient neutralisés. Ainsi, travailler de façon créative au milieu de règles librement acceptées par tous les employés sera généralement plus positif pour l'entreprise.

Manquer de respect à la dignité de l'être humain dans le monde du travail et notamment à sa sensibilité est cause de stress et d'anxiété, entraînant le manque de créativité, la léthargie, l'inefficacité, et enfin accidents et maladie.

Le non-respect systématique des besoins naturels de l'homme va, sur le plan national, provoquer également des cotisations sociales et des impôts élevés, des coûts supplémentaires pour les traitements médicaux et les assurances maladie, ainsi qu'un abaissement de la productivité.

Les avantages d'une amélioration du bien-être au travail sont donc évidents, tant pour l'individu que pour l'entreprise et l'économie d'une façon générale.

Quelles sont les actions concrètes du Gouvernement luxembourgeois afin d'améliorer le bien-être au travail?

Passons maintenant aux actions plus concrètes du Gouvernement luxembourgeois afin d'améliorer le bien-être au travail.

En premier lieu, la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes permet d'imposer des conditions d'exploitation à caractère préventif destinées à assurer la

sécurité des travailleurs, cette loi étant dotée de sanctions efficaces;

en deuxième lieu, le projet de loi concernant les services de santé au travail, actuellement examiné par le parlement, vise l'organisation de la surveillance médicale ainsi que la prévention des accidents et des maladies professionnelles;

en troisième lieu, une nouvelle loi-cadre accompagnée de 11 règlements d'exécution spécifiques transposera les directives communautaires basées sur l'article 118A du traité et renforcera les grands principes qui dorénavant devront prévaloir en matière de sécurité et de santé au travail, à savoir:

- l'ensemble des travailleurs salariés des secteurs privés et publics devra être couverts par des dispositions ayant force de loi;
- la responsabilité de l'employeur sera renforcée; il devra évaluer les risques, informer les travailleurs, leur donner une formation adaptée et les suivre sur le plan sanitaire;
- les travailleurs devront collaborer à la mise en pratique de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail de leurs entreprises; ils devront respecter les consignes de l'employeur et lui signaler les dangers potentiels;
- les travailleurs devront être consultés, informés, et devront pouvoir émettre des propositions.

Les règlements grand-ducaux accompagnant cette loi-cadre couvrent les domaines suivants:

- 1a. Loi concernant la sécurité et la santé des travailleurs. (Loi de base) (89/391/CEE - art. 118 A)
- 1b. Loi complétée par les mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire (91/383/CEE)
2. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail. (1^{er} règlement particulier) (89/654/CEE - art. 118 A)
3. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail. (2^e règlement particulier) (89/655/CEE-art. 118A)
4. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle. (3^e règlement particulier) (89/656/CEE - art. 118 A)

5. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs. (4^e règlement particulier) (90/269/CEE - art. 118 A)

6. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation. (5^e règlement particulier) (90/270/CEE - art. 118 A)

7. Règlement grand-ducal concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail. (6^e règlement particulier) (90/394/CEE - art. 118 A)

8. Règlement grand-ducal concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (7^e règlement particulier) (90/679/CEE - art. 118 A)

9. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles (8^e règlement particulier) (92/57/CEE - art. 118 A)

10. Règlement grand-ducal concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (9^e règlement particulier) (91/.../CEE - art. 118 A)

11. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives à ciel ouvert ou souterraines (11^e règlement particulier) (92/104/CEE - art. 118 A).

12. Règlement grand-ducal concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives par forage (12^e règlement particulier) (92/91/CEE - art. 118 A)

En quatrième lieu, un projet de loi transposant les contraintes communautaires pour le secteur public a été communiqué à la Chambre des Députés par le Ministre de la Fonction Publique et s'intitule:

1. Projet de loi portant application aux personnes morales du secteur public de la directive-cadre 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en oeuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail;

2. Projet de loi modifiant et complétant la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles;

3. Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

ayant pour objet la transposition en droit luxembourgeois de la directive cadre 89/391/CEE concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail pour les fonctionnaires et employés publics.

En dernier lieu, la conception de l'«assurance-qualité» définit avant tout les mesures préventives à prendre dans le but d'assurer la qualité du procédé et du produit tout en comportant des aspects de sécurité et de santé. Enfin le Luxembourg a transposé quelques 150 directives adoptées sous l'empire de l'article 100A relatif au Marché Intérieur comprenant des exigences essentielles et complétant l'arsenal législatif évoluant rapidement dans l'optique d'une «qualité totale».

Le bien-être au travail est l'affaire de nous tous!

Les quatre axes législatifs développés se complètent mutuellement et soulèvent inévitablement la question du rôle à jouer et de la place à occuper par les pouvoirs publics. On doit ainsi constater l'implication du Gouvernement dans une immense variété de situations de travail ayant une incidence au niveau de la santé et de la sécurité du salarié ou du public. Mais le bien-être au travail est aussi l'affaire de tous.

La très grande variété de formes d'organisation du travail ainsi que le rythme effréné du changement technologique ont amené le Gouvernement à renforcer le rôle de l'Inspection du Travail et des Mines.

Il y a, néanmoins, lieu de réaffirmer le rôle crucial à jouer par les partenaires sociaux et la responsabilisation des salariés eux-mêmes.

Deux groupes de problèmes doivent être résolus par tous les concernés:

- le premier groupe de problèmes concerne les «taux d'absentéisme et les taux de gravité des accidents du travail». Les taux actuels sont alarmants. Les discussions paritaires récentes sur la réforme des assurances maladies ont illustré suffisamment à quel point la solution de ce problème est difficile et complexe pour toutes les parties concernées. Toutes les parties s'accordent cependant pour intensifier leurs efforts en vue de résoudre le problème de l'absentéisme dû à la maladie et à l'inconfort. Le Ministère du travail préconise qu'une politique préventive

visant les causes au lieu des effets soit développée en complément de la politique de la sécurité et de la santé au travail;

- le second groupe de problèmes concerne le mécontentement au travail et le chômage. D'après une enquête effectuée en Allemagne, entre un tiers et la moitié des travailleurs ont, dans leur fort intérieur, abandonné tout intérêt pour leur travail, et sont mûs exclusivement par le salaire.

Cet écart de l'homme face à son travail le place psychologiquement dans une situation de retenue, troublant son action

et sa volonté. Cette situation constitue certainement une des principales causes du manque de qualité des produits ou services prestés, de l'absentéisme élevé ainsi que du nombre alarmant des accidents de travail ou des maladies professionnelles.

L'inconséquence d'accorder des primes spéciales pour des travaux dangereux ou insalubres et l'enthousiasme d'accepter le travail durant les jours fériés et les repos hebdomadaires au profit d'une rémunération accrue ne font que renforcer la schizophrénie d'un tel système.

Il paraît indiqué de drainer le volume fi-

nancier mobilisé par ces primes vers des investissements visant la prévention et l'abolition de ces travaux dangereux et insalubres et mettant en péril la santé. Aussi, au lieu de consommer des tranquillisants, respectivement des stimulants pour arriver à suivre le rythme du travail imposé, il faudra modifier les périodes de repos pour qu'elles coïncident au mieux avec les rythmes biologiques de l'homme.

(Source: Extrait de la publication «Bien-être au Travail», éditée par l'Inspection du Travail et des Mines)

Santé

La politique de la santé en 1993

«En matière de politique de la santé..., le Gouvernement visera à assurer des soins de première qualité à un coût acceptable.»^o

En 1993 les activités saillantes du Ministère de la Santé ont porté essentiellement sur le domaine des institutions de soins, de la médecine préventive, sociale et du travail ainsi que sur les professions de santé.

I) Domaine des institutions de soins:

«sur le plan curatif le Gouvernement veillera à la modernisation constante de nos hôpitaux et appliquera le programme cadre décidé récemment pour l'assainissement financier. Les hôpitaux publics et privés seront traités sur un pied d'égalité.»^o

I.1) Dans le **secteur aigu** des nouvelles orientations ont essentiellement été prises en matière de planification, d'infrastructures et de fonctionnement hospitaliers.

En ce qui concerne la **planification** le projet de règlement grand-ducal établissant le plan hospitalier national, préalable à une gestion saine du secteur, vise notamment les lignes directrices suivantes:

- subdivision du pays en régions hospitalières pour assurer un accès équitable aux structures à toute la population et assurer les meilleurs soins possibles tout en évitant les doubles emplois,

- optimisation des investissements et synergies des moyens via constitution de groupements d'hôpitaux autonomes à l'intérieur des régions hospitalières et structuration des hôpitaux en services médicaux de base et services médicaux spécialisés pouvant disposer des équipements lourds adéquats,

- créations de nouveaux services nationaux dans des domaines hautement spécialisés, tels que notamment la radiothérapie et la chirurgie cardiaque,

- introduction de critères qualitatifs pour l'attribution des services et de normes pour en assurer le fonctionnement et, en fonction des besoins réels de la population, réduction du nombre de lits aigus et extension des capacités dans le domaine de la revalidation, du moyen séjour et du long séjour.

Ce projet se conçoit comme l'outil à la base de la planification des projets d'investissements tant dans le domaine des infrastructures que dans celui des moyens nécessaires pour le fonctionnement optimal des institutions hospitalières.

S'agissant des infrastructures le plan pluriannuel qui a été finalisé et arrêté par le gouvernement, prévoit le remplacement de structures devenues trop exiguës par de nouveaux hôpitaux à Ettelbruck et au Kirchberg et la modernisation à des degrés divers de la plupart des autres hôpitaux aigus, dont notamment l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

- Conformément à la volonté de la coalition gouvernementale «dans le domaine de la santé, la dimension la plus importante reste le souci de trai-

ter nos malades de façon humanitaire et digne», le fonctionnement hospitalier fera l'objet d'un projet de loi sur

a) les droits et devoirs des bénéficiaires de soins hospitaliers

b) l'organisation des hôpitaux

c) la modification de la loi du 29 août 1976 portant organisation et planification hospitalières.

Ce projet, qui a été finalisé au terme de consultations étendues avec les forces vives impliquées s'inscrit dans la suite logique des initiatives antérieures, vise essentiellement à créer un cadre réglementaire pour l'organisation des hôpitaux en fonction des besoins et des droits fondamentaux des utilisateurs des services hospitaliers.

I.2) En ce qui concerne le **secteur gériatrique**, les travaux préparatoires ont été entamés en vue de la création de nouvelles maisons de soins à Schiffange et à Walferdange. La maison de soins de Bettembourg a été mise en chantier et l'hôpital intercommunal de Steinfort a été agrandi, afin de pouvoir répondre aux demandes de placement enregistrées par la commission interministérielle d'orientation et de placement.

Par ailleurs les travaux de réfection et de transformation de la maison de soins de Pétinge ont été démarrés et les services de soins à domicile consolidés, tout comme les allocations de soins.

^o op. cit. Déclaration Gouvernementale du 24 juillet 1989

I.3) «*Concernant la médecine sociale, il s'agira d'accentuer la décentralisation des structures psychiatriques pour les malades mentaux.*»⁹

A la suite des recommandations de l'étude dite Häfner, à la base de la réforme du secteur psychiatrique, le nouveau plan hospitalier prévoit que les quatre hôpitaux principaux, implantés dans les 3 régions hospitalières du pays, devront disposer de services médicaux de base en psychiatrie ce qui portera à 220 lits leur capacité d'accueil pour les malades relevant de la psychiatrie, tout comme la création d'un service national de psychiatrie infantile et juvénile.

La commission interministérielle chargée de traduire la réforme de la psychiatrie a finalisé ses travaux, et prévoit notamment pour le court terme un effort prioritaire pour une prise en charge plus adaptée des personnes handicapées séjournant encore actuellement à l'hôpital neuropsychiatrique de l'Etat et d'une augmentation des capacités d'accueil des structures de logement et de travail extra-institutionnel destinées aux bénéficiaires de soins relevant d'une prise en charge psychiatrique.

II) Domaine de la médecine préventive

Le livre blanc «SANTÉ pour TOUS» se veut l'amorce d'une stratégie systématique en la matière qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre du paradigme de l'OMS «Santé pour tous en l'an 2000».

Sans préjudice des services de santé offerts actuellement, l'idée de base en est que pour promouvoir, protéger et restaurer la santé de chacun, l'action médicale de soins ne suffit pas, car elle concerne les individus malades. Il faut y ajouter une action collective, c'est-à-dire une action de Santé Publique, qui approche les problèmes de santé à l'échelle des groupes humains, voire de la société toute entière, et concerne aussi bien les individus sains que les individus malades.

Au lieu de concentrer exclusivement les moyens et d'investir toutes les dépenses pour la santé dans la guérison des maladies, l'enjeu premier de la politique de santé devrait viser l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé moyennant la promotion de la santé et la prévention de la maladie.

Cette priorité doit se traduire par un double objectif d'ailleurs interdépendant: promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé et créer des environnements compatibles avec une vie en bonne santé.

Ce livre blanc, soumis au débat public, traite des études épidémiologiques et de morbidité, des enquêtes sur la mortalité, les modes de vie et les comportements et facteurs de risque auxquels s'exposent notre population. Il vise à sensibiliser la prise de conscience et des individus et de l'opinion publique en ce qui concerne la responsabilité de tout un chacun et la nécessité de mettre en oeuvre de façon cohérente les moyens relevant de tous les domaines et secteurs de la politique pour satisfaire la première préoccupation notamment des Luxembourgeois: conserver leur état de santé.

III) La stratégie médecine au travail

Le projet de loi sur la médecine au travail, qui a été finalisé après de longues tractations, vise à mettre en oeuvre dans toutes les entreprises un service de médecine au travail, financé par une contribution du patronat et sous le contrôle de la direction de la Santé, où seront examinés régulièrement les travailleurs en fonction des risques encourus.

IV) Domaine des professions de santé

«*Le Gouvernement prendra les mesures visant à rendre les professions du personnel de soins plus attractives pour les jeunes luxembourgeois.*»⁹

Comme mesure d'exécution de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de la santé, le registre des professionnels en exercice a été créé. Outre de servir comme listing électoral pour le conseil supérieur et les commissions professionnelles, il fournit de précieuses indications en vue de la politique sectorielle à mener, notamment en ce qui concerne les besoins et les sources de recrutement.

De même ont été pris les règlements relatifs au conseil supérieur et aux commissions professionnelles de certaines professions de santé pour lesquels les élections ont eu lieu en juillet 1993.

Les projets ayant trait aux statuts et aux attributions pour notamment les profes-

sions d'infirmier et d'assistant-senior ont été finalisés et ceux relatifs aux autres professions ont été mis sur le métier.

Ensemble avec toutes les forces vives concernées des études de concept en matière de formation continue et de formations des cadres de santé ont été mises en place.

L'élaboration, comme suite aux directives européennes de libre circulation, d'une liste de transparence en matière d'autorisations d'exercer pour professionnels étrangers, devrait accélérer et simplifier les procédures au moins pour les catégories de professionnels où la pénurie de recrutement persiste.

Afin d'ajuster au mieux les moyens d'action à mettre en oeuvre pour inciter les nationaux à s'orienter vers ces professions qui offrent encore des débouchés, une enquête représentative a été menée auprès de la population. Une campagne adaptée de sensibilisation en faveur du recrutement indigène sera entreprise à partir de 1994.

En ce qui concerne l'exercice, ces professions bénéficieront aussi des effets secondaires induits par les mesures prévues sur leurs lieux de travail, comme notamment la modernisation des infrastructures, l'organisation interne des hôpitaux et la médecine au travail.

S'agissant de la formation, les travaux pour la réforme des programmes de la formation ont été poursuivis, et il a été activement collaboré au projet de loi portant réorganisation des écoles d'infirmières publiques et privées et réglémentant la collaboration entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé.

V) Divers

En outre des activités relayées par les administrations et services de nombreuses transpositions de directives européennes, notamment en matière de médicaments et de denrées alimentaires ont été réalisées et un renforcement de la surveillance en matière de transfusion sanguine hétérologue et autologue a été mis en place.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

⁹ op. cit. Déclaration Gouvernementale du 24 juillet 1989

La politique générale du Ministère de l'Environnement

Dans ce rapport d'activités du Ministère de l'Environnement relatif à l'année 1993, la partie générale s'efforce de dresser un bilan de la politique en matière d'environnement à la fin de la période législative en cours. La revue des actions essentielles permet d'aboutir à la conclusion que le programme environnemental prévu par le Gouvernement lors de sa mise en fonction en 1989 est traduit en entier, soit dans des actions concrètes dans les divers domaines, soit dans des textes législatifs et réglementaires déjà en vigueur ou sous forme de projets soumis à l'examen et à l'avis des intéressés.

La politique écologique

Afin de se rendre compte de l'objectivité de ce constat, un rappel des options écologiques énoncées dans la Déclaration Gouvernementale du 24 juillet 1989 s'impose. En effet, on oublie trop souvent qu'un gouvernement de coalition se forme autour d'un programme de gouvernement fixant les actions à réaliser au cours d'une période législative limitée à 5 ans. C'est sur la base de ce programme retenu dans la Déclaration Gouvernementale que l'évaluation de l'action gouvernementale doit se faire en premier lieu. Rappelons donc que le Gouvernement s'était fixé comme objectifs:

- une politique volontariste de prévention écologique dans toutes les politiques sectorielles;
- la maîtrise de l'opposition entre développement économique et contraintes écologiques;
- le renforcement des structures et des moyens d'action du Ministère de l'Environnement;
- l'initiation de programmes d'action interdisciplinaires et la concertation administrative et politique avec les autres départements et services;
- l'intensification et l'institutionnalisation du dialogue et de la coopération avec les associations écologiques représentatives;
- la promulgation d'un droit à l'information en matière de protection de l'environnement;
- la définition d'une politique forestière devant répondre à la double vocation écologique et économique de la forêt;
- le renforcement de la composante relative à la conservation de la nature au sein de l'Administration des Eaux et Forêts;

- l'établissement d'un programme d'actions en matière de gestion des différentes sortes de déchets;
- la révision des statuts des syndicats intercommunaux chargés de la gestion des déchets ménagers;
- la promotion du compostage et des collectes séparées des déchets;
- la réalisation d'un dépôt spécial pour déchets industriels et la création d'une société mixte chargée de la gestion écologique et économique des déchets industriels et assimilés;
- l'introduction de taxes pour les produits ou des emballages dont l'élimination constitue un risque sérieux pour l'environnement;
- l'instauration d'une base légale pour les plans d'aménagement de la zone verte (plans verts) et les parcs naturels;
- une légifération en matière de protection du sol et de protection des eaux;
- l'élaboration d'un plan global de gestion des eaux;
- la concrétisation de la Déclaration d'Intention Générale concernant l'environnement naturel du 24 août 1981;
- l'élaboration d'un plan global d'action antipollution atmosphérique;
- l'évacuation du projet de loi relatif aux établissements classés;
- le soutien de la promulgation, sur le plan européen, de l'application de normes écologiques à très haut niveau.

A ce contexte national viennent s'ajouter les obligations internationales et notamment celles découlant de l'événement marquant de l'année 1992, le "Sommet Planète Terre" CNUED, qui s'est tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Avec les conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique, avec la déclaration sur les forêts et la déclaration de Rio, le programme d'action "Agenda 21" et la décision d'établir une "Commission pour le développement durable", le Luxembourg s'est engagé avec d'autres participants à la Conférence pour une nouvelle collaboration mondiale au niveau des politiques de l'environnement et du développement.

Ce programme gouvernemental contient donc des dispositions factuelles mais également des actions de plus longue durée telles que la maîtrise de l'opposition entre développement économique et

contraintes écologiques. On ne peut que répéter qu'une telle politique implique nécessairement l'intégration de la dimension écologique avec sa logique propre et ses contraintes à tous les niveaux de la politique gouvernementale et donc au niveau de tous les départements ministériels: la politique environnementale n'est pas un domaine réservé au seul Ministère de l'Environnement. Cette démarche est forcément conflictuelle et constitue une donnée permanente non seulement de la politique nationale mais également de la politique internationale.

En groupant les orientations gouvernementales en six grandes options générales:

1. l'interaction de l'environnement avec l'économie;
2. la protection de la nature et la gestion des ressources naturelles;
3. la protection, la gestion et l'assainissement des eaux;
4. la gestion des déchets;
5. la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre,
6. la réalisation d'une politique d'information et de formation dans le domaine de la protection de l'environnement.

on peut établir le bilan suivant.

L'Interaction de l'ENVIRONNEMENT avec l'ECONOMIE

La loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux insalubres ou incommodes.

La loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes s'est confirmée comme un instrument essentiel de la politique de protection de l'environnement et il n'est donc pas étonnant qu'elle soit l'objet de vives critiques de la part des secteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce. Le traitement administratif des dossiers a pu être amélioré par le biais de l'élaboration de documents standards pour diverses branches d'activités. Cet effort a été poursuivi et renforcé par une modification du règlement grand-ducal du 18 mai 1990 déterminant la liste et le classement des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que par l'introduction d'un projet de réforme partielle de cette législation.

Le Ministère de l'Environnement a préconisé l'accélération de la mise en place

d'un instrumentaire réglementaire complémentaire fixant dès l'abord le cadre environnemental des établissements, à savoir

- une réglementation concernant la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des établissements industriels et artisanaux;
- une loi concernant la protection et la gestion de l'eau,
- une loi concernant la prévention et la gestion des déchets,
- une loi concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie (Ministère de l'Énergie).

Le Ministère de l'Environnement constate qu'à l'étranger, et notamment dans les pays de la Communauté Européenne, les entreprises qui font appel à des technologies "propres" sont de plus en plus compétitives et l'ambition du Ministère se limite à vouloir que nos entreprises atteignent le même niveau technologique en matière de protection de l'environnement que les entreprises performantes de nos voisins. La promulgation de normes écologiques à très haut niveau constituant un des objectifs avoués du Gouvernement sur le plan européen.

L'écotaxation

La Déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 fait état de l'introduction de taxes pour les produits ou des emballages dont l'élimination constitue un risque sérieux pour l'environnement. Le principe de l'introduction d'une écotaxe a été inscrit dans le projet de loi No 3330 relatif aux emballages pour liquides alimentaires voté en première lecture par la Chambre des Députés en date du 26 mars 1991. Depuis 1992 les modalités pratiques de cette écotaxation des emballages font l'objet de discussions. Un groupe de travail interministériel a soumis ses conclusions au Conseil de Gouvernement qui, pour sa part, en a saisi le Conseil Economique et Social.

Le Luxembourg s'est engagé sur la voie d'une réduction des émissions de CO₂, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables. La Commission de la CEE a proposé une directive dans ce sens en préconisant, pour sa mise en oeuvre, un instrument prioritaire de nature fiscale, à savoir l'introduction d'une taxe spécifique CO₂/Énergie. Le Gouvernement est favorable, en principe, à une telle taxation, tout en optant pour une procédure harmonisée dans un contexte international.

Cette écotaxe pourrait se traduire par une modification des prix sur les carburants.

Un régime d'aide aux investissements dans la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de l'énergie

Dans la loi du 27 juillet 1993 ayant pour objet

1. le développement et la diversification économiques
2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie;

les deux objectifs écologiques, la protection de l'environnement, y compris la prévention et la gestion des déchets, et l'utilisation rationnelle de l'énergie, figurent dorénavant à titre égal avec les objectifs économiques. Les investissements dans ce domaine constitueront des investissements productifs. L'objectif visé est d'encourager les entreprises à adapter leurs technologies aux contraintes émanant de la nécessité de protéger l'environnement. Dorénavant il semble acquis qu'un niveau élevé de protection de l'environnement ne constitue pas seulement un défi assimilé à un risque mais une réelle opportunité économique pour les entreprises, susceptible d'accroître leur capacité compétitive.

L'aide envisagée est substantielle puisque le projet de loi prévoit un taux pouvant atteindre 25% du coût des investissements spécifiques éligibles. Il faudra veiller à ce que ces aides soient réservées à l'assainissement d'entreprises anciennes et aux investissements d'entreprises nouvelles qui acceptent des standards environnementaux plus sévères que la norme ordinairement appliquée.

La promotion de la consommation orientée vers des produits écologiques

Cette promotion a pris des formes diverses:

- modulation du taux d'imposition en fonction de l'impact sur l'environnement: taux de TVA sur l'essence avec/sans plomb,
- régime spécial d'amortissement accéléré pour investissements dans l'intérêt de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie;
- subventions pour des dépenses pratiquées dans l'intérêt de la protection de l'environnement:
 - * aides aux entreprises industrielles ;
 - * aides aux particuliers pour certains travaux d'isolation thermique des habitations, de récupération d'eaux de pluie ou d'utilisation rationnelle de l'énergie;
 - * aides aux producteurs d'énergies renouvelables;
 - * aides à l'installation du pot catalytique aux voitures privées (jusqu'au mois de juillet 1992);
- système de reprise obligatoire de déchets lié ou non à une consigne, comme par exemple l'obligation de reprise de piles usées à charge des vendeurs;
- système de label écologique pour produits respectueux de l'environnement au niveau communautaire;

- système d'audit écologique pour petites et moyennes entreprises au niveau communautaire;
- accords de collaboration avec différentes chambres professionnelles ou des associations industrielles constituant autant d'engagements dans la voie de la protection de l'environnement.

La gestion de la nature et des ressources naturelles

Il s'agit d'une constante de la politique du Ministère de l'Environnement. Elle consiste à inventariser les paysages et les éléments constitutifs du milieu naturel tant au niveau national qu'au niveau communal en vue d'une gestion écologique du sol et des paysages et de la sauvegarde voire de la restauration de la biodiversité de la faune et de la flore. Le Ministère continuera donc à avoir recours aux instruments dont il dispose à cet égard: la cartographie des biotopes, l'élaboration de plans verts, le classement de zones naturelles protégées, la réalisation systématique d'études d'incidences, la promotion de réserves naturelles et d'habitats, le reboisement et la gestion des ressources forestières. Les études nécessaires pour l'établissement des dossiers de classement des futures réserves naturelles et des zones protégées prioritaires devront maintenant être intégrées dans les procédures de classement des zones protégées.

Le classement de ces terrains impose, d'une part, des servitudes pour les propriétaires et, d'autre part, des travaux d'aménagement et d'entretien. La question des indemnités y relatives à allouer aux propriétaires de ces terrains devra donc faire l'objet de propositions concrètes.

La conservation de la biodiversité des espèces est poursuivie de façon plus systématique par le biais de programmes de protection et de repeuplement. L'exécution des différents projets de renaturation des cours d'eau sera accélérée.

Relevons certains points.

Un plan de sauvegarde pour les réserves naturelles considérées comme prioritaires

L'inventaire des sites à protéger comprend 137 entités:

- 81 zones humides
- 13 pelouses sèches
- 20 réserves forestières
- 23 habitats divers

A l'heure actuelle, 14 réserves naturelles sont classées par règlement grand-ducal et 16 autres sont en instance de classement. En plus, 27 nouveaux dossiers figurent sur l'échéancier du Conseil Supérieur de la protection de la Nature et entameront prochainement la procédure de classement.

La gestion intégrée de l'environnement

Le Ministère de l'Environnement poursuit également son programme visant à optimiser la gestion de l'environnement. La phase préparatoire de la mise en plan d'un système informatique géographique (SIG-ENV) permettant d'assurer un monitoring de l'environnement, le contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires ainsi que la coordination des procédures administratives est achevée: ce projet est maintenant entré dans une phase opérationnelle.

Le dispositif comprend:

- l'informatisation harmonisée des services du Ministère de l'Environnement, de l'Administration de l'Environnement et de l'Administration des Eaux et Forêts de manière à former un réseau interconnecté permettant la gestion des dossiers, la systématisation et la consultation de données environnementales dans le cadre du Système d'Information Géographique de l'Environnement (SIG-ENV);
- l'informatisation harmonisée des différents services ayant des compétences en matière de gestion des eaux et relevant de la compétence de différents Ministères (Plan global de Gestion des Eaux)
- l'informatisation des procédures administratives
- l'informatisation de la gestion forestière.

L'assainissement et la gestion des eaux

Le Ministère de l'Environnement a poursuivi avec ténacité la réalisation du programme d'assainissement arrêté en 1990 ainsi que l'élaboration d'une stratégie pour la protection et les gestions de l'eau.

Dans ce contexte, six éléments méritent d'être relevés.

Introduction d'un project-controlling

En vue de gérer au mieux le développement des grands projets d'épuration des eaux et les dépenses y afférentes, des organes de contrôle ont été chargés de suivre pas à pas leur réalisation, suivant le timing déterminé, de signaler tout accroissement ou retard et de proposer des mesures d'intervention rapide pour assurer le flux des travaux sur le terrain. Les organes de contrôle assurent également pour certains projets de grande envergure l'examen critique des solutions techniques retenues en coopération avec l'Administration de l'Environnement de même que la vérification technique des travaux exécutés et la vérification comptable de la facturation. Ce faisant, le Ministère de l'Environnement réalise un point important du programme arrêté en 1990 relatif à la méthodologie pour la réalisation et le contrôle des travaux.

Taxation de la pollution des eaux

Les dépenses du Ministère de l'Environnement en faveur de l'assainissement des eaux ont atteint la somme de 700 millions en 1993. Ces dépenses iront croissantes dans les années à venir, conformément aux prévisions établies. Dès à présent, il est établi que le budget de l'Etat ne pourra plus suffire à assurer à lui seul (et pour 90 %) le financement du programme d'assainissement.

L'augmentation substantielle des dépenses dans le domaine de l'épuration des eaux pose le problème du financement du programme d'assainissement des eaux arrêté par le Gouvernement en 1990. En effet, des crédits annuels d'environ 1,5 milliards de Flux devront être disponibles pendant la décennie à venir si le Luxembourg entend satisfaire les obligations découlant aussi bien de la directive CEE 91/271 du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires que de diverses conventions internationales. L'introduction d'une taxe-redevance proportionnelle à la pollution émise et conforme au principe pollueur-payeur est à l'ordre du jour. Le Ministère de l'Environnement a engagé des travaux préparatoires pour proposer une taxe proportionnelle à la pollution émise à percevoir auprès des usagers industriels et domestiques.

Réorganisation structurelle de la gestion des stations d'épuration

Dans un même souci d'efficacité, le Ministère de l'Environnement, de concert avec le Ministère de l'Intérieur, a entrepris des démarches pour inciter les communes à regrouper toutes les stations d'épuration en des structures intercommunales régionales pour l'assainissement par bassins tributaires. Ces structures ont pour objectif de garantir une meilleure gestion des systèmes d'épuration tout en regroupant les moyens techniques, budgétaires et personnels des communes affiliées.

Amélioration de la collaboration inter-régionale

Cette période législative a vu une nette amélioration dans l'élaboration et la mise en oeuvre de solutions visant à assainir les eaux transfrontalières.

- Du côté luxembourgeois, les travaux relatifs à la station d'épuration de Pétinge-Rodange sont en cours. Cette station d'épuration permettra de traiter les eaux usées en provenance des localités des communes de Sanem, Differdange, Bascharage et Pétinge. Il s'agit donc d'une importante contribution à l'assainissement des eaux de la Chiers.
- La station d'épuration belgo-luxembourgeoise de Martelage (bassin de la Sûre) avance désormais rapidement.

- L'assainissement des eaux de l'Alzette en provenance de la France a été un autre sujet de préoccupation. La construction d'une station d'épuration a été décidée du côté français. Le Luxembourg, de son côté, projette de compléter ce dispositif par une station d'épuration au fil de l'eau dans le cadre de la modernisation et de l'agrandissement de la station d'épuration d'Esch/Schiffange.

- L'assainissement de la Wiltz a fait l'objet de pourparlers. La Région Wallonne a entrepris un programme d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Bastogne.

- Des contacts ont également eu lieu entre le Luxembourg et la Région Wallonne au sujet de l'assainissement de l'Eisch et de l'Attert. Un programme d'épuration a été arrêté.

- Divers projets d'épuration ont fait l'objet d'accords avec nos voisins allemands de la Rhénanie-Palatinat et sont soit en cours de réalisation (Born/L - Moersdorf/L - Metzendorf/RFA - Mesenich/RFA), soit en cours d'études (Echternach/Weilerbach) en ce qui concerne la Sûre, Obereisenbach/L - Stolzembourg/L - Untereisenbach/RFA - Gemund/RFA en ce qui concerne l'Our. Pour la Moselle, des pourparlers ont lieu avec la Sarre pour planifier l'épuration des eaux usées dans l'espace mosellan autour de Remich-Schengen.

Un plan global de gestion des eaux

Le plan global de gestion des eaux a atteint un stade de développement permettant la mise en place dans les administrations concernées d'un instrument informatique dont l'objectif est l'instauration d'une banque de données alimentée par les divers services et destinée à permettre la formulation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs dans le domaine de la gestion des eaux.

Un nouvel instrument législatif au niveau de la gestion de l'eau

Une grande importance a été attachée à la promulgation de la loi du 29 juillet 1993 concernant la protection et la gestion de l'eau. Les teneurs en nitrates, la présence de résidus de pesticides, des collectes défectueuses d'eaux usées, la création de lotissements dans des zones sensibles, la réalisation de voies de communication, etc., constituent des risques pour la conservation de nos ressources en eaux. La mise en place du comité interministériel et du comité technique pour la gestion des eaux permettra une approche coordonnée des différentes administrations compétentes en matière de gestion des eaux et garantira une protection plus efficace des sols.

La protection des eaux souterraines à travers la création de zones de protec-

tion par des règlements grand-ducaux constituera un objectif prioritaire.

Cette démarche sera intensément liée à l'élaboration de mesures à court, moyen et long terme contre les risques d'inondation, en collaboration étroite avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Travaux Publics: fixation des zones inondables, révision des plans d'aménagement général des communes, constitution de bassins de rétention naturels, développement d'un système d'alerte et de contrôle.

La gestion des déchets

La réalisation du programme-directeur de gestion des déchets (Décision du Gouvernement en Conseil du 28 janvier 1991) a effectué en 1992 des progrès décisifs, malgré les obstacles rencontrés.

Au niveau des déchets ménagers et assimilés

a) Un réseau national de compostage

Le 29 novembre 1991, le Gouvernement a pris la décision d'implanter trois installations régionales de compostage sur le territoire national.

Deux emplacements sont connus:

- Mondercange:
un appel d'offres a été publié
- Friedhaff (Diekirch-Erpeldange):
les procédures sont sur le point d'être entamées.

Le troisième emplacement s'est fait attendre. A la demande du Ministre de l'Environnement, la Ville de Luxembourg a accepté d'examiner l'implantation du centre sur son territoire. Une proposition afférente fait l'objet d'un examen. La mise en place de ces centres sera accompagnée par la mise en vigueur de normes de qualité du compost.

b) Un réseau national de parcs à conteneurs

Une lettre circulaire adressée aux communes a informé ces dernières sur la nécessité d'aménager des parcs à conteneurs suivant un schéma national proposant vingt-et-une entités régionales. La participation financière du Ministère de l'Environnement est allé jusqu'à 40% du coût d'investissement pour la période 1992 et 1993 (et jusqu'à 20% pour 1994).

Une centrale nationale de coordination a été mise en place en vue d'aider les communes à écouler les déchets collectés dans les voies de recyclage et/ou d'élimination appropriées dans le cadre des parcs à conteneurs communaux ou intercommunaux, cette centrale devra se concerter étroitement avec les entreprises de recyclage et d'élimination des déchets. Elle est également chargée des actions préparatoires préalables à l'intro-

duction généralisée de la poubelle verte au Grand-Duché.

Le Ministère de l'Environnement prépare un projet pilote concernant l'introduction d'un nouveau mode de taxe communale de gestion des déchets différenciée incitant à la prévention, à la réduction et au recyclage des déchets.

c) Le renforcement de la collaboration entre les différents syndicats intercommunaux de gestion des déchets

Le Ministère de l'Environnement a demandé aux syndicats intercommunaux de renforcer leur collaboration et leur solidarité et il a proposé au Conseil de Coordination en matière de déchets ménagers et assimilés de procéder à un échange de services sur la base d'une liste orientative de déchets assimilés aux déchets ménagers (déchets à incinérer ou à déposer de préférence). Cette liste indicative a fait l'objet d'une convention entre le SIDOR et le SIGRE, d'une part, et entre le SIDOR et le SIDEC, d'autre part.

A moyen terme une collaboration institutionnalisée entre les trois syndicats est recherchée; celle-ci devra permettre la création d'une structure nationale pour l'ensemble du territoire assurant une meilleure efficacité des compétences humaines et des installations disponibles ou projetées, tout en laissant assez d'espace de liberté aux différentes structures régionales en vue de promouvoir l'esprit d'initiative.

d) L'action "Superdrecks-këscht"

L'Action Superdrecks-këscht 1 en faveur des ménages connaît un franc succès, grâce notamment à des campagnes de sensibilisation systématiques. Conçue en 1991, l'Action Superdrecks-këscht 2, qui vise à intégrer les petites et moyennes entreprises dans le système de collecte, d'entrepôt et de traitement des déchets spéciaux faisant partie des déchets ménagers et assimilés, a été lancée en 1992 dans le secteur "garagiste", en commun accord avec la Chambre des Métiers. Son champ d'action a été récemment élargi et son extension généralisée est prévue à brève échéance.

Promues par le biais d'un financement étatique, ces deux actions sont en voie de restructuration devant aboutir le plus rapidement possible, en application du principe pollueur-payeur, à:

- un cofinancement de l'Action Superdrecks-këscht 1 par les communes;
- un financement intégral de l'Action Superdrecks-këscht 2 par les entreprises bénéficiaires.

Ces actions ont bénéficié d'une infrastructure d'entreposage dans la zone industrielle de Colmar-Berg. Cet entrepôt,

qui fonctionne de façon exemplaire, a dû être agrandi et il s'est avéré que le projet d'entrepôt prévu à Mondercange (loi du 14 avril 1990 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un entrepôt pour le conditionnement, le traitement et l'entreposage de déchets destinés à être éliminés dans des centres spécialisés) ne satisfaisait plus aux besoins. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de faire reposer sa politique de gestion des déchets spéciaux destinés à être éliminés dans des centres spéciaux situés à l'étranger sur le fonctionnement de deux centres d'entreposage et de conditionnement. Un nouveau projet sera présenté pour 1995 après consultation des communes et des administrations concernées. La construction de ce deuxième entrepôt doit avoir lieu dans les meilleurs délais. Ce d'autant plus que la société mixte chargée de la gestion des déchets non-ménagers et assimilés a démarré ses activités et qu'elle va lancer en 1994, en collaboration avec l'Administration de l'Environnement, une Action SUPERDRECKSKESCHT 3 au niveau des entreprises industrielles dans le but d'y collecter les déchets spéciaux de même nature que ceux collectés dans le cadre de l'Action Superdrecks-këscht 1 et 2, de les entreposer et de les transférer dans des centres spécialisés en vue de leur élimination.

Au niveau des déchets inertes

Notre pays manque crûment de décharges pour déchets inertes alors que les activités de construction exigent la disponibilité d'une telle infrastructure. C'est pourquoi le Ministère de l'Environnement a entrepris la mise en oeuvre d'un réseau national de centres de recyclage et de dépôt pour déchets inertes. La réalisation d'une telle infrastructure a mis au jour la nécessité de certains gros investissements relatifs aux accès routiers à ces centres. Les sites appropriés ont été choisis et font l'objet d'un plan d'aménagement partiel de la part du Gouvernement. Les terrains doivent être acquis par l'Etat dans un délai rapproché. Une partie du réseau est opérationnelle dès maintenant (Sud et Est), une autre le sera cette année-ci (Nord) et en 1995 (Centre).

Au niveau des déchets industriels et assimilés

En créant une société mixte pour la gestion des déchets non ménagers et assimilés (Loi du 10 août 1991 autorisant l'Etat à participer à une société de gestion de déchets non ménagers et assimilés), le Gouvernement a concrétisé son intention d'intervenir au niveau de la gestion des déchets industriels et autres déchets non ménagers. En promulguant la loi du 27 juillet 1993 concernant 1) la création de la zone industrielle à caractère national Haebicht et 2) la création et

la gestion de la décharge nationale pour déchets non ménagers et assimilés, le Gouvernement a pris une décision importante en matière de gestion des déchets industriels, à savoir la désignation d'un site définitif pour la future décharge pour déchets industriels.

La nécessité d'une telle infrastructure sur le territoire national découle des impératifs suivants:

- poursuivre une politique industrielle ayant pour objectif de valoriser le territoire national en tant que terre d'accueil pour activités industrielles,
- asseoir le développement économique futur du pays sur une base polyvalente comprenant outre les secteurs tertiaire, audiovisuel e.a, également un secteur industriel solide,
- appliquer les directives européennes relatives à la surveillance et au contrôle des transferts de déchets à l'entrée et à la sortie de la Communauté Européenne, visant une interdiction générale ou partielle des transferts de déchets et exigeant de notre pays un effort vers l'autosuffisance dans ce domaine.

La procédure de classement dans le cadre de la législation sur l'aménagement du territoire suit son cours. Le lancement de la procédure commode relative tant en ce qui concerne la zone industrielle à caractère national Haebicht que la décharge nationale pour déchets non ménagers et assimilés aura lieu au cours de l'année.

La fermeture de la décharge actuelle du Ronneberg II aura lieu comme prévu le 31 décembre 1994. Des assurances ont été prises pour pouvoir éliminer les déchets industriels pendant la phase transitoire nécessaire jusqu'au fonctionnement de la nouvelle décharge.

Une conception nouvelle de la politique des déchets

Pour bien souligner l'importance qu'il attache à la réalisation progressive et systématique de son programme directeur de gestion des déchets, le Gouvernement a adopté également lors de sa séance du 31 juillet 1992 un projet de loi relatif à la prévention et à la gestion des déchets qui fixera désormais le nouveau cadre légal de la politique des déchets au Luxembourg. Les objectifs de cette loi sont prioritairement la prévention et la réduction des déchets avant la valorisation. L'élimination des déchets ne sera réservée à moyenne échéance qu'aux déchets ultimes.

Cette loi-cadre consacre une série d'idées nouvelles en matière de gestion des déchets:

- l'élaboration de plans de gestion des déchets;

- l'établissement d'un cadastre des sites contaminés (décharges, friches industrielles) suivi d'un plan d'assainissement;
- l'ancrage du principe du pollueur-payeur et de l'internalisation des coûts liés à l'environnement dans le prix du traitement des déchets;
- la possibilité de réglementer, de limiter, voire d'interdire la fabrication, la vente ou la destruction de certains produits générateurs de déchets;
- l'obligation de composter la fraction organique des déchets ménagers;
- la fermeture progressive des décharges communales combinée à la mise en place de centres régionaux équipés d'installations de traitement et de recyclage pour déchets inertes;
- l'obligation pour les industries d'établir un plan de prévention et de gestion des déchets;
- l'obligation pour tout détenteur de séparer les déchets pour les besoins de la valorisation ou de l'élimination;
- l'instauration d'un régime de responsabilité objective (sans faute prouvée) dans le chef de production de déchets.

La mise en pratique de ces dispositions réglementaires conduira certainement à une réduction sensible du volume des déchets et de leur degré de nocivité. La collecte séparée, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets produits ne peuvent se réaliser sans l'établissement d'un réseau complet d'installations de traitement de déchets, qu'il s'agisse de déchets d'origine ménagère ou industrielle.

La lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre

Pendant toute la législature, le Ministère de l'Environnement a continué les actions ponctuelles contre la pollution atmosphérique dans le cadre de l'application de la loi du 21 juin 1976 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique et de la loi du 9 mai 1990 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Mais à côté de ces actions quasi-routinières, la législature 1989-1994 a permis de marquer un certain nombre de points dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre:

Diverses réglementations sont venues ou sont sur le point de renforcer la panoplie des instruments de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre:

- La lutte contre la pollution atmosphérique en provenance des installations industrielles et artisanales. Cette réglementation a pour objet de déterminer les seuils recommandés pour les émissions dans l'air à partir des établissements classés de sorte que l'ex-

ploitation de tels établissements n'engendre pas de pollution atmosphérique nuisible. Elle poursuit deux visées:

- * mettre fin à l'insécurité juridique dans le cadre de la préparation, de la présentation et de la fixation des conditions d'exploitation;
 - * promouvoir le recours à la meilleure technologie disponible n'entraînant pas de coût disproportionné pour les entreprises.
- La limitation des émissions atmosphériques en provenance des stations de distribution d'essence. Cette deuxième réglementation a trait à la réduction des émissions d'hydrocarbures. Dans ce domaine, les technologies de récupération des gaz d'hydrocarbures sont particulièrement efficaces puisqu'elles peuvent entraîner une réduction de 90% de ces gaz. Pour le Ministère de l'Environnement, cette réglementation constitue un pas important dans la lutte contre l'ozone troposphérique (smog estival).
 - La participation à la sauvegarde de la couche d'ozone et la lutte contre l'effet de serre. Cette troisième mesure, à savoir la confirmation de la position luxembourgeoise au sujet de l'élimination progressive des principales substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a été prise au niveau international lors de la réunion des pays signataires du Protocole de Montréal à Copenhague en novembre 1992. Rappelons à ce sujet, qu'outre la loi du 16 avril 1992 portant approbation de l'Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (conclu à Montréal, le 16 septembre 1987), l'année 1992 a vu la promulgation de la loi du 14 avril 1992 portant réglementation, de la mise sur le marché de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et modification de l'article 4 de la loi du 29 juin 1989 portant réglementation de la mise sur le marché de récipients aérosols contenant des chlorofluorocarbones. Cette loi prévoit la réduction progressive de l'utilisation des chlorofluorocarbones (CFC) jusqu'à leur interdiction totale pour la fin de 1995. La réunion de Copenhague a renforcé le dispositif de protection de la couche d'ozone en obligeant les pays signataires à accélérer le calendrier d'élimination non seulement des CFC mais également d'autres substances nocives.
 - la lutte contre la pollution de l'air par l'ozone;

etc.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que cette lutte contre la pollution atmosphérique est menée de pair avec le Ministère de l'Energie.

Dans le contexte général de la réduction de la pollution atmosphérique, le Ministère de l'Environnement a eu et continue à s'occuper de deux dossiers d'une extrême importance:

- la demande de construction et d'exploitation d'aciéries à arc électrique (ARBED);
- l'application du règlement grand-ducal du 20 novembre 1991 concernant la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des installations d'incinération des déchets municipaux (SIDOR).

La discussion ne porte pas tant sur ces conséquences positives de l'un ou l'autre investissement, mais que sur les normes de rejet d'autres substances: dioxines et furannes. Ce que les deux dossiers ont en commun, c'est qu'il s'agit de réduire les émissions de dioxines et de furannes le plus vite possible (Norme à atteindre: 0,1 ng/m³). Dans les deux cas les enjeux tant économiques qu'environnementaux sont énormes. Il s'agit de concilier la maîtrise de l'impact toxicologique possible par le recours aux meilleures technologies de dépollution actuelles tout en assurant la viabilité économique des installations.

Une étude sur la qualité de l'air au Luxembourg a été ordonnée. Les résultats de cette étude serviront de base à l'élaboration d'objectifs de qualité concernant la réduction des polluants les plus importants dans l'atmosphère. Parallèlement, le Gouvernement procédera à un réexamen sectoriel du programme national concernant le changement climatique.

L'information en matière d'environnement

La politique de l'environnement que le Gouvernement a tentée de mener de façon continue a exigé et exige un important effort d'information en matière d'environnement auprès du grand public

ainsi qu'auprès du cercle des décideurs. C'est ainsi qu'a été adoptée la loi du 10 août 1992 concernant

- la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement
- le droit d'agir en justice des associations de protection de la nature et de l'environnement.

Cette loi stipule que les autorités publiques sont légalement tenues de mettre les informations relatives à l'environnement à la disposition de toute personne qui en fait la demande sans que celle-ci soit obligée de faire valoir un intérêt.

D'autres initiatives ont été prises:

- la publication d'un bulletin d'information périodique "Emweltinfo" diffusant de façon succincte les nouveautés en matière de politique environnementale nationale ou locale et les nouvelles dispositions sur le plan communautaire et international;
- la participation, sous des formes diverses, du Ministère et de ses administrations à des publications éditées par des associations actives dans le secteur de la protection de la nature et de l'environnement;
- le soutien financier et matériel des organisations actives dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, organisations qui remplissent toutes un rôle important au niveau de l'information et de la sensibilisation;
- le fonctionnement d'un centre de documentation et d'information en collaboration avec les conseillers écologiques des communes;
- la création (le 4 novembre 1992) d'un "comité d'évaluation des demandes en obtention d'un label écologique"; ce comité est chargé d'exécuter les tâches prévues par le règlement CEE No 880/92 du 23 mars 1992 concernant un système communautaire d'at-

tribution de label écologique, label devant être attribué à des produits ayant la moindre incidence sur l'environnement parmi des catégories de produits particuliers, chaque catégorie de produits étant définie de façon à garantir que tous les produits en concurrence, destinés à un même usage et pouvant être utilisés de manière équivalente, soient regroupés au sein d'une même catégorie;

- la publication de brochures diverses ayant trait à des thèmes et des problèmes spécifiques, comme par exemple sur le thème de l'eau, l'appauvrissement croissant de la couche d'ozone protectrice et l'accroissement de la concentration d'ozone dans l'atmosphère générale;
- une diffusion élargie des textes législatifs et réglementaires nationaux et internationaux constituant en principe le Code de l'Environnement appliqué dans notre pays;
- la participation à des foires d'exposition dans le but de sensibiliser et d'intéresser non seulement le public mais également les exposants aux problèmes et aux thèmes sensibles de l'environnement;
- le renforcement des actions de sensibilisation et d'information du public et des milieux professionnels en vue d'une meilleure prévention des déchets;
- l'élaboration d'un rapport général sur l'état de l'environnement au Luxembourg destiné à être publié tous les deux ou trois ans et dont la première édition aura lieu cette année.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

TRANSPORTS

Le fonds des routes et la grande voirie de communication

Au cours de l'exercice 1993, les investissements réalisés par le département des Travaux Publics se chiffraient à 4.675 mio Flux, ce qui constitue une augmentation de 6,6% par rapport à l'exercice 1992, exercice au cours duquel le domaine de la grande voirie a fait l'objet d'investissements d'un ordre de grandeur de 4.385,0 Flux.

L'année 1993 se caractérise notamment par les activités suivantes:

- ouvertures respectivement du contournement de Schieren, de l'échangeur d'Ingeldorf et du contournement d'Etelbruck en direction de Bastogne
- poursuite des travaux en cours
- études relatives aux nouveaux projets, notamment la Liaison avec la Sarre ainsi qu'à la Route du Nord.

En ce qui concerne la protection contre le bruit, on peut noter que de grands ef-

forts ont été faits pour protéger les habitations riveraines du bruit, aussi bien le long de la voirie existante que de celle en construction.

Ainsi des protections phoniques ont été installées le long:

- du boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg à la hauteur de Strassen et de Helfenterbruck;
- de l'autoroute de Thionville à Bettembourg.

– Diverses études de bruit près des sites le long d'autoroutes en service ont été entamées, notamment à Kleinbetingen et à Mamer sur l'autoroute d'Arion et à Foetz sur l'autoroute d'Esch.

Il est bien entendu que sur la grande voirie nouvellement créée des protections phoniques ont fait partie intégrante du projet, comme celles installées sur le contournement de Schieren, sur la Collectrice du Sud ou à installer sur le contournement sud-est de la Ville de Luxembourg.

Les différents chantiers se sont déroulés de la façon suivante:

1. Contournement de la Ville de Luxembourg

1.1. Contournement Ouest de la Ville de Luxembourg

1.1.1. Echangeur Helfenterbrück

L'ouverture à la circulation de l'échangeur Helfenterbrück qui fait la liaison entre le boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg avec la route nationale N 5 (E 44) Luxembourg - Longwy a été faite en juillet 1991.

Cette première phase de travaux sera suivie d'une deuxième phase, c'est-à-dire la construction de la route de liaison entre l'échangeur proprement dit et la rue de l'Industrie à Bertrange.

1.2. Contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg

1.2.1. Gasperich - Irrgarten

Les travaux sur le contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg, ont été poursuivis normalement et commencent à toucher à leur fin puisque la mise en service du tronçon Gasperich-Irrgarten est prévue pour prin-temps 1994. Le lot I entre la Croix de Gasperich est achevé complètement avec la mise en place des équipements routiers. Le tunnel de Howald est terminé et la mise en place des équipements électromécaniques a débuté. Les haubans du viaduc de l'Alzette ont été mis en tension et seuls quelques travaux de finitions restent à faire sur cet ouvrage. Les travaux routiers du lot 2 et 3 entre le viaduc de l'Alzette et le rond-point Irrgarten ont été poursuivis et ont été terminés pour ce qui concerne le lot 2. Le viaduc de Hamm a également été achevé tandis que plusieurs ouvrages PS/PI OA 9.2, OA 10.1, OA 11.2, OA 13.4 ont été construits dans l'intérêt du rétablissement de la voirie locale. Quatre bassins de retenue ont été aménagés, plusieurs déshuileurs in-

stallés afin de protéger les effluents des eaux de cru en provenance de l'autoroute et afin d'éviter des pollutions accidentelles en provenance de cette même voirie.

1.2.2. Irrgarten - Kirchberg

Les études ont été poursuivies. Trois lots ont été mis en soumission et adjugés, à savoir la tranchée couverte de Cents, les viaducs sur la N 1a et N 1c à Neudorf ainsi que le giratoire avec passage inférieur à Kirchberg.

Une étude de capacité des carrefours de la N 1 entre le rond-point Irrgarten et l'échangeur de Senningerberg a été entamée afin de les adapter au trafic auquel sera soumis ce tronçon de route pendant la phase provisoire entre la mise en service du contournement Gasperich-Irrgarten et celle prévue pour 1996 du tronçon Irrgarten-Kirchberg.

2. Pénétrante Sud

Les travaux de construction ont avancé au rythme prévu. De la tranchée couverte sous la gare de triage à Luxembourg-Zwickau 7 plots sur 8 ont été réalisés. Le nouveau viaduc sur les voies CFL à Luxembourg-Gare a été mis en service et les travaux de démolition de l'ancien Bow-String ont commencé avec le démontage d'une des 3 travées. Le passage inférieur au carrefour formant intersection entre la route de Thionville et la Pénétrante Sud à la hauteur du Dernier Sol a été mis en chantier, tout comme le tronçon de voirie raccordant les échangeurs à Gasperich au portail Sud de la tranchée couverte dont question.

3. Collectrice du Sud

3.1. Dudelange - Foetz

3.1.1. Dudelange - Kayl

Les travaux de terrassements du lot A (Dudelange-Kayl) ont été achevés. Le tronçon a été définitivement mis en service en octobre 1993.

3.1.2. Kayl - Ouvrage d'art 43

Les 5 ouvrages d'art prévus sur ce tronçon ont tous été réalisés.

Les travaux de terrassement du lot B1 ont été adjugés en 1992. Le début des travaux a été le 15 janvier 1993. Leur achèvement est prévu pour le premier semestre 1994.

Les deux ouvrages d'art préparatoires prévus sur le CR 168 ont été terminés.

L'ouvrage d'art 43 est en voie de construction. Son achèvement est prévu pour le mois d'avril 1994.

Les travaux relatifs au redressement du CR 168 débuteront en février 1994 et seront achevés pour le deuxième semestre 1994.

3.1.3. Ouvrage d'art 43 - Echangeur de Foetz

4 ouvrages d'art étaient prévus sur ce tronçon. Les travaux y relatifs sont achevés.

L'adjudication des travaux de terrassement du lot B2 a eu lieu à la fin de l'année 1992. Ils ont débuté le 15 janvier 1993. L'achèvement est prévu pour le premier semestre 1994.

Echangeur de Foetz

Des 5 ouvrages d'art prévus, un seul reste en voie de construction, les autres étant achevés.

Les travaux de terrassement sont en cours de réalisation. Leur achèvement se fera au cours de l'année 1994, plus précisément au cours du premier semestre 1994. En cas de problèmes cependant, il y a lieu d'envisager un retard de 2 à 3 mois par rapport à la date d'achèvement prévue.

3.1.4. Travaux de finitions

L'ouverture de l'ensemble du tronçon Dudelange-Foetz est programmée pour la fin du premier semestre 1994.

Les travaux de finition proprement dits peuvent durer jusqu'à 1995.

3.2. Lankelz - Biff

3.2.1. Rond-point Biff

Le redressement de la N 31 est terminé.

Le Rond-point lui-même a été mis en circulation.

Les travaux de terrassements et d'assainissements dans le passage souterrain, dont la mise en circulation se fera au cours de l'été 1994, sont en cours d'exécution.

3.2.2. Biff - Moulin de Bascharage

La section courante a été mise en circulation.

3.2.3. Gadderscheier - Aessen

Le tronçon est terminé. L'installation de l'écran antibruit est achevée.

3.2.4. Aessen - Lankelz

Le passage souterrain à Ehlerange est terminé.

Les travaux d'aménagements et de terrassements du lot 5, Aessen-Ehlerange, sont réalisés.

Les travaux d'assainissements et de terrassements du lot 4, tronçon Ehlerange-Lankelz, sont terminés.

En ce qui concerne les travaux de signalisation, la fourniture des panneaux SOLUPLA, ainsi que la fourniture et le montage de la charpente métallique se feront en mars 1994.

La mise en soumission des glissières de sécurité à l'intérieur des ouvrages d'Ehlerange et de Biff se fera en mars 1994.

La mise en service du tronçon Biff-Lankelz est prévue dès l'achèvement de l'ouvrage d'art dans l'échangeur d'Ehlerange et de l'ouvrage supplémentaire dans l'échangeur Lankelz.

La modification de l'échangeur de Lankelz est en voie de projection.

3.2.5. Rond-point Raemerich

Les travaux de terrassements et d'assainissements de la chaussée du rond-point proprement dit sont terminés et le rond-point a été mis en circulation.

Les travaux du parking ARBED sont en voie d'exécution.

Les plantations sont en cours d'exécution.

3.2.6. Entrée Esch-sur-Alzette

Le redressement de la rue de Luxembourg est terminé.

3.3. Biff - Rodange

3.3.1. Porte de Lamadelaine

Le tapis définitif ainsi que les travaux de finitions ont été mis en oeuvre.

En ce qui concerne le chemin piétonnier PED, les travaux de terrassement et les bordures ont été effectués ainsi que les pieux et les culées du pont.

3.3.2. Liaison avec la Belgique

Les travaux sont terminés.

3.3.3. Contournement de Pétange

Entre le P.K. 1,3 - 1,9 des travaux de finitions et d'équipements ont été effectués et l'installation d'une butte antibruit a été réalisée.

Les travaux d'infrastructures du terrain de football sont achevés tandis que les tribunes ainsi que les vestiaires sont en voie de construction.

Rond-point Eglise

Les parois moulées sont terminées à 80%. L'ouvrage hydraulique est terminé.

Le réaménagement de la rue de l'Eglise, de la rue Linger ainsi que

de la route d'Athus a été réalisé. La maison Leger a été démolie.

En ce qui concerne l'ouvrage d'art Hemmer (entre le rond-point Biff et le rond-point Eglise), les travaux suivants ont été effectués: finitions, garde-corps, perré, équipements, tapis définitifs, réseaux. Les travaux relatifs au chemin piétonnier Attert sont achevés.

En ce qui concerne la section entre le P.K. 2,7 et le P.K. 3,7 le battage de palplanches a été effectué.

La première couche de roulement a été mise en oeuvre.

Les travaux de terrassements des étangs ont été effectués.

L'ouvrage hydraulique 4 a été réalisé et le lit de la Chiers a été redressé.

Les travaux relatifs au chemin piétonnier Lamadelaine-Eglise sont terminés à 90%.

Le premier tapis relatif au béton bitumineux a été mis en oeuvre entre les P.K. 1,3- 1,9 et 2,7 - 3,7.

4. Liaison avec la Sarre

Les études se sont poursuivies avec l'avant projet détaillé du viaduc sur la Moselle à Schengen en étroite collaboration avec les autorités allemandes. Les travaux préparatoires en vue de la conclusion de la convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg ont été réalisés.

5. Grande voirie du Nord

5.1. Contournement de Schieren

Les travaux ont été terminés en respectant le délai imposé et la mise en service a été faite le 29.07.93.

5.2. Contournement de Mersch

Les travaux relatifs à la construction du contournement de Mersch vont commencer en mars 1994 par la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de la route nationale N 7 à la hauteur de l'échangeur de Mersch.

Ces travaux font partie du premier lot qui présente une longueur de 3,4 kilomètres entre l'échangeur de Mersch à la hauteur de la route nationale N 7 et l'échangeur de Schoenfels à la hauteur du CR 102 (vallée de la Mamer).

5.3. Contournement de Colmar-Berg

L'avant-projet détaillé a été approuvé par l'autorité supérieure en fin d'année 1993 de façon que les dossiers d'exécution pourront être présentés au courant de l'année 1994.

Un premier chantier sera commencé au début de l'année 1995. Il s'agit de l'ouvrage d'art de franchissement de la vallée de l'Alzette à la hauteur de Colmar-Berg. Cet ouvrage d'art important aura une longueur d'environ 600 mètres.

Le contournement de Colmar-Berg, entre l'échangeur de Mersch et celui de Colmar (accès au contournement de Schieren) aura une longueur d'environ 7 kilomètres.

5.4. Contournement Ettelbruck en direction de Bastogne

Les travaux importants sont terminés depuis juillet 1993 et l'ouverture à la circulation a été faite le 29 juillet 1993.

Certains travaux, comme l'aménagement du parking Deich et la construction d'une bretelle d'accès au contournement à partir du parking Deich seront terminés au courant du mois de mars 1994. Ces travaux ont été retardés suite aux inondations exceptionnelles de décembre 1993 et de janvier 1994.

5.5. Contournement Ettelbruck

Après la mise en service du contournement Ettelbruck en 1989, du contournement de Schieren en 1993, un seul tronçon d'une longueur de 1,3 kilomètres reste inachevé entre le contournement Ettelbruck et le croisement de la route nationale N 7 (Diekirch - Hosingen) avec l'ancienne route nationale N 27A (Erpeldange - Friedhaff). Comme ce tronçon se trouve dans un mauvais état et présente un niveau de sécurité insuffisant, une étude d'avant projet a été réalisée au courant de l'année 1993, y inclus pour l'échangeur Friedhaff, à réaliser au droit du croisement Friedhaff. La réalisation des travaux sera commencée en 1995.

6. Route du Nord (Luxembourg-Mersch)

Suite à la motion adoptée par la Chambre des Députés, les études de tracé ont été poursuivies sur l'axe Kirchberg, Staffelter, Lintgen, Mersch et ont abouti à la présentation de deux variantes (plus une sous-variante) qui ont été analysées dans une notice d'impact.

Le ministère de l'Aménagement du Territoire a confié ces variantes à un bureau d'études pour les analyser par une étude d'impact comparative proprement dite.

Pour ce qui concerne le tronçon Kirchberg – route d'Echternach un avant-projet détaillé a pu être présenté.

7. Autoroute Luxembourg-Trêves

Réalisation de l'avant-projet détaillé relatif à l'agrandissement de la plate-forme douanière à Wasserbillig en vue de la construction de deux aires de service.

Le début des travaux de construction est prévu pour la mi-1994 au plus tard.

8. Divers

8.1. Aires de service

Réalisation d'un avant-projet sommaire pour un agrandissement de l'aire de service SHELL située sur l'autoroute de Thionville à la hauteur de Berchem.

Les travaux relatifs à l'agrandissement de l'aire de service ARAL située sur l'autoroute de Thionville vont commencer en mars 1994.

Réalisation d'un avant-projet détaillé pour l'agrandissement de l'aire

de service B.P. située sur l'autoroute d'Arlon, à la hauteur de Capellen.

8.2. Entretien des autoroutes en service

Travaux de réfection de chaussée, entretien des ouvrages d'art, ouvrages hydrauliques etc.

Fauchages, nettoyages, interventions en cas d'accidents etc.

8.3. Contournement de Differdange (projet réalisé par un promoteur privé)

Les travaux qui ont débuté en 1992 avancent normalement et s'achèveront à la fin de l'année 1994.

9. Total des dépenses relatives au fonds des routes effectués en 1993 par le Ministère des Travaux Publics

1. Autoroute de Trêves	132 mio Flux
2. Contournement de Luxembourg	920 mio Flux
3. Pénétrante Sud de la Ville de Luxembourg	475 mio Flux
4. Collectrice du Sud	2.330 mio Flux
5. Grande Voirie du Nord	447 mio Flux
6. Liaison avec la Sarre	8 mio Flux
7. Surveillance des chantiers	158 mio Flux
8. Divers	205 mio Flux
Total	4.675 mio Flux

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

DOUANES ET ACCISES

Die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung im Jahre 1993

Einnahmen

Die Jahresabschlußberichte der verschiedenen Dienststellen erlauben der Direktion in Kurzform über die im vergangenen Jahr getätigten Ergebnisse zu informieren.

Die Gesamteinnahmen der Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung im Jahre 1993 belaufen sich auf 24.785.986.000.- Franken, davon:

- Zölle- und Eingangsabgaben..... 698.233.000.-
- Verbrauchssteuern..... 23.580.439.000.-
- Sonstige Einnahmen (inkl. Autosteuer und Schankrecht) 507.314.000.-

Im Rahmen der Verbrauchssteuererhebung tätigte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung des weiteren:

- Alkoholkonsumsteuer..... 284.332.000.-
- Mehrwertsteuer..... 99.869.000.-

Schankwesen

In den Monaten August bis Dezember 1993, erteilte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung 184 Genehmigungen zum Betreiben einer Gastwirtschaft, 294 Ernennungen eines stellvertretenden Geschäftsführers sowie 28 Besitzwechselzertifikate.

Außerdem wurden 447 Genehmigungen zum zeitweiligen Verlegen des Ausschankes und 292 Genehmigungen zum Ausschank unter freiem Himmel, in Zelten oder Buden erteilt.

Strafverfahren

Zwecks Erhebung von Zoll- und Steuerabgaben mußte die Verwaltung in 42 Fällen zu Bußgeld- oder Strafverfahren schreiten.

Die hierbei eingetriebenen Zoll- und Verbrauchssteuern beliefen sich auf 1.496.499,- Franken. In diesen 42 Verfahren wurden 632.584,- Franken an Bußgeldern verhängt.

Es kam in 9 Fällen zur Beschlagnahme von verbotenen Waffen.

Ebenso wurden 65 Zuwiderhandlungen gegen die Straßenverkehrsordnung der Gendarmerie gemeldet.

In Anwendung des Gesetzes betr. die Washingtoner Konvention über den Artenschutz wurde in 14 Fällen Protokoll errichtet.

Im Rahmen der EG- Verordnung und des Übereinkommens über die gegenseitige Unterstützung der Zollverwaltungen wurden 77 Amtshilfeersuchen bearbeitet. 4 Anträge bezüglich der Verletzung der Urheberrechte, Nachahmungen und Fälschungen wurden des weiteren behandelt.

Drogenbekämpfung

Außer den Ergebnissen auf rein fiskalischem Plan erzielte die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung Erfolge bei der Drogenbekämpfung.

So wurden im vergangenen Jahr 126 Protokolle errichtet, was zur Anklageerhebung gegen 53 Personen sowie zur Festnahme von 39 Personen führte. Dabei wurden beschlagnahmt:

Kokain	15 kg 549 grs
Heroin	10 kg 512 grs
Marihuana	10 kg 765 grs
Kokablätter	0 kg 937 grs
Haschisch	0 kg 473 grs
LSD	501 doses

Illegale Einwanderung

Obschon ab 1. Januar 1993 die Grenzkontrollen innerhalb der europäischen Union abgeschafft wurden mußten die Zollbeamten bei sporadischen Kontrollen 1797 illegalen resp. unerwünschten Ausländern die Einreise verweigern.

Sonstiges

Im Rahmen der ihr durch das Gesetz vom 29. Juli 1993 zugestandenem erweiterten Befugnissen trug die Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung in zahlreichen Fällen dazu bei, daß eine Reihe Verstöße festgestellt werden konnten und den betreffenden zuständigen Behörden zur weiteren Veranlassung zugestellt wurden.

Verstöße gegen die Straßenverkehrsordnung

Die Kontrolle der Fahrtenschreiber wurde bei 7.828 LKW's und 121 Bussen durchgeführt. Dabei wurden 24.680 LKW-Scheiben und 341 Bus-Scheiben kontrolliert. In 1.189 Fällen wurde eine mündliche Verwarnung ausgesprochen und in 260 Fällen wurde Protokoll wegen Verstößen gegen die EG-Reglemente errichtet.

Verstöße gegen das Fischereigesetz in den Grenzgewässern wurden im letzten Jahr in 66 Fällen mit gebührenpflichtigen Verwarnungen geahndet. In 8 Fällen mußte Protokoll erstellt werden.

Im Rahmen des Naturschutzgesetzes vom 11.08.1982 und des Abfallgesetzes vom 26.06.1980 wurden 48 Feststellungen und Verwarnungen vorgenommen. In einem Fall wurde protokolliert.

Bei Fleisch- und Lebensmittelkontrollen wurde in einem Fall Protokoll erstellt und die Beschlagnahme ausgesprochen.

Bei Diesel-Gasöl-Kontrollen in den Tanks von Fahrzeugen wurde 2 mal protokolliert.

Die Bekämpfung der Schwarzarbeit hat in 2 Fällen zur Benachrichtigung der zuständigen Behörden geführt.

Die Zusammenarbeit mit der Gewerbeinspektion hat im pyrotechnischen Bereich zur Kontrolle von 23 Verkaufsstellen geführt. Verstöße und Unregelmäßigkeiten wurden der Gewerbeinspektion mitgeteilt.

Nach der Reorganisation der Zoll- und Verbrauchssteuerverwaltung betrug der Personalbestand 476 Einheiten. Davon 87 in den Dienstzweigen der Direktion, 190 in den 8 verbleibenden Ämtern (bis 1993 waren es 16) und 175 Beamte im Kontroll- und Überwachungsdienst, mit 12 polyvalenten mobilen Brigaden.

Seit Juni 1993 verrichten Mannschaften von jeweils 7 Beamten turnusweise, in Mohacs an der Donau, Kontrolldienst im Rahmen des von der UNO gegen Serbien und Montenegro verhängten Warenembargos.

1 Beamter ist in das Koordinierungszentrum in Calafat (Bulgarien) abgestellt.

(Source: Conférence de presse de la Direction des Douanes et Accises, le 23 mars 1994.)

ENSEIGNEMENT

Le service de la formation professionnelle

Lois et projets de loi

Loi du 1^{er} décembre 1992 portant

création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle continue et

fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue

Saisine du Conseil économique et social par le Gouvernement:

Par sa communication du 25 mars 1992 au Conseil économique et social, le Gouvernement souligne l'importance capitale de formation professionnelle continue pour le pays et demande l'avis du Con-

seil économique et social notamment quant à l'accès à la formation professionnelle continue, la certification des mesures de formation professionnelle continue, le financement de la formation professionnelle continue ainsi qu'à la protection de l'investissement.

Les travaux d'analyse et de proposition du Conseil économique et social ont trouvé une concrétisation dans son avis du 8.12.93 quant au «1^{er} volet du triptyque de la saisine gouvernementale».

Règlement grand-ducal du 29 juillet 1993 portant organisation de la formation continue préparatoire au certificat d'aptitude technique et professionnelle.

Le règlement se base sur l'article 46 - 2^e tiret - de la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue.

Partant d'une évolution de marché du travail qui est en mutation technologique rapide il en résulte clairement que la formation destinée aux adultes devra en tenir compte dans ses approches méthodologiques et pédagogiques.

Règlement grand-ducal du 2.9.1993 portant organisation de l'examen probatoire.

Le règlement se fonde sur l'article 18 - 1^{er} tiret - titre II - de la loi du 1^{er} décembre 1992 portant:

- création d'un établissement public pour le développement de la formation professionnelle
- fixation des cadres du personnel des Centres de formation professionnelle continue.

L'organisation de l'examen probatoire visant la régularisation de la carrière des chargés de cours engagés à durée déterminée aux Centres de formation professionnelle continue se situe dans un contexte socio-pédagogique et professionnelle.

L'organisation de cet examen tient compte des spécificités professionnelles des chargés de cours concernés, qui opèrent essentiellement dans un champ à caractère social et anti-chômage.

La pédagogie par objectifs, la formation orientée sur la méthodologie du projet ainsi que l'apprentissage et surtout la promotion des compétences sociales sont

des instruments utilisés par les formateurs.

L'élaboration et la présentation d'un projet de formation tenant compte des critères cités ci-dessus suivi de deux actions de formation constituent le moyen le plus approprié pour mettre à l'épreuve les compétences des chargés de cours qui, par ailleurs possède une pratique professionnelle de plusieurs années dans ces domaines.

Maîtrise artisanale et apprentissage

Un projet de loi portant organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise artisanale est en voie d'élaboration. Ce projet, qui est appelé à remplacer la loi du 2 juillet 1935 sur la même matière, vise notamment, outre une actualisation globale du texte actuellement en vigueur: l'ouverture des cours de gestion d'entreprise sur la formation continue, l'introduction d'un système modu-

laire, à unités capitalisables, au niveau de ces cours et le renforcement de la notion de carrière professionnelle dans le secteur de la PME par l'adjonction d'une ou de plusieurs certifications alternatives.

En ce qui concerne l'apprentissage, le Ministère de l'Education Nationale se propose d'aborder à brève échéance, avec les Chambres professionnelles, le problème de l'actualisation, voire le remplacement de l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945, portant révision de la loi du 5 janvier 1929 sur l'apprentissage, par un nouveau dispositif légal ad hoc.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education nationale, à la Chambre des Députés, en mars 1994).

SES

La Société Européenne des Satellites (SES) en 1993

Commissariat du Gouvernement près de la SES

L'année 1993 a été marquée par plusieurs événements importants qui ont confirmé définitivement la prééminence du système de satellites ASTRA en Europe.

le lancement du troisième satellite ASTRA IC

la commande du sixième satellite ASTRA 1F

l'arrivée sur ASTRA des chaînes publiques nationales allemandes (ZDF, ARD)

l'amorce d'une coopération intense avec DB-Telekom en Allemagne

Le développement du système ASTRA

ASTRA IC a été lancé à bord d'une fusée Ariane dans la nuit du 11 au 12 mai et copositionné avec ASTRA 1A et 1B sur la position orbitale 19,2° Est. De ce fait, la capacité de transmission du système a été portée à 50 répéteurs.

Il convient de souligner que l'exploit de copositionnement de trois satellites sur la même position orbitale est unique au monde.

Compte-tenu du succès commercial considérable, le Conseil d'administration de la SES a décidé en octobre de commander un sixième satellite: ASTRA 1F sera construit par Hughes Space and Communications Inc. (HSC) à Los Angeles.

Le satellite du type HS 601 est doté d'une puissance d'émission de 82 Watt et offrira une zone de couverture similaire à celle de ASTRA 1E. ASTRA 1F disposera de 20 répéteurs actifs, ainsi que de 8 de réserve.

ASTRA 1F s'ajoute donc aux deux satellites, 1D et 1E actuellement en construction.

Tandis qu'ASTRA 1E marquera dès 1995 le début de l'ère de la télévision numérique, ASTRA 1F étendra la capacité de transmission en mode numérique et servira en outre de réserve interne au système pour ASTRA 1E. A partir de 1996 un total de 40 répéteurs seront à disposition des programmeurs pour la diffusion numérique de centaines de programmes de télévision et de radio.

L'expansion du système de satellites ASTRA prévoit donc actuellement la mise en service de trois nouveaux satellites sur la position orbitale 19,2° Est. ASTRA 1D sera lancé d'ici un an, ASTRA 1E au début de l'année 1995, suivi de ASTRA 1F une année plus tard. Avec la mise en service du sixième satellite, SES sera en mesure d'offrir à partir de 1996 tous les programmes de télévision analogiques et numériques à partir d'une seule et même position orbitale. Les téléspectateurs pourront alors, en plus des programmes analogiques

déjà existants ou prévus, capter les futurs programmes de télévision numérique via le même système de satellites avec une seule antenne parabolique fixe. ASTRA disposera ainsi de 104 répéteurs sur 6 satellites, copositionnés sur une même position orbitale.

Le développement de l'offre des programmes

Alors que les capacités des deux premiers satellites étaient entièrement louées au moment du lancement du troisième satellite, SES a pu louer en quelques mois toute la nouvelle capacité sur 1C.

A la fin de l'année 1993, l'offre des programmes sur le système ASTRA se présente ainsi:

- 53 programmes de télévision
- 39 programmes de radio

La répartition des programmes de télévision en fonction de la langue principale utilisée est la suivante:

- programmes germaniques	18
- programmes britanniques	20
- programmes scandinaves	4
- programmes espagnols	5
- autres programmes	5

Sur les 53 programmes de télévision, 30 sont codés. Il est d'ailleurs intéressant

de noter que la proportion de programmes codés s'accroît chaque année.

La CLT est présente avec 3 programmes de télévision et 2 programmes de radio.

SES opère à partir de Betzdorf la liaison montante vers les satellites pour 18 programmes.

Développement du marché de la réception

Le nombre de foyers pouvant recevoir les programmes d'ASTRA s'est fortement développé au cours de l'année. L'évolution du système ASTRA se résume dans le tableau suivant:

Le nombre total des foyers en Europe recevant ASTRA est passé de 40 à 50 millions en un an, soit un accroissement de 25%. Le nombre de foyers recevant ASTRA à l'aide d'une antenne parabolique individuelle est passé de 11 à 15 millions soit un accroissement de plus de 30%.

Le principal succès se situe en Allemagne où ASTRA a réussi à rallier les chaînes publiques ARD et ZDF, ainsi que tous les programmes régionaux, ce qui a porté l'offre de programmes allemands à 18 et fait dire à certains qu'ASTRA assure la «Vollversorgung». 6,5 millions de foyers allemands reçoivent ASTRA par antenne parabolique, 19 millions de foyers reçoivent ASTRA soit par câble soit par réception individuelle. A côté de ce succès remarquable, il importe de mentionner l'intérêt croissant pour ASTRA dans les pays de l'Est et notamment en Pologne et en Hongrie.

Vers des alliances stratégiques

En vue de valoriser les synergies respectives, SES et DB Telekom ont entamé au cours du deuxième semestre de l'année des pourparlers en vue d'une collaboration étroite et concertée pour l'introduction rapide de nouveaux programmes et services à l'aide des technologies de la compression numérique.

Cette coopération sera concrétisée par la création d'une filiale commune pour l'introduction et le développement des programmes et services numériques et devrait aboutir d'autre part à l'entrée de DB Telekom dans le capital de SES.

Parallèlement à ces négociations, la SES est entrée en discussion avec plusieurs groupes de communication importants en vue d'arrêter en commun une stratégie globale pour l'introduction rapide de la télévision digitale en Europe.

Les relations concédant - concessionnaire

a) Signature du nouveau contrat de concession

Le 27 juillet 1993, l'Etat et la Société Européenne des Satellites ont signé un

Situation en fin d'année	1989	1990	1991	1992	1993
Satellites en service	1	1	2	2	3
Répéteurs utilisés	15	16	27	32	49
Total des ménages atteints (en millions)	13	22,8	32	40	50
Dont atteints par réception directe (en millions)	0,5	3,8	7,4	11	15

nouveau contrat de concession. L'adaptation de la concession de la SES est devenue nécessaire pour trois raisons:

- l'ancienne concession n'autorisait la SES qu'à exploiter deux satellites;
- la directive télévision sans frontières et la loi sur les médias électroniques ont profondément modifié le cadre réglementaire de la diffusion par satellite;
- la SES envisage une diversification de ses services que l'ancienne concession ne permettait pas de réaliser.

La nouvelle concession élargit le champ des activités de la SES: la SES est autorisée à exploiter la position orbitale 19,2° Est dans le cadre de la loi sur les médias électroniques. Elle pourra ainsi accueillir sur ses satellites tout programme de télévision, de télétexte ou de radio sonore. En plus, la nouvelle concession met la SES en mesure de pouvoir accueillir des nouveaux services audiovisuels tels qu'ils seront offerts dans un proche avenir en relation avec les nouvelles technologies (compression numérique etc.).

Sur la position orbitale 19,2° Est, la SES bénéficie d'une exclusivité destinée à protéger ses investissements importants. Le Gouvernement s'est engagé à ne pas accorder d'autre concession en vue de l'exploitation de cette position orbitale. Sur les autres positions orbitales non exploitées actuellement, la SES bénéficie d'une priorité de négociation.

La formule pour le calcul de la redevance a été révisée avec l'objectif:

- de ne pas modifier les équilibres retenus par l'ancienne formule,
- de stabiliser la base de calcul pour la redevance,
- de tenir compte des perspectives de développement de la SES.

La concession expire le 31 décembre 2010 et elle est renouvelable.

b) Surveillance des programmes sur ASTRA.

Alors que le Gouvernement exerce une surveillance générale sur la configuration de l'offre de programme sur ASTRA en vue de maintenir certains équilibres et de préserver les intérêts natio-

naux, il n'est pas appelé à contrôler les programmes pour lesquels un autre pays européen détient la compétence au vu des règles européennes applicables.

Il en découle que la très grande majorité des 53 programmes de télévision et de 39 programmes de radios ne tombent pas sous la compétence des autorités de contrôle luxembourgeoises.

Evolution de la société

Le résultat d'exploitation de la société pour l'exercice qui ne sera officiellement arrêté qu'en avril 1994 ne fera que traduire l'excellente santé générale de la société. Les données non officielles permettent à ce stade d'extrapoler un chiffre d'affaires de quelques 6 milliards de francs et un bénéfice net qui devrait frôler les 3 milliards de francs.

Sur base de ces estimations, l'évolution des résultats depuis 1989 peut être résumée de la manière suivante:

Année	chiffre d'affaires	bénéfice net
1989	1.200	196
1990	1.400	361
1991	3.500	1.300
1992	5.000	2.500
1993	6.000	3.000

(en millions de francs)

Les résultats, sans doute exceptionnels de la société, doivent cependant être considérés en relation avec la nature particulière de l'investissement qui continue à être un investissement à haut risque, le récent échec de la fusée Ariane l'ayant rappelé.

Le programme d'investissement actuellement arrêté jusqu'en 1996 (six satellites) porte l'investissement total de la SES dans le segment spatial et dans ses installations terrestres à quelque 50 milliards de francs.

Compte-tenu des investissements nouveaux décidés au cours des derniers mois et en vue d'anticiper les développements futurs de la société, la SES a décidé en novembre d'augmenter son capital social à 4,5 milliards de francs.

La redevance touchée par l'Etat en relation avec l'exercice 1993 s'élèvera à environ 100 millions de francs, montant auquel il faut ajouter 6 millions payés à titre de contribution aux frais de surveillance.

L'actionnariat de la SES n'a pas subi de modification en 1993.

Développement sur le site de Betzdorf

SES employait, au 31 décembre 1993, 139 personnes (dont 120 au Grand-Duché). Ces salariés sont originaires de 12 pays différents, 41 étant luxembourgeois, 86 étant originaires d'autres pays de l'Union européenne et 12 étant originaires de pays tiers.

Comme dans le passé, SES poursuit une politique active d'information du public résident et accueille régulièrement de nombreux groupes de visiteurs.

Tant les bâtiments administratifs que les bâtiments techniques ont été agrandis au cours des mois passés. De nouvelles extensions sont en préparation.

Développements internationaux en relation avec la SES

Comme il est projeté de lancer la télévision numérique par satellite en 1995 sur ASTRA 1E, la SES a redoublé ses efforts en vue de parvenir au sein des groupes de travail qui préparent les standards d'émission, de transmission, d'encodage et d'encryptage, à un accord global dans les prochains mois.

Des progrès importants ont d'ailleurs été accomplis à différents niveaux, que ce soit au niveau du «Motion Picture Expert Group» (MPEG) ou bien au niveau du European Project for Digital Broadcasting (DVB). Début septembre, quelque 80 organismes de 12 pays ont signé le Memorandum of Understanding (MoU) sous les auspices de l'European Launching Group (ELG), définissant un standard commun pour la création de la télévision numérique en Europe.

Le rôle très actif joué par les représentants de la SES au sein de ces groupes est complété par les travaux des ins-

tances régulatrices au sein de l'Union Européenne et des autres organisations internationales auxquelles participent très activement les délégués du Ministère des communications, du Service des médias et de l'audiovisuel et de l'entreprise des P&T.

Il importe de signaler, pour conclure le chapitre sur la SES, qu'en date du 4 janvier 1994, Monsieur le Premier Ministre, au nom de SAR le Grand-Duc, a pu remettre à M. Pierre Meyrat, Directeur général de SES, la médaille de l'officier de l'ordre de la couronne de chêne, en reconnaissance de ses grands mérites en relation avec le succès de la Société Européenne des Satellites.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Force publique

L'armée luxembourgeoise en 1993

La mission la plus importante confiée à notre Armée sur le plan international en 1993 était de participer à la force de protection déployée par l'Organisation des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU). Notre unité, constituée par les 3 contingents qui en firent partie, était intégrée dans le bataillon belge et opérait en Slavonie orientale.

Nos militaires furent unanimement félicités pour la façon dont ils accomplissaient cette tâche difficile au sein de la force internationale.

Aux termes de la résolution 748 de l'ONU cette force «devait être une solution provisoire visant à créer les conditions de la paix et de la sécurité nécessaire pour la négociation et un règlement global de la crise yougoslave».

La participation de notre armée à de telles opérations de maintien de la paix est régie par la loi afférente du 27 juillet 1992 qui contient notamment des dispositions détaillées sur le régime de sécurité sociale des participants.

Le Gouvernement a régulièrement informé la commission de la force publique de la Chambre des Députés sur la nature et le déroulement des opérations sur le terrain.

Tous les hommes de troupe qui s'étaient portés volontaires pour cette action, de

même que tous les cadres rentrèrent sains et saufs au pays.

En août 93, cette participation a dû être interrompue temporairement notamment par suite d'un manque d'effectifs ayant atteint un degré suffisant en formation et de préparation spécialisée.

Le programme pluriannuel des acquisitions d'importance majeure a subi un allongement pour des raisons budgétaires et du fait que, pour des raisons techniques, la modernisation du charroi n'a pu s'accomplir dans les délais initialement prévus.

Doter l'Armée du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution de ses multiples missions reste une priorité du Gouvernement. Il en est de même de l'entretien du Centre d'Instruction Militaire de Diekirch. Sous ce rapport il est à noter que les travaux de modernisation de la cuisine et du réfectoire du personnel civil et de la troupe, qui requièrent un investissement d'un peu moins de cent millions, ont bien progressé l'année passée et sont sur le point de se terminer. Du même coup les préalables sont réalisés qui permettent d'approvisionner l'Armée en produits de boucherie et de boulangerie à partir du secteur civil, qui devrait déboucher sur des économies certaines tout en évitant de rénover les installations actuelles au camp de Capellen, qui sont devenues vétustes.

Au niveau du recrutement, la situation traditionnellement déficitaire s'est redressée sensiblement à partir du milieu de l'année, alors que pour les recrutements de juillet et d'octobre, le nombre des candidats au volontariat est passé de 110 à 164, ce qui correspond à une progression de plus de 49% par rapport aux sélections correspondantes de l'année précédente.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer ce redressement.

D'abord, la campagne de sensibilisation, organisée par des professionnels de la publicité, a commencé à porter ses premiers fruits.

Ensuite, la situation sur le marché du travail est devenue plus serrée. Nombre de jeunes gens ne trouvant pas d'emploi dans le secteur civil au sortir de l'école se tournent vers l'Armée et les débouchés qu'elle offre.

Finalement, les mesures annoncées par le Gouvernement de rendre le service volontaire plus attrayant, soit la réduction de la durée de celui-ci de 36 à 18 mois et l'amélioration des conditions matérielles, ont connu leur premier impact.

Ce renflouement des effectifs a eu pour conséquence e.a. que l'entraînement pour des opérations de maintien de la paix a

pu être repris. D'un autre côté, le recrutement pour les carrières constituées obligatoirement à partir du volontariat se trouve mieux assuré non pas seulement en termes de quantité mais également en termes de qualité. Ainsi le pourcentage des candidats au volontariat qui peuvent se prévaloir d'un degré d'études d'au moins 3 années, niveau secondaire technique, fil I, est passé de 34% à 47%.

En raison de la participation à l'UNPROFOR et du manque d'hommes de troupe, l'Armée n'était temporairement pas en mesure de participer aux ma-

nœuvres de l'AMF. Il est prévu cependant que cette forme d'entraînement reprendra. En effet la priorité est maintenue d'affecter une unité luxembourgeoise aux forces de réaction rapides de l'OTAN. Celles-ci seront mises en oeuvre lorsque les intérêts de sécurité des pays membres de l'Alliance sont en jeu ou, d'après le concept stratégique nouveau de l'Alliance, lorsqu'il s'agira d'assurer la gestion de crises.

Relevons enfin le rôle important assumé par le personnel de l'Armée dans la vérification des traités sur le désarmement

conventionnel et les «Cieux Ouverts» (GIVO), ainsi que lors de la Présidence luxembourgeoise de l'UEO.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force publique, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

AGRICULTURE

L'agriculture luxembourgeoise dans l'économie nationale

A. La situation économique générale

La décélération de l'activité économique mondiale, constatée depuis le début des années 1990, s'est accentuée davantage en 1993.

En ce qui concerne l'Union Européenne, le PIB communautaire devrait reculer de 0,4% en 1993, par rapport à l'année précédente. D'après les dernières prévisions de la Commission européenne la reprise économique attendue en 1994 et 1995 serait plutôt faible, et le PIB communautaire augmenterait, en 1994, de l'ordre de 1,3% par rapport au plancher conjoncturel de 1993. La mauvaise performance de croissance du PIB reflète l'impact conjugué d'un recul des investissements, d'une stagnation de la consommation privée et plus généralement de l'extrême faiblesse des marchés de l'exportation. En outre, la rigueur budgétaire dans la plupart des pays communautaires freine le développement de la consommation publique qui, à son tour, devrait connaître une progression de moins de 1,0% en 1994.

Le trait caractéristique essentiel de la phase conjoncturelle actuelle est la contraction sans précédent de l'emploi et une montée sensible et régulière du chômage, dont on ne prévoit pas la fin avant le milieu de 1995.

Au Luxembourg, l'activité économique a encore bien résisté à la tourmente récessionniste. Contrairement aux crises précédentes qui avaient révélé une grande vulnérabilité de l'économie luxembourgeoise aux fluctuations internationales, l'activité économique luxem-

bourgeoise présente cette fois-ci une moindre vulnérabilité cyclique.

Toutefois, la situation économique du Luxembourg demeure tendue.

Avec un taux de progression de 0,3% en 1993, la croissance du PIB (version SEC) reste légèrement positive, grâce à la très bonne tenue de la place financière. Pour l'année 1994, le STATEC prévoit pour le Luxembourg une croissance du PIB (version SEC) de l'ordre de 1,5%. (1)

Fin 1993, le taux d'inflation moyen était de 3,6%, plaçant le Luxembourg au septième rang parmi ses partenaires de l'Union Européenne. Pour 1994 et 1995, l'inflation devrait se stabiliser aux environs de 3,0%.

Le chômage a atteint à la fin de l'année 1993 un seuil «historique». On comptait en décembre 4.303 demandeurs d'emploi, soit 1.234 de plus qu'en 1992. Paradoxalement à cette évolution, l'emploi intérieur a continué à s'accroître, en 1993 de 4.000 personnes ou de 2,0% en variation intra-annuelle. Ce surplus d'offre de travail intérieur a été saturé par des frontaliers, dont le nombre a ainsi progressé davantage.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le mouvement régressif de l'évolution des échanges extérieures du Luxembourg – entamé en 1992 – semble se poursuivre en 1993.

Selon les dernières estimations disponibles, tant les exportations que les importations sont en recul. (2)

B. La situation de l'agriculture luxembourgeoise

L'agriculture ne reste pas épargnée par la récession économique. La situation économique en agriculture est notamment influencée par les facteurs suivants:

- évolution de l'environnement économique général
- conditions climatiques défavorables
- décisions de la P.A.C. restreignant fortement les possibilités de développement des exploitations agricoles
- libéralisation des marchés agricoles résultant des accords internationaux.

Le rôle que l'agriculture joue dans notre société se reflète d'un côté dans des considérations purement économiques et de l'autre côté par sa contribution écologique et sociale.

L'importance relative de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie peut se mesurer par les indicateurs suivants:

- la part relative du secteur agricole dans le PIB (Produit Intérieur Brut)
- la part relative de la population active agricole dans l'emploi total
- la part relative des investissements en agriculture dans la formation brute totale de capital fixe.

D'après les renseignements disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur ajoutée brute nominale au coût des facteurs de l'agriculture a représenté, en 1992, 1,8% du PIB. Comme il ressort des chiffres du Tableau 1, la

baisse du poids de l'agriculture dans le PIB se poursuit régulièrement depuis 1975, même si au cours de cette période en valeur absolue, la VAB de l'agriculture a presque doublé.

La population active agricole comprend les chefs d'exploitation, les aides familiaux et les salariés agricoles permanents. En 1992, la population active occupée dans l'agriculture représentait 3,0% de la population active totale. Il y a vingt ans, sa part relative était encore supérieure à 7,0 %. La diminution de l'importance relative de l'agriculture, en termes de contribution à l'emploi total, se poursuit parallèlement à l'expansion des secteurs secondaire et tertiaire de l'économie nationale.

La formation brute de capital dans le secteur agricole a atteint, en 1992, 2.253,0 millions de F, ce qui représente 2,4% de la formation brute de capital pour l'ensemble des branches de l'activité économique.

Il ressort, par ailleurs, des chiffres du tableau 1 que la part relative de l'investissement en agriculture se dégrade régulièrement depuis 1975, à l'exception d'un redressement passager vers le milieu des années 80.

En premier lieu, la production agricole luxembourgeoise est destinée à l'approvisionnement de la population du pays en produits alimentaires de qualité.

Toutefois, pour plusieurs produits agricoles, à savoir le lait, la viande bovine et le vin, notre pays est excédentaire et par conséquent exportateur net. Pour d'autres produits comme la viande porcine, les produits du petit élevage, les préparations à base de céréales, les fruits et légumes, le Luxembourg reste grand importateur.

Les chiffres du Tableau 2 reprennent la part relative des produits agricoles et alimentaires dans l'ensemble du commerce extérieur.

En 1992, la part relative des produits agro-alimentaires dans l'ensemble du commerce extérieur a augmenté tant pour les exportations (13,3% contre 12,5% en 1991) que pour les importations (10,6% contre 10,1% en 1991). Le déséquilibre de la balance commerciale relative aux produits agro-alimentaires (-14,7 milliards de francs) s'est réduit par rapport à celui enregistré en 1991 (-15,1 milliards de francs) et est beaucoup moindre que celui de l'ensemble de l'économie. La filière agricole constitue donc un élément de stabilisation de notre balance commerciale.

Les indicateurs utilisés ci-avant pour mesurer le poids économique de l'agriculture ne reflètent qu'une partie de son influence dans l'économie nationale.

Tableau 1: Importance économique de l'agriculture luxembourgeoise
(Sources: STATEC et S.E.R.)

	1975	1980	1985	1989	1990	1991	1992 (°)
Valeur ajoutée brute de l'agriculture au coût des facteurs							
- en millions de F	2.685,2	3.115,2	4.776,7	5.833,1	5.560,8	5.157,3	5.244,7
- en % du PIB	3,4	2,6	2,7	2,4	2,2	1,9	1,8
Population active agricole							
- en milliers	10,9	8,7	7,0	6,2	6,2	6,1	6,0
- en % de l'emploi total	6,9	5,5	4,4	3,4	3,3	3,1	3,0
Formation brute de capital en agric. (°)							
- en millions de F	1.020	1.243,6	1.598,0	2.294,1	2.530,0	2.324,0	2.253,0
- en % de la formation brute totale de cap. fixe	4,2	3,5	4,4	3,0	3,1	2,5	2,4

(°): En 1992, la série des montants concernant la formation brute de capital en agriculture a été révisée à partir de l'année 1980.

(°): Chiffres provisoires

Tableau 2: Commerce extérieur de 1988 à 1992
(en milliards de francs)
(Source: STATEC)

	Exportations		Total du commerce extérieur milliard de F	Importations		Total du commerce extérieur milliard de F	Balance commerciale	
	Filière agricole (°) milliard de F	p.c.		Filière agricole (°) milliard de F	p.c.		Filière agricole (°) milliard de F	Total du commerce extérieur milliard de F
1988	10,1	5,4	186,3	22,6	10,6	213,7	-12,5	-27,4
1989	11,3	5,3	212,8	25,1	10,3	244,7	-13,8	-31,9
1990	12,1	5,7	210,7	25,8	10,2	253,8	-13,7	-43,1
1991	12,5	5,8	214,1	27,6	10,1	274,7	-15,1	-60,6
1992	13,3	6,4	208,2	28,0	10,6	265,2	-14,7	-57,0

(°) La filière agricole représente le secteur des marchandises:

- animaux et produits du règne animal
- produits végétaux- graisse et huiles (animales et végétales)
- aliments, boissons, tabac

En effet, l'agriculture est fortement insérée dans le complexe industriel et commercial de notre économie par ses liens avec les secteurs en amont et en aval. En tenant compte de ces secteurs dépendant directement ou indirectement de l'agriculture, l'activité économique agricole prend une importance nettement plus grande.

A part ces considérations purement économiques, il faut relever le rôle social, régional et écologique difficilement quantifiable de l'agriculture.

L'agriculture ne regroupe que 3,0% de la population active, mais gère par contre presque 50% du territoire, ce qui souligne à suffisance le rôle important des agriculteurs en tant qu'agents de conservation et de gestion du paysage.

Dans la partie du territoire située en dehors des agglomérations, appelée zone

verte dans les textes législatifs, l'agriculture constitue, ensemble avec la sylviculture, le secteur économique qui assure, de par la nature-même de son activité, la protection de l'environnement et du paysage.

Dans les régions éloignées des principaux centres d'activité industrielle ou tertiaire, l'agriculture constitue un pilier de ce qu'on appelle le milieu rural. Celui-ci retient actuellement l'attention des responsables politiques et économiques à plus d'un égard. En effet, c'est dans le milieu rural que réside un potentiel important qui pourrait être valorisé au moyen d'activités aussi variées que la détente, le tourisme, la découverte de la nature, la culture etc. Pour que le milieu rural conserve ses caractéristiques propres, il importe que le secteur agricole avec son éventail d'activités variées, soit maintenu et développé.

Enfin, les préoccupations de protection de l'environnement et des ressources naturelles deviennent de plus en plus une nécessité à tous les niveaux de la société.

L'agriculture ne reste pas indifférente à cette évolution et des efforts importants sont déployés dans tous les domaines relevant du secteur agricole pour aboutir à un meilleur respect de l'environnement et des ressources naturelles tout en sauvegardant l'assise économique de ce secteur.

(¹) SEC = Système Européen de Comptes Economiques Intégrés

(²) Dans ce contexte, il faut rappeler que les chiffres relatifs au commerce extérieur sont susceptibles de rectifications. En effet, avec la réalisation du marché intérieur au 1er janvier 1993, les contrôles aux frontières ainsi que les formalités administratives y afférentes ont été supprimées. Un nouveau système de collecte, appelé Intra-stat, a été mis en place pour collecter les informations sur les échan-

ges Intra-CE de marchandises directement auprès des entreprises. Or, la qualité des chiffres de ce nouveau système de collecte n'est pas encore entièrement confirmée.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Habitat

La situation du marché du logement en 1993

En créant un département ministériel du logement, le Gouvernement actuel a tenu, au moment de sa constitution en 1989, à exprimer sa détermination de combattre la pénurie alors existante au niveau de logements financièrement abordables. Rappelons que le déficit a été estimé à 6.600 unités à cette époque. Depuis lors, beaucoup d'efforts tant financiers que législatifs ont été déployés par l'Etat en vue de remédier à cette situation.

Ainsi, le Gouvernement a entendu agir du côté de l'offre de logements par différents moyens, notamment en augmentant l'offre de places à bâtir et de logements par les promoteurs publics de sorte que le nombre des projets à réaliser dans le cadre du 6^e programme de construction d'ensembles est passé de 20 projets en 1989 à 186 projets arrêtés par voie réglementaire au début de l'année 1994. Pour garantir de son côté l'achèvement de ce programme ambitieux, le Gouvernement a décidé de réserver une enveloppe budgétaire s'élevant à quelques 3 milliards de francs investis sous forme de subsides aux crédits promoteurs entre 1990 et 1994.

De telle sorte, la réalisation de 2.300 logements locatifs, de 2.050 logements destinés à la vente ainsi que de 1.150 terrains à bâtir s'achèvera en 1995.

Parallèlement à cet investissement, l'Etat a procédé entre autres à l'introduction d'un amortissement accéléré concernant les immeubles bâtis afin de stimuler davantage l'offre de logements locatifs.

Quant aux mesures agissant sur la demande de logements, celles-ci se sont concrétisées par l'introduction de deux nouveaux règlements grand-ducaux visant à favoriser davantage l'accession des particuliers à la propriété immobilière.

D'un côté, le Gouvernement a procédé à une augmentation des montants concernant les différentes primes et subventions relatives à l'aide individuelle au logement. D'autre part, le Gouvernement a introduit une bonification d'intérêt généralisée ayant comme finalité la réduction de la charge mensuelle des familles ayant des enfants à charge.

Ainsi, entre 1990 et 1994 pour le seul poste des subventions et bonifications d'intérêt, environ 5 milliards ont été versés entre les mains des bénéficiaires d'une aide étatique.

Autres mesures à mentionner en ce qui concerne les efforts étatiques déployés au niveau de la demande:

- Introduction du taux super-réduit de 3% en matière de la T.V.A.-logement
- Création d'une base réglementaire permettant une plus forte déductibilité des intérêts débiteurs.

En résumé, l'Etat a investi quelques 8,5 milliards d'une manière directe sous forme d'aides individuelles, respectivement d'une façon indirecte, tel que remboursement de la TVA-logement correspondant à un chiffre de 1,9 milliards depuis l'entrée en vigueur de cette mesure - soit plus de 10 milliards au total dans le secteur du logement durant cette période législative.

Il va sans dire que cet investissement considérable a profité à tous les protagonistes impliqués dans le secteur de la construction.

En conséquence, le nombre des autorisations à bâtir accordées depuis 1989 n'a cessé d'augmenter pour atteindre un chiffre record de quelque 4.300 autorisations en 1992, correspondant à une progression de 45% par rapport à 1989.

Quant aux primes de construction et d'acquisition accordées depuis les 5 der-

nières années, leur nombre a également connu une hausse importante de 25% pour atteindre environ 3.200 unités en 1993.

Conscient du fait que bon nombre d'administrés ne disposent toujours pas de connaissances suffisantes quant aux aides individuelles de l'Etat en matière de logement le département du logement a cherché de façon régulière le contact avec le grand public au cours de ces cinq dernières années. Ces relations publiques comprenaient entre autres des participations régulières au Festival de l'Immigration, ainsi qu'à la Foire Internationale d'Automne.

En 1993, pour la première fois au Grand-Duché, une «Semaine Nationale du Logement» a été organisée par le Ministre du Logement. Nul doute que cette manifestation a connu un grand succès auprès du public.

Tous ces efforts ont favorisé le rétablissement d'un certain équilibre entre l'offre globale et la demande globale en logements abordables dont l'accès constitue sans aucun doute un nécessaire au respect des droits de l'homme. L'attention et les efforts du Gouvernement apportés au droit au logement, dont l'importance socio-économique est incontestable, ne se sont nullement traduits en un dirigisme quelconque des pouvoirs publics, mais en une politique réaliste de régulation du marché immobilier qui est trop souvent empreint de fluctuations anarchiques entraînant les déséquilibres que l'on connaît.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jean Spautz, Ministre du Logement et de l'Urbanisme, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

L'entreprise des Postes et Télécommunications en 1993

Service courrier

Le bilan sommaire des principaux services au client se représente pour l'année 1993 de la façon suivante:

Le volume global de courrier postal normalisé traité au Centre de Tri à Luxembourg en 1993 se chiffre à 117.200 millions d'envois, ce qui représente une augmentation de 10,36% par rapport à l'exercice précédent. Le courrier non mécanisable avec quelque 23 millions d'envois n'a pas varié par rapport à 1992.

En décembre le trafic global des envois mécanisables est passé à 12,56 millions d'unités, représentant une croissance de 5,5%. La moyenne par jour ouvrable en décembre 1993 avec 577.000 envois contre 553.000 unités pour le même mois de l'année précédente, affiche également une croissance de 4,33%. La pointe journalière maximale culmine à 889.000 envois.

Aucun problème n'a surgi du point de vue évacuation du courrier en cette période de fort trafic. Le taux de lecture moyen relevé au tri automatique est resté constant à 67%, alors que le courrier dévoyé avec 0,43% enregistre une amélioration de 0,03% par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne le service EMS il faut souligner une croissance de 111% du trafic sur le plan national. Au niveau international l'activité au départ a connu une augmentation de 22,16% par rapport à 1992, alors que le trafic à l'arrivée a enregistré une régression importante de 25%, due au fait que les Postes de nos pays limitrophes se sont dirigées vers un concurrent du secteur privé pour la remise du courrier en question.

Plus de 21,7 millions d'exemplaires de quotidiens ont été distribués par l'entremise de la Messagerie Postale en 1993. Le nombre de publications périodiques remises sur la base de fichiers informatiques fournis par les soins des éditeurs, se situe à 8,9 millions d'exemplaires.

Avec la tombée des barrières douanières entre les pays intercommunautaires, un

surplus de trafic a été enregistré dans le service colis vu que les usagers n'ont plus la possibilité de procéder eux-mêmes au dédouanement de leurs envois. Si au plat pays cette évolution a pu être absorbée avec les moyens du bord, tel n'a pas été le cas pour Luxembourg-Ville, où la création d'un service distributeur colis additionnel s'est avérée inévitable. D'autres services de distribution supplémentaires ont été créés aux bureaux de Cap et de Dudelange.

Services financiers postaux

Avec ses 98.917 titulaires fin 1993, le service des comptes chèques postaux affiche un taux de croissance de 3,84% par rapport à l'année précédente. Les 27.507 adhérents au service Post-chèque/Postomat enregistrés à cette même occasion, représentent une augmentation de l'ordre de 4,23%.

Le nombre de clients participant au service VISA n'a progressé que de façon insignifiante (0,23%) durant l'exercice écoulé pour atteindre fin '93 les 14.032 unités. Avec 417.928 opérations réalisées au total en 1993, l'augmentation dans ce domaine par rapport à '92 se situe à 34,6%.

Parmi les nouveautés réalisées en 1993, il convient de relever l'acquisition d'une 3e machine de tri OCR, vu que les capacités d'évacuation du courrier de notre équipement initial ne suffisaient plus à maîtriser le volume toujours croissant du trafic postal. Assortie de 8 pupitres conçus pour le vidéocodage, cette machine offre subsidiairement un net regain d'efficacité au niveau de l'encodage manuel des correspondances.

Le réseau Postomat international, ouvert jusqu'alors dans nos relations réciproques avec la France et la Belgique, s'est élargi d'une unité avec l'interopérabilité réalisée dans ce contexte avec l'Espagne.

Vers la fin de l'année 1993 le coup d'envoi pour le service Eurogiro est

donné. Débutant avec la Belgique ce service englobera progressivement 14 pays européens, dont le Luxembourg. Ce système de transferts internationaux de fonds entend combiner rapidité et compétitivité avec une simplification, tant des procédures d'acheminement, que des opérations de contrôle en la matière.

Réseaux de télécommunications

Durant l'exercice 1993 les investissements se sont maintenus à un niveau élevé et l'effet conjugué de tous les moyens en personnel et budgétaires a permis de réduire le nombre des demandes en instance faute de possibilités dans le réseau à 452 en fin d'année contre 1.702 en début d'année. Un niveau si bas n'a pas été atteint durant les deux dernières décennies et la tendance à la baisse continue.

Toutefois devant cet excellent résultat du présent on ne doit pas oublier les besoins du futur. Des réserves dans les réseaux doivent être créées par des extensions systématiques pour satisfaire les nouveaux besoins qui apparaissent dans toutes les localités. Les techniques de demain présupposent un réseau bien conçu et aux performances techniques à la hauteur des nouveaux équipements. Ceci a conduit à utiliser davantage la fibre optique dans les réseaux locaux où jusqu'ici sa pénétration en zones rurales était pratiquement inexistante et à rechercher l'élimination de solutions intermédiaires comme concentrateurs. Enfin l'esthétique a gagné par la poursuite de la mise en souterrain des réseaux aériens.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Alex Bodry, Ministre des Communications, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Bilan de législature 1989-1994

A la fin de la législature il convient de faire le bilan de cinq années d'activités du Ministère de l'Intérieur.

Le programme gouvernemental de 1989 a assigné au Ministère de l'Intérieur comme principales missions la mise en oeuvre de la nouvelle loi communale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989, la continuation de la réforme des finances communales, la révision de la législation sur l'urbanisme ainsi que le perfectionnement des installations d'approvisionnement du pays en eau potable.

Les règlements grand-ducaux qui assurent l'exécution de la loi communale ont été pris dès le début de la législature en ce qui concerne le référendum et le congé politique. Ils ont été suivis par le texte réglementant le service d'incendie et de sauvetage alors que les règlements sur la comptabilité communale sont sur le point d'être achevés.

En ce qui concerne la réforme des finances communales la répartition du fonds communal de dotation financière créé dans la loi budgétaire pour 1988 a été progressivement affiné. De cette manière, et notamment par un relèvement substantiel de la dotation de base, la situation désavantagée des communes rurales a été largement améliorée. D'un autre côté, une modulation de la distribution de l'impôt commercial communal a essayé d'équilibrer les ressources financières des communes sans pour autant ôter à chacune d'entre elles l'intérêt à recevoir des agents économiques producteurs.

Cette façon de faire a contribué à réduire dans une large mesure les disparités entre les potentialités financières des différentes communes. Le renforcement des critères de la population et du territoire a permis d'adapter la dotation de l'Etat et la répartition de l'impôt communal aux besoins réels des diverses communautés territoriales.

Le 23 mars 1993 le Ministre de l'Intérieur a déposé à la Chambre des Députés un projet de loi portant modification de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes. L'objectif des nouvelles dispositions consiste à assurer un développement harmonieux de l'aménagement de nos villes et villages et à adapter les plans d'aménagement communaux les uns aux autres de façon à former un ensemble cohérent répondant aux principes de l'aménagement général du territoire. Par ailleurs le projet de loi tend à actualiser les dispositions légales datant de 1937 et à modifier les règles de procédure sur base des conclusions de l'expérience pratique des années passées.

La structure d'approvisionnement en eau potable a été complétée de manière judicieuse par les ouvrages dits "de solution de rechange du Sebes". Devenus nécessaires du fait de la vidange du lac de la Haute-Sûre, ces ouvrages, financés à raison de 50% par l'Etat garderont leur utilité comme ressource d'appui ou de substitution en cas d'événements calamiteux. Par ailleurs l'extension des structures syndicales dans l'Est du pays a été entamée. La région de l'Oesling enfin bénéficiera à partir de cette année 1994 d'une

réduction substantielle du prix de l'eau du fait d'une gestion commune acceptée dans un esprit de solidarité par les communes et syndicats réunis dans le SEBES.

En dehors de la réalisation du programme gouvernemental proprement dit, le Ministère de l'Intérieur a oeuvré dans l'intérêt des volontaires des services de secours par l'institution d'une assurance-accidents complémentaire ainsi que par la préparation d'un congé spécial dans l'intérêt de la formation et des interventions d'envergure, projet de loi qui se trouve actuellement soumis aux délibérations de la Chambre.

Pendant les années écoulées marquées par l'élaboration et l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, des réformes de la loi électorale ont par ailleurs été faites. Le Ministère de l'Intérieur a été associé à la mise en oeuvre du droit de vote et d'éligibilité des ressortissants communautaires domiciliés au Luxembourg.

Dans ce même contexte de la loi électorale, un projet de loi actuellement soumis à la Chambre des Députés permettra, à partir des élections du mois de juin 1994, d'élargir le cercle des personnes admises au vote par correspondance et facilitera de cette manière aux citoyens de remplir leur devoir électoral et par là d'assumer au mieux leur responsabilité de citoyen.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, à la Chambre des Députés, en mars 1994).

PROTECTION CIVILE

L'activité de la Protection civile en 1993

Le 28 mars 1994, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Directeur de la Protection Civile ont donné une conférence de presse, ayant pour but de présenter le rapport d'activités du service national de la protection civile de l'année 1993.

1) Sur le plan législatif et réglementaire

Un projet de règlement Grand-Ducal portant organisation de l'instruction à donner à la population et aux volontaires

des unités de secours suit actuellement la voie administrative.

Le projet de loi qui est censé faire bénéficier les volontaires de la protection civile d'un congé spécial pour des interventions ou pour leur formation vient de trouver récemment l'approbation de la Chambre des Députés.

2) Sur le plan des mesures à prendre par suite de l'implantation d'une centrale nucléaire à Cattenom

a) Groupe N.B.C.

Au cours de l'année 1993, deux exercices nationaux ont été organisés pour l'entraînement sur le terrain des membres du groupe N.B.C. La protection civile, en collaboration avec le personnel de l'armée et les sapeurs-pompiers a procédé à Wiltz et à Echternach à un exercice consistant à activer une des stations de décontamination définies au plan d'intervention en cas d'incident ou d'accident à

la centrale électronucléaire de Cattemom, plan approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 5 septembre 1986. Des cours en matière de radioprotection ont été organisés pour l'Administration des Douanes.

Acquisitions pour le groupe N.B.C.:

En 1993:

- 1 véhicule d'intervention NBC
- des appareils de débit de dose
- des appareils de mesure de contamination.
- des débitmètres personnels d'alarme.
- des détecteurs.

b) Centre National d'Alerte

En 1993, le Centre National d'Alerte (CNA) a participé à un exercice international «INTEX 93» organisé par le groupe d'alerte du Comité de Défense Civile de l'OTAN et auquel participent régulièrement un certain nombre de pays membre de l'OTAN. D'autre part, le groupe d'alerte luxembourgeois a participé à un exercice bilatéral dénommé «DELUX 2» qui a eu lieu à Bad Kreuznach. Le chef du groupe a participé aux réunions du groupe d'alerte de l'OTAN qui ont eu lieu à Rome et à Traben-Trarbach.

3) Sur le plan des secours d'urgence

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU), institué par la loi du 27 février 1986 concernant l'aide médicale urgente, est partie intégrante des services de secours. Les 3 véhicules du SAMU c.-à-d. les antennes mobiles des médecins anesthésistes-réanimateurs sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck.

Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 1993:

Ettelbruck : 515 sorties
Esch/Alzette : 1021 sorties
Luxembourg: 1731 sorties

Soit au total: 3.267 sorties, ce qui fait une nette augmentation par rapport à 1992, où le nombre total des interventions était de 3.092. En moyenne les antennes mobiles du SAMU ont effectué 9 sorties par jour.

A partir du 1^{er} novembre 1991 le service d'aide médicale urgente a été complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de la «L.R.F.» qui est doté des mêmes équipements médicaux que les véhicules. En cas de nécessité il peut acheminer rapidement le médecin-anesthésiste-réanimateur et l'infirmier vers le lieu d'intervention.

4) Sur le plan des équipements

En 1990, le Conseil de Gouvernement a approuvé un programme d'équipements pluriannuel pour les besoins de la protection civile qui porte sur les années 1991 à 1995.

Suite à une soumission restreinte au niveau européen, 7 ambulances du type camionnette adaptées aux besoins et aux exigences du SAMU ont été mises en service en 1993.

Quant aux véhicules de sauvetage rapide, le nouveau type de véhicule de sauvetage rapide, (VW LT35), qui devra remplacer progressivement les voitures du type Range Rover a été introduit depuis 1991. En 1993, 5 véhicules de sauvetage de la nouvelle génération ont été mis en service. A partir de 1995, tous les véhicules de sauvetage du type Range Rover seront remplacés par les véhicules de la nouvelle génération. Les anciens véhicules du type Range Rover seront utilisés pour le transport de personnes.

Sur la base du plan d'équipements pluriannuel il a été acquis en outre en 1993:

- 1 Véhicule pour le groupe N.B.C.
- 1 Fourgon avec remorque pour combattre les pollutions du lac de la Haute-Sûre
- 1 Fourgon citerne lourd eau-poudre-mousse pour la base nationale de la protection civile à Lintgen.

En matière d'installations de télécommunications, une première phase du remplacement de l'ancienne génération de stations réémettrices du système d'alerte silencieuse a été entamée en 1993. Ce remplacement s'échelonnera sur plusieurs années.

5) Sur le plan des unités de secours

a) Le service ambulancier

Le service ambulancier couvrant le Grand-Duché, à l'exception du territoire de la Ville de Luxembourg où ce service est assuré par le corps des sapeurs-pompiers professionnel, est assuré par 23 centres de secours de la protection civile. Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. Le Service National de la Protection Civile dispose de 49 ambulances qui sont réparties comme suit:

- 45 ambulances à la disposition des 23 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'école Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à Lintgen.

L'équipage d'une ambulance se compose de trois secouristes-ambulan-

ciers qui font partie de la brigade des volontaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cours de l'année 1993 les ambulances de la protection civile ont effectué 25.025 sorties en parcourant 879.581 kilomètres. Ces interventions se répartissent comme suit:

- 1.230 sorties dans le cadre d'accidents de la circulation
- 3.255 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 18.519 sorties dans le cadre de transports de malades
- 2.021 sorties dans le cadre d'interventions diverses (manifestations, exercices, etc.)

Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru 13.304.527 km lors de 373.328 sorties

b) Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 22 centres de secours. L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes sauveteurs qui font partie de la brigade des volontaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Pendant l'année 1993, les véhicules de sauvetage de la protection civile ont parcouru 81.586 km au cours de 3.721 interventions; le total des heures prestées par les volontaires pendant les interventions était de 36.914.

Cette évolution considérable par rapport à l'année 1992 avec 3.109 interventions et 19.049 heures prestées est principalement due aux inondations de janvier et décembre 1993.

c) Les hommes-grenouilles

Au cours de l'année 1993 le groupe d'hommes-grenouilles de la protection civile a presté 3.058 heures qui se répartissent comme suit:

1.099 heures lors de 40 interventions dont 450 heures lors des inondations de janvier et décembre 1993

1.200 heures de permanence prestées près du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 1993. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

759 heures prestées à l'occasion d'exercices et d'autres activités de surveillance.

L'augmentation des interventions, par rapport à 1992, est principalement due aux inondations de janvier et décembre 1993.

A la suite des inondations de janvier 93, le groupe a été élargi d'une équipe de plongée supplémentaire ainsi que d'une équipe de réserve qui est en voie de formation.

Sur le plan des équipements les acquisitions suivantes ont eu lieu en 1993:

- 2 canots pneumatiques.
- des équipements de plongée.
- des vêtements étanches de plongée avec accessoires.

d) La brigade anti-pollution

La brigade anti-pollution de la base

nationale de support est intervenue 28 fois en 1993 pour lutter contre les pollutions du milieu naturel par hydrocarbures et par produits chimiques.

6) Sur le plan du central des secours d'urgence 112

Conformément à la décision du Conseil des Ministres Européens relative à la mise en oeuvre d'un numéro d'appel d'urgence unique pour toute la Communauté Européenne, le 112 a été introduit au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 1993. Parallèlement une vaste campagne publicitaire a été organisée dans la presse parlée et écrite afin de familiariser la population avec ce nouveau numéro d'urgence. Dans ce cadre la direction de la protection civile

a procédé à la distribution de 15.000 affiches.

La direction a suivi avec intérêt l'évolution du nombre d'appels aboutissant soit au 012 soit au 112. Le numéro 012 sera maintenu en service tant que la population aura tendance à l'utiliser. Si besoin en est, la campagne de sensibilisation devra être répétée.

Le nombre d'appels aboutissant au central des secours d'urgence a encore augmenté en 1993.

Un total de 399.918 appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence pendant l'année 1993 par rapport aux 353.045 appels pour l'année précédente.

SPORTS

Rétrospective sur les cinq dernières années

Asseoir, sur le plan national, l'indépendance du mouvement sportif et aider en même temps à insuffler une nouvelle dynamique au sport de compétition pour qu'il puisse mieux s'affirmer sur la scène internationale, telles ont été les principales lignes de conduite inspirant la politique sportive de l'Etat sur les cinq dernières années.

Conformément au principe de l'essentielle subsidiarité des pouvoirs publics dans la promotion des activités physiques et sportives, les aides directes consenties aux organisations sportives ont retenu une attention particulière.

Les subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés leur affiliées sont passés de 9,5 Mio de francs en 1989 à 14 Mio en 1994, alors que pendant le même espace de temps la participation aux frais de fonctionnement des fédérations a augmenté de 10,75 à 14,7 Mio de francs et que la contribution dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats organisés à l'échelon mondial et européen a évolué de 1 à 1,5 Mio de francs, soit une hausse appréciable de quarante à cinquante pour cent sur les trois crédits en question. Une progression encore plus substantielle est enregistrée au niveau de la participation dans les indemnités des entraîneurs fédéraux portée de 9,13 Mio en 1989 à 16,2 Mio en 1994, ce qui équivaut à une majoration de près de quarante pour cent.

Parallèlement, les conditions de travail de nos fédérations se sont trouvées amé-

liorées avec l'emménagement, fin 1993, dans de nouveaux locaux plus spacieux au Centre Bourbon à la Gare.

Comme les fédérations doivent faire face à des tâches administratives de plus en plus nombreuses et complexes, l'Etat a décidé de participer, à partir de l'année 1994, à l'indemnisation des personnels administratifs contractuels moyennant un crédit spécial de 3 Mio de francs émarginé pour la première fois au budget du Ministère des Sports.

L'extension du congé sportif en 1991 déjà, à côté des arbitres et juges sportifs, également aux dirigeants des fédérations permet d'honorer, même si c'est à un degré modeste, le travail considérable et dévoué du bénévolat dans l'intérêt du sport. Signalons au passage que par la réforme de 1991 le montant maximal de l'indemnité compensatrice a été relevé de trois cent à quatre cent pour cent du salaire social minimum. Plus récemment, à savoir en début d'année, le Conseil de Gouvernement a pris la décision de faire bénéficier les présélectionnés olympiques de trente jours de congé sportif dans l'intérêt de leur préparation et participation olympiques.

Si en 1988 la Fédération Luxembourgeoise de Basketball a fait oeuvre de pionnier en démarrant, en collaboration avec l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports, un centre de formation pour jeunes talents relevant de l'enseignement secondaire, cinq autres fédérations se sont depuis engagées dans la même voie. Quittant les sentiers bat-

tus, la Fédération Luxembourgeoise de Football s'est départie de l'amateurisme pur en mettant au point en 1991, en collaboration avec l'Etat et le C.O.S.L., ce qui est communément appelé aujourd'hui le «modèle luxembourgeois» du football. La Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table vient d'emboîter le pas.

Le Luxembourg a été associé dès l'origine aux travaux entrepris, au sein du Réseau Européen des Instituts du Sport, dans l'intérêt des nécessaires harmonisation et reconnaissance des diplômes délivrés par les autorités nationales comme sanctionnant une formation à caractère sportif. Les conclusions des travaux en question, qui seront le cas échéant reprises dans une directive européenne, devraient également avoir des retombées sur la réglementation correspondante dans notre pays, laquelle avait été restructurée en 1991 avec, entre autres, l'introduction de trois cycles au niveau de la formation pour entraîneurs, notamment dans l'expectative d'une institutionnalisation et création progressives de métiers du sport.

S'agissant de l'équipement sportif, il y a tout d'abord lieu de relever qu'un sixième programme quinquennal est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1993 avec une enveloppe financière de 1050 Mio de francs, ceci après que le cinquième programme couvrant la période de 1988 à 1992 avait déjà, moyennant rallonge, été porté de 550 à 700 Mio de francs. La Fédération Luxembourgeoise de Tennis a pu bénéficier de l'extension, décidée

en 1988, du cercle des bénéficiaires d'une aide étatique au titre des programmes quinquennaux également aux organisations sportives nationales, pour réaliser un centre national de tennis à Esch-sur-Alzette.

L'Etat a complété sa propre infrastructure sportive par la réalisation d'un centre de voile à Liefrange, une supplémentaire valorisation de la base nautique et de plein air à Lultzhausen avec un spacieux entrepôt donnant accès direct à l'eau, la réaffectation de l'ancien Wildpark à Hosingen en décidant une première tranche de 350 Mio de francs couvrant également des constructions sportives, ou encore par l'aménagement d'une salle d'armes et d'un mur d'escalade dans le complexe sportif du Lycée de Garçons de Luxembourg. Nombre de fédérations ont par ailleurs trouvé un pied-à-terre dans les installations sportives d'établissements d'enseignement postprimaire. Ont également été concrétisées des démarches pour trouver des sites fixes d'entraînement et de compétition aux pratiques sportives à risque environnemental en même temps qu'ont été prises des décisions quant aux aménagements des plans d'eau à Remerschen.

Les travaux d'agrandissement de l'I.N.S. vont bon train avec la mise en service, prévue d'ici la moitié de l'année en

cours, de locaux adéquats pour le service médico-sportif, de supplémentaires et plus spacieuses salles de classe et d'un ensemble de chambres avec confort moderne. Des projets de modernisation de l'actuel bâtiment administratif ont été abordés, alors qu'aussi une étude pour combiner d'indispensables réaménagements sanitaires et sécuritaires du hall des sports avec la mise en place de nouvelles surfaces sportives se trouve à l'état d'ébauche.

Si en 1992 la piscine olympique a fêté son dixième anniversaire, la mise à exécution de la deuxième phase du Centre Sportif National a encore été reportée en considération d'autres priorités fixées en matière d'investissements publics.

Bénéficiant d'appuis ciblés de la part des pouvoirs publics, le sport-loisir, qui continue à être en plein développement, porte en lui ses propres dynamiques. Le Conseil Supérieur de l'Education Physique et des Sports, en collaboration avec le C.O.S.L., a pris l'initiative de décrire, dans une brochure qui sera éditée très prochainement, l'évolution du sport-loisir, ses potentialités de développements avec les accents possibles concernant la future politique en la matière.

Le double souci d'épauler les fédérations sportives dans leur permanente re-

cherche et recrutement de jeunes talents et de souligner l'importance de l'éducation physique et des sports dans le cadre général de l'enseignement incita à lancer l'idée d'une action de promotion sportive dénommée "Wibbel an Dribbel". Inaugurée en 1991 avec une forte résonance auprès de plus d'une soixantaine de communes, elle connaîtra en 1994 sa quatrième édition sur le plateau du Fet-schenhof.

Afin de préserver le sport des méfaits de l'usage de substances dopantes, un organisme national de coordination, dénommé Comité National de Lutte contre le Dopage a été mis en place peu après l'élaboration, fin 1989, de la convention internationale contre le dopage par le Conseil de l'Europe, laquelle demande encore à être approuvée par la Chambre des Députés.

(Source: Extrait du rapport d'activité 1993, présenté par M. Johnny Lahure, Ministre de l'Education physique et des Sports, à la Chambre des Députés, en mars 1994.)

Échos de presse de l'étranger

La Libre Belgique, 17.3.1994

Premier voyage royal: l'union au Grand-Duché

Interview du Premier ministre Santer: «On est toujours le paradis fiscal de quelqu'un»

Les Luxembourgeois sont très heureux de pouvoir accueillir le Roi et la Reine; le fait que leur première visite à l'étranger s'effectue au Grand-Duché montre les relations de confiance qui existent, non seulement entre les Maisons dynastiques unies par des liens de famille mais aussi entre nos gouvernements et nos pays et que scelle notre union économique et monétaire». En concluant de la sorte l'interview exclusive qu'il a accordée à notre rédaction, Jacques Santer, le Premier ministre du Luxembourg, a bien balisé la visite officielle – la première de leur règne – que nos Souverains effectuent en cette fin de semaine au Grand-Duché. Un pays proche, un pays voisin, un pays ami, un pays allié auquel nous unissent des relations politiques et économiques, mais aussi une sorte de savoir-faire et de vouloir vivre européens qui ont fait leurs preuves.

Les relations entre les deux Etats sont très consensuelles et ne connaissent guère de contentieux. Les quelques «rattachistes» qui se manifestent dans les provinces du Luxembourg et les cantons de l'Est? «Nous ne les prenons pas très au sérieux, nous n'avons aucune revendication territoriale et ce qui nous intéresse, c'est une bonne coopération transfrontalière». Le franc commun? «Notre association monétaire fonctionne bien sur une base d'une confiance réciproque, nous n'avons pas voulu prendre nos distances par rapport à la politique belge lors de la crise d'août.» Et même un hommage appuyé à la volonté de redressement du gouvernement Dehaene de la part de cette équipe Santer qui vient de conclure un accord tripartite de modération salariale et d'allègement des charges sociales avec le patronat et les syndicats. Le débat sur le précompte? «On est toujours le paradis fiscal de quelqu'un et une retenue européenne à la source provoquerait une fuite des capitaux en dehors des Etats de l'Union européenne». L'Europe? «On oublie l'esprit de solidarité mais le Grand-Duché ne s'y sent pas minorisé: les petits pays ont un rôle à jouer et le jouent».

G.Dz.

Le Grand-Duché, terre inconnue

Il doit encore se trouver quelque part en Belgique des gens pour croire que le Grand-Duché de Luxembourg est toujours une lointaine province. Dotée, à la rigueur, d'un statut particulier à la manière des principautés d'Andorre ou de Monaco. Ceux-là ne se trompent peut-être pas tout à fait. Car s'ils ne connaissent de ce petit pays que les stations-service de Berchem et de Capellen, où ils font le plein de cigarettes (l'alcool est devenu rare sur les autoroutes) avant de plonger vers le grand Sud, ils ne s'y sentent nullement dépaysés, du fait même de l'association monétaire entre les deux Etats.

Certains de nos compatriotes aussi se rendent de temps à autre au coeur même de Luxembourg pour des raisons très personnelles. Ils sont de ceux qui prennent négligemment le «train de sept heures et quelques», prennent place dans le wagon-restaurant, et reviennent le soir sans trop affecter leur sentiment du travail accompli, le sentiment d'une bonne chose faite.

Sinon, le Grand-Duché reste un peu une petite Suisse méconnue dont les habitants nous sont probablement plus étrangers que les Français, voire les Allemands. Des espèces de cousins à la mode de Bretagne qui nous intriguent le plus vraisemblablement par leur placidité et leur «raison garder» face à leurs propres diversités linguistiques.

Le programme royal

Le roi Albert II et son épouse Paola, quant à eux, ne seront évidemment pas les premiers venus dans ce pays auquel ils sont attachés par des liens familiaux les plus étroits. Son Altesse Royale la grande-duchesse Joséphine-Charlotte, en effet, est la soeur aînée de notre Souverain. Princesse de Belgique, elle est née au palais de Bruxelles le 11 octobre 1927.

Pour Albert et Paola, ce voyage officiel au Grand-Duché sera surtout leur pre-

mière visite d'Etat à l'étranger. Tandis qu'est réservé au Roi un programme essentiellement politique et économique, la Reine se consacra à des activités d'ordre social et culturel. Les discours officiels seront prononcés en français, langue nationale luxembourgeoise. Le couple royal, résidera au Château de Berg, résidence privée de ses hôtes grand-ducaux. Et il y passera ensuite le weekend en famille, à l'abri des journalistes.

Eric de Bellefroid

On est toujours le paradis fiscal d'un autre

- On dit parfois du Luxembourg que c'est un paradis fiscal...
- Je n'ai jamais rencontré un seul citoyen luxembourgeois qui ait le sentiment de vivre dans un paradis fiscal.
- C'est évidemment de la place financière qu'il est question...
- Toute place financière est un paradis fiscal par rapport aux autres. Je m'explique. Le précompte en Belgique est à payer par tous les résidents belges, mais pas par les étrangers. En Allemagne, c'est la même chose, au Luxembourg aussi. Un Luxembourgeois qui place son argent en Belgique n'y paie pas le précompte.
- Au fond, la Belgique est un paradis fiscal pour l'investisseur luxembourgeois...
- Exactement. On est toujours le paradis fiscal d'un autre.
- Pourquoi refusez-vous l'harmonisation européenne de la fiscalité mobilière?
- Il faut en peser les conséquences. Dans un monde où tous les marchés sont ouverts, l'introduction d'une retenue européenne à la source provoquerait des flux de capitaux vers d'autres places financières en marge de l'Union européenne.

- **Vous êtes tout de même d'accord d'en parler...**

- Nous sommes d'accord de parler d'une harmonisation de la fiscalité mobilière, mais à deux conditions. La première est que le débat ne se limite pas à la seule Union européenne, mais qu'il s'étende aux pays de l'OCDE.

- **Ce qui revient à le renvoyer aux calendes grecques...**

- Je ne sais pas. Il y a quand même des pays comme l'Autriche ou la Suisse qui frappent à la porte de l'Europe. Deuxième condition, que toutes les places financières à statut spécial au sein de l'Union européenne soient impliquées. Je parle des îles anglo-normandes, je parle de Monaco, des Antilles néerlandaises.

- **Est-ce une position tenable, vis-à-vis de l'Allemagne notamment?**

- Oui, parce que les autorités allemandes doivent se rendre compte que les capitaux déposés ici, au Luxembourg, refluent en Allemagne et restent dans le deutsche mark. Le dernier rapport de la Bundesbank le reconnaît. Je ne sais pas si tel serait le cas si ces fonds étaient déposés sur une autre place financière. C'est exactement la même chose avec la Belgique.

- **On dit en Belgique que les Allemands sont très, très désireux d'instaurer une retenue européenne à la source au second semestre, lorsqu'ils hériteront de la présidence. Vous allez pouvoir résister?**

- Lorsque les Français allaient prendre la présidence, il y a quelques années, le chancelier Kohl m'avait discrètement prévenu qu'ils voulaient absolument faire passer le précompte. Il n'en a rien été. Alors...

Europe: où est la solidarité?

- **Vous regrettez l'abandon du terme «Communauté» au profit d'«Union» européenne. «Communauté» vous semblait plus chaleureux?**

- L'union constitue plutôt un lien politique. Dans la «communauté», il y a plus de chaleur, de générosité, de solidarité. Pour un petit pays comme celui que je représente, il est essentiel de trouver cette solidarité.

- **Etes-vous satisfait du fonctionnement actuel de l'Union européenne? Sur quoi devrait-elle déboucher?**

- Je suis un défenseur du Traité de Maastricht. Nous avons fait un pas déterminant dans une direction vraiment essentielle, une union plus forte entre

les Etats membres. Mais on oublie parfois que notre oeuvre communautaire était également un projet de société. Mon pays est né au Congrès de Vienne en 1815 comme Etat-tampon entre deux ennemis éternels, la France et l'Allemagne. Je m'attache donc toujours à cette idée fondamentale: la recherche d'une paix durable. Et la recherche aussi d'un projet de société.

La manière dont on perçoit l'Europe à l'heure actuelle est marquée par un hiatus entre les hommes politiques et les citoyens qui ne perçoivent pas toujours ce que l'Europe leur apporte. Je commence toujours mes discours en disant ce que l'Europe apporte aux Luxembourgeois. Nous n'aurions, par exemple, jamais su surmonter notre crise sidérurgique s'il n'y avait pas eu la Communauté. Je suis sûr qu'il n'y aurait plus d'Arbed en ce moment car d'autres auraient dépecé notre tissu sidérurgique à leur profit. Mais ce qu'on voit ces jours-ci, ce sont des discussions à Bruxelles sur des minorités de blocage, avec 23 ou 27 voix... Où est l'esprit de solidarité?

- **Il y a un décalage entre ce qui pourrait être un «idéal» européen et puis la réalité «matérielle» du fonctionnement quotidien de la Communauté... Comment surmonter cela?**

- On a inscrit un certain nombre de principes dans le Traité et il faut maintenant les mettre en oeuvre. Il y a d'abord le principe de la subsidiarité auquel je suis très attaché et qu'il faut traduire dans les faits concrets. Les citoyens ne comprennent pas qu'on harmonise presque tout, pas seulement le précompte mais également d'autres choses, avec toutes ces normes pour les pendules, les tracteurs et que sais-je encore...

- **Les concombres...**

- Oui, les concombres, et les jouets aussi... Il faut donner plus de transparence, y compris pour le fonctionnement, et s'attacher aux choses essentielles. Autre chose: le Comité des régions vient d'être installé à Bruxelles. C'est une bonne chose. L'Europe de demain ne sera pas une Europe centralisée - ce n'est pas à l'aube du XXI^e siècle qu'on va créer un Etat jacobin - mais une Europe des grandes régions.

- **Vous vous sentez minorisé au sein de l'Union?**

- Pas du tout. Je crois même qu'un petit pays y a plus de pouvoirs. On parle parfois d'«abandon de souveraineté». Il n'y a pas d'abandon: on transfère une partie de la souveraineté à d'autres organes où l'on peut codécider sur tout avec les partenaires. En plus, avec le système de rotation de la pré-

sidence, les petits pays ont un rôle à jouer. La présidence belge a fait un travail formidable: elle a débloqué la Communauté à un moment crucial.

Rien à redire pour le franc

- **Au moment de la crise monétaire du mois d'août, on avait dit que les Luxembourgeois voulaient prendre un peu de distance dans leur association monétaire avec la Belgique. Est-ce vrai?**

- J'ai toujours dit que nous soutenons à fond la politique suivie par la Banque nationale de Belgique qui a agi de manière prudente et conséquente. Je crois d'ailleurs que les résultats sont là. Il faut rappeler qu'au moment du réajustement du Système monétaire européen, le 2 août dernier, le franc s'est bien comporté. Tout s'est gâté au moment de la discussion lancée par les économistes de la KUL. Je trouve cela irresponsable de la part d'intellectuels. Ce n'est pas eux qui en subissent les conséquences.

- **Quel bilan tirez-vous de l'association monétaire belgo-luxembourgeoise?**

- Je crois qu'elle fonctionne bien sur une base de confiance réciproque. Quant on analyse son cheminement depuis 1921, on voit que notre pays en a largement profité et, je l'espère, la Belgique également. Les résultats sont là. Le franc est même passé avant le mark, la star des monnaies. Il n'y a donc aucune raison pour le moment de changer de politique.

- **Il y a quand même eu des petits accrocs dans le passé, notamment au moment de la dévaluation de 82...**

- Une association monétaire, c'est toujours un mariage. Et comme tout mariage, il y a des hauts et des bas. L'essentiel est de surmonter les périodes difficiles sans que cela aboutisse à un divorce. On a vu que chaque fois qu'il y avait une divergence dans nos politiques économiques, on avait des problèmes dans notre association. Je citerais deux exemples: 1935 et 1982.

- **Vous parliez de divergences économiques. Certains indices belges, comme le déficit ou la dette, ne vous inquiètent-ils pas?**

- Il faut avant tout voir qu'il y a une volonté de redressement de la part du gouvernement Dehaene. La situation en Belgique est aujourd'hui tout à fait différente de celle de 1982. On peut même dire que les résultats de votre pays sont meilleurs que les nôtres. Je n'ai aucune crainte que la Belgique ne satisfasse pas aux critères de convergence nécessaires à la monnaie unique.

Les rattachistes? Pas sérieux

– Il y a en Belgique, dans la province du Luxembourg et dans les cantons de l'Est, des «rattachistes» qui voudraient rejoindre le Grand-Duché.

– En 1839, nous avons perdu la province du Luxembourg et nous y sommes restés très attachés, avec des relations très suivies. Nous avons des rencontres régulières au niveau politique, particulièrement avec Charles-Ferdinand Nothomb, le gouverneur Planchard est presque luxembourgeois, puisqu'il a vécu longtemps ici comme commissaire à la Ceca, beaucoup de frontaliers travaillent chez nous (le Grand-Duché est le principal employeur de la province). Mais de là à parler de rattachisme... La Belgique a fait sa réforme institutionnelle et la province du Luxembourg doit jouer à plein son rôle dans le cadre de la fédération belge. Nous n'avons aucune revendication territoriale, je ne perçois aucune volonté de ce genre dans notre population et nous ne prenons pas au sérieux ceux que vous qualifiez de rattachistes...

Par contre, nous attachons beaucoup d'importance à la «Grande région» Lorraine-Luxembourg-Grand-Duché. Nous voulons valoriser en commun ce triangle transfrontalier, dans une bonne coopération, et nous voulons intensifier nos liens culturels et économiques.

Ministre et serviteur

– Nos démocraties et nos partis sont secoués par des «affaires»...

– Je le regrette mais on n'en sortira que par la transparence et en n'oubliant pas que les citoyens, sceptiques, veulent que les ministres – du latin minister, serviteur – soient en poste pour «servir».

Les gens n'ont plus conscience du rôle des partis politiques dans une démocratie. Mais nous, les hommes politiques européens, nous avons oublié d'adapter nos diverses Constitutions au rôle déterminant d'un parti politique moderne.

Du fait qu'ils n'ont pas de structure institutionnelle, les partis qui doivent financer leur appareil et leurs campagnes électorales se tournent vers ceux qui peuvent le faire: industriels, entrepreneurs, organisations patronales et sociales et, de fil en aiguille, on se retrouve dans des machinations et des tribulations. Je préfère donc de loin inscrire les partis dans la Constitution et leur donner un financement public, en les obligeant bien entendu en même temps à des audits et à de la transparence. Ainsi, nous ne mêlerons pas l'argent à la politique et nous adapterons nos démocraties aux réalités concrètes.

Le consensus tripartite

– Les Luxembourgeois ont l'air de constituer une grande famille. Le consensus social correspond-il à une tradition ou n'est-ce qu'une impression?

– C'est une impression. Un élément man-que dans nos sociétés modernes: la solidarité. Il faut parfois la susciter. Mais, effectivement, nous avons une certaine tradition de coopération entre partenaires sociaux que nous avons

d'ailleurs institutionnalisée dans la «tripartite». Notre sécurité sociale, notre législation du travail, c'est comme un fil qui assure la continuité, en rouge ou en noir.

– Vous venez, dans cette optique, de conclure un accord de modération salariale signé par tous les syndicats, le patronat et le gouvernement.

– Mes concitoyens ont conscience qu'il faut qu'ils soient gouvernés et c'est pourquoi nous avons réussi à imposer maintenant, juste avant les élections européennes et nationales, qui sont jumelées, des mesures qui ne sont peut-être pas populaires mais sont essentielles pour l'avenir.

Nous avons constaté, ensemble, qu'il y avait chez nous un problème d'emploi (même si notre taux de chômage de 2 pc et des poussières est le plus bas d'Europe), un problème de compétitivité dans les grands secteurs industriels et un problème d'inflation (elle est de 3,6 pc). A force de discussions multilatérales, bilatérales et... personnelles, nous avons trouvé un accord. Il prévoit une seule indexation de 2,5 pc par an, une modération salariale pour les entreprises en difficultés, en demandant en contrepartie au patronat de consolider l'emploi, la suppression de la cotisation d'1,7 pc pour allocations familiales, avec une augmentation compensatoire de 1 à 4 pc de l'im-pôt de solidarité des entreprises en bénéfice, une augmentation – neutralisée dans l'index – d'1,75 F du litre d'essence et de 50 centimes du gasoil.

The International, January 1994

The lure of Luxembourg

The Grand-Duchy offers a rich financial banquet to investors. Deborah Benn Reports

It's little, it's handlocked but in terms of products for savers and investors, Luxembourg is a European offshore giant.

As well as boasting a sophisticated financial and legal infrastructure, Luxembourg is currently home to over 200 banks and 1,800 investment funds. Impressive figures for a country which, covering an area of 2,586 km² (approximately 1,000 square miles) and a mere population of 400,000, is the size of a pos-

tage stamp compared to its neighbours.

Luxembourg's popularity as a financial centre is mainly due to its liberal tax regime for both companies establishing in the Grand Duchy and for investors.

Although Luxembourg is a European Community member, non-resident investors do not pay income tax, capital gains tax, inheritance tax or withholding tax. This makes it a very tax efficient location for savings and investments.

Another reason for its popularity is its geographical position. Lodged at Europe's heart and flanked by France,

Germany and Belgium, Luxembourg is ideally situated to attract a wide variety of European savers and investors.

A further attraction is Luxembourg's reputation for confidentiality. The confidentiality law which applies to banks and investment funds is due to be extended to policyholders of Luxembourg based insurance products later this month.

Victor Rod, Luxembourg's insurance commissioner says the law will mirror Luxembourg's banking confidentiality law which does not allow other countries tax authorities access to customer

Pan-European Life Insurers in the Grand Duchy of Luxembourg

Name of Company	Shareholder	Market Comment
AG Luxembourg Vie S.A.	Assurances Générales de Belgique Belgium/Netherlands	AG has had a Luxembourg domestic operation for many years, but is now believed to be marketing from the Grand Duchy into Belgium and, to a lesser extent, into the Netherlands.
AGF Vie S.A.	Assurances Générales de France France	Based on a strong domestic presence in the Grand Duchy, AGF Vie is known to be actively marketing policies in Belgium. The company has an offshore affiliate (Hautville) based in Guernsey.
ARCOLUX S.A.	ARCOFIN C.O.B. Banque d'Epargne Les Assurances Populaires BACOB Bank Luxembourg Belgium/Luxembourg	ARCOLUX intends to market throughout Europe and has approached potential partners in the Netherlands, France, Italy and the UK. At the beginning, it intends to use intermediaries and will launch savings products in the Netherlands from 1st January, 1994.
Argenta Life	Argenta Bank Belgium	Dedicated pan-European insurer. Currently running a low-key operation marketing product through the bank's distribution channels, mainly in Belgium.
Atlantlux S.A.	Private interests Germany	Dedicated pan-European insurer. Markets single premium investment policies by direct mail mainly in Germany.
AXA Luxembourg	AXA Group France	With products badged as "Assurlux Invest", it markets a series of single and multiple premium products in a variety of currencies in France, Belgium, Italy and Germany. As part of France's second largest insurance group AYS also has an offshore affiliate in the Isle of Man.
Danica Life and Pension	Baltica Denmark	A dedicated pan-European insurer. Danica originally marketed tax advantageous products in Denmark. However, following fiscal changes the company has diversified its product range and currently markets in a number of Scandinavian countries.
Euresa Life	P&V, Belgium Macif, France Mutavie, France Euresa Holding, Luxembourg Unipol, Italy	A dedicated pan-European insurer. P&V is a "socialist" insurer and Macif is France's premier automobile insurer, itself having two foreign investors, Unipol (Italy) and Folksam (Sweden). Euresa has only just been launched and intends to sell, at outset, two capitalisation products (Multiplus & Artiflux).
Islamic Takaful	Dar-al-Maal-al-Islami Middle East, mainly Saudi Arabia	An entirely international insurer marketing Islamic-based life insurance products world-wide, though concentrated in Europe and the Middle East.
Lombard International	Standard Life Assurance, UK Aberdeen Trust, UK Interallianz Bank, Switzerland Private interests, Luxembourg	Dedicated pan-European insurer. Products are tailor-made for dedicated independent producers for marketing in Germany (37%), Belgium/Lux (18%), France (5%), Sweden (15%), UK (25%), Holland (5%).
Le Foyer Vie	Private interests, Luxembourg Guardian Royal Exchange, UK	Luxembourg's largest domestic insurer. The company has diversified into the pan-European market, particularly Denmark and Germany. Le Foyer is also known to be looking at new European markets.
LuxLife	GAN, France Gerling Konzern, Germany SAI (Societa Assicurativa Industriale), Italy Banque de Luxembourg, France/Germany	Dedicated pan-European insurer: Main product is a multi-currency deposit account sold as a life assurance or capitalisation policy and known as "Vintage" in English. Main markets are believed to be France, Germany, Italy, Belgium and the United Kingdom.
Luxstar	Stad Rotterdam, Holland	Dedicated international and pan-European insurer. Company markets both to Dutch expatriates in the Far East (e.g. Indonesia) as well as having a new range of products targeted on the Netherlands and Belgium. Luxstar is also believed to have written business in France and Germany.
OmniLux-Life	Omniver Leven NV, Belgium Almanij NV, Belgium	OmniLux markets a range of conventional insurance policies.
PanEuroLife	UAP International, France Sun Life Europe, UK Royal Belge, Belgium Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg	Dedicated pan-European insurer. Sells a range of single premium life assurance policies under the "Ducat" label. Main markets are believed to be Belgium, France, U.K., Sweden and Greece. Has an offshore affiliate (Sun Life International) in the Isle of Man.
PFA Pension	PFA Pension, Denmark	Dedicated pan-European insurer. Markets life and pensions policies primarily into Denmark but has suffered from the Bachmann decision and resultant tax changes in Denmark. Now believed to be marketing in wider Scandinavia.
SAFE Assurance	Tryg, Denmark	Dedicated pan-European insurer with an affiliated offshore operation located in the IOM (also known as SAFE). Sells product mainly in Scandinavia and the United Kingdom.
Vic-Life S.A.	Vinci Group, now believed to be controlled by UAP, France	Vic-Life S.A. is both a Luxembourg domestic and pan-European insurer. A new product range is available (Vic-Plan and Vic Fund) in French, German and English.

Source: JBI Associates

information unless there is proof of criminal activity as defined by Luxembourg.

It is hoped the new law, together with the implementation of the EC Third Life directive in July 1994 which is the final plank in the cross-border marketing of life products, will boost Luxembourg's insurance sector which has often been the Cinderella of its financial sector.

James Ball of JIB Associates, a company which works closely with Luxembourg's insurance market, says there are definite signs that insurance products are beginning to take off.

"There is currently a spurt in cross border life assurance products aimed at the European expatriate as well as the high net worth individual resident," he explains.

Although most companies are concentrating on Europe, there are some offering products to investors outside the Continent.

One example is Dutch insurer, Luxstar, which markets products both to Dutch expatriates in the Far East as well as European investors in the Netherlands and Belgium. Another example is Islamic Takaful which markets Islamic-based life insurance products worldwide.

The majority of insurance companies which are offering a range of pan-European products to investors have teamed up with other companies rather than tackling Europe's melting pot of investment preferences and traditions single handed.

PanEuroLife, for example, was set up in 1991 by UAP International of France, the UK's Sun Life and Royal Belge of Belgium and Luxembourg's Banque Internationale à Luxembourg. PanEuroLife, for example, was set up in 1991 by UAP International of France, the UK's Sun Life and Royal Belge of Belgium and Luxembourg's Banque Internationale à Luxembourg. PanEuroLife sells a range of single premium life assurance policies under the Ducat label.

Ducat is a single premium life policy suitable as a savings or pension plan. The initial investment is FFr 50,000 (US\$ 8,500) and there is an initial charge of 5 per cent. There are 12 funds to choose from which invest in shares, bonds and property. Investors can also base the plan in a range of currencies which pays a guaranteed annual rate of return currently ranging from 4.5 per cent for French francs to 5.00 per cent for Belgium francs. The minimum investment period is 10 years.

According to Jacques Drossaert, managing director of PanEuroLife, the company plans to launch a new life product to coincide with the implementation of the EC Third Life Directive in July 1994. Although similar to DUCAT, the new plan will be more flexible and tax efficient.

Another player is LuxLife, which is a French, German and Italian initiative. LuxLife's main shareholder is French financial services company, GAN. Set up officially during 1993, LuxLife so far offers a single premium life policy designed as a multi-currency deposit account known as the Vintage Growth Plan.

According to Bob Easton, product development manager at General Portfolio, part of the GAN group, the attraction of Vintage so far has been the multi-currency facility and the fact it offers a guaranteed annual growth rate linked to the choice of currency for as long as the po-

BANKS

Strolling down to the Petrusse to take in the scenery or grabbing a beer in one of the many pavement cafes are just two of the pleasant diversions on offer before tackling the more serious business of choosing a Luxembourg home for your cash.

There are now 221 banks registered in the Grand Duchy from about 25 countries. Thirty of the world's fifty leading banks are represented including Chase Manhattan, Deutsche Bank and Rothschild.

Despite the possibility of Luxembourg being forced to adopt a mooted Euro-wide withholding tax, banking services remain popular.

This was highlighted in 1992 when German savers deposited Deutsche Marks in Luxembourg registered banks to escape German savings' tax. A move which so incensed the German authorities that the new 30 per cent tax on capital gains and investment income due to come into force this month

will apparently apply to German funds wherever they are held.

As well as the possibility of tax free savings, Luxembourg banks offer the full breadth of banking services from simple deposit accounts, portfolio management through to private banking.

Entry levels for bank services tend to be high with many of the banks focusing on "high net worth" customers.

For example, Deutsche Bank will allow you to open a deposit account at the DM100,000 (US\$170,000) level. This compares with \$100,000 at Banque Indosuez and £20,000 (US\$13,500) at Unibank.

However, shopping around can get you a foot in the door for less. Some, like Banque Internationale à Luxembourg (BIL) and Kredietbank offer current accounts on small amounts but both stress their main international business is high net worth clients.

Discretionary portfolio management

levels tend to vary greatly. Unibank has a service starting from £100,000 (US\$67,200), whereas Kredietbank requires £400,000 (US\$269,000). If you are looking for something a little less personalised, some banks will offer an investment service investing in a range of funds at a lower entry level.

Safety is, of course, an important aspect of any banking transaction. Luxembourg does have a depositors compensation scheme which covers up to LFr 500,000 (approximately US\$ 13,900). However, following the BCCI debacle, the IML is paying more attention to the quality of banks it allows to set up in the Grand Duchy. Last year the IML adopted the second EC banking directive which requires banks to have substantial capital reserves and proven business expertise. It has also adopted the money laundering directive which requires Luxembourg banks to query funds it regards as suspicious.

licy is in operation. The recommended minimum period is eight years, and the plan can run indefinitely using a facility which allows you to transfer the ownership of the plan.

The current annual growth rate for sterling investors is 5 per cent. But quarterly bonus awards can boost the guaranteed growth rate to 7.5 per cent.

According to Mr Easton, expatriates who are nervous of equity markets are particularly attracted to the policy.

"It is suitable for the more conservative type of investor who is happy to see his money grow tax free at a minimum guaranteed rate, with the extra hope of additional performance," explains Mr Easton.

Due to the long term nature of insurance-linked investments, on tax liability and possible options before returning to your country of residence is essential.

Under UK tax laws, for example, single premium insurance policies do not receive the preferential tax treatment enjoyed by regular premium plans. So, if you are still a policyholder on your return to the

UK, you may find you have a tax liability.

However, according to Mr Easton there are plans to introduce a regular premium option in the future.

Investors can open a Vintage account with a minimum lump sum of £5,000. The plan is currently being sold through the direct sales force of LuxLife member companies. Alternatively investors can contact LuxLife in Luxembourg direct.

But if the dazzling array of products and services is all too much, then help is at hand from the European Independent Financial Advisers Network (EIFAN). EIFAN is an industry backed association dedicated to improving the quality and service from independent financial advisers.

As well as its headquarters in Luxembourg, EIFAN has representative offices in 18 other countries which are able to put investors in touch with local independent advisers.

"In each representative country we keep track of products and new legislation

and pass on the information to EIFAN members to keep them constantly up to date," explains Tony Nightingale, director of EIFAN, Luxembourg.

EIFAN claims to accept as members only those independent financial advisers who are registered, authorised and of sufficient expertise to deal with the public.

"There are stringent criteria for membership. We have refused advisers whom we have felt are not of sufficient standard," says Mr Nightingale.

Although EIFAN does not police its members, it will deal with complaints from the public.

"If clients are unhappy with a member's performance we are happy to look at it. We have committees which are set up to deal with such problems," explains Mr Nightingale.

Policing Luxembourg's financial services sector is the job of the Institut Monétaire at Luxembourg (IML). The IML introduced legislation covering the supervision of financial advisers and stockbrokers in January 1991.

Call it Luxembourgian

So here's the problem. Your country, Luxembourg, is a prosperous banking center with a richly tapestried history stretching back to the year 963. But your country - once again, that's Luxembourg - is also tinier than Rhode Island and hasn't really hit the news since the Battle of the Bulge. In short, no one knows where it is. "There is very often a mixup with Liechtenstein or Monaco," Luxembourg's Prince Henri admitted to us recently. The Prince, a slim man with green eyes and a soft, cultivated voice, was in New York to open Luxembourg House, the country's new United Nations Mission and, it must be said, its bold P.R. gambit to raise Luxembourg's visibility.

The hook here is that Luxembourg's five-story town house, on Beekman Place, was for more than forty years Irving Berlin's home. Berlin based his 1950 Broadway musical, "Call Me Madam", on Harry Truman's appointment of Perle Mesta as Ambassador to Luxembourg. These facts, familiar to every American schoolchild, underpinned the climax of Luxembourg House's brief,

cheerful, sparsely attended christening: Prince Henri's unveiling of a marble plaque solemnizing Berlin's years in the house. "While you're here visiting Irving Berlin's house," the Prince suggested, tossing the new pitch rather doubtfully, "come in to our office of economic development, and we will discuss possible investments, or tourism - we have more than a hundred impressive medieval castles."

"You could hire a castle for a wedding," Luxembourg's Minister of Foreign Affairs, Jacques Poos, chimed in. "For ten thousand Luxembourg francs - three hundred dollars. It's a very good price."

We wondered aloud if they had considered publicizing themselves the old-fashioned way, with parties so raucous they shake the foundations of diplomatic immunity.

Prince Henri allowed himself a moment of subdued mirth. "We are not that kind of - Luxembourgians are more quiet people -"

"Not like the Italians," Mr. Poos interjected.

"We are Nordics," Prince Henri said. "We are more low-key. It is more efficient to go through in a quiet way."

"When I was first in New York, as a journalist, twenty-five years ago," Mr. Poos recalled enthusiastically, "I took the Circle Line, and I still remember the speaker saying, 'Look at your left: there, in this house, lives Irving Berlin.' I could imagine that now they say, 'This was the house of Irving Berlin. It's become the Luxembourg Mission to the United Nations.'"

We called Christ Calhoun, the operations manager of Circle Line Sightseeing, to check how much heat was radiating from the Berlin-Luxembourg synergy. Apparently, not much. Not much yet. "I don't think we mention Irving Berlin anymore, to be honest," Mr. Calhoun said. "It's not a highlight of the trip. But if we get a mailing from the Luxembourg people I will certainly incorporate their news in our guides' script for next season. - We like to be current with what's happening."

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

FT:	Financial Times
HB:	Handelsblatt
F:	Figaro
LB:	Libre Belgique
FAZ:	Frankfurter Allgemeine Zeitung
M:	Monde
HT:	Herald Tribune
SZ:	Süddeutsche Zeitung
S:	Soir
NZZ:	Neue Zürcher Zeitung
T:	Times
Z:	Zeit
L:	Libération
W:	Die Welt
SAZ:	Saarbrücker Zeitung
TV:	Trierischer Volksfreund
AV:	Avenir de Luxembourg

1.-3.1.94. (samedi, dimanche, lundi)

F: La Grèce préside l'Europe pour six mois: Athènes refuse la rigueur (Le gouvernement renationalise certaines entreprises. Mais il a trop besoin des subventions de Bruxelles pour tenir ses promesses les plus démagogiques.)

HB: Der Europäische Wirtschaftsraum wird Realität: Größer und mächtiger

HT: Europe's Job in 1994

HT: Bundesbank Sees Inflation Falling in 1994

SZ: Neues Jahr - neue Nüchternheit

LB: Commentaire: L'année du citoyen?

HB: Investment/Aktienfonds sind derzeit die großen Renner: Deutsche Anleger zogen aus Luxemburg wieder Geld ab

4.1.94. (mardi)

M: L'Union économique, phase 2 (Les Douze abordent avec circonspection la deuxième étape prévue par le traité de Maastricht)

FAZ: Ein Europäischer Wirtschaftsraum von der Arktis bis zum Mittelmeer (Beitrittswünsche / Mit einjähriger Verspätung in Kraft/Efta-Länder übernehmen Großteil der Binnenmarktregeln)

F: Allemagne: Hans Tietmeyer annonce un ralentissement de l'inflation (Le président de la banque centrale estime que l'inflation en 1994 devrait s'approcher de 2%.)

F: Crédit: Le taux de base bancaire sous les 8% (Le taux de base bancaire est abaissé de 0,2% à 7,95% à compter de demain. Son niveau le plus bas, nominale, en vingt et un ans.)

TV: Sprit-Preiserhöhung leert die Trierer Tankstellen ("Reger Normalbetrieb" an Zapfsäulen in Luxemburg)

5.1.94. (mercredi)

HT: Falling Output Raises Doubts In Germany

HB: Handelsblatt-Frühindikator/Aufwärtsentwicklung im Januar 1994 fortgesetzt: Westdeutsche Konjunktur ist auf dem Wege der Besserung

F: La trop faible croissance belge

SZ: Auf der Suche nach dem geistigen Standort (Das neue Europäische Währungsinstitut EWI startet mit drei schwierigen Kernaufgaben)

LB: Commentaire: L'honneur des militaires

LB: Commentaire: Lech Walesa a raison

F: L'élargissement de l'Otan: Bill Clinton ménage la Russie (Face aux inquiétudes de l'Europe centrale, la nouvelle ligne diplomatique de la Maison-Blanche est loin de faire l'unanimité.)

HB: Clintons erste Europareise und die Zukunft der Nato: Zauberformel gesucht

6.1.94. (jeudi)

F: Union européenne: La "bible blanche" d'Andréas Papandréou (La Grèce, qui a pris la présidence de la Communauté le 1^{er} janvier, affiche sa priorité: la lutte contre le chômage.)

HB: Kampf für Arbeitsplätze (Delors)

F: Lituanie: le "niet" de Boris Eltsine (Le président russe a réaffirmé hier son opposition à toute idée d'élargissement de l'Alliance atlantique.)

F: Etats-Unis: "Partenariat" n'est pas alliance (Pour Washington, les angoisses des anciens membres du pacte de Varsovie sont moins importantes que les risques du réveil nationaliste en Russie.)

FT: Paris to strengthen its role within Nato

LB: Commentaire: Otan: les cartes sont sur table

HT: Expanding the Alliance

7.1.94. (vendredi)

LB: Europe: La Grèce attaque sur la Macédoine (Elle veut des pressions des Douze sur Skopje pour obtenir des concessions)

F: Un réajustement monétaire controversé (Les enjeux, autour du devenir de cette zone monétaire unique en son genre, sont multiples, et appellent quelques solutions au niveau européen.)

FT: Germany's ministries in Nato accord

HT: Set Criteria for NATO Membership Soon

HT: Yes, NATO Should Expand Eastward

LB: Commentaire: Des jours décisifs pour la Bosnie

8 -10.1.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: Clinton, in Brussels. Reassures Europeans Of U.S. Commitment (Conti-

nen Is 'Most Valued Partner'; He Warns of Demagogues in East)

HB: NATO/Präsident Clinton bekundet Unterstützung für die europäische Einigung: Auf dem Gipfel will die Allianz eine neue Ostpolitik formulieren

LB: Commentaire: Pas de clerc ou pas en avant?

F: Aggiornamento

M: Bill Clinton dans une Europe incertaine

FT: The ghost at Nato's feast

FT: Embryo central bank faces credibility battle (Obstacles remain to acceptance of EMI as European monetary force)

11.1.94. (mardi)

LB: Le président Clinton lance le Partenariat pour la paix (Les Européens obtiennent la reconnaissance de leur identité de défense)

L: Boutros-Ghali: seule l'ONU peut décider (En visite hier à Paris, le secrétaire général de l'ONU a souligné que la décision d'une éventuelle intervention militaire revenait au seul Conseil de sécurité.)

HB: Eine Nato-Mitgliedschaft ist für die osteuropäischen Staaten nicht in Sicht: Kein Schirinowskij-Effekt in Brüssel

FAZ: Clinton stimmt das Lied von der Einigung Europas an (Absage an Isolationismus / Soldaten bleiben auf dem alten Kontinent)

HB: Der Nato-Gipfel bringt keine Überraschung: Rücksicht auf Jelzin

LB: Les Quatre de Visegrad vont en ordre dispersé

F: La voix de la France (Conformément aux institutions et à la pratique de la cohabitation, c'est François Mitterrand, en "vieux routier" des sommets, qui a exposé les thèses françaises.)

W: Der Schlüssel liegt in Belgrad

LB: Un précompte européen? (L'harmonisation de la fiscalité de l'épargne fait son chemin)

F: Union européenne: Première réunion aujourd'hui de l'IME (Les responsables de l'Institut économique et monétaire européen disposent d'une marge de manœuvre étroite dans la conduite de leur politique.)

12.1.94. (mercredi)

LB: Commentaire: Le double pari américain

LB: L'Otan perd patience avec la Bosnie (Les frappes aériennes menacent à nouveau les belligérants)

F: La tragédie et le mistigri

M: L'Ukraine sous la contrainte

HT: A Stronger, Safer Europe

FT: Clinton camp sees its man as winner (The results of the US president's maiden voyage in Europe)

FAZ: Die angemessene Entscheidung (Nato)

SZ: Umarmt werden sie vorerst nicht (Aber die Osteuropäer überschätzen auch die Kraft von formalen Sicherheitsgarantien)

HB: Der Westen findet kein Konzept für Bosnien: Leere Drohungen

HB: Das Interesse der Amerikaner für die Europäer: Neue Akzente gesetzt

F: Union européenne: Les premiers pas de l'IME (L'Institut monétaire européen est en place depuis hier et a désigné son vice-président. A terme, l'institut comptera quelque deux cent cinquante fonctionnaires.)

13.1.94. (jeudi)

FT: Brussels warns on EU entry talks

HT: An Incomplete Summit

M: Bill Clinton affirme "partager bien des idées" avec Jacques Delors

HB: Teamgeist der Mitteleuropäer scheint bereits nach drei Jahren verbraucht: Spaltpilz in der Allianz von Visegrad

14.1.94. (vendredi)

FT: Kohl pledges special role for Germany

LB: Commentaire: Les garanties de l'Otan

HB: Bundestag erörtert die Ergebnisse des Nato-Gipfels: Blick für Gemeinsames

Z: Bill Clinton blickt endlich nach Europa: Das Herzstück

M: Le "groupe de Visegrad" accepte officiellement le "partenariat pour la paix"

FAZ: Clinton und Jelzin

F: Le médiateur de l'accord israélo-palestinien est mort: Norvège: Holst, le troisième homme (Le ministre des Affaires étrangères aurait pu devenir le prochain secrétaire général de l'Otan.)

15.-17.1.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: For Russia and America

HB: Britische Banken zwischen Gewinn-Explosion und Massentlassungen - Weniger Rückstellungen - Im internationalen Vergleich zu hohe Kosten: Goldgeränderte Bilanzen verdecken Strukturprobleme

FAZ: Scalfaro macht den Weg zu Neuwahlen in Italien frei (Beide Parlamentskammern aufgelöst/Urnengang am 27. März)

W: Europas Interessen

LB: Italie: Giallombardo aux arrêts (Homme-clé des "Mains propres", il s'est rendu au juge Di Pietro)

18.1.94. (mardi)

FT: Concern at weak EU foreign policy

F: Russie: L'onde de choc Gaïdar (La démission du jeune vicepremier ministre suscite des craintes sur la poursuite de la politique de réformes. Egor Gaïdar passait pour le garant des réformes économiques vis-à-vis de la communauté internationale.)

F: Blanchiment: la Suisse se met à l'heure (La Confédération helvétique vient de compléter son dispositif anti-blanchiment.)

19.1.94. (mercredi)

F: Allemagne: Helmut Kohl à l'épreuve des déficits (Leur gonflement apparemment inexorable mine le mark, déjà affaibli par la crise politique russe.)

FT: Bundesbank firm on interest rate policy

TV: Massive deutsche Kapitalflucht nach Luxemburg (Der Zinsabschlag verfehlt sein Ziel)

TV: Der TV kommentiert: Zur Kapitalflucht verdammt

LB: Immigration, affaire européenne (Droits et devoirs des immigrants évoqués devant le Parlement)

F: Russie: La porte étroite

20.1.94. (jeudi)

LB: Paris relance la bataille du siège

M: Compte tenu de la résistance des "pro-bruxellois": Paris est inquiet pour le siège du Parlement européen

LB: Immigration: l'Europe devra revoir sa copie (Le Parlement européen ne parvient pas à s'accorder sur une politique de l'immigration)

FT: Greece softens stance on conditions for EU entry

HB: Neue Zeichen für John Majors Führungsschwäche: Premier auf Bewährung

21.1.94. (vendredi)

SZ: "Vermittlung völlig ergebnislos": Europaparlament: Owen aberufen (Abgeordnete fordern "aktives militärisches Eingreifen" in Bosnien)

SZ: Ein Übungsfeld europäischer Außenpolitik (Die strategische Bedeutung der Türkei und die deutsch-britisch-türkischen Gespräche)

FT: Russia's new government

F: Déception mesurée à Washington (Bill Clinton n'a d'autre choix que de soutenir Boris Eltsine. Il est résigné à ce que le gouvernement russe mette un frein aux réformes.)

F: Monnaie: La Bundesbank choisit de défendre le mark (Son conseil directeur a refusé hier d'abaisser les taux directeurs, de peur d'affaiblir le mark. Mais les réserves obligatoires des banques sont réduites, de façon à alléger le coût du crédit.)

22.-24.1.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Sans vertu démocratique (Belgique)

LB: Commentaire: L'urgence demeure

FT: OECD employment study recommends higher capital tax

FT: Tax squeeze may force G7 to revitalize economic co-operation

T: Cold Comfort Kremlin

LB: Luxembourg - Grand-Duché: Transfrontaliers mieux protégés (Nouvelle convention sociale pour ces travailleurs. Une première)

25.1.94. (mardi)

FT: EU enlargement deal may miss target date

FT: France and Germany invited to a Nato summit follow-up: UK calls EU defence talks

F: A l'Assemblée nationale: Feu vert à la ratification de l'accord d'Edimbourg (Après deux ajournements, le projet de loi augmentant le nombre des députés européens est adopté. Le gouvernement restera "vigilant" sur le maintien du siège du Parlement à Strasbourg.)

HT: U.S. Rebuffs French Plea For Action On Bosnia (Christopher Rules Out Use of Ground Troops To Impose Settlement)

LB: Commentaire: L'héritage du général

FAZ: Dresdner Bank erwägt Verfassungsbeschwerde (Steuerfahnder untersuchen Geldverlagerungen der Kunden nach Luxemburg "Mitarbeiter wurden bedroht")

26.1.94. (mercredi)

FT: Date remains in doubt for the removal of passport controls: Fresh delay on EU borders

F: Selon un rapport sénatorial: Les accords de Schengen inapplicables avant un an (La défaillance du système d'information informatisé impose un report de la libre circulation au sein des neuf pays de l'Union européenne.)

LB: Les prix agricoles en baisse de 8,6 pc (Chez nous, les agriculteurs représenteront bientôt moins de 2 pc de la population active)

F: Le ton monte entre Paris et Washington: Bosnie: Juppé craint la "catastrophe" (Le ministre des Affaires étrangères déplore l'"attentisme" des Etats-Unis et souligne leur responsabilité face à l'escalade des combats.)

SZ: Gescheitert, aber nicht am Ende

HB: EWI-Präsident Lamfalussy macht einen Rückzieher: Paris will mitregieren

SaZ: Autobahnbau beschlossene Sache

HB: Luxemburg/Staatsanwaltschaft: Verdacht erhärtet sich nach erster Sichtung der Unterlagen: Dresdner Bank geht in die Offensive

W: Verdacht gegen Bank erhärtet (Staatsanwalt: Dresdner-Akten belastend - Vorwürfe bestritten)

27.1.94. (jeudi)

W: Nagelprobe für das Bankgeheimnis (Viele undichte Stellen bei deutschen

Geldhäusern - Anleger weichen ins Ausland aus)

HB: HWWA/Die USA spielen eine Vorreiterrolle - Japan verliert: Weltkonjunktur kommt langsam wieder in Fahrt

SZ: Pannen, die den Traum zur Utopie machen (Weshalb sich die Abschaffung der europäischen Binnengrenzen weiter verzögern wird)

HB: Bill Clintons "Botschaft zur Lage der Nation": Alles zugleich

SZ: "Das beste Jahr seit Bestehen der Bank" (Nach Beschäftigten gehört die DG Lux zu den größten Kreditinstituten in der Finanz-Oase)

FT: European defence

M: Cafouillage informatique (Schengen)

SaZ: Mit 200 Litern Benzin im Viezfaß auf dem Rückweg von Luxemburg (Polizei schaut den Tanktouristen mit ihren "rollenden Bomben" jetzt verstärkt auf die Finger und in den Kofferraum)

28.1.94. (vendredi)

TV: Neue Regelungen für Bootsverkehr auf Sauer und Our (Bezirksregierung und luxemburgisches Umweltministerium im Gespräch - Pläne zur Abwasserbeseitigung)

FT: Commission proposes to extend immigrants' rights

FT: Case of déjà vu on EU travel

F: Politique monétaire: La Banque de France dévoile ses objectifs (Le nouveau

Conseil de la politique monétaire a fixé ses grandes orientations pour 1994: défense de la parité francmark et croissance de 5% l'an des moyens de paiement en France.)

F: Union européenne: Controverse budgétaire franco-allemande (Les Allemands ne veulent plus payer pour les Britanniques. Coté français, on ne veut pas modifier les contributions au budget.)

HB: EU/Kommission will Seveso-Richtlinie neufassen: Bürger sollen über Risiken besser informiert werden

29.-31.1.94. (samedi, dimanche, lundi)

SZ: Bundesbank-Präsident Tietmeyer: Wichtige Aufgaben für das Europäische Währungsinstitut

SZ: Europas bittere Bananen

LB: Repenser l'Etat Providence

W: Europas Konjunktur fasst Tritt (Ifo-Prognose: 1994 kehrt das Wachstum zurück - aber schwacher Konsum)

HB: IFO/Niedrige Zinsen und steigende Nachfrage aus Übersee wirken stimulierend: Konjunktur in Westeuropa erholt sich

HB: Luxemburg: Verteidigung der Zinsbesteuerung

FEVRIER 1994

1.2.94. (mardi)

FAZ: Grenzkontrollen auf unbestimmte Zeit (Technische Hindernisse beim Datenaustausch der Schengen-Länder)

HB: Wieder einmal verzögert sich die Inkraftsetzung des Schengener Übereinkommens: Kein Ende der Grenzkontrollen

F: Helmut Kohl plaide pour l'Est (Le chancelier estime qu'il faut soutenir Eltsine pour barrer la route aux nationalistes.)

W: Auch ein Faß ohne Boden kann abgedichtet werden (IWF und Weltbank haben mit übergroßer Vorsicht bei der Mittelvergabe die russische Reformpolitik blockiert)

F: Emploi: Chômage: nouveau signe de ralentissement en décembre (Avec 4300

demandeurs d'emploi supplémentaires en décembre, le gouvernement espère que le pire est derrière lui. La France compte néanmoins 3.290.000 chômeurs.)

FT: Lord Lawson in running to head OECD

2.2.94. (mercredi)

LB: La future fiscalité européenne inquiète les frontaliers (Le président de la Chambre se veut rassurant. Peu de choses vont changer...)

FAZ: Finnland denkt nicht an Nato-Beitritt (Rücksicht auf Russland/ Parlamentspräsident Suominen in Bonn)

LB: Descentes aux enfers (Burundi)

HB: Bundeskanzler Kohls Washington-Visite: Mit helfender Hand

FT: OECD criticises Belgian policies

HB: Belgien-Luxemburg/Steigende Arbeitslosigkeit: Geringfügige Belebung

HT: EU Warns Of Aid Cut For Steel (Goal Is to Slash Output Capacity)

3.2.94. (jeudi)

LB: Pologne: L'homme fort de Varsovie: changer les mentalités (Alexander Kwasniewski explique à la Libre pourquoi il faut élargir les institutions européennes)

TV: Kooperation an Grenze erübrigt neue Gremien (Landesregierung hält Euro-Modell für wenig sinnvoll)

HB: Österreich/Europäische Union steigt in der Bevölkerungsgunst - Mock reist nach Brüssel: Die Regelung des Alpen-

transits wird die Feuerprobe auf dem Weg zur EU

FT: Europe's next flashpoint

HT: EU Joins NATO in Cold-Shouldering the East

LB: Confédération helvétique: Être ou ne pas être Européens (Les Suisses se disputent par "initiatives" interposées)

4.2.94. (vendredi)

F: Finance: La Bundesbank déprime les marchés européens (La Banque centrale allemande n'a pas baissé ses taux d'intérêt hier en raison de la croissance trop rapide de la masse monétaire en décembre.)

FT: Voluntary pacts between unions and employers backed; Brussels retreat on works councils

W: OECD mahnt in Belgien Reform des Sozialstaates an

F: Organisations internationales: Les Américains convoitent la direction de l'OCDE (Jean-Claude Paye souhaite exercer un troisième mandat à la tête de l'OCDE. Washington n'est pas d'accord.)

SZ: Aus Washington ein Geschenk mit Widerhaken (Wenn Bonn in den Sicherheitsrat will, muß es auch die Last der Macht tragen können)

Z: Luxemburg putzt sich (Kulturstadt Europa)

5.-7.2.94. (samedi, dimanche, lundi)

F: Le crime et la faute (Sarajevo)

FAZ: Wann, wenn nicht jetzt?

FT: Something must be done

HT: Paris Seeks NATO Ultimatum: Lift Siege or Face Air Strikes

LB: Commentaire: Désenclaver Sarajevo

FT: EU strives to open way for new members

HB: EU/Minister stimmen ihre Position für Beitrittsrunde ab: In Brüssel kommen jetzt die heißen Eisen auf den Tisch

LB: Pièce inédite à l'Otan

F: Quoi de changé?

SZ: Ein Ultimatum für Sarajewo (Die UN konnte die Serben notfalls mit Luftangriffen zum Abzug ihrer Geschütze bewegen)

LB: Bruxelles résiste à l'orage boursier (Les marchés financiers s'inquiètent d'une possible remontée des taux)

LB: Athus-Rodange-Longwy: Pôle européen en quête d'emplois (D'ici 95, huit mille emplois nouveaux dans ce triangle transfrontalier?)

F: Etats-Unis: Déficit budgétaire: Bill Clinton engage la bataille (Fort d'une croissance stable et non inflationniste, le président américain a présenté hier un budget de 1500 milliards de dollars, avec un déficit réduit à 176,1 milliards.)

LB: Finlande: L'opposition de gauche remporte les présidentielles (Le chômage a favorisé la victoire du social-démocrate Martti Ahtisaari devant sa rivale Elisabeth Rehn)

LB: Luxembourg: l'épargne en fumée (Une société en partie belge perd 143 millions. La catastrophe pour certains)

SaZ: Wien, Genf und New York landete in Ennheim (Dichter Nebel machte Saarbrücken zum Ausweichflughafen für Luxemburg-Findel)

9.2.94. (mercredi)

LB: Union européenne: Les négociations pour l'élargissement avancent au ralenti à Bruxelles (Pas d'avancée sur l'agriculture, ni sur les aides régionales, ni sur le transit autrichien)

LB: Slovaquie: M. Meciar vient signer le partenariat pour la paix (Sa politique intérieure limite toutefois la popularité de la Slovaquie à l'Otan)

LB: Union européenne: Statut spécial pour Kaliningrad (Le Parlement européen souhaite en faire une eurorégion)

LB: Commentaire: L'Otan prépare sa réponse

SZ: Nagelprobe für die Weltgemeinschaft (Der Widerstand der Russen und Chinesen konnte eine Intervention in Bosnien verhindern)

F: Le retour de la Russie

F: Convergence Paris-Washington (Mais il sera difficile de dégager un consensus parmi les seize pays de l'Alliance atlantique.)

HT: Let's See if NATO Can Act

LB: Luxembourg-Liège, l'étrange filière (Liens entre projets immobiliers et faillite d'un agent de change)

10.2.94. (jeudi)

LB: Commentaire: Un poker douteux

F: Guerre ou paix

FAZ: Rußland bekennt Farbe

SZ: Komplizierte Beratungen in Brüssel: NATO-Rat quält sich auf ein Ultimatum zu (Verbündete versuchen insbesondere, ein Veto-Recht Rußlands bei Luftangriffen zu umgehen)

LB: Le Parlement européen éternue (L'immeuble bruxellois est contaminé: des mesures urgentes ont été décidées)

HT: Europe Parliament, A Home Divided (France Insists on Strasbourg, Others Hold Out for Brussels)

FAZ: Europa-Abgeordnete kritisieren Paris (Verzögerung der Schengener Übereinkunft / Technische Gründe)

M: Stimuler la croissance

HB: Die Lkw-Gebühr auf Autobahnen kann nur ein erster Schritt sein: Nachbarn fahren weiter billiger

11.2.94. (vendredi)

LB: Les Serbes ignorent l'ultimatum de l'Otan (Quant à la Russie, elle dénonce l'attitude adoptée par l'Alliance)

F: Les Serbes menacent l'Occident ("Nous ne reculerons pas d'un pouce", promet le gouvernement de Pale.)

FAZ: In zehn Tagen

W: Eine Art Machtprojektion

HB: Das Engagement der Atlantischen Allianz in Bosnien: Das letzte Mittel

FT: Bosnia needs more

FT: West plays down warning from Russia

HT: A Deadline in Bosnia

F: La Russie exige la convocation du Conseil de sécurité (Irrité d'avoir été ignoré, Moscou dénie à l'Otan le droit de décider des frappes aériennes.)

LB: Les Casques bleus dans Sarajevo l'interdite

F: Pas si simple

12.-14.2.94. (samedi, dimanche, lundi)

F: Un poker dangereux

FAZ: Der russische Faktor

SZ: Keine neue Teilung Europas

LB: Un clivage de fait en Europe centrale

F: Frappes aériennes: Moscou modère son hostilité (L'ultimatum de l'Otan s'in-

scrit dans les résolutions du Conseil de sécurité votées par Moscou, admet le ministre russe des Affaires étrangères.)

F: Les concessions croates (Zagreb, qui tente de normaliser ses relations avec Belgrade, propose également un plan de réconciliation aux Musulmans bosniaques.)

W: Symbole ohne Macht

HT: Linked Challenges: Bosnia, Russia, Central Europe

F: 16^e Semaine européenne: Delors: "L'Europe n'est pas un remède miracle" (Le président de la Commission européenne exhorte à la coopération et à l'union.)

SZ: Zinssteuer europaweit regeln (Bankenverband warnt vor weitergehenden staatlichen Eingriffen)

HB: Der Siebenergipfel berät über Rußland: Der Geist von Kronberg

TV: Saar-Lor-Lux-Flughafen: Zusammenarbeit klappt nicht (Der vielzitierte "Airpole" entpuppt sich als Fiktion - Bleibt der Linienverkehr in Lothringen jetzt auf der Strecke?)

15.2.94. (mardi)

SZ: Das Ultimatum hat alles verändert (Die Blauhelme in Sarajewo zeigen Entschlossenheit und haben damit vorerst Erfolg)

F: ONU: réunion d'attente du Conseil de sécurité (Toute décision étant suspendue jusqu'à l'expiration de l'ultimatum de l'Otan, la séance d'hier devait se limiter à un rappel des positions de chacun.)

F: Union européenne: UEM: les Douze prônent la discipline (Les Douze ont étudié hier la mise en oeuvre du Livre blanc sur la croissance et l'emploi.)

FAZ: Spanien sähe gerne Kohl im Dienste Europas und unterstützt Lubbers (Bemühungen um die Nachfolge Delors')

W: Luxemburg will eigene Zentralbank errichten

M: En application de la loi du 24 août 1993 sur la maîtrise de l'immigration: Un visa de sortie est instauré pour les ressortissants de treize Etats et pour les Palestiniens

M: Au nom de Schengen (L'ajournement de la mise en oeuvre de la convention rend inopérantes plusieurs lois contre l'immigration clandestine)

M: L'échec des frontières électroniques (Un invraisemblable cafouillage informatique serait à l'origine du report de l'accord sur la libre circulation en Europe)

16.2.94. (mercredi)

HT: Yeltsin Demands Bosnia Voice (As Major Arrives, Russia Insists on a Role)

FT: Bosnian Serbs hope to benefit from Nato-UN confusion: Guns wait on the war of words

LB: Commentaire: Bosnie: il court l'ultimatum...

W: Russische Neigung

HB: Spanien in neuer Rolle als Europa-Bremser: Madrid als Erpresser

17.2.94. (jeudi)

LB: Poutrelles à l'amende (La Commission veut imposer des amendes pour 4 milliards)

FT: EU steelmakers to appeal against Commission fines

HB: Europäische Stahlindustrie muß weiter stilllegen: Jeder kämpft für sich

FT: Markets, yes - cartels, no

FAZ: Was in Sarajevo auf dem Spiel steht

LB: Commentaire: Et la sécurité européenne?

LB: Commentaire: Créer pour crier à Sarajevo

HB: Schengener Abkommen / Massive Kritik an Frankreich: SPD: Vereinbarungen auch ohne Paris in Kraft setzen

FAZ: Europol-Zentrale in Den Haag eröffnet

18.2.94. (vendredi)

LB: La Banque nationale joue la détente (Alors qu'elle vient de sortir son rapport annuel, elle suit la baisse des taux allemands)

F: Taux d'intérêt: La Buba déclenche une baisse des taux en Europe (En diminuant d'un demi-point son taux d'escompte, à 5,25%, la Bundesbank offre une marge de manoeuvre à la Banque de France pour abaisser son loyer de l'argent.)

HB: Der Zentralbankrat beendet die Zinspause: Mit Mut und Geschick

FT: Bundesbank cuts rates

LB: Moscou obtient le retrait serbe (Selon l'Onu, des convois d'armes lourdes s'éloignent de Sarajevo)

F: De l'utilité de l'Ours

SZ: Die NATO darf nicht zurückzucken

FAZ: Fragwürdiger Partner

HB: Europäische Union und Israel starten Handelsgespräche: Neue Rolle in Nahost

FAZ: Brüssel hat viele Beweise für die Absprachen der Stahlunternehmen (Die Europäische Kommission sieht den Klagen der Stahlhersteller daher gelassen entgegen)

HB: Belgien/Notwendige Impulse für die Beschäftigung: Alfons Verplaetse fordert einen harten Sparkurs

LB: La CLT branchée sur le marché français ("M6" bientôt en Bourse. Projet de nouvelles chaînes de télévision avec la Lyonnaise)

19.-21.2.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: Threat of NATO Air Strikes Eases; Clinton 'Hopeful' on Serb Pullout

LB: Commentaire: L'ordre mondial mis à mal

L: L'Otan se prépare, au cas où... (Réunis hier en Italie, les cinq ministres de la Défense des pays engagés dans le dispositif militaire de l'Otan espéraient éviter les frappes. Mais n'excluaient aucune éventualité.)

LB: Commentaire: Europe centrale: un nouvel enjeu

F: En attendant les Russes...

HB: Rußland zeigt wieder außenpolitisches Selbstbewußtsein: Bosnien als Nagelprobe

M: Macédoine: la Grèce isolée

HB: Die Europäische Union im Mazedonien-Konflikt: Athen isoliert sich

LB: Diplomatie: Israël et les Douze renégocient (Il s'agit d'actualiser l'accord, aujourd'hui dépassé, qui avait été signé en 1975)

SaZ: Flughafen Findel 1993 mit leichtem Minus (Luxair mit Passagierplus - Luxemburg: Neues Frachtzentrum für 140 Millionen DM)

22.2.94. (mardi)

LB: Union européenne: Elargissement à seize: dans le vif du sujet (Norvège,

Suède, Autriche et Finlande entrent en négociation ce mardi. Date butoir: le 1^{er} mars)

SZ: Erweiterung der Europäischen Union steht unter keinem guten Stern (Der Beitritt der vier EFTA-Länder soll bis zum Wochenende ausgehandelt werden)

HB: Europäische Union/Der Streit um die gemeinsame Handelspolitik dauert weiter an: Brüssel ersucht den EuGH um Gutachten über Vertretung in der Handelsbehörde

F: Union européenne: L'élargissement inquiète l'Espagne (Les négociations se poursuivent sur l'adhésion de l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège. Mais Madrid craint que ces pays riches déséquilibrent l'union monétaire.)

LB: Commentaire: Grèce: les bonnes manières

F: La bataille et la guerre

M: La peau de l'ours

F: Suisse: La Confédération helvétique à l'écart des voies européennes (En imposant le transfert sur rail des camions transitant par la Suisse, le vote de ce dimanche place le gouvernement dans une position difficile à l'égard de Bruxelles, alors qu'une quinzaine de dossiers importants sont en négociation.)

LB: La Suisse se ferme au transit routier (Les camions européens devront traverser les Alpes en train)

23.2.94. (mercredi)

HB: EU-Erweiterung/Österreich droht mit Scheitern der Beitrittsgespräche: Wien verlangt in Brüssel ultimativ ein Einlenken beim Alpen transit

FT: Negotiators predict crisis in EU expansion talks

F: Union européenne: Bruxelles: premières concessions pour l'élargissement (Les Douze accorderont aux quatre pays candidats à l'entrée dans l'Europe diverses dérogations dans le domaine des aides régionales et des subventions à l'agriculture.)

LB: Union européenne: L'élargissement s'annonce laborieux (Les nouvelles offres des Douze ne satisfont pas les trois pays candidats)

FT: European Union enlargement negotiations: Swedish PM defends EU budget demand

LB: Macédoine: La Grèce risque la Cour de Justice (Athènes justifie sa décision d'imposer un blocus économique en invoquant le droit de se défendre)

LB: Commentaire: Bosnie: le mérite franco-allemand

F: Commerce international: Gatt: la course d'attente (Aux termes de l'Uruguay Round, les 118 nations signataires devaient déposer leurs offres d'accès au marché avant le 15 février. En fait, la plupart des pays attendent les propositions des autres pour faire les leurs.)

SZ: "Luxemburg wird noch attraktiver" (MK verbucht Marktanteilsge winn/ "Zwist" wird für Streit sorgen)

24.2.94. (jeudi)

L: Les Européens pourront participer aux élections locales à partir de...1996
FT: EU attempts to break impasse in Greece-Macedonia dispute

HB: Spanien/Die Regierung ist wieder optimistisch: Madrid gibt in Brüssel nach

LB: Bosnie: Boris Eltsine propose de tenir un sommet à cinq (Bruxelles trouverait saugrenu que l'Union européenne n'y soit pas représentée)

LB: Russie: La Douma vote une amnistie politique (Les auteurs du putsch de 1991 et de l'insurrection d'octobre 1993 devraient en bénéficier)

W: Fehdehandschuh für Jelzin

LB: Comment rassurer Prague et Budapest?

LB: M. Kozyrev propose un Partenariat européen

25.2.94. (vendredi)

LB: Dernière ligne droite pour l'élargissement (L'ultime négociation avec les Quatre - Autriche, Finlande, Norvège, Suède sera lancée ce vendredi soir)

HB: EU-Erweiterung/Minister tagen voraussichtlich bis Montag. Verschiedene Knackpunkte: Der Verhandlungsmarathon in Brüssel

HB: Europäisches Parlament/WEU soll voll in die Europäische Union eingegliedert werden: Die Europa-Abgeordneten kritisieren die Außen- und Sicherheitspolitik der EU

LB: Un emprunt d'Etat bien de saison (Tenant compte du climat actuel d'incertitude, Maystadt propose un emprunt à taux révisable)

F: La Banque de France poursuit la politique de franc fort (La Banque de France a concédé une baisse minimale de 0,10%

du loyer de l'argent. Une décision très débattue au sein du nouveau Conseil de la politique monétaire.)

F: Finances internationales: La Russie et le yen au menu du G7 demain (Doit-on revoir l'aide à la Russie? Faut-il freiner la hausse du yen? Les représentants du groupe des Sept tenteront de répondre à ces questions à Kronberg, près de Francfort.)

FT: Yeltsin bends to the winds

26.-28.2.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Union européenne: Les négociations avec les Quatre progressent mais lentement (Comme prévu, la Norvège (pêche) et l'Autriche (transit routier) soulèvent le plus d'objections)

F: Union européenne: vers un élargissement à quatorze? (Progrès avec la Suède et la Finlande. Difficultés avec l'Autriche et la Norvège.)

FT: Pressure builds in EU entry talks (Pace gets frenetic as clock ticks away)

L: Sommet: Les Sept pressent la Russie d'accélérer les réformes (Inquiet de la situation à Moscou, le G7 est prêt à débloquer des crédits si l'économie se stabilise.)

HB: G-7-Finanzministertreffen von Kronberg: Waigels Heimspiel

F: Un rapport de l'OCDE: Les marchés financiers en pleine forme (A 811 milliards de dollars, le montant des emprunts sur les marchés internationaux a augmenté de 33% l'an dernier.)

HT: The Massacre at Hebron

SaZ: In Luxemburg hat man Mut zum Mißerfolg (Probleme der "Kulturhauptstadt Europas '95")

TV: Universität "live" mit Schnupperstudium (80 Schüler aus Luxemburger Abiturientenklassen statteten der Trierer Hochschule einen Informationsbesuch ab)

MARS 1994

1.3.94. (mardi)

F: Clinton: une opération conforme aux procédures (L'hôte de la Maison-Blanche a adopté le ton le plus neutre possible pour expliquer l'intervention des F16 américains.)

F: Moscou: pas de critiques à l'Otan (La Russie, qui est associée aux décisions de l'ONU sur l'opération «Deny Flight», s'abstient de critiquer l'action de l'Otan.)

F: la double détermination

FT: Russia's move in Bosnia

W: Der Kommentar: Antwort der Nato

LB: Derniers marchandages pour élargir l'Europe (Autriche, Finlande, Norvège et Suède: leur adhésion était en balance lundi soir)

HT: EU Gives 4 Candidates More Time for Accord

FT: EU makes eleventh hour effort on enlargement

LB: Commentaire: La Grèce seule, une fois encore

LB: Grande-Bretagne: Washington déroule le tapis rouge pour Major (Existe-t-il toujours des relations spéciales ou ne trouve-t-on plus que des cousins?)

2.3.94. (mercredi)

HT: EU Approves Membership For a Trio of New Partners (Norway Is Lone Holdout As Sweden, Austria and Finland Agree on Terms)

L: Oslo va vers l'Europe à reculons (Candidate malgré l'opposition de ses habitants, la Norvège est surtout motivée par la crainte d'être isolée après l'adhésion de ses voisins scandinaves.)

HB: Die Erweiterung der EU nimmt Gestalt an: Etappenziel erreicht

F: Union européenne: Les Douze passent à quatorze (La Suède et la Finlande ont rejoint, hier, la Communauté. Les négociations sur l'élargissement butaient encore, hier soir, avec l'Autriche. La Norvège, elle, paraît hors course.)

LB: Union européenne: Au cinquième jour, l'Europe fut prête à s'élargir (La Suède et la Finlande passent l'examen de Bruxelles. Restent les référendums)

LB: Commentaire: Un vent venu du Nord

W: Grenzen der Nato-Mission

HB: Konjunkturerwartungen der deutschen Wirtschaft: Vorsicht überwiegt

3.3.94. (jeudi)

M: Sous réserve d'approbation par référendum dans chaque pays: La Suède, la Finlande et l'Autriche rejoindront l'Union européenne en 1995

HB: Die Erweiterung der Europäischen Union: Zäsur mit Problemen

HB: Die Einigung auf den EU-Beitritt stößt in Skandinavien auf unterschiedliche Resonanz: Das letzte Wort ist nicht gesprochen

HB: Oesterreichs Politiker kalkulieren die ökonomischen Vorteile des EU-Beitritts: Wien sieht eine historische Dimension

FT: Wider Europe

F: Europe des Quinze: Les quatre vérités de René Steichen (Le commissaire européen à l'Agriculture a vécu toutes les négociations. Il explique au «Fig-Eco» pourquoi elles ne devraient pas affecter la réforme de la PAC.)

HB: «Sondereinflüsse» lassen die Geldmenge explodieren: Aus dem Ruder

F: Finance: Les marchés durement secoués (Une hausse plus forte que prévue de la masse monétaire allemande a fortement ébranlé hier les marchés financiers européens. Les opérateurs redoutent une interruption de la baisse des taux qui compromettrait la fragile reprise en cours.)

FT: Message of the markets

LB: Commentaire: Accord fragile ou pas décisif?

F: L'Europe sur la touche (Le projet de fédération réduit à néant le plan de partition présenté par les Européens.)

M: Bosnie: un pas vers la paix

4.3.94. (vendredi)

Z: Der Beitritt als Basar

FT: Block votes and Brussels

LB: Bosnie: Le général Cot appelle un renfort américain (Le commandant de la Forpronu: «Ce qu'il me faut, ce sont des gens, immédiatement»)

HB: Clinton probt wieder die Rolle des Außenpolitikers: Schwieriger Partner

F: Marchés financiers: La Bundesbank juge urgent de ne rien faire (La Banque centrale allemande dédramatise les mauvaises statistiques monétaires de janvier. Mais elle dénonce les déficits publics et accredité ainsi l'inquiétude des marchés obligataires.)

TV: Mittelstand rügt Gesetzes-Dschungel (Unterschiede im Umweltschutz verzerrten den Wettbewerb in der Großregion)

5.-7.3.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Union européenne: Où l'on reparle de la Norvège

FT: Fear of re-emergent Russian expansionism prompts move towards 'wider Europe': EU seeks faster integration of east bloc

W: Europa ist nur ein Wort

LB: Commentaire: Aveugles amitiés belgo-chinoises

8.3.94. (mardi)

LB: Union européenne: Deux pays en plus aux portes de l'Europe (Le rythme de l'élargissement s'accélère: Budapest et Varsovie sur les starting-blocks)

HB: EU/Polen und Ungarn drängen inzwischen auf ein höheres Beitritts-tempo: Warschau will binnen weniger Tage den Aufnahmeantrag in Brüssel abliefern

F: Négociations sur l'élargissement: Union européenne: le casse-tête continue (La Pologne et la Hongrie vont bientôt faire acte de candidature. Mais les Douze tardent à adapter les institutions.)

FT: Poland and Hungary push on EU entry

FT: EU weighs up the votes and the cod

F: Europe: Un nouvel équilibre

HB: Finnland-EU/Finanzminister Viinanen rechnet bereits mit einem starken Konjunkturreffekt: Ministerpräsident Esko Aho sieht den Beitritt skeptischer als die Wirtschaft

FT: Brittan opens race to succeed Delors

HB: EU/In Brüssel nimmt der Ausschuß der Regionen seine Arbeit auf - Subsidiaritätsprinzip in der Praxis: Mehr europäischer Einfluß für Länder und Kommunen

HB: In Basel befassen sich führende Notenbanken mit den vielzitierten "Hedge-Fonds": Wenn Soros die Märkte erschüttert

HB: Belgien/Wenig Applaus trotz Staatsreform und drastischer Haushaltssanierung: Jean-Luc Dehaene zieht eine stolze Bilanz nach zwei Jahren Amtszeit als Premier

W: Gute Geschäfte in Luxemburg (Bayrische Vereinsbank profitiert von Flucht vor Zinssteuer)

HB: Luxemburg/Die Kapazitäten des Finanzplatzes werden weiter ausgebaut – Aus Deutschland haben sich inzwischen 67 Geldinstitute niedergelassen: Die Banken im Großherzogtum blicken mit grossem Optimismus in die Zukunft

9.3.94. (mercredi)

FT: Norway nears accord on terms for EU entry

LB: L'élargissement divise les Douze (En cause: la minorité de blocage qui serait en vigueur dans l'Europe des Seize)

LB: Norvège: accord en vue

F: Europe: climat de crise (Nouveau marathon en perspective pour régler les problèmes norvégien et institutionnel.)

HB: Osteuropäische Staaten drängen in die EU: Erweiterungsrausch

LB: La Pologne suggère une «adhésion partielle»

W: Europa statt Maastricht

LB: Commentaire: La dure loi de la majorité

M: L'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences: Les Douze restent divisés sur les règles de fonctionnement des institutions

L: Europa: L'Union européenne en pleine crise de croissance (Les Douze s'opposaient hier après-midi sur la minorité de blocage à définir dans un Conseil des ministres européens élargi à seize membres.)

LB: Union européenne: Havel invite les Douze à se trouver une âme (Devant les députés européens, il a souligné le manque de charisme de l'Union)

FT: How Europe can compete

F: Europe: Les Banques centrales s'engagent à baisser leurs taux (Alexandre Lamfalussy, le président de l'Institut monétaire européen, annonce au nom de ses membres que la baisse des taux va se poursuivre.)

10.3.94. (jeudi)

F: Union européenne: duel hispano-norvégien (Rendez-vous de la dernière chance, mardi, pour résoudre le problème de la pêche et régler la question institutionnelle.)

LB: Union européenne: Londres et Madrid provoquent une crise (Treize heures de réunion, mardi, n'ont pas suffi pour désamorcer deux dossiers explosifs)

M: Dérobade

FT: Kohl appeals to UK and Spain on EU enlargement

SZ: Mißgunst, Eifersucht, Schikane – Europas Alltag (Nach dem Eklat von Brüssel müssen Paris und Bonn die europäische Integration retten)

FAZ: Kein Fest für Europa

F: Union européenne: La «première» du Comité des régions (Jacques Blanc visait, hier, la présidence de cette nouvelle institution créée par le traité de Maastricht.)

TV: Euregio soll 1994 realisiert werden (Kommunen gehen nach Zögern der Regierungen voran)

F: L'OCDE veut une baisse des taux à 3,9% en France (Il est vital que les taux d'intérêt à court terme reviennent à moins de 4% en France d'ici au printemps 1995. C'est possible, indépendamment de ce que fera l'Allemagne, estime l'organisation internationale.)

F: Social: Un premier G7 pour l'emploi (Le sommet des sept pays, qui se tient à Detroit lundi et mardi prochains, sera exclusivement consacré à l'emploi. Tant au G7 qu'au BIT ou à Bruxelles, la France défendra la clause sociale.)

SZ: Luxemburg ein Magnet für Depots (Hypolux hat Volumen verdoppelt / Indikator für Markttrend)

11.3.94. (vendredi)

HB: Die Briten blockieren die Erweiterung der EU: Insulare Sturheit

FAZ: "Europa ist wichtiger als Kabeljau" (Die Fraktionen des Bundestages unterstützen die Erweiterung der EU / Kritik an London und Madrid)

LB: Bosnie: les temps changent (L'Europe est écartée du processus diplomatique)

LB: Fascinante partie d'échecs entre Moscou et Washington, tantôt alliés, tantôt concurrents

LB: G7 social à Detroit, sans grande ambition (Aucune décision attendue de cette réunion «symbolique» des sept Grands qui débutera lundi)

F: Radio: La CLT renforce ses positions (Le groupe luxembourgeois demande au CSA l'autorisation de posséder 100% de ses réseaux Fun Radio et M40.)

12.-14.3.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Une réunion du G-7 pour sauver l'emploi? (Une première symbolique pour les pays les plus industrialisés: aucune décision n'est attendue)

FT: Portugal seeks to keep veto (PM urges compromise on the dispute over power-sharing)

HT: The Europe to Come

LB: Commentaire: Explosion sociale en France?

HB: Herbe Verluste der CDU bei der Wahl in Niedersachsen: SPD im Aufwind

FAZ: Schroeders Ernte

15.3.94. (mardi)

FT: Compromise on blocking majority may allow new members to join: Britain signals EU climbdown

F: Etats-Unis-Russie: le partenariat renouvelé (Mais on ignore si la rencontre des ministres des Affaires étrangères a permis de faire progresser les dossiers concrets.)

LB: Commentaire: Les Douze ignorés

HB: In Oesterreich ist die SPö der Verlierer der Wahlen: Europa war kein Thema

F: Ouverture du sommet de l'emploi à Detroit: Le G7 à la recherche d'un plan d'action (Les sept pays industrialisés souhaitent aboutir à un plan d'action commun. Tandis que Bill Clinton vise plus un objectif de politique interne.)

HT: Clinton Urges Europe to Trim Interest Rates

F: Chacun son chômage

16.3.94. (mercredi)

LB: Union européenne: L'élargissement lézarde les Douze (Le calendrier électoral bloque l'Espagne et la Grande-Bretagne, Les autres s'impatientent)

F: Elargissement de l'Union européenne: L'imbrroglio de la minorité de blocage (Les Douze achoppent sur la question institutionnelle, et un ajournement d'un an paraît probable.)

F: Europe: Querelle byzantine

F: Incertitude sur l'adhésion de la Norvège (Le dossier de la pêche, sur lequel la Norvège s'oppose à l'Espagne, n'était toujours pas résolu, hier soir, à Bruxelles.)

F: Sommet de Detroit: Emploi: le nouveau discours américain (Clinton plaide pour une approche nouvelle des problèmes du chômage qui ne soit pas exclusivement macroéconomique. En attendant plus de concret au prochain G7, à Naples.)

FT: Summit for good jobs

W: Auf der Suche nach Rezepten gegen die Arbeitslosigkeit (Zukunftsvision in Detroit: Europäische Ausbildung gepaart mit amerikanischer Mobilität)

SZ: Jobs und die "Große Politik"

TV: Christdemokraten wollen Euregio

Trier-Luxemburg (Bohr: Kommunen und Kreise sollen Stiftung gründen)

TV: Bohr: Staatsvertrag nur Zeitvergeudung (CDU setzt auf eine kommunale Euregio – Parteien sollen an einem Strang ziehen)

TV: Der TV kommentiert: Kleine Lösung verspricht Erfolg

17.3.94. (jeudi)

LB: Union européenne: La Norvège passe l'examen de Bruxelles (Un pied dans l'Union, mais celle-ci reste divisée sur une querelle intestinale où Londres risque l'isolement)

F: L'élargissement de la Communauté: Europe: obstacle norvégien levé, mais... (Le problème institutionnel reste entier.)

HB: Oslos Regierung sieht gute Chancen für das Referendum: Feiern mit Gesang

HB: Die Fragezeichen hinter der EU-Erweiterung bleiben: Auf zur nächsten Krise

LB: L'air du référendum souffle déjà sur Oslo

LB: Commentaire: Les cabillauds et la Norvège

LB: G7: cinq principes pour relancer l'emploi (Idées traditionnelles et thèmes inédits. Technologie nouvelle, formation et pays en développement à l'honneur)

F: Conjoncture: Emploi: la démarche américaine en question (Plusieurs pays, dont l'Allemagne et l'Angleterre, estiment que les analyses américaines peuvent difficilement déboucher sur une politique commune du G7.)

M: Un G7 utile

LB: Slovaquie: Un cabinet de transition (On attendait Petr Weiss, mais c'est Jozef Moravcik qui en assurera la présidence)

HB: Luxemburg/Zuwächse für internationale Investmentfonds-Problem ist der Vertriebsweg: Ausländische Fondsanbieter drängen vom Großherzogtum aus nach Deutschland

18.3.94. (vendredi)

LB: Hommage à la lucidité du Grand-Duché (Lors de sa visite, le roi Albert II salua les présidences européennes luxembourgeoises de 1985 et 1991)

TV: Königlicher Besuch beim Großherzog

FT: Compromise offer to UK and Spain on EU expansion

FT: Paris worried over Bonn's policies on enlargement of European Union: Franco-German row downplayed

W: Frankreichs Botschafter einbestellt (Regierung über Kritik an Verhältnis Bonn-Paris empört – Großer Zapfenstreich beim Abzug der Alliierten)

F: Moscou adhérera au «partenariat pour la paix»: Le «oui, mais» de la Russie à l'OTAN (Le Kremlin pose des conditions difficiles pour Bruxelles.)

LB: Commentaire: La guerre déclarée à Boris Eltsine

HB: Luxemburg / "Guter Platz" auch ohne Zinsabschlagsteuer: Nur geringer Rückfluß der abgezogenen Milliarden

HB: Deutsche Bank Luxemburg/Bestes Ergebnis in der Geschichte des Instituts – Zahl der Privatdepots verdoppelt: Zinssteuer treibt Anleger in Massen zur DB-Tochter

SaZ: Eine Musikerin mit politischem Mandat (Erna Hennicot-Schoepges, seit 1989 Präsidentin des luxemburgischen Parlaments)

19.-21.3.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Europe: la libre-circulation traîne en longueur (Le Parlement européen le dénonce et perd patience. Actions en justice?)

HB: Die deutsche Europapolitik: Kraftmeierei

HT: Paris and Bonn Try To Defuse Dispute

LB: Europe: Les pays baltes en appellent au Benelux (Le président de leur assemblée nous dit souhaiter une coopération entre les petits pays d'Europe)

LB: Cote d'alerte

FAZ: Zinsen, Fiskus und Moral

22.3.94. (mardi)

LB: République tchèque: Maastricht est à prendre ou à laisser (M. Claes l'a rappelé à Prague où M. Klaus aura trouvé cette mise au point désagréable)

HB: EU/Waigel will mit den Partnern über den Finanzbeitrag für die Union reden: Bonn sucht nach finanzieller Entlastung

SZ: Brüssel will gegen Agrarbetrüger vorgehen und fordert härtere Strafen (Zahlreiche EU-Länder decken Schwindeleien / Schadensumfang ist schwer zu schätzen)

F: France-Allemagne: Mitterrand calme le jeu (Jugeant «artificielle» la polémique sur le 50^e anniversaire du débarquement, il veut "apaiser les esprits".)

F: Prévisions: La croissance atteindrait 2,7% en 1995 (Le scénario de reprise de

l'économie française, présenté aujourd'hui par le gouvernement, est jugé crédible par les experts privés.)

F: Commerce international: Gatt: l'accord pourrait être différé (Le Congrès américain envisage de reporter à 1995 la signature prévue le mois prochain à Marrakech. Pour cause de dépenses budgétaires accrues.)

SZ: Im Dialog mit dem russischen Bären

23.3.94. (mercredi)

LB: Union européenne: L'Europe qui s'élargit ne trouve pas les règles du jeu (Nouvel échec, hier à Bruxelles. John Major, isolé, s'en prend à l'«inflexible» Belgique)

F: L'élargissement de l'Union européenne: Les Douze dans le piège institutionnel (L'Espagne et la Grande-Bretagne toujours réfractaires à un accord sur la minorité de blocage.)

FAZ: EU-Ministerrat erzielt kein Ergebnis im Streit über die Sperrminorität (Juppé und Kinkel in Brüssel mit abgestimmter Position)

LB: La Berd prête à repartir sur de nouvelles bases (Le président de la Banque européenne annonce une nouvelle stratégie et une réduction des frais)

HB: Gerüchte über Jelzins Sturz wollen nicht verstummen: Wilde Spekulationen

24.3.94. (jeudi)

FT: Major proposes two-tier EU voting system

FT: Kohl says door must be open to central Europe

FT: 'All this is making Swedes ask: What kind of a Union is this?': Nordic states fear effect on referendums

M: Incohérences britanniques

W: Europäische Arithmetik

LB: Faibles espoirs en Europe (La reprise économique en 94 et 95 sera trop faible pour enrayer le chômage)

SZ: Zinsbesteuerung schlägt wieder Wellen (Für den Bundesfinanzminister stehen viele Milliarden auf dem Spiel)

F: Taux d'intérêt: La Bundesbank fait un nouveau geste (Au lendemain du relèvement des taux américains, la banque centrale allemande a abaissé hier de 8 centimes son taux d'appel d'offres. La Banque de France pourrait suivre le mouvement aujourd'hui.)

F: 50^e anniversaire du Débarquement: Bonn-Paris: Kohl efface la brouille (Alors que le chef de la diplomatie allemande arrive aujourd'hui à Paris, le chancelier met l'accent sur la coopération bilatérale.)

LB: Commentaire: Des Turcs en Bosnie?

F: Commerce international: Gatt: la clause sociale gagne du terrain (La France, soutenue par les Etats-Unis, le Canada et l'Italie, veut imposer des normes sociales dans le commerce international pour atténuer les distorsions entre pays riches et pays pauvres.)

25.3.94. (vendredi)

LB: Union européenne: Tout Maastricht, rien que Maastricht (Pour la Belgique, il faut s'en tenir au Traité pour l'Europe des Seize)

HB: Die Ostpolitik der Europäischen Union: Eile ohne Konzept

FT: Brussels extension of deadline averts crisis: Europe's steelmakers win more time for cuts

M: Point de vue: L'aventure européenne

FAZ: Nach dem Zwischenfall (Deutschland-Frankreich)

26.-28.3.94. (samedi, dimanche, lundi)

F: La minorité de blocage: Europe: encore 48 heures de réflexion (Une formule de compromis est à l'étude. Mais des réticences demeurent.)

HB: Die EU überwindet in Ioannina die Hürde Sperrminorität: Eine Willenserklärung

LB: Union européenne: Un compromis faute d'un accord? (Les Douze réunis à Ioannina butent toujours sur la «minorité»)

LB: Commentaire: Eltsine sur la défensive

F: Après les rumeurs de maladie et de complot: Moscou: la mise au point de Boris Eltsine (Le président russe s'affiche en bonne santé et dénonce «ceux qui ont voulu me renverser».)

29.3.94. (mardi)

LB: Commentaire: Impasse John Major

F: Décision aujourd'hui sur la minorité de blocage: Europe: Londres fait monter les enchères (Si John Major rejette le compromis proposé par la Grèce, les Britanniques l'applaudiront. Mais son pays se retrouvera totalement isolé.)

M: Le dilemme européen de M. Major

FT: Time to stop digging

HB: Großbritannien und die Europa-Politik: Unpopuläre Figur

HB: Erleichterung in Spanien nach dem EU-Ministertreffen: Das Ziel erreicht

SZ: Den europäischen Agrarministern gehen Erlös- und Einkommenseinbußen zu weit (Preisrunde in Brüssel beginnt / Borchert über Butterpreissenkung verärgert)

LB: Le groupe Arbed reste dans le rouge (Mais le sidérurgiste luxembourgeois poursuit ses investissements)

30.3.94. (mercredi)

LB: Union européenne: Un saut de plus vers l'élargissement (John Major accepte le compromis sur la minorité de blocage. L'Espagne aussi.)

F: Les Douze ont sauvé la face (Ni vainqueurs ni vaincus. Mais un processus décisionnel de plus en plus compliqué.)

FAZ: Elf gegen einen

HB: Auch nach der Zustimmung der britischen Regierung zum EU-Kompromiß über die Sperrminorität bleiben offene Fragen/London pocht auf Gegenleistungen: Der Streit über die Sozialpolitik in Europa wird neu entfacht

LB: Elisabeth Guigou: la crise est d'abord dans les esprits

F: Parlement européen: Strasbourg aura son nouvel hémicycle (L'accord sera signé demain – sauf coup de théâtre – par Catherine Trautmann et Egon Klepsch.)

M: Une victoire paradoxale

W: Italiens neue Ordnung

LB: Commentaire: Alliances en trompe-l'oeil

TV: Paris läßt Messungen bei Cattenom zu (Luxemburger dürfen Überwachungsstation in der Nähe des Atommeilers errichten)

31.3.94. (jeudi)

LB: Grande-Bretagne: John Major sur la pente savonneuse (Le fiasco de Bruxelles relance, selon la presse britannique, la course à sa succession)

HB: Heftige Kritik am britischen Premier John Major: Unter Dauerfeuer

FT: Brussels twists knife deeper into UK

LB: Union européenne: Le Charlemagne mis sous surveillance (Bientôt des documents classifiés et des enquêtes de sécurité: la transparence des Douze a des limites)

HT: Change, Italian Style (Enter a Populist Right)

Sommaire

La visite d'Etat à Luxembourg de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges les 17 et 18 mars 1994	3	"Guide du Handicap"	62
Voeux de Nouvel An	12	Mission de prospection économique au Japon	63
Haute distinction pour M. Meyrat	13	La Bulgarie sur la voie de l'Europe	63
Décoration pour Mme Van Hoof	13	M. Séguin en visite à Luxembourg	63
Convention avec Euro-Composites	13	M. Olechovski en visite à Luxembourg	64
«Plus de sécurité»	13	«Projet PERICLES»	64
«Egalité des chances entre les femmes et les hommes»	13	Fête du bouquet au Château de Clervaux	65
Forum sur l'avenir de l'OCDE	13	Convention avec «Emwvltberodung Lëtzebuerg»	65
Intervention de M. Jacques Santer, Premier Ministre, au Sommet de l'Alliance Atlantique (10 et 11 janvier 1994 à Bruxelles)	14	Churchill Memorial Lecture	66
M. Esko Aho en visite à Luxembourg	15	Mission de promotion économique en Chine et au Vietnam	66
Inondations: Secours sociaux	16	M. Kooijmans chez le Grand-Duc	67
«Work-life 1994»	16	Délégation chypriote à Luxembourg	67
Accord aérien avec le Bahrein	17	"Emwvltambulanz"	67
«Kronospan Sanem»	17	L'état de la nation	68
«Germination VIII»	18	Elargissement U.E.: Déclaration à la Chambre des Députés de M. Jacques F. Poos	86
La dépendance des personnes âgées	18	Gériatrie: Prise de position de M. Lahure	87
CARGOLUX-Japon	18	Commémoration de l'UNIO'N à la Croix de Hinzert	87
Visite à Luxembourg de M. Flavio Cotti	19	M. Franz Romeder à Luxembourg	87
«La résurgence de certains «ismes» en Europe»	19	L'Histoire de la Haute Autorité de la CECA	88
Jacques Santer in Bielefeld	24	Conférence diplomatique	88
Réunions tripartites	24	Deux nouveaux avions pour LUXAIR	89
Décoration pour M. Spyros Pappas	24	Responsabilité et Assurance	89
M. Elsen à Bruxelles	24	Pistes cyclables	90
«Santé pour tous»	25	Schloß Colpach: Eine Gedenktafel für Franz Liszt	90
Investissement important de RUBBERMAID	25	Aménagement régional du territoire	90
Marc Fischbach à Strasbourg	25	Test pour le viaduc de l'Alzette	90
Déclaration de politique étrangère	26	Douanes et accises	91
Jacques Santer beim Europarat in Straßburg	33	Convention Gouvernement-HUSKY	91
Discours de Mme Hennicot-Schoepges à Auschwitz	36	Réunion informelle des Douze à Ioannina	91
Etude sur les inondations	36	Mme Jacobs au Conseil «Agriculture»	91
Discours de Mme Jacobs à l'occasion de la remise du «Prix Tony Bourg»	37	Expo-Peinture AIF 94	92
Noces du Prince Robert de Luxembourg	38	Naissance de la Princesse Gabriella	92
Le Général Joulwan à Luxembourg	39	50 ^e anniversaire de l'UNIO'N	92
Prix Batty Weber à M. Léopold Hoffmann	39	M. Alain Juppé à Luxembourg	93
Salaire social minimum	41	"Philadelphia" ist überall!	93
Mme Ndadaye reçue à la Villa Vauban	41	XX ^e anniversaire de la création du Centre Informatique de l'Etat	94
Réunion ministérielle Benelux	42	Le Conseil de Presse dans de nouveaux locaux	96
Premier Conseil sous Présidence grecque	42	Déclaration des Douze sur l'élargissement	96
L'avenir de l'Europe des transports	42	Réunion des Chefs d'Etat-Major de l'UEO	97
Mission de promotion économique au Portugal	43	Les Ambassadeurs de la Ligue Arabe reçus par M. Poos	97
Séminaire UEO à Luxembourg	43	NOTES DOCUMENTAIRES	
Familiarisation avec la gestion d'entreprise	43	Elections	100
Bilan des accidents routiers de 1993 / Centre de formation pour conducteurs	44	Affaires étrangères	101
«Mérite européen» à M. Schmidt-Petri	48	BEI	102
M. Jacques F. Poos en Afrique du Sud	48	Finances	103
«Maison de la Porte Ouverte»	49	Blanchiment	105
Cinquantième des exécutions du 25 février 1944	49	Industrie	106
Elargissement: dernière ligne droite	49	Energie	107
"Kanner schleit een nët"	49	Emploi	108
Conseil Agriculture à Bruxelles	50	Travail	110
M. Milan Uhde à Luxembourg	50	Santé	112
L'Association monétaire belgo-luxembourgeoise	51	Environnement	114
Haute distinction à M. Jongen	54	Transports	119
Entretiens Bodry-Papazoi	54	Douanes et Accises	122
"Schéin Dierfer a Stied"	55	Enseignement	123
Jacques Santer in Boca Raton und Fort Lauderdale	55	SES	124
Pour la paix au Proche-Orient	55	Force publique	126
Plus de transparence pour les Programmes éducatifs européens	56	Agriculture	127
Présentation du projet Life	56	Habitat	129
"Schindler's List"	56	Communications	130
"Tagebaugebiete - Paradiese aus Menschenhand"	57	Intérieur	131
Expo L.A.C.	57	Protection civile	131
Europeinair '94	57	Sports	133
UE: Poursuite des négociations d'adhésion	57	ECHOS DE PRESSE	
Luxembourg 95 - Ville Européenne de la Culture	58	Premier voyage royal: l'union au Grand-Duché	135
Réformes dans les secteurs de la psychiatrie	60	The lure of Luxembourg	137
		Call it Luxembourgian	140
		Revue de presse internationale (Janvier-Février-Mars 1994)	141

Photo première page couverture: Sa Majesté le Roi des Belges pendant son discours lors du dîner offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, au Cercle Municipal à Luxembourg.

Photo dernière page couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, ainsi que le Prince Guillaume

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

